





UCSB LIBRARY

X-31183



M É M O I R E S

D U

MARQUIS D'ARGENSON

---

Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,  
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

# MÉMOIRES

ET JOURNAL INÉDIT

DU MARQUIS

# D'ARGENSON

Ministre des affaires étrangères sous Louis XV

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

par

M. LE MARQUIS D'ARGENSON

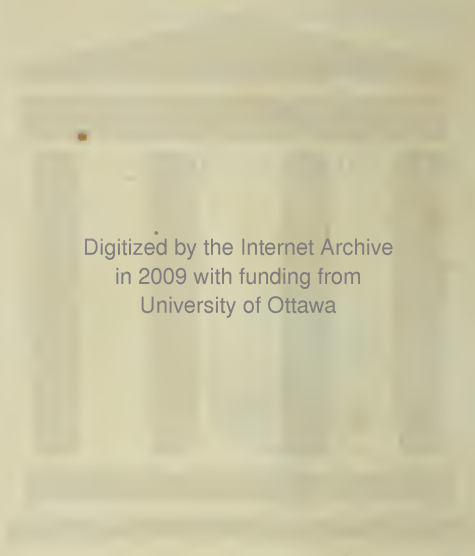
TOME I



A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

—  
MDCCCLVII



Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa





## PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Les mémoires du marquis d'Argenson ont paru en 1825, dans la collection Baudouin des *Mémoires sur la révolution françoise*. Ils obtinrent à cette époque une certaine approbation d'estime et de curiosité; des lecteurs attentifs, des historiens consciencieux (nous citerons Sismondi, et M. de Tocqueville, père de l'académicien), y crurent trouver des lumières sur l'histoire du milieu du règne de Louis XV, époque où les renseignements contemporains sont, sinon rares, du moins trop souvent suspects et hasardés.

Depuis lors, sans avoir cessé d'être consultés avec fruit, ces mémoires ont été sévèrement critiqués, non précisément sous le rapport de l'authenticité des faits, mais sous celui de la rédaction de certains passages, où l'on a voulu voir une retouche et un remaniement de la part de l'éditeur. Ce reproche, grave s'il étoit fondé, mérite quelques explications dont c'est ici la place naturelle.

Il existe dans un dépôt public, la bibliothèque du Louvre, de volumineux dossiers renfermant, dans le cours de plus de vingt années de sa vie, les pensées quotidiennes et les notes fugitives du marquis d'Argenson. Il semble avoir pris plaisir à y consigner ses moindres imaginations, les mouvemens symptomatiques de son cerveau, les fluctuations de son esprit, les rêveries passagères de son âme. C'est une confession journalière, écrite avec toute franchise, parlant de ses pensées beaucoup plus que de ses actes, dont il est à peine fait mention.

Enfin ces masses d'écritures, ce fouillis, s'il est permis de se servir de cette expression vulgaire, constituent des fragmens plus ou moins suivis, souvent dépareillés, d'un journal dans lequel il a pris soin de rapporter les événemens dont il étoit témoin, ou qu'il apprenoit par la notoriété, et en même temps les observations que ces événemens lui suggéroient.

Ce n'est donc point un journal de cour comme ceux de Dangeau et de Luynes (le marquis d'Argenson ne la visitoit que rarement). Ce ne sont point à proprement parler des mémoires ; il ne s'est point donné la peine de les rédiger et de les formuler. Ce sont des matériaux jetés au hasard et au courant de la plume, n'ayant de connexité entre eux que leur date, et la suite des faits auxquels ils se rattachent.

Pourtant il faut faire exception pour ce qui tient à ses théories d'économie sociale, dont il affectionnoit le développement, pour ses plans de réformation, qu'il ne désespéroit pas de voir adopter, au moins partiellement; comme aussi pour ce qui se rapporte aux négociations qui marquèrent son ministère, à l'égard desquelles il tenoit à se disculper de certaines imputations adressées à l'habileté de sa diplomatie. Mais encore ici l'état fragmentaire dans lequel ces documens nous sont parvenus nuit au complément satisfaisant qu'ils pourroient avoir.

Comment ces écrits destinés à lui seul, non pas même à ses amis, mais tout au plus après lui à ses parens les plus proches, sont-ils tombés en la possession de l'État? Comment ont-ils été arrachés à sa descendance, et livrés à la curiosité du public studieux ou frivole qui fréquente les bibliothèques? Ce n'a pu être que par l'effet des révolutions qui ont bouleversé tant d'existences et de fortunes.

Les manuscrits du marquis d'Argenson furent saisis, pendant la terreur, au nombre des papiers de M. le duc de Luxembourg, émigré. M. de Luxembourg, encore vivant, petit-fils du marquis de Paulmy par sa mère, devoit être le dépositaire de ces mystères d'intimité, réservés avec soin par son grand-père lorsqu'il céda sa belle bibliothèque à M. le comte d'Artois. Ceci explique

encore pourquoi ils se trouvent à la bibliothèque du Louvre, plutôt qu'à celle de l' Arsenal, qui seroit le lieu de convenance.

Ces manuscrits, mentionnés dès 1788 dans l'édition des *Loisirs d'un ministre* publiée à Bruxelles, servirent au général Grimoard, lors de la publication des lettres de Bolingbroke, et à M. de Flassan dans son Histoire de la diplomatie, où cet auteur rapporte en détail la négociation de Turin.

Nous les avons consultés nous-même<sup>1</sup>, lors de la première publication de ces mémoires; mais nous n'avions point aspiré à en faire connoître l'intégrité, ni l'ensemble. Ceux qui sont venus depuis n'ont point été arrêtés par les mêmes scrupules. Il est vrai que ce n'est pas non plus l'intégrité qui a été recherchée; on s'est borné, ce qui étoit facile, à en tirer au hasard un certain nombre de phrases incorrectes et décousues, de traits malsonnans ou de locutions bizarres. Sans trop insister sur ce sujet, ni surtout prendre le public pour confident de plaintes aussi ridicules que superflues, nous nous bornerons à dire que tout abrégé fait à la légère sera nécessairement informe et trompeur.

Ce n'est qu'au moyen d'une lecture suivie, attentive et achevée, que l'on peut reconnoître

1. Grâce à l'obligeance extrême de feu M. Valery, conservateur de la bibliothèque du Louvre.

en quoi ce qu'il y a de hasardé en certaines assertions s'éclucide par ce qui précède ou ce qui vient plus tard; ce qu'il y a de paradoxal et d'outré se rachète par les conclusions plus judicieuses qui en découlent; enfin certaines propositions contradictoires en apparence sont ramenées à l'unité de vues par la comparaison et la succession des idées.

Sans prétendre excuser ni interpréter d'une manière absolue des paroles dites en volant, et fixées à l'échappée par un procédé assez approchant de la fiction de Rabelais, bornons-nous à citer, parmi les oppositions les plus choquantes, celles qui suivent :

1° Les parlemens vigoureusement attaqués et vigoureusement défendus tour à tour, parce qu'un certain plan dominant de libéralisme que s'étoit forgé l'auteur est tantôt justifié, tantôt contrarié, par la marche de ces institutions jadis si puissantes.

2° Le clergé amèrement décrié dans son intolérance, puis soutenu avec une chaleur d'âme et une éloquence presque égale à celle de Sieyès, quand il s'agit de la défense de ses biens et de la conservation de ses privilèges (mis en péril par le garde des sceaux Machault).

3° L'union des deux sexes traitée trop souvent avec une légèreté et un laisser-aller sans pareils, quand ailleurs l'auteur se prononce si bien pour

la constance dans les affections, et l'institution du mariage contre laquelle il s'élève par boutades, supposant dans son esprit l'épithète d'indissoluble et sans possibilité de divorce, comme dans la Bruyère on supplée *faux* chaque fois qu'il s'agit de dévots.

4. De plus, la famille de l'auteur, son frère, et même son fils, objets de sarcasmes réitérés, quand son attachement pour eux étoit notoire, et pour ainsi dire proverbial. Mais, ne rencontrant pas entre eux et lui cette conformité de plans, de vues et de sentimens qu'il eût souhaitée, son mécontentement s'exhale en censures amères contre leur administration et leur conduite.

5. Une autre remarque à faire dans la lecture de ces étonnans manuscrits, c'est que rien n'y revient aussi fréquemment que les préceptes les plus sages d'économie ou *œconomie*, adressés à l'État comme aux particuliers. Or il est constant que l'auteur les pratiqua si peu lui-même, qu'à sa mort ses biens devinrent en majeure partie la proie de ses créanciers. « *J'ai trouvé les papiers de mon père en bon ordre, au contraire de ses affaires* », écrit M. de Paulmy à son oncle. Nous dirons, nous, qu'il y régnoit à peu près le même désordre. Mais l'État a pris depuis le soin de les réunir, de les relier précieusement et de les répertorier, ce dont on doit lui savoir beaucoup de gré!

Certainement il faut une attention soutenue pour pouvoir réunir en un même faisceau les membres épars de ce génie abrupt, pour rallier en un cours suivi les cascades multipliées de cet esprit, juste pourtant dans ses bizarreries, et conséquent dans ses aberrations apparentes.

Absolument parlant, pour que le public fût vraiment juge, il faudroit qu'il lui fût possible de tout connoître; pour que l'indiscrétion fût justifiée, il faudroit qu'elle fût achevée. Si l'on veut juger de l'ensemble d'un tableau, il ne suffit pas de tirer négligemment un seul coin du rideau qui le couvre, ni d'y percer quelques jours au hasard. Faire ici tout ce qu'on a fait, et si laborieusement, pour Saint-Simon, seroit une tâche effrayante, en raison de l'étendue des manuscrits et des lacunes qu'ils présentent. Peut-être auroit-on alors un autre Saint-Simon, fort différent, il est vrai, du premier, mais non moins coloré, et surtout non moins inégal; souvent aussi rude et aussi pénétrant; inférieur toutefois, non comme penseur, mais comme rôle joué, comme homme social vivant et agissant au milieu du siècle qu'il raconte. Il y aura toujours cette différence essentielle, que le marquis d'Argenson n'écrit que pour lui. Saint-Simon a devant soi un auditoire absent, mais qu'il devine et auquel il fait appel. Saint-Simon se relit, et n'est incorrect et obscur qu'autant que cela tient à sa nature. Le marquis d'Ar-

genson l'est à la fois par nature, par négligence et par distraction.

Aussi n'en demandons pas trop, et bornons-nous à la publication nécessairement un peu écourtée qui va suivre. Cette fois, afin que la fidélité ne puisse pas faire l'ombre d'un doute, exposons avec franchise le mode suivi pour la rédaction de ces mémoires, beaucoup plus étendus que l'édition de 1825, quoique non différens.

1. Nous prenons pour point de départ l'ouvrage connu depuis longtemps sous le nom de *Loisirs d'un ministre d'État, ou Essais dans le goût de ceux de Montagne*; livre écrit par M. de Paulmy au nom de son père<sup>1</sup>, et devant exposer les sentimens de ce dernier sur l'histoire, ainsi que sur la littérature et les arts. Si M. de Paulmy y a mis beaucoup du sien quant à la forme, c'est qu'il s'est permis cette licence; et nul en effet n'étoit mieux placé pour faire connoître les opinions de son père, avec lequel il avoit vécu. Demander une conférence avec les manuscrits de M. de Paulmy seroit peine perdue: il n'en a jamais existé. M. de Paulmy, qui, lui, étoit essentiellement *du métier*<sup>2</sup>, et possédoit au suprême degré le don de rédaction facile, dictoit à ses secrétaires

1. Paris, 1785, réimprimés à Liège et Bruxelles, 1787 et 1788. Le titre de *ministre d'État* n'appartient proprement qu'à M. de Paulmy.

2. Expression de Voltaire.



et faisoit imprimer sous ses yeux. Dire qu'il n'a pas trop souvent émoussé les aspérités, délayé les couleurs et terni la netteté originale, seroit dépasser notre pensée. Aussi n'avons-nous eu garde de nous en tenir aux *Loisirs d'un ministre*.

2. Nous avons puisé, et cette fois largement, dans les manuscrits tels qu'ils existent au Louvre, par extraits multipliés, passages nombreux et plus ou moins étendus, de l'immense journal qui les constitue. Ce journal, plusieurs fois interrompu, s'étend de 1728 ou 1730 jusqu'en 1757, à la mort de l'auteur. Il s'applique non-seulement aux événemens intérieurs de la cour, ou à des relations privées, mais encore, et en bien majeure partie, à la politique étrangère, qui, d'après le genre de fonctions qu'il avoit occupées, devoit tenir naturellement la plus grande place dans les méditations d'un publiciste.

Du reste, écrit à la hâte et sans nulle retouche, à la fin ou au commencement de chaque journée, ce journal doit avoir, à défaut d'autre mérite, celui de l'immédiateté. Il ne faut y chercher que l'impression actuelle, et, du reste, ni révision ni méthode. Négligé, sans être jamais sec; diffus, mais jamais fade, véridique d'intention (car, avec cette manière de procéder, on ne sauroit en demander plus), naïf de pensée, rêveur et enthousiaste par accès, louangeur rarement, et presque

toujours humoriste et dénigrant, il fourmille de faits racontés à la hâte, d'idées brusquées plutôt qu'exposées avec suite, en même temps que de confusion et de répétitions perpétuelles.

Notre intention, en publiant ces extraits, est de donner une idée, incomplète sans cesser d'être vraie, de ce que peuvent être ces matériaux informes, de ce que ce journal renferme, en bien comme en mal, de ses qualités comme de ses défauts. Si nous, qui sommes intéressé en premier, ne nous formalisons pas de cette publicité, pourquoi d'autres en prendroient-ils ombrage? Cette publicité, d'ailleurs, n'a point dépendu de nous, et, survenant sans l'avoir provoquée, mieux vaut l'accepter telle qu'elle est et non autre, plutôt que, par le temps qui court, elle fût défectueuse, travestie ou falsifiée.

S'il y a culpabilité, elle réside dans la force majeure, dans la violence des révolutions qui ont amené la dépossession des papiers de famille, plus encore dans cette vaine curiosité des temps, que nous appelions ailleurs la *promiscuité du siècle* (Lettre à M. Sainte-Beuve); dans cette violation des secrets privés, et, ce qui est plus grave, car c'est un symptôme social, dans celle des secrets d'État, que l'ancienne monarchie n'eût jamais tolérée.

Mais ici, le marquis d'Argenson, chagrin, prolix et frondeur, fut avant tout un homme

d'honneur et de probité. A défaut de la garantie des lois, on a, avec lui, celle de son cœur. On peut être honnête homme et écrire pour soi seul des erreurs, homme d'esprit et rêver bien des sottises et des pauvretés. Cependant il y a toujours ici cette restriction : quelque avant que l'on pénètre en son âme, on n'y rencontre rien où l'honneur ait à périlcliter. Philosophe pratique en même temps que théoricien hasardé, il aima sincèrement Dieu, son Roi, sa patrie; avant tout il aima l'Humanité, les siens aussi, quoi qu'il en veuille faire accroire. Le cœur perce à travers cette enveloppe d'humeur et de causticité. Des sentimens généreux, des pensées nobles et élevées, ne requièrent point l'habit de cour, et se reconnoissent sous l'accoutrement le plus casanier.

Au surplus, ce que nous disons des incohérences et des drôleries du journal, moins nombreuses toutefois que les rabâchages, a infiniment moins d'application à la partie sérieuse et travaillée qui s'applique au ministère et aux attributions politiques de l'auteur (ambassade de Portugal, conseil d'État, Académies). Cette portion des manuscrits, par les causes sus-énoncées, est mieux élaborée. Malheureusement, aussi, c'est elle qui offre le plus de vides, et dont la conservation est la plus incomplète.

3. Pour reproduire les *Écrits politiques* du

marquis d'Argenson, la tâche seroit facile, car les uns ont été imprimés, les autres destinés à l'être, ou du moins à être communiqués par copies. Ainsi, il est aisé de collationner le manuscrit des *Considérations* avec les éditions, exactes au fond, mais plus ou moins incorrectes par la forme, qui ont été publiées en Hollande.

4. Les originaux des lettres qui font partie du volume de 1825 appartiennent à nos archives propres, et sont tout-à-fait indépendans des manuscrits du Louvre. Quelques-unes de ces lettres sont précieuses, en ce qu'elles font connoître les relations véritables qui existèrent entre le marquis d'Argenson et son frère, durant toute leur vie.

Pour plus de sécurité pour le lecteur, nous avons pris soin de distinguer clairement la partie des mémoires tirée des *Loisirs d'un ministre* de celle extraite des manuscrits du Louvre. Ces précautions minutieuses n'ont rien à nos yeux de puéril, ni de superflu. La vérité, la pureté, l'authenticité, sont des vertus nécessaires à l'histoire. Elles le sont plus encore en des mémoires, qui, sans ces qualités, ne seroient que des romans sans valeur, et qui perdent tout leur prix du moment qu'ils sont altérés, fraudés et surchargés. Ils participent de cette sorte de chasteté qui ne doit pas même être soupçonnée. Du moment qu'ils ont été adultérés, ils ne de-

viennent pas seulement inutiles, mais perfides, menteurs et dangereux. Il est facile, avec quelque imagination, de se faire dramatisse, conteur agréable et ingénieux. Si le vrai n'a pas toujours l'attrait de la fiction, il a du moins ce mérite, qui lui est particulier, de ne pouvoir être inventé. Quelque habile que soit un artiste, il ne saura jamais *deviner*. La nature est trop féconde en types variés pour qu'un portrait tracé d'imagination ait jamais été ressemblant. Il y a en cela de quoi désespérer les romanciers les plus ingénieux et les plus hardis.

Il est entendu que nous ne parlons que de *vérité relative*, de ce que l'auteur, au point de vue où il s'étoit placé, tenoit pour vrai quand il manioit la plume. Sans doute il ne voit que sous le coloris de ses passions, sous le reflet de ses sentimens fugitifs et instantanés. La vérité de l'histoire est définitive et absolue, comme doit être le jugement de l'avenir. Celle des mémoires réside, avant tout, dans l'impression du moment, l'à-propos et l'individualité.

---

Un dernier mot sur la conservation exceptionnelle de ces manuscrits. Lors de l'encombrement des papiers d'émigrés, ils furent sur le point d'être brûlés ou lacérés, comme tant d'autres. Ce qui les sauva, fut un rapport du citoyen *Lenoble*, archi-

viste, faisant valoir leur importance, mais surtout leur application aux projets d'affranchissement de l'Italie que nourrissoit alors le Directoire. C'étoit peu de temps avant l'expédition du général Bonaparte. Le Directoire les fit immédiatement transférer dans ses archives, devenues depuis la bibliothèque du conseil d'État.





## NOTICE

SUR LA VIE, LE MINISTÈRE ET LES ÉCRITS

DU MARQUIS

## D'ARGENSON

Ministre des affaires étrangères sous Louis XV <sup>1</sup>

**R**ENÉ-LOUIS DE VOYER, MARQUIS D'ARGENSON, naquit le 18 octobre 1694. Il étoit fils aîné de Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police au Châtelet de Paris, charge qu'il exerça durant vingt et un ans des règnes de Louis XIV et de Louis XV, garde des sceaux sous la régence du duc d'Orléans, de 1718 jusqu'en juin 1720.

Pendant cette longue carrière, le garde des sceaux d'Argenson (né en 1652, mort le 8 mai 1721) se fit remarquer par la surveillance active

1. Édition de 1825.

qu'il exerça dans la capitale , par le bon ordre qu'il y maintint en des temps agités , par la rigidité de son caractère, qui , jointe à une physionomie austère , ajoutoit à l'impression causée par la sévérité de ses fonctions. Malgré les traits peu prévenans sous lesquels a été dépeint par ses contemporains le destructeur de Port-Royal et l'antagoniste redouté des parlemens , ses ennemis n'ont pu disconvenir que ce fût un magistrat éclairé, infatigable au travail, déployant surtout une intrépidité rare dans les circonstances périlleuses au milieu desquelles il se trouva plus d'une fois placé. « Il eût été digne de naître Romain , dit Fontenelle , et de passer du sénat à la tête d'une armée. »

Le temps où il vécut lui interdit cette destinée. Tant d'activité, de courage, de force d'âme, furent concentrés dans l'exercice d'une magistrature subalterne, qu'il illustra par ses talens. Il assura d'une main ferme cet ordre, cette sécurité, cette police enfin, triste nécessité des grandes villes, unique satisfaction d'un peuple qui ne possède point d'autres garanties, dont les avantages, dédaignés dans un pays libre, étoient plus indispensables que jamais, à une époque où la turbulence des grands, la fureur des factions, avoient suspendu si souvent l'exécution des lois et interverti l'action de la justice.

Son abord glacial, la dureté fixe d'un regard qui sembloit pénétrer jusqu'au fond des consciences



ces, étoient chez lui l'effet du calcul plutôt que d'une insensibilité véritable. Humain et généreux quand il croyoit pouvoir l'être, il n'usa de rigueurs réelles que lorsque la volonté dont il s'étoit fait l'organe ne lui laissoit aucun choix : « Il fit le moins de mal qu'il put, sous un voile » de persécution qu'il sentoit nécessaire pour » persécuter moins en effet, et même pour épar- » gner les persécutés. » (*Mémoires de Saint-Simon.*) Duclos porte de lui un jugement semblable : « Il prévint et calma plus de désordres » par la crainte qu'il inspira que par des châti- » ments. »

Voltaire<sup>1</sup> rapporte que ce fut à M. d'Argenson, alors lieutenant de police, que Fontenelle dut sa tranquillité, après la publication de l'*Histoire des Oracles*. Ici le témoignage de Voltaire ne sauroit être soupçonné : ce ne fut point envers les imprudences de sa première jeunesse que le même magistrat fit preuve d'indulgence.

Après s'être acquitté d'une charge inférieure et pénible, avec autant de zèle que de discrétion et de sagacité, M. d'Argenson rendit à son pays des services non moins signalés, dans le poste éminent que lui confia le duc d'Orléans, régent du royaume. Investi de la présidence du conseil des finances, en même temps que de la direction suprême de la justice, il travailla

1. *Lettres sur quelques écrivains accusés d'athéisme.*

puissamment à réparer le désordre dans lequel les dernières années de Louis XIV avoient plongé la fortune publique. Il montra dans ces diverses places une activité incroyable : « Il ne connois-  
» soit point , à l'égard du travail , la distinction  
» des jours et des nuits. Il donnoit ses audiences  
» dès trois heures du matin , et dictoit , à trois ou  
» quatre secrétaires à la fois , des lettres dont  
» chacune étoit un modèle de précision et de  
» clarté<sup>1</sup>. »

Cependant , lorsque l'abus des ressources véritables que présentoit le système de Law eut amené un discrédit que le garde des sceaux s'étoit efforcé inutilement de prévenir , M. d'Argenson fut sacrifié au mécontentement public , et ceux dont l'extravagance avoit le plus contribué au désordre demeurèrent en place. Il ne survécut que peu de mois à sa retraite.

Exécuteur des volontés d'un prince auquel l'univers ne contesta point de son vivant le nom de *Grand* , instrument d'un pouvoir qu'entouroit encore le prestige de tous les genres de gloire , le garde des sceaux d'Argenson consacra tous ses soins à l'affermissement de l'autorité monarchique. Mais déjà l'expérience avoit enseigné à juger avant d'admirer , à penser avant de servir. Participant à la tendance des esprits éclairés du nouveau siècle , ses deux fils , que leur naissance

1. Fontenelle.

et leur position portoient aux plus hauts rangs de la magistrature, prirent part aux progrès de la philosophie et des lumières, durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous ce point de vue, il est difficile de pouvoir isoler l'une de l'autre la carrière politique des deux frères.

Le comte d'Argenson (Marc-Pierre), né le 16 août 1696, avoit devancé son frère aîné dans les charges publiques. Intendant de Touraine en 1721, conseiller d'État le 28 janvier 1724<sup>1</sup>, il concourut à la rédaction de ces belles ordonnances de législation civile qui ont fondé la réputation du chancelier d'Aguesseau. En 1741, il fut nommé à l'intendance de Paris, et, le 25 août 1742, admis au conseil des ministres comme adjoint au cardinal de Tencin, que le premier ministre Fleury paroissoit s'être désigné pour successeur. Enfin, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1743, le comte d'Argenson entra au ministère de la guerre, en remplacement du marquis de Breteuil, dont la mort subite, arrivée à Issy, presque sous les yeux du cardinal de Fleury, fit tant d'impression sur l'esprit de ce vieux ministre qu'il n'y survécut lui-même que peu de jours<sup>2</sup>.

1. Il fut reçu en 1726 de l'Académie des Sciences, et en 1749 de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

2. Le cardinal de Fleury mourut à Issy, le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans et sept mois.

Le cardinal de Tencin demeura au conseil jusqu'en 1751, mais n'exerçant qu'une influence secondaire. Retiré dans son diocèse de Lyon, il y mourut en 1758.

Ce moment rappelle de douloureux souvenirs. On étoit au milieu de cette guerre de succession d'Autriche , si follement engagée par une cabale de cour habile à profiter et de la crédulité d'un vieillard , et de l'insouciance d'un jeune monarque , et de l'ardeur d'une nation trop aisée à séduire par l'appât de la gloire. Cent mille soldats françois venoient de périr sous le canon de Prague et les neiges d'Egra. Les économies accumulées en quinze années d'une administration pacifique avoient été gaspillées en dix-huit mois. Devenu tout à coup aussi prodigue de sa renommée que des trésors de l'État , le cardinal de Fleury avoit consenti à mettre en jeu une réputation de soixante années de prudence , de probité , de modération , dans la ridicule illusion d'être plus qu'un Richelieu , et de régenter l'Europe comme il gouvernoit son royal élève. Celui qui , peu auparavant , médiateur respecté de toutes les puissances , avoit , par un chef-d'œuvre de politique , sauvé la Turquie d'une invasion russe , fait restituer au Croissant les conquêtes du prince Eugène , et déconcerté les projets du comte de Munich pour l'affranchissement de la Grèce , n'avoit pas éprouvé lui-même de scrupule en manquant à des engagemens solennels , et en voulant attenter aux droits de la légitimité la plus certaine <sup>1</sup>.

1. La pragmatique sanction qui assuroit l'héritage d'Au-

Souillant sa pourpre et ses cheveux blancs par une témérité qui n'eût pas été pardonnable à la jeunesse, Fleury s'étoit obstiné à régner jusqu'au dernier période d'une vie presque éteinte, et, presque hors d'état de bouger de son lit, croyoit diriger avec une tête de quatre-vingt-dix ans des armées éloignées de trois cents lieues, et à la conduite desquelles toute sa vie l'avoit rendu étranger. Une jalousie puérile lui avoit fait congédier le meilleur conseiller dont sa raison affoiblie eût pu s'aider en des instans aussi critiques <sup>1</sup>. Enfin, jamais scène plus digne des pinceaux de la comédie n'avoit produit d'aussi sanglantes catastrophes. Marie-Thérèse, vengée, par le dévouement des Hongrois et l'assistance de l'Angleterre, des humiliations que lui préparoit le cabinet de Versailles, avoit recouvré tous ses États héréditaires, à l'exception de la Silésie. Privé de son propre patrimoine, notre allié l'empereur Charles Albert, étoit réduit à solliciter chaque jour la charité du cardinal de Fleury *pour éviter de mourir de faim* (telles étoient les expressions de ses dépêches). Enivrées de leurs succès et gorgées de nos dépouilles, massacrant

triche à François de Lorraine, gendre de l'empereur Charles VI, avoit été garantie par la France au traité de Vienne, en 1735.

1. Germain-Louis de Chauvelin, né en 1685, garde des sceaux, vice-chancelier de France, ministre des affaires étrangères en août 1727, exilé le 20 février 1737.

les prisonniers sur le champ de bataille et les blessés dans les hôpitaux, des nuées de *Talpaches*, de *Cravates* et de *Pandours*, se répandoient en Alsace et en Lorraine, et jetoient l'épouvante jusque dans la Bourgogne et la Franche-Comté. Leur général, le féroce Mentzel, invitoit à la soumission les habitans de ces provinces, en menaçant dans ses proclamations quiconque seroit pris les armes à la main de le faire pendre, après l'avoir forcé à se couper, de ses propres mains, le nez et les oreilles. (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*)

La cour de Vienne comptoit si bien sur ces nouvelles conquêtes, qu'elle offroit le royaume de *Bourgogne* à l'empereur Bavaurois, s'il vouloit renoncer à ses États héréditaires et se détacher de l'alliance françoise. Belle-Isle, Broglie, Noailles, Maillebois, luttant inutilement contre la mauvaise fortune, rejetant l'un sur l'autre la cause de leurs revers, ramenoient successivement, à travers mille obstacles, les foibles débris de ces armées qui avoient dû changer la face de l'Europe. Sur cent vingt mille François qui avoient envahi l'Allemagne en 1741, trente-cinq mille à peine traversèrent le Rhin, deux années plus tard, dans un complet dénûment. Appauvrissement, désertion, découragement universel, perspective d'une dissolution imminente, tels étoient les présens que le cardinal de Fleury léguoit à son pays pour prix d'une trop longue confiance dans la sagesse de sa politique.

Mais l'abattement ne sauroit être de durée chez les François. Les années 1744 et 1745 montrèrent tout ce que peut une nation héroïque. L'armée, que l'on croyoit anéantie, reparut comme par enchantement. Un général enfant adoptif de la France<sup>1</sup>, auquel celle-ci n'ose reprocher ni sa naissance ni sa patrie, la commandoit. Louis XV lui-même sembla sortir de son apathie, et, sacrifiant aux dangers de l'État quelques mois de son repos, se rendit au camp, accompagné de son conseil, de ses courtisans, de ses valets. La duchesse de Chateauroux, nouvelle Agnès Sorel, en carrosse doré traîné par huit chevaux, parut au quartier-général. Abandonnant à ses généraux les soins du commandement, le roi fit plus par sa seule présence que leurs plus savantes manœuvres. Ce fut à qui se feroit tuer avec plus de grâce pour mériter un regard; et le monarque le moins familier à l'art militaire ramena la victoire sous des drapeaux qu'elle n'a jamais fuis qu'à regret.

Les deux frères d'Argenson furent en partie les moteurs de ce grand réveil de la France : « C'étoit à eux, dit M. de Lacretelle<sup>2</sup>, qu'il étoit » réservé de réparer les maux causés par l'esprit » vague et le caractère turbulent des deux frères . » de Belle-Isle. »

1. Le maréchal de Saxe.

2. *Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Le ministre de la guerre avoit accompagné Louis XV à la prise de Menin, Ypres, Furnes et Fribourg en Brisgau. Lui-même avoit hâté la reddition de cette dernière place, grâce à un stratagème heureux. On accorda comme une faveur à la garnison de la ville de se retirer dans les forts, où les provisions manquant pour un si grand nombre de troupes, elles ne tardèrent pas à être reduites par la famine. Ce fut au retour du roi à Versailles, le 18 novembre de la même année, que son frère, le marquis d'Argenson, fut nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Il étoit âgé de cinquante ans; sa carrière avoit eu jusque là peu d'éclat. Plus homme de cabinet qu'homme du monde, plus réfléchi que brillant, plus philosophe que courtisan, il avoit consacré ses loisirs à des études persévérantes. Conseiller au parlement en 1716, en 1720 il étoit entré au conseil d'État (le 6 novembre), et avoit été nommé, la même année, intendant du Hainaut et Cambrésis, en résidence à Maubeuge. Ce fut pendant la durée de son intendance qu'eut lieu le congrès de Cambrai (1722-1725), réunion diplomatique ayant pour objet de consolider le traité d'Utrecht, mais dissoute sans résultat, par le renvoi de l'infante destinée pour épouse à Louis XV.

La présence du marquis d'Argenson au congrès de Cambrai contribua puissamment à le mettre au courant des ressorts cachés de la politique.



De retour à Paris, en 1724, sa charge l'obligeoit à assister au conseil des parties, pour le jugement des affaires contentieuses. Possesseur d'une vaste bibliothèque déjà réunie par son père, il se livroit à la composition d'opuscules politiques et littéraires, dont une foible partie seulement étoit destinée à la publicité, de son vivant ou après sa mort.

Nous avons déjà parlé de M. de Chauvelin, homme d'un grand savoir, d'un esprit capable des plus hautes conceptions, auquel le cardinal de Fleury dut l'éclat des premières années de son ministère, et qu'il ne récompensa que par l'ingratitude et l'exil. Une amitié que n'altéra point le changement de fortune unissoit M. d'Argenson au garde des sceaux Chauvelin. Ce fut à la suggestion du garde des sceaux que M. d'Argenson fut désigné pour l'ambassade de Portugal, mission aussi importante que délicate par les avantages qu'en devoit tirer la France, si l'on parvenoit à soustraire ce royaume à la tyrannie mercantile de l'Angleterre. L'exil de M. de Chauvelin, l'attachement prononcé que lui conservoit M. d'Argenson (attachement que l'on qualifioit à la cour du terme injurieux de *chauvelinisme*), arrêterent le départ du nouvel ambassadeur, qui

1. M. d'Argenson avoit épousé, dès avant son intendance, Madeleine Meliand, fille de M. Meliand, intendant de Flandre et conseiller d'État. Il eut de ce mariage un fils (M. de Paulmy), et une fille mariée au comte de Maillebois.

en fut pour une grande partie de ses frais, et pour ses travaux préparatoires sur l'objet de cette mission. M. de Chavigny partit à sa place, au mois de mars 1740.

Depuis lors, le marquis d'Argenson avoit repris ces douces occupations auxquelles il trouvoit tant de charmes<sup>1</sup>; non cependant qu'il ne se sentît parfois aiguillonné du désir de mettre en œuvre les spéculations de bien public que la méditation lui avoit suggérées. Mais voici de quelle nature étoit son ambition : « Il y a aujourd'hui, » disoit-il, un métier où il y a prodigieusement à » gagner, car personne ne s'en avise. C'est celui » d'être parfaitement honnête homme; qu'on joi- » gne à cela une grande application, qui amène » nécessairement quelque intelligence, et il est » impossible que, de degré en degré, l'on ne » soit recherché pour les premières places. Soyons » capables, c'est le moyen de nous rendre néces- » saires, etc. » Le moyen étoit peu suivi; aussi la surprise fut-elle générale à la cour lorsque l'on vit nommer à un poste éminent et envié un homme si peu assidu dans les salons de Versailles.

Il y avoit six mois que le ministère des affaires

1. Le 23 mai 1744, M. d'Argenson fut nommé conseiller au conseil royal *des finances et des dépêches*, titre à peu près honorifique, mais accordé presque toujours à l'ancienneté. Il n'y avoit jamais que deux membres du conseil qui en fussent revêtus, et la charge étoit à vie. Le marquis d'Argenson en fut pourtant privé à sa sortie du ministère.

étrangères étoit vacant, depuis le renvoi de M. Amelot <sup>1</sup>, que la duchesse de Chateauroux avoit pris en aversion, parce qu'il étoit bègue. (Voltaire.)

« De toutes les parties du gouvernement <sup>2</sup>,  
 » c'étoit la seule dont Louis XV semblât toujours  
 » s'occuper avec quelque attrait ; mais il en fai-  
 » soit le travail si négligemment qu'il fut souvent  
 » obligé d'appeler à son aide Chavigny, homme  
 » habile en diplomatie. La correspondance de  
 » Louis XV avec Frédéric, roi de Prusse, fit  
 » sentir à ce prince les inconvéniens de conduire  
 » les négociations sans intermédiaire. Frédéric  
 » savoit s'y prévaloir du besoin que l'on avoit  
 » de ses armes et de la gloire qu'il avoit acquise.  
 » Louis étoit piqué du ton que prenoit ce mo-  
 » narque, dont la puissance étoit si inférieure à  
 » la sienne. »

Ce fut pour parer à ces inconvéniens que M. d'Argenson fut élevé à des honneurs auxquels l'appeloient ses connoissances acquises, et aussi l'habileté que déployoit son frère dans le département qui lui étoit confié. Le choix de Louis XV s'étoit d'abord porté sur M. de Ville-neuve, revenu depuis peu d'une ambassade à Constantinople, dont il s'étoit acquitté avec

1. Amelot de Chaillou, successeur de M. de Chauvelin aux affaires étrangères, reçut sa démission le 26 avril 1744, mourut en 1749.

2. Lacretelle, *Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle*.

honneur. Mais celui-ci s'excusa sur son âge de soixante et onze ans, et sur le mauvais état de sa santé. M. d'Argenson, sans avoir rempli lui-même d'ambassade, étoit cependant connu à l'étranger par sa désignation à celle de Lisbonne. Cette mission avoit tellement inquiété les Anglois, que, pendant deux années consécutives, il y eut à la bourse de Londres des paris ouverts pour savoir s'il partiroit ou non.

Il arrivoit au pouvoir avec de grandes pensées, et des plans mûris de longue main pour la grandeur et la prospérité de sa patrie. Les contrariétés qu'il éprouva, l'état désordonné où se trouvoit l'Europe, la jalousie de ses collègues, lui en interdirent l'exécution. C'est à la postérité qu'il les a légués; et ses écrits feroient mieux juger son caractère que les trois années d'un ministère orageux.

Le gouvernement des deux frères s'annonça d'une manière brillante et féconde en évènements <sup>1</sup>. L'année 1745 fut marquée par une des plus belles victoires que la France comptât dans

1. Voici quelle étoit pour lors la composition du conseil des ministres : M. d'Aguesseau, chancelier de France, tenant les sceaux; M. de Maurepas à la marine, d'où il fut renvoyé en 1749; M. Orry, contrôleur général des finances, remplacé peu après, en 1745, par M. de Machault; MM. d'Argenson; M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la maison du roi; Boyer, ancien évêque de Mirepoix, tenant la feuille des bénéfices; le cardinal de Tencin et le maréchal de Noailles, ministres d'État sans attributions.

ses annales, en un temps où il étoit encore possible de les compter. Aujourd'hui même que nos lauriers se sont tant accrus, ils n'ont pu obscurcir le souvenir de Fontenoy (11 mai 1745). Les deux ministres d'Argenson se trouvèrent avec Louis XV à cette journée. M. de Voyer, fils aîné du ministre de la guerre, chargeant la colonne angloise à la tête du régiment de Berri, s'exposa longtems au milieu de la mêlée, et fut pendant deux heures tenu pour mort par son père. C'eût été le second fils qu'il eût perdu sous les drapeaux, le plus jeune ayant péri deux années auparavant, sur les remparts de Prague <sup>1</sup>.  
<sup>2</sup> Huit canons anglois pris à cette bataille furent donnés par le roi au comte d'Argenson, en récompense de ses services.

On peut juger de l'ivresse générale qu'inspira la victoire de Fontenoy par ce billet écrit par

1. Lettre de madame du Deffand au président Hénault, 21 juillet 1742. *La mort du petit d'Argenson est affreuse*. Il paroît qu'il fut tué en duel par M. de Clermont Tonnerre. Aussi répandit-on qu'il avoit été tué par la foudre.

2. M. de Voyer (Marc-René), fils aîné du ministre de la guerre, né en 1722, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur de cavalerie, grand bailli de Touraine, commandant en Saintonge et dans le pays d'Aunis, après s'être distingué au service militaire et avoir été blessé en plusieurs rencontres, passa les dernières années de sa vie à sa terre des Ormes, ou dans les soins de son commandement. Il mourut victime de son dévouement, ayant gagné dans les marais de Rochefort, dont il activoit le dessèchement, la maladie à laquelle il succomba, le 18 septembre 1782.

Voltaire au ministre des affaires étrangères, à l'instant où elle lui fut annoncée : « Ah ! le bel » emploi pour votre historien ! Il y a trois cents » ans que les Rois de France n'ont rien fait de » si glorieux. Je suis fou de joie. Bonsoir, Mon- » seigneur. »

La réponse du marquis d'Argenson, écrite sur le champ de bataille, se trouve rapportée dans le *Commentaire sur la vie et les ouvrages de l'auteur de la Henriade*.

Elle contient un des récits les plus fidèles et les plus authentiques des événemens dont il venoit d'être témoin. Elle retrace un temps où l'enthousiasme public étoit ravivé pour un monarque dont on oublioit les erreurs passées, en faveur des intentions plus nobles qu'il venoit de manifester ; où l'intérêt général se portoit vers le dauphin, qui, par sa bonne grâce et quelques symptômes de bravoure, s'étoit acquis une popularité dont, s'il faut en croire des mémoires contemporains, son père lui-même ne tarda pas à devenir jaloux. Au milieu de ces sentimens qui caractérisent le temps où il écrivoit, on reconnoît aussi dans le récit du marquis d'Argenson les émotions d'une âme qui répugne à prendre part à ces sanglans divertissemens des rois, dont l'idée de gloire ne peut entièrement déguiser à ses yeux l'affreuse nudité. Le voici :

« Monsieur l'historien, vous avez dû appren-

» dre dès mercredi au soir la nouvelle dont vous  
 » me félicitez tant. Un page partit du champ de  
 » bataille le mardi à deux heures et demie,  
 » pour porter les lettres ; j'apprends qu'il arriva  
 » le mercredi à cinq heures du soir à Versailles.  
 » Ce fut un beau spectacle que de voir le roi et  
 » le dauphin écrire sur un tambour, entourés de  
 » vainqueurs et de vaincus, morts, mourans et  
 » prisonniers. Voici des anecdotes que j'ai remar-  
 » quées : J'eus l'honneur de rencontrer le roi  
 » dimanche, tout près du champ de bataille.  
 » J'arrivois de Paris au quartier de *Chin*. J'appris  
 » que le roi étoit à la promenade. Je demandai  
 » un cheval ; je joignis Sa Majesté près d'un  
 » lieu d'où l'on voyoit le camp des ennemis.  
 » J'appris pour la première fois de Sa Majesté de  
 » quoi il s'agissoit tout à l'heure, à ce qu'on  
 » croyoit. Jamais je n'ai vu d'homme si gai de  
 » cette aventure qu'étoit le maître. Nous discu-  
 » tâmes justement ce point que vous tranchez en  
 » quatre lignes : quels de nos rois avoient gagné  
 » les dernières *batailles royales* ? Je vous assure  
 » que le courage ne faisoit point de tort au juge-  
 » ment, ni le jugement à la mémoire. De là, on  
 » alla coucher sur la paille. Il n'y eut pas de nuit  
 » de bal plus gaie ; jamais tant de bons mots.  
 » On dormit tout le temps qui ne fut pas coupé  
 » par des courriers, des *Grassins* <sup>1</sup> et des aides

1. Arquebusiers commandés par M. de Grassin.

» de camp. Le roi chanta une chanson qui a beau-  
» coup de couplets, et qui est fort drôle. Pour le  
» dauphin, il étoit à la bataille comme à une chasse  
» de lièvre, et disoit presque : « Quoi ! n'est-ce  
» que cela ? » Un boulet de canon donna dans la  
» boue et crotta un homme près du roi. Nos  
» maîtres rioient de bon cœur du barbouillé. Un  
» palefrenier de mon frère a été blessé à la tête,  
» d'une balle de mousquet. Ce domestique étoit  
» derrière la compagnie.

» Le vrai, le sûr, le non flatteur, c'est que  
» c'est le roi qui a gagné lui-même la bataille,  
» par sa volonté, par sa fermeté. Vous aurez des  
» relations et des détails; vous saurez qu'il y a  
» eu une heure terrible, où nous vîmes le second  
» tome de Dettingue. Nos François humiliés de-  
» vant cette fermeté angloise, leur feu roulant  
» qui ressembloit à l'enfer, que j'avoue qui rend  
» stupides les spectateurs les plus oisifs. Alors on  
» désespéra de la république. Quelques-uns de  
» nos généraux qui ont plus de courage de cœur  
» que d'esprit donnèrent des conseils fort pru-  
» dens. On envoya des ordres jusqu'à Lille; on  
» doubla la garde du roi, on fit emballer; et à  
» cela le roi se moqua de tout et se porta de la  
» gauche au centre, demanda le corps de réserve  
» et le brave Lowendhal; mais on n'en eut pas  
» besoin. Un faux corps de réserve donna. C'étoit  
» la même cavalerie qui avoit d'abord donné  
» inutilement, la maison du roi, les carabiniers,



» ce qui restoit tranquille des gardes françois,  
» ses, des Irlandois, excellens surtout quand ils  
» marchent contre des Anglois et Hanovriens.  
» Votre ami M. de Richelieu est un vrai Bayard.  
» C'est lui qui a donné le conseil, et qui l'a exé-  
» cuté, de marcher à l'ennemi comme des chas-  
» seurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle,  
» la main baissée, le bras raccourci; maîtres,  
» valets, officiers, cavaliers, infanterie, tout en-  
» semble. Cette vivacité françoise dont on parle  
» tant, rien ne lui résiste; ce fut l'affaire de dix  
» minutes que de gagner la bataille avec cette  
» botte secrète. Les gros bataillons anglois tour-  
» nèrent le dos, et, pour vous le faire court,  
» on en a tué quatorze mille. Il est vrai que le  
» canon a eu l'honneur de cette affreuse bouche-  
» rie. Jamais tant de canons, ni si gros, n'ont  
» tiré à une bataille générale, qu'à celle de Fon-  
» tenoy. Il y en avoit cent, Monsieur. Il semble  
» que ces pauvres ennemis aient voulu à plaisir  
» laisser arriver tout ce qui leur devoit être le  
» plus malsain, canon de Douai, gendarmerie,  
» mousqueterie. A cette charge dernière, dont  
» je vous parlois, n'oubliez pas une anecdote :  
» Monseigneur le dauphin, par un mouvement  
» naturel, mit l'épée à la main de la plus jolie  
» grâce du monde, et vouloit absolument char-  
» ger. On le pria de n'en rien faire. Après cela,  
» pour vous dire le mal comme le bien, j'ai re-  
» marqué une habitude trop tôt acquise, de voir

» tranquillement sur le champ de bataille des  
 » morts nus, des ennemis agonisans, des plaies  
 » fumantes. Pour moi, j'avouerais que le cœur  
 » me manqua, et que j'eus besoin d'un flacon.  
 » J'observai bien nos jeunes héros, je les trouvai  
 » trop indifférens sur cet article; je craignis, pour  
 » la suite d'une longue vie, que le goût vînt à  
 » augmenter pour cette inhumaine curée.

» Le triomphe est la plus belle chose du  
 » monde : les Vive le roi! les chapeaux en l'air  
 » au bout des baïonnettes; les complimens du  
 » maître à ses guerriers; la visite des retranche-  
 » mens, des villages et des redoutes si intactes,  
 » la joie, la gloire, la tendresse! Mais le plan-  
 » cher de tout cela est du sang humain, des  
 » lambeaux de chair humaine. Sur la fin du  
 » triomphe, le roi m'honora d'une conversation  
 » sur la paix. J'ai dépêché des courriers. Le roi  
 » s'est fort amusé hier à la tranchée<sup>1</sup>, on a beau-  
 » coup tiré sur lui. Il y est resté trois heures.  
 » Je travaillois dans mon cabinet, qui est ma tran-  
 » chée; car j'avouerais que je suis reculé de mon  
 » courant par toutes ces dissipations. Je trem-  
 » blois de tous les coups que j'entendois tirer.  
 » J'ai été hier voir la tranchée en mon petit par-  
 » ticulier. Cela n'est pas fort curieux de jour.  
 » Pour aujourd'hui, nous aurons un *Te Deum*

1. Tournai se rendit le 23 mai, et la citadelle le 19 juin 1745.

» sous une tente, avec une salve générale de  
 » l'armée, que le roi ira voir du Mont de la  
 » Trinité. Cela sera beau. »

*Réponse de Voltaire, du 20 mai 1745.*

Vous m'avez écrit, Monseigneur, une lettre  
 telle que Madame de Sévigné l'eût faite, si  
 » elle s'étoit trouvée au milieu d'une bataille. Je  
 » viens de donner bataille aussi, et j'ai eu plus  
 » de peine à chanter la victoire que le roi à la  
 » remporter. M. Bayard de Richelieu vous dira  
 » le reste. Vous verrez que le nom d'*Argenson*  
 » n'est pas oublié <sup>1</sup>. En vérité, vous me rendez  
 » ce nom bien cher; les deux frères le rendent  
 » bien glorieux. Adieu, Monseigneur; j'ai la  
 » fièvre à force d'avoir embouché la trompette.  
 » Je vous adore. »

Ce fut, en effet, d'après la relation du marquis  
 d'Argenson et les renseignemens fournis par  
 plusieurs officiers généraux que Voltaire com-  
 posa presque immédiatement son *Poëme de Fon-*

1. *D'Argenson, qu'enflammoient les regards de son père,  
 La gloire de l'État à tous les siens si chère,  
 Le danger de son roi, le sang de ses ayeux,  
 Assaillit par trois fois ce corps audacieux,  
 Cette masse de feu, qui semble impénétrable.  
 On l'arrête, il revient ardent, infatigable :  
 Ainsi qu'aux premiers temps, de leurs coups redoublés,  
 Les béliers enfonçoient les remparts ébranlés.*

(Poëme de FONTENOY.)

tenoy. Cinq éditions en furent épuisées, et dix mille exemplaires vendus dans l'espace de dix jours, telle étoit l'avidité du public pour ce qui retraçoit un triomphe aussi national.

La victoire de Fontenoy, celles de Raucoux (11 octobre 1746) et de Laufeld (2 juillet 1747), enfin l'investissement de Maestricht en avril 1748, eurent pour effets la soumission complète de la Belgique Hollandoise et Autrichienne. Les savantes manœuvres du saxon Maurice et l'intrépidité du Danois Lowendhal eurent une grande part à ces succès. Mais le nom du ministre qui se condoit et dirigeoit leurs opérations appartenoit uniquement à la France. Le comte d'Argenson, s'associant par ses talens administratifs à la gloire de nos armes, avoit fait succéder la discipline au désordre et la confiance au découragement. Ce fut lui qui, après avoir recomposé une armée presque dissoute, réussit à réparer chaque nouveau succès, non moins destructif que les défaites passées, à mettre en honneur l'ordre et la subordination, surtout à assigner les rangs à la bravoure, en dépit de l'intrigue et de la faveur. Mais déjà ses vues, se portant sur l'avenir, préparoient des institutions grandes et durables<sup>1</sup>.

« Le comte d'Argenson s'efforçoit d'inspirer » au roi le goût des monumens utiles. Il le prouva

1. Lacroix, *Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle*.

» par l'établissement d'une école militaire <sup>1</sup>, où  
 » furent reçus cinq cents gentilhommes, dont  
 » les parens, dépourvus de biens, étoient morts  
 » au service de l'État, ou s'y étoient distingués.  
 » On approuva un monument dont l'exécution  
 » fut simple et noble comme son objet. Le même  
 » ministre ne cessa de protéger l'établissement  
 » des Invalides. Ce fut pour eux qu'il fit planter,  
 » vis à vis de leur hôtel, l'agréable promenade  
 » à laquelle il donna le nom de *Champs-Élysées*,  
 » comme pour inviter ces soldats mutilés à goû-  
 » ter le repos que les fables anciennes ont ima-  
 » giné pour les guerriers illustres. L'édit du 1<sup>er</sup>  
 » novembre 1750, par lequel il fit instituer une  
 » *Noblesse militaire* acquise de droit à tous ceux  
 » qui parviendroient au grade d'officiers géné-  
 » raux, fut vivement applaudi par la nation, et  
 » les philosophes <sup>2</sup> y virent une heureuse appli-  
 » cation de leurs maximes. »

C'étoit un premier pas vers l'égalité d'avancement, dont le principe choquoit trop les préjugés pour qu'on osât le proclamer ouvertement sous l'ancien régime.

Le corps des *Grenadiers Royaux*, un des plus beaux de l'armée, et qui rendit le plus de ser-

1. Édit de janvier 1751, enregistré au parlement le 22 du même mois.

2. Marmontel publia dans le *Mercur de France* un poëme sur la fondation de l'École militaire, et une épître au roi sur la noblesse accordée aux anciens officiers.

vices, dut son existence au même ministre. Ce furent d'abord sept régimens de nouvelles recrues, qui rivalisèrent dès leur origine avec les troupes les plus aguerries.

Au ministère de la guerre le comte d'Argenson réunit le département de Paris (à dater de l'année 1749). Cette ville dut à son administration plusieurs embellissemens; nous nous bornerons à nommer la place Louis XV, la rue Royale et les édifices qui la décorent, monumens conçus presque aussitôt après la bataille de *Fontenoy*, et destinés à en perpétuer le souvenir.

Les compagnies du guet, auparavant si méprisées, reçurent sous la même direction une tenue plus régulière, un habillement uniforme, et furent instruites au maniement des armes.

Enfin, M. d'Argenson s'étoit proposé la suppression d'un des abus les plus choquans de l'ancien régime : la propriété et la vénalité des régimens. Le prix en devoit être diminué progressivement à chaque mutation, jusqu'à ce qu'il eût été totalement annulé.

L'armée, ce sanctuaire de l'aristocratie, étoit en même temps le repaire de toutes les cabales et de toutes les injustices. Les gentilshommes de province, humiliés par la noblesse de cour, se plaignoient aussi des dédains que plus tard ils ont paru oublier. C'étoit en quelque sorte la féodalité réclamant l'assistance de la philosophie contre les abus dont elle-même étoit victime.

Aux lumières de son frère aîné le comte d'Argenson joignoit un extérieur moins sévère, et qui le rendoit plus propre à se maintenir à la cour. « *Il savoit, dit Lacretelle, plaire sans s'avilir, et cacher des pensées hautes sous des formes légères.* » Doué d'un abord prévenant, d'un esprit orné, d'une conversation spirituelle, d'une figure agréable, enfin d'une souplesse de caractère qui manquoit à son aîné, ce fut, au dire de ses contemporains, l'un des hommes les plus aimables et les plus spirituels du dernier siècle. A la fois ferme et persuasif, laborieux et dissipé, au courant de tous les riens du moment et de tous les grands intérêts de l'État, il sembloit passer sa vie dans la société la plus frivole, et ne finit jamais sa journée sans s'être mis au courant de son travail. Ce fut, de tous les ministres de Louis XV<sup>1</sup>, celui pour lequel ce prince montra le plus de goût et d'amitié. Louis XV apprécia ses services, et eut le courage de le maintenir en dépit des favorites, qui redoutoient son influence et la voyoient avec jalousie.

Dès le début de sa carrière ministérielle, lors de la maladie du roi à Metz, en 1744, le comte d'Argenson fut chargé du renvoi de mesdames de Chateauroux et de Lauraguais, et s'en acquitta avec une rigueur qu'elles ne lui pardonnèrent point. La longue rivalité du même ministre et

1. *Correspondance de Grimm*, mars 1769.

de la marquise de Pompadour <sup>1</sup>, la résistance qu'il opposa souvent aux volontés de cette femme impérieuse, se terminèrent, quatorze ans plus tard, par une disgrâce non moins éclatante que les dignités dont, pendant si longtemps, il avoit été pourvu.

Cependant le marquis d'Argenson, que nous n'avons un instant perdu de vue, pour nous occuper de son frère, que parce que leur carrière publique étoit commune, partagea les travaux de celui-ci, quoique dans un but différent : car, tandis que l'un s'occupoit à prolonger la guerre, l'autre avoit pour unique ambition de mettre un terme à la lutte qui désoloit la France depuis cinq années.

« *Nous sommes frères et nous sommes amis,*  
» lui écrivoit le ministre des affaires étrangères,

1. « La haine de madame de Pompadour contre M. d'Argenson étoit publique. Ses efforts continuels pour le faire renvoyer, et son peu de succès dans ce projet, ont dû paroître une chose extraordinaire. Louis XV, ennuyé de ses inutiles tentatives, lui fit dire par madame de Soubise, en 1754, qu'il avoit du goût pour ce ministre, et qu'habitué à son travail et à ses formes, elle lui feroit plaisir de ne plus le tourmenter sur cet objet. Femme, et dissimulée par une longue habitude de la cour, madame de Pompadour fut plus réservée depuis cet avertissement ; elle n'osa plus attaquer ouvertement M. d'Argenson, et se contenta de le desservir dans toutes les occasions qui se présentèrent. Cette tactique n'est pas nouvelle, et la patience dans la haine la fait presque toujours triompher. »

(*Mémoires du baron de Besenval*, tome I, page 208.)



» presque à l'instant de sa nomination (2 octobre  
 » 1744), et il n'y a peut-être que le trop d'u-  
 » nion à redouter entre nous; du moins des poli-  
 » tiques scrupuleux pourront craindre cet in-  
 » convénient. Pourtant j'avoue que je me sens  
 » disposé à travailler contre vous de toutes mes  
 » forces, en procurant et entretenant la paix.  
 » J'aimerois à faire jouer à notre patrie le rôle  
 » d'un honnête homme, et je ne souhaite de pou-  
 » voir et d'habileté que pour cela. Je sais même  
 » que vous ne m'en voudrez pas plus de mal,  
 » et que votre charge n'en ira que solidement  
 » mieux. »

Les intentions pacifiques du ministre ne tar-  
 dèrent pas à être accueillies par le penchant na-  
 turel du roi. Déjà las du rôle de héros, Louis XV  
 attendoit impatiemment la jouissance paisible des  
 voluptés que lui promettoit sa nouvelle maî-  
 tresse, la marquise de Pompadour. La France  
 entière étoit encore plus avide de repos que  
 son monarque. Ses forces s'épuisoient, ses tro-  
 phées avoient plus d'éclat que de solidité. Aucune  
 conquête ne pouvoit réparer la ruine du com-  
 merce, la privation et le dépérissement des co-  
 lonies, l'anéantissement de la marine. Telle étoit  
 sur ce point la nullité de nos ressources, qu'en  
 1747, après le combat naval du Finistère, il ne  
 restoit plus en mer qu'un seul vaisseau de ligne.  
 (Voltaire, *Siècle de Louis XV.*)

Cependant on s'étoit engagé trop avant pour

déposer les armes brusquement, et sans compensation pour de tels sacrifices. Peu de temps après l'entrée du marquis d'Argenson au ministère, mourut l'empereur Bavaïois, dont l'alliance n'étoit depuis longtemps qu'une charge pour la France. Cette mort, loin de faire cesser les motifs de discorde, rendit les haines plus envenimées. Elle fut suivie de l'élection de François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et grand-duc de Toscane (le 13 septembre 1745).

Dès lors, nos adversaires ne voulurent se prêter à aucun accommodement. Les Anglois s'enrichissoient chaque année des dépouilles de nos colonies, des galions que l'Espagne ne frétoit que pour devenir leur proie. L'Autriche, peu soucieuse de l'occupation momentanée de la Belgique, portoit ses vues ambitieuses sur l'Italie.

La Hollande, serrée de près par nos armes, dont tous les soldats, au nombre de trente-cinq mille, avoient été nos prisonniers de guerre, devoit partager l'impatience de la France pour l'ouverture des négociations. Ce fut en elle que le marquis d'Argenson fonda tout son espoir. A ces dispositions se joignoit une affection secrète, depuis longtemps conçue, pour le gouvernement fédéral des Provinces-Unies. C'étoit celui de toute l'Europe qui sympathisoit le mieux avec les principes d'une sage liberté, qu'il chérissoit. C'est ce qui faisoit dire à Voltaire, dans une

lettre qu'il lui adressoit de la Haye (8 août 1743) :  
 « Ce gouvernement-ci vous plairoit infiniment.  
 » Il est tout municipal : c'est ce que vous aimez. »  
 — « Les Hollandois veulent la paix sincèrement  
 » et de bonne foi », écrivoit le marquis d'Argen-  
 son à l'abbé de Vauréal<sup>1</sup>. « Les raisonnables  
 » gagnent les peureux. Les stathoudériens en-  
 » ragés rongent leurs plaies. Les intérêts de l'ar-  
 » gent augmentent, et pendant ce temps nous  
 » approchons de leurs frontières. Les Hollandois  
 » veulent la paix, et seront au moins d'excellens  
 » ambassadeurs près de l'Angleterre pour la né-  
 » gocier..... Donnez-moi donc, ajoutoit-il  
 » dans une autre lettre, quelque proposition que  
 » je puisse mettre sous les yeux des bons Hol-  
 » landois, mais quelque chose où l'honnête ne  
 » soit pas blessé par l'utile. Croyez que, s'il est  
 » jamais permis de proposer et que cette propo-  
 » sition soit extravagante, ce sera une nouvelle  
 » déclaration de guerre; et si l'on montrait de  
 » la modération, je ne désespérerois pas d'une  
 » paix très-prochaine. »

Après diverses tentatives, sur lesquelles nous ne nous appesantirons point, mais que firent

1. Le long ministère du cardinal de Fleury avoit peuplé la diplomatie de prélats. L'abbé Louis de *Guérapin de Vauréal*, évêque de Rennes, avoit une belle figure, de la distinction dans les manières, et beaucoup de succès dans le monde. Il fut reçu en 1749 de l'Académie française, et mourut en 1758.

échouer les prétentions excessives de l'Espagne, s'ouvrit, en septembre 1746, le *congrès de Bréda*. M. de Puysieux, plénipotentiaire françois, s'y rendit le premier; M. de Wassenaer y représenta la Hollande, le comte de Sandwich l'Angleterre; l'impératrice d'Autriche n'y eut aucun fondé de pouvoirs, et l'Espagne, qui ne voyoit qu'avec défiance ces tentatives de pacification, y députa M. de Macannas, avec ordre de troubler les négociations, plutôt que d'y prendre part. « La paix », écrivoit M. d'Argenson à l'abbé de Vauréal, « est réellement à conclure » avec nos alliés, avant de la traiter avec nos ennemis. »

Il y eut un autre motif au peu de succès des conférences de Bréda : ce fut la rigueur avec laquelle on traita les Hollandois. Les négociations entamées n'avoient point interrompu le progrès des armes françoises. Quoique depuis longtemps en état d'hostilité réelle, les Hollandois conservoient leur qualité de neutres. On envahit leur territoire sans déclaration préalable. Cet acte de violence impolitique, auquel le marquis d'Argenson s'étoit longtemps opposé, eut l'effet qu'on auroit dû prévoir.

L'influence angloise prit le dessus; le parti républicain, qui inclinoit vers la paix, céda devant celui des orangistes, et, de même qu'en 1672, lors de l'invasion de Louis XIV, on crut un chef unique indispensable au salut de la répu-

blique. Le drapeau orange fut arboré (mai 1747), et le stathoudérat héréditaire, aboli depuis 1702, rétabli aux acclamations universelles d'un peuple séduit par les guinées anglaises et par la vanité monarchique. Le congrès de Bréda fut dissous en juin 1747.

Mais la suite des événemens nous a déjà fait dépasser la durée fugitive de l'administration du marquis d'Argenson. L'année 1745 avoit vu se produire une diversion inespérée, qui faillit changer complètement le sort de la guerre. L'intrépidité d'un jeune prince qui s'étoit risqué presque seul au milieu d'un pays où sa famille étoit proscrite faisoit concevoir de vastes espérances. Charles Édouard avoit mis en jeu l'esprit national des Écossois, attachés à sa famille depuis trois cents ans, et soumis à un peuple pour lequel ils conservoient une antipathie héréditaire. Il avoit vu se grouper autour de lui ces clans à demi-sauvages, dont les mœurs, totalement étrangères à l'Europe, nous sont devenue presque familières, grâce aux récits de leur ingénieux compatriote. L'impétuosité de montagnards demi-nus et armés de bâtons triomphoit de la discipline anglaise; une terreur panique les précédoit, et déjà Londres trembloit à la nouvelle de leur approche. L'Europe, attentive, croyoit l'Angleterre destinée à changer de maître.

« On va peut-être avoir un Stuart pour roi en » Écosse et en Angleterre », écrivoit le marquis

d'Argenson à l'abbé de Vauréal; « il sera notre » obligé et notre intime. Mais savez-vous, Mon- » sieur, que ce sera en cette conjoncture qu'il » faudra plus de sagesse dans la paix, et un plan » plus modéré? Songez que ce sera un prince » sans biens, sans domaines, et fort endetté, re- » devant surtout beaucoup au malheur de ses » sujets, qui se sont sacrifiés pour sa maison de- » puis soixante ans. Voulez-vous qu'il obtienne » encore à la fois de sa nation le sacrifice de sa » religion dominante et des intérêts les plus à » cœur à leur politique? Je dis, Monsieur; que, » si cette révolution arrivoit en Angleterre, et » si l'on ne donnoit pas un plan modéré au nou- » veau roi, vous le verriez ou devenir ingrat, » ou chassé de nouveau. »

Deux fois il fut question d'exécuter sur les côtes d'Angleterre un débarquement destiné à seconder le prétendant. La seconde expédition devoit avoir lieu au printemps de l'année 1746. Le duc de Richelieu fut désigné pour la commander, et l'on trouve dans les œuvres de Voltaire (*Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade*) le manifeste qu'il devoit répandre. Mais ce projet n'eut aucune suite, *fort heureusement pour ceux qui l'avoient conçu*, ajoute le même auteur, car il n'avoit guère d'autre défaut que *d'être impossible*.

Réduit à ses propres forces, le prince Edouard vit bientôt la fortune l'abandonner. Défait à Cul-

loden par le duc de Cumberland (27 avril 1746), blessé lui-même dans ce combat, proscrit, déguisé, il erra pendant cinq mois dans les rochers et les marais qui bordent la côte septentrionale de l'Écosse. Non moins héroïques par leur fidélité que par leur courage, les indigènes de ces contrées protégèrent sa fuite, et pas un ne fut tenté de le trahir. Enfin il réussit à s'embarquer, et à regagner la France à travers de nouveaux périls. Sa défaite avoit été le signal de cruautés dont le récit fait frémir.

De vastes pays dévastés, des populations entières anéanties, des villages et des châteaux livrés aux flammes avec tous leurs habitans, des pairs du royaume périssant sur l'échafaud, tous les soldats et sous-officiers de l'armée jacobite obligés de tirer au sort afin qu'un sur vingt passât par les armes, telle fut la vengeance atroce des vainqueurs.

Pourtant il ne tint pas à l'intervention de la France, manifestée par son ministre des affaires étrangères, que ces excès ne fussent prévenus. Laissons ici parler Voltaire, qui, mieux que qui que ce soit, devoit être informé de ces détails :

<sup>1</sup> « Il y avoit en France plusieurs prisonniers » de guerre anglois, et l'on crut que cette considération pourroit retenir la vengeance de la » cour d'Angleterre, et prévenir l'effusion du sang.

1. *Siècle de Louis XV.*

» Le marquis d'Argenson, ministre des affaires  
» étrangères, s'adressa à l'ambassadeur des Pro-  
» vinces-Unies, M. Vanhoey <sup>1</sup>, comme à un mé-  
» diateur. Ces deux ministres se ressembloient  
» en un point qui les rendoit différens de presque  
» tous les hommes d'État : c'est qu'ils mettoient  
» toujours de la franchise et de l'humanité où  
» les autres n'emploient guère que la politique.  
» L'ambassadeur Vanhoey écrivit donc une longue  
» lettre au duc de Newcastle, secrétaire d'État  
» d'Angleterre.

» ..... Mais ses exhortations à la clémence ne  
» produisirent point l'effet qu'on en espéroit. Elles  
» choquèrent le roi d'Angleterre, au lieu de l'a-  
» doucir..... Les états généraux eux-mêmes ré-  
» primandèrent vivement leur ambassadeur, et  
» lui ordonnèrent de faire excuse au duc de New-  
» castle, et de réparer sa faute. L'ambassadeur,  
» convaincu qu'il n'en avoit point fait, obéit, et  
» écrivit que, s'il avoit manqué, c'étoit un mal-  
» heur inséparable de la condition humaine. Il

1. M. *Vanhoey*, ambassadeur de la république de Hol-  
lande près la cour de France, et neveu des de Witt, résida  
encore longtems à Paris après le commencement des hosti-  
lités. Il étoit intimement lié avec le cardinal de Fleury. L'on  
a même accusé ce prélat de s'être trop laisser aller aux paci-  
fiques conseils du Hollandois, qui, flattant ses goûts d'éco-  
nomie, le dissuada constamment de toute dépense appliquée  
à la restauration de notre marine. D'ailleurs, Vanhoey ap-  
partenoit au parti républicain ou pacifique, en opposition à  
la faction guerrière ou orangiste.



» pouvoit avoir manqué aux lois de la politique,  
 » mais non à celles de l'humanité. »

Cependant le ministère françois ne s'en étoit pas tenu à de stériles remontrances. Sur la proposition du marquis d'Argenson, on arrêta un grand nombre d'Anglois qui se trouvoient en France sans passeports. De ce nombre étoit lord Morton, parent d'un secrétaire d'État d'Angleterre, qui voyageoit, disoit-il, pour sa santé, mais qui fut violemment soupçonné d'avoir noué des intelligences à Lorient pour livrer ce port aux Anglois, lors du débarquement qu'ils firent sur les côtes de Bretagne. Lord Morton fut enfermé à la Bastille, et subit plusieurs interrogatoires. Si la crainte de justes représailles ne put sauver la vie à tous les malheureux proscrits Écossois, du moins le ministre des affaires étrangères avoit-il tenté pour y parvenir ce qui étoit en son pouvoir.

Une négociation d'une autre importance dans la balance Européenne l'occupoit dans ce même temps. Il s'agissoit, suivant son expression, de la formation d'une *république italienne*, ou, pour mieux dire, d'une confédération de tous les États d'Italie, dans le but de repousser les Autrichiens et d'y rendre leur retour impossible. On lira avec intérêt, dans la suite de ces mémoires, les vicissitudes qu'éprouva ce projet, dont l'influence pouvoit devenir immense sur

les destinées du monde civilisé. L'Italie secouoit pour jamais le joug antipathique des Allemands, et la France libératrice retiroit d'éminens avantages de cet affranchissement. C'étoit une première tentative pour faire intervenir les affections et les sympathies des peuples dans les calculs de la politique, qui, pour la plupart du temps, professe à leur égard une si froide indifférence.

Sans anticiper sur le récit qu'en donne l'auteur lui-même, nous croyons devoir entrer dans quelques détails propres à jeter un plus grand jour sur cette affaire peu connue, mais qui n'a rien perdu jusqu'à ce jour de son importance.

Le plan conçu par le marquis d'Argenson n'étoit rien moins qu'inexécutable. Nos armes étoient victorieuses sur presque tous les points. La république de Gènes étoit notre alliée depuis le traité d'Aranjuez de l'année 1745. Le duc de Modène, gendre du régent, et don Carlos, fils de Philippe V, roi des Deux-Sicules, tenoient à la France par les liens du sang. Le pape et les Vénitiens étoient neutres. Une armée espagnole et française de quatre-vingt-dix mille hommes, sous les ordres du comte de Gages et du maréchal de Maillebois, occupoit Parme, Plaisance, le Montferrat, Pavie, Tortone, et presque tout le Milanois, à l'exception du château de Milan. La Toscane et une petite partie de la Lombardie étoient les seules provinces que l'Autriche eût con-

servées en Italie. Mais elle avoit pour allié le roi de Sardaigne, qui, au terme du traité de Worms (2 septembre 1743), s'étoit engagé à entretenir trente-cinq mille hommes de troupes, moyennant une solde annuelle de deux cent mille livres sterling, fournie par l'Angleterre. Cette alliance lui avoit coûté cher. La Savoie et le comté de Nice étoient demeurés aux François à la suite des succès remportés par le prince de Conti dans les défilés des Alpes (1744). Maillebois, après avoir battu les troupes sardes à Bassignano (27 septembre 1745), occupoit une grande partie du Piémont, et la citadelle d'Alexandrie, serrée de près, étoit sur le point de se rendre.

En de telles conjonctures, il eût été d'autant plus utile de détacher le roi de Sardaigne de la coalition ennemie, que la France venoit de perdre un de ses alliés les plus précieux. Le roi de Prusse, après avoir porté la guerre jusqu'au cœur de la monarchie autrichienne, et avoir remporté par lui-même cinq victoires signalées, venoit de conclure un traité de paix particulier avec Marie-Thérèse<sup>1</sup>. Peu auparavant, des motifs de religion autant que de politique avoient fait rejeter les offres du pacha turc comte de Bonneval, qui se faisoit fort de décider la Porte Ottomane à déclarer la guerre à l'Autriche, et à envahir la Hongrie. On jugea déplacé de la part

1. Traité de Dresde, 25 décembre 1745.

du roi très-chrétien de rechercher l'alliance d'une puissance infidèle<sup>1</sup>. Unie aux troupes sardes, et devenue maîtresse des Alpes, notre armée se fût trouvée en possession de toute l'Italie; nous y eussions dicté des lois, et rien ne se fût opposé à l'accomplissement du plan fédéral formé par le marquis d'Argenson. Le roi y avoit souscrit avec un empressement si extraordinaire, que M. d'Argenson écrivoit: «*Sa Majesté va, sur ce point, plus loin et plus vite que moi.*» Effectivement, Louis XV en avoit la prompte réussite tellement à cœur, qu'il autorisa son ministre à entamer sur-le-champ la négociation avec le roi de Sardaigne, sans en faire part à un seul de ses collègues. Bien plus, il lui prescrivit de traiter au nom du roi d'Espagne et des autres alliés de la France, sans les en prévenir, et comme si l'on n'eût pu douter de leur consentement à tout ce qui seroit arrêté.

Après diverses ouvertures faites d'abord à Paris, près de M. de Montgardin, chargé d'affaires de la famille de Savoie-Carignan, puis à Turin même, par M. de Champeaux, résident de France à Genève, déguisé sous le nom d'*abbé Rousset*, des articles préliminaires furent signés conjointement, le 26 décembre 1745.

Il fut stipulé (art. 3) qu'à l'avenir nulle puissance étrangère à l'Italie, pas même la France,

1. *Mémoires de Noailles*, tome 6, page 126.

n'y pourroit posséder, sous aucun titre, de domaine quelconque; qu'aucune puissance étrangère n'y pourroit entrer, sous quelque prétexte que ce pût être; que les Autrichiens en seroient expulsés totalement et à jamais. La Toscane leur eût aussi été enlevée; elle eût passé au prince Charles de Lorraine, frère de l'Empereur, et à ses descendans, avec exclusion perpétuelle de la lignée impériale.

On accorderoit au roi de Sardaigne (art. 2) un agrandissement considérable aux dépens de la Lombardie, sur laquelle il avoit aussi réclamé précédemment d'anciens droits.

Les républiques de Gênes et de Venise recevoient pareillement, aux dépens des possessions autrichiennes, un accroissement proportionné de territoire. Enfin, l'infant Don Philippe, dont l'établissement en Italie étoit un des objets de la guerre, avoit Parme, Plaisance, Tortone, Voghera, Crémone, etc., c'est-à-dire un territoire presque double de celui qui lui échut depuis par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais, comme nous allons voir, cette part étoit bien loin de suffire aux prétentions de sa mère. Une autre circonstance fit changer subitement les dispositions du roi de Sardaigne : ce fut l'approche d'une forte armée autrichienne, commandée par le prince de Lichtenstein.

Le comte de Maillebois, gendre du marquis d'Argenson, étoit arrivé à Rivoli, chargé des

instructions de son beau-père pour la conclusion définitive du traité d'alliance avec la Sardaigne. Il lui fallut revenir précipitamment sur ses pas, et son retour en France fit cesser le mystère dont jusqu'alors les négociations avoient été enveloppées.

Le roi de Sardaigne, pour rassurer ses anciens alliés contre tout soupçon d'intelligence avec la France, crut devoir faire une démonstration d'hostilités. Le 6 mars 1746, neuf bataillons françois furent surpris dans Asti et faits prisonniers de guerre, au moment où toute l'armée croyoit à la conclusion de l'armistice. La citadelle d'Alexandrie se trouva débloquée, et l'armée françoise perdit une grande partie de ses avantages.

Voici, d'autre part, ce qui s'étoit passé dans nos relations avec l'Espagne. Le 16 janvier, au moment du départ de M. de Maillebois, Louis XV avoit écrit de sa propre main à Philippe V, pour le prévenir du point où en étoient les choses, et de sa ferme résolution, dans le cas où l'Espagne n'accéderoit pas au traité proposé, de songer uniquement à la défense de son royaume et au soulagement de ses peuples, *plutôt que de se ruiner en sacrifices inutiles pour l'établissement des Infans en Italie*. Il terminoit en ne donnant à l'Espagne qu'un délai de deux jours pour prendre son parti.

A la réception de ce courrier, la reine d'Espagne se crut outragée; elle ne respira que haine

et vengeance contre les conseillers du roi de France. L'histoire fait assez connoître cette *Élisabeth Farnèse*, seconde femme de Philippe V ; on sait à quel point cette princesse, abusant de son crédit sur un époux superstitieux, infirme et maniaque, parvint à troubler l'Europe entière pour satisfaire sa propre vanité. La guerre de 1733 avoit eu pour objet de procurer le trône de Naples à don Carlos, son fils aîné ; à présent il s'agissoit d'*établir* son second fils don Philippe. Dans ce but, les duchés de Parme et de Plaisance, qu'Élisabeth réclamoit comme héritière unique de la maison Farnèse, ne suffisoient pas à ses désirs ; elle y vouloit joindre la Lombardie autrichienne, sur laquelle elle ne se croyoit pas moins de droits que le roi de Sardaigne. Pour donner plus de poids à ses prétentions, elle avoit fait épouser à don Philippe la fille aînée de Louis XV. Ses vœux avoient été sanctionnés par le *Pacte de famille* signé à Fontainebleau le 25 octobre 1743. Les rois de France et d'Espagne s'y étoient engagés à ne point traiter l'un sans l'autre, et à ne déposer les armes que lorsque le Milanois et le Mantouan auroient été assurés à l'infant, Parme et Plaisance à la reine Élisabeth. Aussi les Espagnols, à leur entrée dans Milan, s'étoient-ils empressés de proclamer don Philippe roi de Lombardie.

Par le traité de Fontainebleau, Louis XV avoit encore promis de ne point signer de paix

générale que Gibraltar et Port-Mahon ne fussent restitués à l'Espagne. Il est aisé de reconnoître que ce pacte, conclu avec irréflection, et antérieur de plusieurs mois au ministère du marquis d'Argenson, n'offroit à la France aucune compensation des devoirs ruineux qu'il lui imposoit. « Comment a-t-on pu se flatter », écrivoit le ministre des affaires étrangères à l'abbé de Vauréal (9 février 1746), « de l'exécution entière » du traité de Fontainebleau, qui n'a jamais été » qu'un ouvrage de politique forcée, et le fruit » passager de la colère et de la partialité. Qu'on » se rappelle la triste époque de cette négociation, » notre défaite à Dettingue, notre retraite de » Bavière et de toute l'Allemagne, le retour de » l'empereur Charles à Francfort, enfin la nécessité de défendre nos propres frontières, menacées par les armées nombreuses de plusieurs » nations liguées contre nous. C'est dans une situation aussi déplorable et aussi violente qu'on » fit prendre au roi des engagements ruineux, et » en pure perte pour lui. »

Cette façon de penser bien connue du ministre avoit violemment indisposé contre lui la reine Élisabeth. La négociation de Sardaigne mit le comble à son dépit : « *On veut nous traiter comme des enfans* », disoit-elle à M. de Vauréal, « *on nous menace du fouet, si nous ne faisons pas ce qu'on veut.* »

Non-seulement M. de Campo Florido, ambas-



sadeur d'Espagne à Paris, fut chargé de présenter à Louis XV les remontrances de la reine, mais le duc de Huescar, grand d'Espagne<sup>1</sup>, fut député en ambassade extraordinaire pour réclamer de nouveau l'exécution du pacte de Fontainebleau, et la rupture de toute stipulation contraire; sinon le roi son maître menaçoit aussi de se tenir quitte de ses promesses, et de faire, au besoin, cause commune avec la quadruple alliance contre la France.

La colère d'Élisabeth intimida Louis XV; elle le fit renoncer subitement à ce projet qu'il avoit sincèrement adopté et nourri dans son cœur pendant plus de six mois. Impatient de mettre fin aux reproches de la reine, il lui dépêcha son confident secret, le vieux maréchal de Noailles. Négociateur, courtisan, général d'armée, il y eut peu de vies aussi pleines d'agitations et d'intrigues que la longue carrière de ce maréchal. Doué d'un esprit caustique et de talens variés, une imagination ardente lui présentoit les choses sous mille faces différentes, et, le temps ne pouvant suffire au développement de la plupart de ses plans, il en résultoit dans sa conduite un chaos presque égal à celui de sa tête. Se portant avec une inconcevable rapidité d'un projet à l'autre, ce qui chez lui n'étoit qu'inconstance dut passer plus d'une fois pour noirceur et pour

1. Depuis duc d'Albe et premier ministre du roi Ferdinand VI.

duplicité. On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*<sup>1</sup> un portrait de ce maréchal dont l'aigreur et la jalousie peuvent avoir exagéré les couleurs ; mais il est important de rappeler que depuis longues années il avoit existé entre lui et le marquis d'Argenson une rivalité de famille que diverses circonstances avoient entretenue.

Le maréchal de Noailles avoit été profondément blessé lorsque, en 1718, la présidence du conseil des finances lui fut retirée par le duc d'Orléans, régent du royaume, pour être donnée au garde des sceaux d'Argenson. Le traité de Fontainebleau, auquel on reprochoit au ministre des affaires étrangères de contrevenir, étoit le fruit de la défaite du maréchal à Dettingue, et des négociations par lesquelles il avoit essayé de l'atténuer. Lui confier le maintien de ce traité, c'étoit le charger de sa propre cause. Aussi s'en

1. « Le duc de Noailles a infiniment d'esprit et toutes » sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, » pour des noirceurs longuement excogitées et pourpensées » de toutes ses réflexions pour leur succès. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Adrien-Maurice, maréchal, duc de Noailles, ministre d'État, mort en 1766, à quatre-vingt-huit ans, avoit épousé mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. Ce mariage mit le comble à la fortune des Noailles. Ses mémoires politiques et militaires ont été mis en ordre et publiés par l'abbé Millot; Paris, 1777, six volumes. Mais des manuscrits beaucoup plus étendus sont encore à la Bibliothèque du Louvre.

acquitta-t-il avec un empressement peu déguisé.

Pendant son séjour à Aranjuez, à dater du mois d'avril 1746 jusqu'à la fin de la même année, toutes ses démarches eurent pour but de rejeter sur le marquis d'Argenson le blâme de la négociation de Sardaigne. Il promet à la reine le renvoi de l'homme qui lui a déplu, et stipule le renouvellement du pacte de famille. On assure de nouveau à l'infant don Philippe l'héritage Farnèse, et les deux monarques de France et de Castille conviennent d'unir leurs efforts pour empêcher tout accroissement du territoire piémontais en Italie, et d'exclure à jamais le roi de Sardaigne du Milanois et du Mantouan : car, dans l'alternative, Élisabeth aimoit mieux voir ces provinces entre les mains d'un ennemi déclaré, que reconnoître des prétentions opposées aux siennes.

La manière d'agir du maréchal lui valut, à cette cour, la plus haute faveur. Son second fils, le comte de Noailles, qui l'avoit accompagné dans son ambassade, obtint l'ordre de la Toison d'Or et la grandesse, que son père possédoit déjà. « Toute leur conduite », écrivoit l'évêque de Rennes Vauréal (30 mai 1746), « a été de flatter la » reine et de condamner à feu et à sang le mar- » quis d'Argenson. Avec cela, il n'étoit pas difficile » de plaire, et ils en conviennent eux-mêmes. »

Le marquis d'Argenson ne pouvoit ignorer les reproches auxquels il étoit exposé ; mais il dé-

daignoit l'aversion d'une princesse dont l'ambition extravagante n'étoit appuyée d'aucune force véritable. D'ailleurs, il se croyoit assuré de l'approbation du roi, dont il pensoit avoir gagné la confiance, et d'après les ordres duquel il n'avoit cessé d'agir; sa franchise répugnoit à croire de cette part un démenti possible. Mais ce n'est pas ainsi qu'agissoit Louis XV. Prompt à se livrer sans réserve à quelque favori à l'aide duquel il imaginoit contrôler ses ministres, ce monarque travailloit à la dérobee avec les agens d'une diplomatie occulte, dans un but souvent opposé à celui de son gouvernement ostensible. De là résulta un désaccord funeste à l'intérêt public, une défiance générale qui entravoit les rouages de l'administration. Et cependant, grâce à son insouciance habituelle, nul ne laissa jamais à ses ministres un pouvoir plus absolu que ce prince, qui mettoit tant d'amour-propre à vouloir régner par lui-même.

Les *Mémoires de Noailles* (tome 6, p. 175) fournissent une preuve nouvelle de ces petites faussetés dont étoit capable un si puissant monarque. Le maréchal avoit demandé, en partant de Paris, qu'on l'instruisît de toutes les négociations qui seroient entamées en son absence. Le marquis d'Argenson, qui redoutoit, non sans sujet, son indiscretion, ne lui envoyoit que des extraits des pièces diplomatiques. Le maréchal les trouvoit insuffisants. Il s'adressa au roi, qui

lui faisoit parvenir les pièces entières, renfermées dans des boîtes de confitures, où l'on ne pouvoit supposer que des papiers fussent contenus. Le 17 mai 1746, le marquis d'Argenson s'exprimoit encore en ces termes avec l'abbé de Vauréal : « Nous aurions même à présent le roi » de Sardaigne, si nous voulions; mais il y a » trop d'Autrichiens en Italie, et l'exécution du » plan inestimable de les en chasser demande » trop d'efforts, quand on a grande envie de » finir la guerre. Il est trop tard à présent, et » comment exécuter rien de mieux avec nos » graves extravagans? »

Voltaire, écrivant alors à M. d'Argenson, semble lui adresser des consolations sur les contrariétés auxquelles il étoit en butte <sup>1</sup>. « Je ne » vous fais pas ma cour, Monseigneur; mais je » fais mille vœux pour le succès de votre belle » entreprise <sup>2</sup>. On dit que vous avez besoin de » tout votre courage, et de résister aux contra- » dictions en faisant le bien des hommes. Voilà » où on en est réduit. Vous avez de la philoso- » phie dans l'esprit et de la morale dans le cœur. » Il y a peu de ministres dont on puisse en dire » autant. Vous avez bien de la peine à rendre » les hommes heureux, et ils ne le méritent » guère..... Oh! que vous allez conclure divi- » nement mon histoire!.... » « Voici le saint

1. 11 mars 1746.

2. La paix générale.

» temps de Pâques <sup>1</sup>; la reine de Hongrie et la  
 » reine d'Espagne dépouilleront toutes deux la  
 » vieille femme, et se réconcilieront en bonnes  
 » chrétiennes. Cela est immanquable. Ah *mau-*  
 » *dites araignées!* vous déchirerez-vous toujours,  
 » au lieu de faire de la soie <sup>2</sup>? Grand et digne  
 » citoyen, ce monde-ci n'est pas digne de vous.»

« Je le penserai toute ma vie, lui écrivoit-il  
 » encore <sup>3</sup>, la *paix de Turin* étoit le plus beau  
 » projet, le plus utile depuis cinq cents ans. »

La fortune se plaisoit à déjouer, à la fois, et les projets de l'ambitieuse Italienne, et les rêves du ministre philanthrope. Philippe V mourut le 9 juillet 1746, et sa fille Marie-Thérèse, femme du dauphin de France, le 22 juillet de la même année. L'union de la France et de l'Espagne n'en fut pas moins intime; mais le sort des armes leur devint de plus en plus funeste en Italie. Dès le commencement de cette même année 1746, il avoit fallu évacuer le Milanois à l'approche des Autrichiens; la désunion régnoit entre les commandans françois et espagnols, dont les forces combinées étoient concentrées dans les duchés de Parme et de Plaisance. Une affaire décisive étoit inévitable, et celle-ci consumma la perte de l'Italie. Le résultat de la ba-

1. 4 avril 1746.

2. Allusion à des vers de M. d'Argenson où il comparoit les souverains à des araignées dont les plus grosses dévorent les petites. (Note de l'éditeur de Kehl.)

3. 8 janvier 1746.

taille de Plaisance (16 juin 1746) fut, pour l'armée combinée, une perte de quinze mille hommes. Il ne fallut plus songer qu'à une retraite précipitée, d'abord sur Tortone, puis sur la Provence. Le comte de Maillebois, fils du maréchal<sup>1</sup> et gendre du marquis d'Argenson, fit preuve de courage et de talens militaires distingués dans le cours de cette pénible opération.

Onze mille François, dont le maréchal de Belle-Isle vint prendre le commandement, et huit mille Espagnols, aux ordres de M. de la Mina, qui remplaça le marquis de Gages, souffrirent à peine pour défendre la Provence et le Dauphiné d'une invasion autrichienne, et pour conserver la Savoie, seule conquête qui nous fût demeurée du côté de l'Italie.

Gênes, abandonnée par nos troupes, se rendit, et fut imposée à vingt-quatre millions de contribution de guerre; mais bientôt les malversations et les cruautés du marquis de Botta, gouverneur autrichien, mettant le comble à la misère et à l'indignation, décidèrent un soulèvement.

1. Jean-Baptiste *Desmarets*, fils du contrôleur général Desmarets, maréchal de Maillebois, avoit été plus heureux en Corse en 1739. Il avoit achevé la conquête de cette île en trois semaines. Le cardinal de Fleury laissa perdre cette possession importante par des vues d'économie mal entendue. Le maréchal de Maillebois mourut en 1762, à quatre-vingts ans. Son fils, le comte de Maillebois, servit depuis dans la guerre de Sept-Ans, comme maréchal-des-logis de Richelieu à Minorque, et de d'Estrées en Allemagne. Il mourut en 1792, dans l'émigration.

Quatre mille soldats autrichiens furent massacrés par une population désarmée. L'héroïsme du peuple réchauffa la tiédeur aristocratique du sénat, et les dispositions habiles de Boufflers et de Richelieu assurèrent le salut de la république.

Ce fait prouve à quel point la nation italienne étoit alors digne d'intérêt, et combien il eût été facile de l'attacher à la France, en employant notre puissance à relever sa dignité avilie. Mais l'inconstance des armes, l'extravagance de la cour d'Espagne et la perfidie de celle de Turin, s'étoient unies pour faire échouer les desseins les plus sagement médités. Aujourd'hui, plus loin que jamais de les voir accomplis, on peut répéter avec le marquis d'Argenson : *Barbarus has segetes* <sup>1</sup>.

Nous venons d'exposer quelles furent les cabales qui environnèrent ce ministre sur la fin de l'année 1746, et comment Louis XV, après l'avoir investi d'une confiance excessive, en vint à désavouer les actes qu'il lui avoit dictés, afin de faire tomber sur son ministre seul les resentimens de la reine d'Espagne. Dans de telles dispositions, le roi ne pouvoit garder longtemps dans son conseil un homme qu'il venoit de jouer aussi cruellement. Le 10 janvier 1747, le marquis d'Argenson reçut l'ordre de sa démission.

Pourtant il eut encore, durant cet intervalle, l'avantage de conclure, non sans beaucoup de

1. Considérations sur le gouvernement de la France.



contradictions, une des négociations les plus remarquables de ce règne. Nous voulons parler du mariage du dauphin, devenu veuf, avec la princesse Marie-Josèphe, fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne.

La cour de Madrid proposoit l'infante *Antonia*<sup>1</sup>, sœur de la première dauphine, Marie-Thérèse. Le marquis d'Argenson, pour s'être opposé à cette union, qualifiée d'inceste par les lois civiles et canoniques, fut accusé de douter du pouvoir des *clefs de saint Pierre*.

Pourtant son avis l'emporta, et l'on est justement surpris de voir ce ministre déjouer les menées espagnoles au moment où il alloit succomber sous ces mêmes intrigues.

L'alliance de la Saxe-Pologne promettoit de grands avantages dans le nord de l'Europe, et, si l'on eût suivi le plan de conduite que conseilloit le ministre qui l'avoit conçue, elle offroit un contrepoids à la puissance déjà menaçante de la Russie, qui, précisément dans cette campagne de 1746, alloit intervenir pour la première fois dans les affaires de l'occident. Selon M. d'Argenson, l'hérédité de la couronne de Pologne dans la maison de Saxe, sous la garantie de la France, étoit l'unique moyen de préserver ce royaume d'un démembrement qu'il étoit déjà facile de prévoir<sup>2</sup>.

1. L'infante Antonia épousa depuis le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne.

2. Le maréchal de Richelieu fut envoyé à Dresde pour de-

Brulart de Sillery, marquis de Puysieux, plénipotentiaire au congrès de Bréda, succéda au marquis d'Argenson dans le ministère des affaires étrangères et le conserva jusqu'en septembre 1751. C'étoit un homme dévoué à la marquise de Pompadour, et qui la servit à souhait en hâtant la conclusion d'un traité qui devoit pour toujours ensevelir Louis XV dans les langueurs de Versailles<sup>1</sup>. Le roi vouloit de la tranquillité, à quelque prix que ce fût, et, pour y parvenir, le sacrifice qui lui coûta le moins fut celui de ses riches conquêtes.

Un fait digne de remarque est que, deux années avant la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, le marquis d'Argenson auroit obtenu, par l'intermédiaire des Hollandois, des conditions de paix plus avantageuses. Au lieu du petit duché de Parme, don Philippe auroit eu la Toscane. On trouva ces offres inconvenantes; la guerre se poursuivit, et, malgré des succès brillans en apparence, il fallut en revenir à des conditions fort inférieures à celles que l'on avoit repoussées avec mépris.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, fut conclu, comme le dit officielle-

mander la main de la princesse de Saxe. Le mariage eut lieu le 9 février 1747. Madame la dauphine, morte en 1767, donna le jour à cinq princes : le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc de Berri (Louis XVI), le comte de Provence et le comte d'Artois.

1. Lacretelle, *Histoire du xviiiè siècle*.

ment Louis XV, *non pas en marchand, mais en roi* ; c'est-à-dire qu'après huit années d'une lutte qui avoit ensanglanté l'Europe, ébranlé les trônes les plus puissans, mis en doute les titres de presque tous les souverains, qui avoit fait périr plus d'un million d'hommes, coûté à l'Espagne et à la France près de sept mille vaisseaux, augmenté notre dette publique de soixante millions, décimé notre population, anéanti notre commerce, tout fut remplacé exactement comme avant la guerre. La France ne gagna pas un pouce de terrain en compensation de ses sacrifices, et les lauriers de Coni, de Fontenoy, de Berg-op-Zoom, ne lui valurent que l'entretien aux frais du public de quelques héros bien pensionnés.

Mais, à côté du désintéressement inattendu de la France, des puissances du second ordre virent leurs prétentions satisfaites. Les Deux-Siciles furent conservées à don Carlos. Gênes et le duc de Modène rentrèrent dans leurs possessions envahies. Parme, Plaisance et Guastalla devinrent l'apanage modeste du fils chéri de la reine Élisabeth. Le roi de Prusse garda cette Silésie dont la conservation faillit depuis lui coûter si cher. L'Europe resta sous les armes, et les souverains entretenirent en pleine paix un million de soldats. Enfin le défaut de limitation fixe entre les provinces angloises et françoises de l'Amérique du Nord resta comme un germe de dissensions nouvelles, qui ne pouvoient tarder à éclater. Dès l'année 1755, l'Europe prit feu de nou-

veau, pour quelques districts incultes du Canada.

Ainsi s'apaisa pour quelque temps la tempête, au milieu de laquelle nous avons vu surnager la conscience d'un homme de bien.

On a remarqué que M. d'Argenson fut le dernier des ministres françois qui poursuivit les vues de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Ses successeurs immédiats prirent le contrepied de cette politique. Il y eut révolution dans les cabinets. La cour de France devint alliée de l'Empereur, qu'elle avoit voulu déshériter, et ennemie du roi de Prusse, dont elle avoit fondé la puissance. La prude Marie-Thérèse, devenue l'amie de la galante Pompadour, s'acharna contre ce prince en femme irritée, Louis XV en adversaire né des philosophes, l'abbé de Bernis en poète offensé <sup>1</sup>.

Le renvoi du marquis d'Argenson ne paroît point avoir influé sur la faveur dont jouissoit son frère, ministre de la guerre. Celui-ci, quoique ennemi secret de la marquise de Pompadour, se maintint encore près de dix années en place, et ce fut un des avantages les plus signalés, mais aussi les plus débattus, remportés par la favorite, que le renvoi simultané du comte d'Argenson et du garde des sceaux Machault d'Arnouville, en février 1757 <sup>2</sup>. S'il est vrai, comme s'ex-

1. De là ce mot du roi de Prusse : « Ce seront les petits vers de l'abbé de Bernis qui me feront monter à cheval. »

2. Sur les causes probables de cette disgrâce, lisez les *Mémoires du baron de Besenval*, tome 1, page 205.

prime M. de Lacretelle , que cet événement priva la France des *deux seuls hommes d'état* qu'elle possédât , on ne pouvoit prendre plus mal son temps. Les désastres de la guerre de sept ans montrèrent ce qu'il en devoit coûter , par la difficulté de les remplacer. La prise du Port-Mahon signala encore la fin du ministère du comte d'Argenson , et peu de mois après sa retraite eut lieu la déroute de Rosbach (novembre 1757).

Ce ministre laissa parmi les militaires des souvenirs qui furent longtems à s'effacer. Mais son renvoi ne fut pas moins sensible aux gens de lettres , dont il s'étoit montré constamment l'appui. Le département des académies , dont il avoit été chargé depuis le renvoi de M. de Maurepas , lui avoit permis de rendre à la plupart d'entre eux des services essentiels. Son nom est resté attaché à l'un des plus grands monumens du dix-huitième siècle : en 1751 , Diderot et d'Alembert dédièrent l'*Encyclopédie* au comte d'Argenson , ministre , disoit Voltaire <sup>1</sup> , *digne de l'entendre et digne de la protéger*.

Sans doute aussi la philosophie l'indemnisait de

1. *Lettres sur quelques écrivains accusés d'athéisme*. Les sept premiers volumes de cette vaste entreprise ont paru sous les auspices du comte d'Argenson. Deux années après l'exil de ce ministre , un arrêt du parlement , du 8 mars 1759 , condamna l'*Encyclopédie* à être brûlée par la main du bourreau. En même temps , le chancelier de Lamoignon révoqua le privilège des encyclopédistes. Les dix derniers volumes ne parurent qu'en 1766 , avec de nombreux cartons.

ses bienfaits, en adoucissant l'ennui de sa retraite, et, tandis que les amis de cour fuyoient un ministre idolâtré la veille, des gens de lettres lui prodiguèrent les marques d'un attachement désintéressé. Moncrif, âgé pour lors de soixante neuf ans, ne craignit point de compromettre sa place de lecteur de la reine et quarante mille livres de pension du roi, en demandant à madame de Pompadour la permission de suivre M. d'Argenson dans l'exil. Ce trait parut toucher jusqu'aux ennemis du ministre disgracié, et Moncrif fut autorisé à séjourner tous les ans quelques mois auprès de son ancien bienfaiteur. Le président Hénault<sup>1</sup> venoit fréquemment partager sa solitude. Voltaire y avoit lui-même passé quelques jours<sup>2</sup>. Marmontel a laissé dans ses mémoires la relation de sa visite. Ce passage fait mieux connoître l'homme que tous les éloges prodigués au ministre au temps de sa grandeur.

L'exil affectoit profondément son âme, comme celle de tous les gens du monde qui eurent à endurer la même peine. Accoutumé à une vie active, à des travaux importans, qui étoient devenus nécessaires à son existence, la solitude à laquelle il se trouva brusquement réduit, la monotonie de la vie de la campagne, le frappèrent d'un sentiment de tristesse et d'accable-

1. Mémoires récemment publiés du président Hénault, et Lettres de madame du Deffand, juillet 1760.

2. Lettre de Voltaire à M. de Voyer, 12 octobre 1770.

ment dont il ne put se relever; et cela précisément à un âge où des souffrances habituelles lui donnoient plus que jamais à regretter les distractions et les délassemens de la capitale.

<sup>1</sup> « En nous promenant dans les jardins, j'a-  
 » perçus de loin une statue de marbre. Je lui  
 » demandai ce que c'étoit. « C'est me dit-il, ce  
 » que je n'ai pas le courage de regarder. » Et  
 » en nous détournant : « Oh ! Marmontel, si vous  
 » saviez avec quel zèle je l'ai servi ! Si vous sa-  
 » viez combien de fois il m'a assuré que nous  
 » passerions notre vie ensemble, et que je n'avois  
 » pas au monde un meilleur ami que lui ! Voilà  
 » les promesses des rois ! Voilà leur amitié ! »  
 » En disant ces mots, ses yeux se remplissoient  
 » de larmes... Le soir, pendant qu'on soupoit,  
 » nous restions dans le salon. Ce salon étoit ta-  
 » pissé de tableaux qui représentoient les batailles  
 » où le Roi s'étoit trouvé en personne avec lui.  
 » Il me montrait l'endroit où ils étoient placés  
 » pendant l'action ; il me répétoit ce que le roi  
 » lui avoit dit. Il n'en avoit pas oublié une pa-  
 » role. « Ici, me dit-il, en parlant d'une de ces  
 » batailles, je fus deux heures à croire que mon  
 » fils étoit mort. Le roi eut la bonté de paroître  
 » sensible à ma douleur. Combien il est changé !  
 » Rien de moi ne le touche plus ! » — Ces idées  
 » le poursuivoient pour peu qu'il fût livré à lui-

1. *Mémoires de Marmontel*, livre 8.

» même. Il tomboit comme abîmé dans sa dou-  
» leur. Alors sa jeune belle-fille, Madame de  
» Voyer, alloit bien vite s'asseoir auprès de lui ,  
» le pressoit dans ses bras, le caressoit; et lui ,  
» comme un enfant, laissoit tomber sa tête sur  
» le sein ou sur les genoux de sa consolatrice ,  
» les baignoit de larmes, et ne s'en cachoit  
» point. »

Des privations qu'il éprouva, la plus pénible fut celle de ses yeux, qui s'affaissèrent graduellement pendant les dernières années de sa vie, jusqu'au point de lui refuser toutes les consolations qu'il eût trouvées dans la lecture et l'étude. Les douleurs de la goutte, à laquelle il étoit depuis longtemps sujet, s'unirent aux souffrances morales, et achevèrent de ruiner son tempérament épuisé. Enfin, il obtint la grâce de venir se faire traiter à Paris, et y mourut presque à son arrivée, à l'âge de soixante-huit ans<sup>1</sup>.

Rien ne fait mieux ressortir la différence qui existoit entre les deux frères, qui, sous d'autres rapports, offrent tant de ressemblances, que la manière dont chacun d'eux supporta la perte de la faveur et des dignités. Le marquis d'Argenson, moins brillant à la cour, fut plus ferme dans la retraite. Le ministère n'avoit été qu'un

1. Le 22 août 1764. Les médecins avoient conseillé de retarder ce voyage; mais la comtesse *d'Estrades*, qui avoit suivi le ministre dans l'exil, étoit impatiente de revoir Paris, et l'entraîna avec elle. Elle hâta ainsi le moment de sa mort. (*Mémoires du président Hénault.*)



court épisode dans sa vie , dont le souvenir portoit peu de trouble dans son âme.

On a pu dire que le comte d'Argenson avoit vu l'éloignement de son frère avec indifférence, si même il ne l'avoit sacrifié au maintien de sa propre faveur. Cependant cet événement ne changea point, extérieurement du moins, leur union. Le marquis d'Argenson profita du loisir des dernières années de sa vie pour se livrer aux soins des affaires de son frère, en même temps que des siennes propres. Il s'occupoit de ces détails d'intérêts domestiques que celui-ci étoit contraint de négliger, du revenu de ses propriétés, des travaux, des embellissemens à y faire, et, durant ses loisirs, il s'étoit fait, en quelque sorte, son intendant.

Un fait plus patent et plus notoire est l'affection vraiment paternelle que le ministre de la guerre ne cessa de témoigner au fils de son frère aîné, M. de Paulmy; affection telle qu'il le traitoit constamment de son second fils, et qu'il fit plus en effet pour lui que pour le sien propre, se l'adjoignant au ministère de la guerre, et se le choisissant, autant qu'il dépendit de lui, pour successeur.

Si le marquis d'Argenson s'abstint presque totalement du séjour de Versailles, ce ne fut pas qu'un ordre formel le lui eût interdit. Il sembleroit que Louis XV, contre son habitude, n'eût point perdu le souvenir d'un ministre intègre et fidèle; du moins n'usa-t-il à son égard d'aucune

de ces rigueurs obstinées qu'il déploya tour à tour contre ses favoris congédiés<sup>1</sup>.

Dans le cours des dix années que le marquis d'Argenson passa de la sorte, il y eut cependant une circonstance qui lui fit concevoir d'amers regrets : il eût souhaité que ses talens et son expérience eussent été employés à hâter la signature d'une paix qui avoit été l'objet de ses vœux les plus ardens.

L'ouverture du congrès d'Aix-la-Chapelle en présentoit l'occasion; mais ses services ne furent point agréés. Voici quelques passages d'une lettre qu'il écrivoit à ce sujet au ministre de la guerre :

« Paris, 24 juin 1747.

» Si je me propose pour le congrès, disoit-il,  
 » c'est par l'opinion ferme où je suis que j'y  
 » ferois mieux qu'un autre; j'irois rondement  
 » en besogne, et je sais encore bien des choses  
 » sur la matière. Quoi qu'on dise, la franchise  
 » produira toujours plus que l'habileté en affaires  
 » politiques. Je voudrois la paix; vous la voulez  
 » aussi. J'avoue que cette ambassade me va au  
 » cœur. Le rôle est si beau, et de quelle beauté  
 » quand on signera! En vérité, je ne voudrois

1. C'est ainsi que Louis XV condamna successivement à un éloignement perpétuel et irrévocable, tant qu'il vécut, M. de Villeroy, M. de Châtillon, gouverneur du dauphin, le garde des sceaux Chauvelin, M. de Maurepas, le cardinal de Bernis, le comte d'Argenson, le comte de Broglie, le duc de Choiseul, enfin le parlement de Paris tout entier.

» rentrer à Versailles que pour y donner de bons  
 » avis ; j'ai plus de plaisir comme je suis. Je mène  
 » une vie délicieuse et libre. Comme je n'ai de  
 » canal que vous seul, je ne m'adresserai pas à  
 » d'autres pour mes idées de bien public. Depuis  
 » mon déplacement, j'ai évité la fréquentation des  
 » gens de cour, aussi industrieusement et aussi  
 » volontiers que le vin et l'eau-de-vie, qui me  
 » font mal, et que je n'aime pas. Je n'y retourne  
 » que bien relancé, et j'ai raison. Il me reste  
 » pourtant quelque foiblesse personnelle. J'a-  
 » voue que le rôle de M. de Pontchartrain<sup>1</sup>,  
 » soutenu pendant trente ans, fui et haï par son  
 » incompatibilité, m'effraie quelquefois, et que les  
 » honneurs de la famille ne me rassurent pas com-  
 » plètement. Mais, comme je ne suis point haï-  
 » neux, je ne dois pas être haï comme lui.

» ..... C'est assez radoter ; parlons à présent  
 » des Ormes. J'y irai certainement, et vous en  
 » dirai mon avis. Je suis bien aise de votre avant-  
 » cour, et vous exhorte à continuer peu à peu  
 » vos arrangemens de château. Vous avez, ce  
 » me semble, fini les dehors. Je vous rendrai  
 » service, laissez-moi faire. Je n'aime pas les  
 » dépenses scandaleuses. Je suis charmé des tra-  
 » vaux et de la bonne santé de mon neveu. Je  
 » souhaite que le roi prenne Maëstricht sans  
 » hasarder de bataille, et que les finances puis-

1. Pontchartrain *le borgne*, père de M. de Maurepas, mort en 1747, à l'âge de soixante-treize ans.

» sent suffire à tout. Adieu, mon cher frère, je  
» vous embrasse bien tendrement et de tout mon  
» cœur. »

Un peu plus tard, il fut un moment question de rappeler le marquis d'Argenson, pour lui confier l'éducation du jeune duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI (mort en 1761, à l'âge de neuf ans). Nous avons dit qu'en qualité de ministre des affaires étrangères, il avoit eu une part assez belle au mariage auquel ce prince dut le jour. On va voir comme il s'expliquoit à lui-même les devoirs que cette nomination lui eût fait contracter :

« On me mande de Paris un bruit qui circule,  
» et auquel je ne m'attendois pas assurément, que  
» l'on m'alloit nommer gouverneur de M. le duc  
» de Bourgogne, et que ce choix étoit d'avance  
» approuvé des honnêtes gens. Ce témoignage a  
» ses agrémens à opposer à l'absurdité de ce qui  
» le fonde. Je crois que la brigue d'abord, et  
» l'étiquette ensuite, contredisent infiniment cette  
» idée. Cependant, il est des sentimens à inspirer  
» à ces héritiers de la couronne dont peu de per-  
» sonnes savent le secret à la cour. Je voudrois  
» qu'on leur apprît à aimer Dieu, à se méfier des  
» prêtres, à éloigner les évêques de la cour; leur  
» montrer que la couronne ne les constitue qu'a-  
» gens de la nation, pour solliciter son bien et son  
» plus grand bien; qu'on inspirât à leur cœur de  
» la tendresse pour les malheureux, et peu d'é-  
» gards pour les gens riches; qu'ils n'ôtent rien

» à ceux-ci, mais qu'ils s'en tiennent à la simple  
 » justice; qu'ils n'aiment pas plus la noblesse  
 » que le peuple; et, autant qu'elle a de la vertu  
 » seulement, qu'ils préfèrent la pauvre noblesse  
 » à la riche; qu'ils respectent le roi et ne lui  
 » donnent que consolation et plaisir; leur donner  
 » pour modèle Titus; leur faire lire l'histoire des  
 » bons rois pour les toucher, celle des mauvais  
 » pour leur faire horreur; enfin, s'attacher au  
 » cœur et à l'intelligence, et non point à une re-  
 » présentation théâtrale de pédanterie et de gra-  
 » vité, comme j'ai vu faire au maréchal de Vil-  
 » leroi et au duc de Châtillon. »

Ces principes d'éducation furent probablement peu goûtés. Mais il étoit surtout une considéra-  
 tion qui devoit exclure M. d'Argenson. Il étoit  
 pis que philosophe : il étoit janséniste, ou du  
 moins il pensoit qu'il est des circonstances où  
 l'intérêt public doit prévaloir sur les décisions du  
 saint siège. Or, M. le dauphin, père de Louis XVI,  
 avoit l'habitude de dire : *Si je suis appelé au trône  
 et que l'Église me commande d'en descendre, j'obéi-  
 rai à l'Église et j'en descendrai.*

L'occupation à laquelle le marquis d'Argenson  
 paroît s'être livré de préférence sur la fin de ses  
 jours fut d'assister aux séances de l'Académie  
 des inscriptions et belles-lettres, dont il avoit été  
 reçu membre honoraire à la place de son oncle,  
 l'évêque de Blois, *Caumartin*<sup>1</sup>, et qu'il présidoit

1. Mort en août 1733.

en l'année 1749. (Cette présidence étoit désignée chaque année par le roi.) En 1755, il y lut un mémoire *sur les Historiens françois*, qui se trouve inséré dans la collection des mémoires de l'Académie. A Paris, il ne manquoit pas une séance, et vivoit dans une étroite intimité avec les savans ses collègues. « Il sembloit, a dit l'un » d'eux (M. le Beau), n'avoir quitté la cour que » pour se livrer sans réserve à l'Académie. Le » zèle qu'il mettoit à partager leurs travaux, et » surtout sa douceur et sa modestie, le rendoient » cher à tous les membres de cette compagnie. » Jamais la jalousie ni la haine n'eurent accès » dans son cœur : *De ma vie je n'ai haï personne,* » disoit-il, et *jamais rien ne m'a moins coûté que » de pardonner* <sup>1.</sup> »

« Sa disgrâce, dit Grimm, n'influa point sur » son bonheur. Il vécut paisiblement, tantôt à » Paris, tantôt à la campagne, partageant son » loisir entre ses amis et le commerce des gens » de lettres, qu'il chérissoit, et qui étoient reçus » chez lui avec de grandes marques de considé- » ration : car, *sous le règne des d'Argenson*, ce » n'étoit pas encore la mode de haïr les philo- » sophes <sup>2.</sup> »

Cette réflexion remarquable est justifiée par l'histoire individuelle de plusieurs écrivains de

1. *Éloge du marquis d'Argenson*, par M. le Beau, parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVII, page 275.

2. *Correspondance de Grimm*, mars 1765.

ce siècle. Bornons-nous à développer le genre d'influence que la carrière publique de MM. d'Argenson exerça sur la vie de Voltaire. L'amitié que ces deux ministres témoignèrent à cet homme illustre est un des faits les plus saillans du règne de Louis XV.

Voltaire, né en 1694, étoit à peu près du même âge que MM. d'Argenson. Il avoit étudié avec eux sous les jésuites, au collège Louis-le-Grand. C'étoit une liaison d'enfance et qui en avoit toute la vivacité et la persistance. Dans la correspondance suivie que Voltaire entretint longtems, en vers et en prose, avec le marquis d'Argenson, il ne néglige aucune occasion de lui rappeler qu'il est le plus ancien de ses amis.

« Je vous suis dévoué, écrivoit-il en 1744, » par l'attachement le plus tendre et le plus vieux. » Il y a, ne vous en déplaise, quarante ans. Cela » fait frémir. » Il n'y a donc pas lieu de confondre les termes flatteurs qu'emploie Voltaire en parlant de ce ministre avec les formules banales de flagornerie qu'il prodiguoit aux grands seigneurs dont il sollicitoit la protection. Bien différent en cela de sa manière d'agir en tant d'autres circonstances, jamais Voltaire ne démentit dans ses mémoires secrets ni dans les ouvrages humoristes de sa vieillesse les sentimens d'amour et de vénération dont il fit profession toute sa vie pour le marquis d'Argenson. C'est dans son *Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade*, sorte de mémoires publiés en 1770, c'est-à-dire long-

temps après la mort de ce ministre, qu'il se montre envers lui le plus prodigue d'éloges. Il avoit reçu de lui des services essentiels, et ce n'étoit pas sans motifs véritables qu'il écrivoit (12 juin 1747) : « Je suis né pour être vexé par les Desfontaines, les Rigoley, les Mannory, et protégé » par les d'Argenson. »

Une autre circonstance de la jeunesse de Voltaire avoit dû contribuer à resserrer leurs relations mutuelles.

Voltaire, contrarié par son père dans son goût pour la poésie, avoit trouvé asile et protection chez M. de Caumartin <sup>1</sup>, marquis de Saint-Ange. Ce fut durant son séjour prolongé chez ce magistrat aimable et érudit, fécond surtout en souvenirs et en anecdotes sur le dernier règne, que Voltaire conçut à la fois le plan de *la Henriade* et celui du *Siècle de Louis XIV.*

Le garde des sceaux d'Argenson avoit épousé, en 1693, une sœur de M. de Saint-Ange. Le marquis d'Argenson passa chez son oncle une partie de sa jeunesse, et y prit aussi le goût des lettres et des études historiques. C'étoit pour Voltaire un lien de plus avec cette famille, de laquelle il avoit reçu un accueil bienveillant dans un temps où il n'avoit encore aucun titre à la célébrité, et où il en avoit déjà à la persécution.

1. Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de *Saint-Ange*, intendant des finances, mort en 1720, petit-fils de Lefèvre de Caumartin, garde des sceaux, mort en 1623.



Plus tard, en butte aux outrages que lui valut la hardiesse de ses écrits, il fut obligé plus d'une fois d'avoir recours aux amis de son enfance, devenus les dépositaires de l'autorité souveraine. Nous voyons par sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères qu'il se réclame sans cesse de lui contre les invectives de l'abbé Desfontaines et les dénonciations de Boyer, évêque de Mirepoix.

Les éditeurs des *Lettres de Voltaire*<sup>1</sup> nous ont conservé l'une des réponses du marquis d'Argenson, relative à sa querelle avec l'abbé Desfontaines. Cette réponse fait juger du ton qui régnoit dans leur correspondance.

« Paris, 7 février 1739.

» C'est un vilain homme que l'abbé Desfontai-  
 » nes, Monsieur; son ingratitude est assurément  
 » pire encore que les crimes qui vous auroient  
 » donné lieu de l'obliger. N'appréhendez point de  
 » n'avoir pas les puissances pour vous<sup>2</sup>. Une  
 » fois il m'arriva, chez M. le cardinal (*de Fleury*),  
 » d'avancer la proposition qu'il étoit curé d'une  
 » grosse cure en Normandie; je révoltai toute

1. Nous donnons cette lettre sur l'original, qui est en nos mains, de même que la plupart des lettres de Voltaire que nous avons citées.

2. L'abbé Desfontaines, menacé de poursuites judiciaires, fut obligé de signer une sorte de rétractation de ses libelles, qui fut imprimée dans les journaux de Hollande. Voltaire composa à cette occasion l'*Ode sur l'Ingratitude*, et la dédia au marquis d'Argenson.

» l'assistance. Son Éminence me le fit répéter  
 » trois fois. Je me croyois perdu d'estime et  
 » de fortune, sans le prévôt des marchands, qui  
 » témoigna ce fait. M. le chancelier pense de  
 » même sur le compte de ce B..... de police.  
 » M. Hérault (lieutenant de police) doit penser  
 » de même, ou il seroit justiciable de ceux qu'il  
 » justicie. M. le chancelier (*d'Aguesseau*) estime  
 » vos ouvrages ; il m'en a parlé plusieurs fois dans  
 » des promenades à Fresnes. Mais *de tous les chan-*  
 » *celiers*<sup>1</sup>, le plus prévenu contre votre ennemi,  
 » c'est mon frère. J'ai été le voir à la réception de  
 » votre lettre ; il m'a dit que l'affaire en étoit à ce  
 » que M. le chancelier auroit ordonné que l'abbé  
 » Desfontaines seroit mandé pour savoir si les  
 » libelles en question étoient de lui, pour signer  
 » l'affirmatif ou le négatif, sinon contraint. Je  
 » vous assure que cela sera bien mené. Je solli-  
 » citerai M. le chancelier en mon particulier ces  
 » jours-ci.

» J'embrasse vos intérêts avec chaleur et avec  
 » plaisir ; la chose est bien juste. Je vous ai tou-  
 » jours connu ennemi de la satire. Vous vous in-  
 » dignez contre les fripons, vous riez des sots.  
 » Je compte en faire autant tout de mon mieux,  
 » et je me crois honnête homme. Ce n'est là que  
 » juger. Faire part de son jugement à ses amis,  
 » c'est médire ; la religion le défend. En faire  
 » part au public, *c'est être satirique* ; l'honneur

1. Le comte d'Argenson étoit chancelier du duc d'Orléans.

» nous le défend , ainsi que le bon sens , même  
 » l'instinct. Ainsi vous m'avez toujours paru éloi-  
 » gné d'un si mauvais penchant. Vos écrits *avoués*  
 » *et dignes de vous* , et vos discours , m'y ont tou-  
 » jours confirmé. Travaillez en repos , Monsieur ,  
 » autres vingt-cinq ans ; mais faites des vers ,  
 » malgré votre serment qui est dans la préface  
 » de Newton. Avec quelque clarté , quelque  
 » beauté et quelque dignité que vous ayez en-  
 » tendu et rendu le système philosophique de  
 » cet Anglois , ne méprisez pas pour cela les  
 » poèmes , les tragédies et les épîtres en vers.  
 » Nous serons toujours éclairés et nourris dans  
 » la science physique ; mais nous ne lirons bientôt  
 » plus pour nous amuser , et nous n'irons plus  
 » à la comédie , sans de bons auteurs en vers  
 » et en prose. Adieu , Monsieur ; pourquoi allez-  
 » vous parler de protection et de respect à un  
 » ancien ami , qui le sera toujours ? »

L'auteur de *la Henriade* , d'*Œdipe* , de *Zaïre* ,  
 d'*Alzire* , de *Mérope* , repoussé à diverses reprises  
 de l'Académie , et en dernier lieu par un refus  
 formel du roi ; l'impression des *Éléments de la*  
*philosophie* de Newton refusée , parce qu'il avoit  
 plu au chancelier d'Aguesseau de se faire carté-  
 sien sur ses vieux jours et de s'opposer à toute  
 innovation en astronomie ; la représentation de  
*Mahomet* <sup>1</sup> suspendue , quoique la dédicace de

1. Ce fut seulement en 1751 , sur le refus de Crébillon , et malgré l'opposition de Berryer , lieutenant de police , que

cette pièce eût été acceptée par le pape Benoît XIV ; *le Mondain*, simple badinage, exposant son auteur à une seconde expatriation ; Louis XV enfin ne manquant pas une occasion de témoigner son aversion personnelle à l'écrivain qui donna le plus d'illustration à son règne : telles furent quelques-unes des contrariétés qu'éprouva l'homme de génie, dont le caractère irritable sentoit plus vivement qu'aucun autre le poids de tant de mortifications, et que vengeoient imparfaitement les applaudissemens d'un public souvent inconstant ou prévenu.

MM. d'Argenson entrent au ministère, et bientôt Voltaire, harcelé, persécuté, renié, devient homme de cour, diplomate et presque ministre. Les lettres ont-elles perdu à cette confiscation momentanée du grand écrivain, ou plutôt, comme le pense M. de Lacretelle, Voltaire a-t-il été plus réellement philosophe en devenant homme en place ? La faveur le ramena-t-elle à la sagesse, et l'expérience des affaires à des vues plus modérées ? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de discuter.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de regretter que ce

d'Alembert fut désigné par le comte d'Argenson pour examiner *Mahomet*. Un pareil choix équivaloit à une approbation tacite. La reprise de *Mahomet*, après un si long intervalle, avoit pour objet de rappeler Voltaire au public parisien, qui l'avoit perdu de vue depuis son départ pour la Prusse, et de faciliter son retour à Paris. Mais l'espoir des amis de Voltaire fut encore déçu.

système ait été poussé trop loin, puisque, bientôt après la disgrâce du ministre des affaires étrangères, l'étoile de Voltaire pâlit, et les persécutions reprennent leur cours.

Au mois de juin 1743, Voltaire avoit entrepris un voyage en Hollande et en Prusse. Quel que fut le prétexte dont il se servit pour colorer son éloignement, il est certain que l'objet véritable de son voyage étoit une mission diplomatique, connue du Roi seul et de quelques-uns de ses familiers. Les lettres inédites qui font suite à ces mémoires en offrent de nouvelles preuves. Voltaire, pendant son séjour à la Haye, se procura des renseignemens précieux sur les revenus, les forces militaires, les dispositions secrètes des Hollandois. Il les transmit au comte d'Argenson, ministre de la guerre. De là il passa en Prusse, où il s'agissoit de déterminer le Grand Frédéric à prendre l'offensive contre Marie-Thérèse. Bientôt après son retour, le marquis d'Argenson fut appelé au ministère des affaires étrangères, et ce moment fut, comme nous l'avons dit, celui où Voltaire atteignit le point culminant de son crédit et de sa fortune. « Ce ministre, dit Condorcet <sup>1</sup>, mé-  
 » rite d'être compté parmi le petit nombre de  
 » gens en place qui ont véritablement aimé la  
 » philosophie et le bien public. Son goût pour  
 » les lettres l'avoit lié avec Voltaire; il l'em-  
 » ploya plus d'une fois à écrire des manifestes,

1. *Vie de Voltaire.*

» des déclarations, des dépêches, qui pouvoient  
 » exiger dans le style de la noblesse, de la cor-  
 » rection et de la mesure <sup>1</sup>. »

Voltaire fut comblé d'honneurs, de dignités, de pensions, dont on ne sembloit auparavant avoir été si avare, que pour l'en surcharger à la fois.

Dans cette bienveillance pour leur ancien camarade de collège, MM. d'Argenson furent secondés sans doute par madame de Pompadour, liée avec Voltaire lorsqu'elle n'étoit que madame le Normand d'Étioles. Les favorites, sous ce règne, ne furent point étrangères à l'encouragement des philosophes, lorsqu'elles croyoient voir en eux les vengeurs des humiliations que leur réservoir le parti dévot <sup>2</sup>. Puis la marquise de fraîche date se piquoit d'aimer les lettres et les beaux-arts. Elle avoit plus d'instruction que beaucoup des femmes de la cour, qui, envieuses de sa faveur, lui reprochoient des airs bourgeois et des manières de parvenue. Singulier spectacle que celui de ce temps,

1. Nous avons déjà cité plusieurs occasions où le marquis d'Argenson s'aïda du talent de son ami pour le service de l'État. On trouve encore dans la correspondance imprimée de Voltaire :

Un discours en faveur des droits de l'empereur Charles VII à la succession des États héréditaires (décembre 1744); — Une lettre à la Czarine pour un projet de paix (mai 1745); — Une représentation aux États généraux de Hollande, etc., etc.

« Vous faites de moi un petit abbé de Saint-Pierre, lui » écrivoit-il; je lui ressemble au moins par les bonnes in- » tentions. »

2. « Dites bien à madame de Pompadour que j'ai préci- » sément les mêmes ennemis qu'elle. » (Lettre de Voltaire à M. de Richelieu, août 1750.)

où les maîtresses des rois aidoient au succès des idées philosophiques, et hâtoient l'instant d'une rénovation sociale ! Ainsi, l'ancien régime contenoit en lui tous les germes de sa propre dissolution !

Voltaire fut nommé, en 1745, historiographe du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. Cette charge, qu'il traite de *magnifique bagatelle*, devint une grâce très-réelle, en ce qu'il obtint la permission de la vendre pour la somme de 60,000 livres, en conservant les titres et privilèges qui y étoient attachés. L'année suivante, âgé de cinquante-deux ans, il fut enfin admis à l'Académie françoise (9 mai 1746), dignité qu'il sollicitoit inutilement depuis plus de quinze ans, et qui, cette fois, lui fut conférée tout d'une voix, sans que l'évêque de Mirepoix lui-même osât s'y opposer.

Ces récompenses avoient de quoi satisfaire l'amour-propre le plus susceptible. Ce n'étoient pourtant que des concessions arrachées à une antipathie permanente. On peut juger de la reconnaissance de Voltaire par les lettres suivantes :

« 8 février 1745.

» Racine fut moins protégé par MM. Colbert et  
 » Seignelay que je ne le suis par vous, Monsei-  
 » gneur. La charge de *gentilhomme ordinaire* ne va-  
 » quant presque jamais<sup>1</sup>, et cet agrément n'étant  
 » qu'un agrément, on pourroit y ajouter la petite  
 » place d'historiographe, et, au lieu de la pension

1. Il n'en avoit donc que l'expectative.

» attachée à cette historiographie, je ne de-  
 » mande qu'un rétablissement de 400 livres. Tout  
 » cela me paroît modeste, et M. Orry en juge de  
 » même; il consent à toutes ces guenilles. Daignez  
 » achever votre ouvrage, Monseigneur, etc. <sup>1.</sup> »

On voit avec quelle confiance le grand homme s'abaisse à détailler au secrétaire d'État son ami toutes les circonstances de ses affaires personnelles. En d'autres lettres, il le charge de négociations non moins délicates. On devoit croire que les fonctions d'historiographe entraînoient, sinon le devoir, du moins la faculté d'écrire l'histoire du prince qui les octroyoit. On voit cependant par le fait que rien n'étoit moins positif. Les exemples étoient contraires, à en juger par Racine et Boileau, louangeurs brevetés de Louis XIV, qui de leur vivant n'ont rien publié (en humble prose du moins) sur l'histoire de ce règne.

Loin de prétendre les imiter, Voltaire avoit

1. MM. d'Argenson ne s'en sont point tenus là. On sait que Voltaire, le plus riche des gens de lettres de son siècle, et qui le seroit peut-être du nôtre, dut l'aisance dont il a joui non pas seulement au produit de ses ouvrages, mais à d'heureuses spéculations, et particulièrement à des intérêts productifs dans les fournitures des armées.

« Feu M. d'Argenson, ministre de la guerre, donnoit un  
 » intérêt à Voltaire dans toutes les entreprises qui se fai-  
 » soient dans son département. Ce dernier fait m'a été prouvé  
 » par M. Davou, mon ami, qui a été associé de cet homme  
 » célèbre dans les viandes et l'artillerie fournies dans la  
 » guerre de 1741. » (*Journal de Collé*, décembre 1770.)

« La fortune de Voltaire, ajoute Collé, s'est élevée à plus  
 » de 120,000 livres de rente. »



conçu l'idée de rédiger, sur des documens officiels, les annales des événemens qui se passaient sous ses yeux. On reconnoît dans ses lettres au marquis d'Argenson (17 août 1745) combien cette entreprise paroissoit hardie et exigeoit de ménagemens et de circonlocutions pour être autorisée. « Mon idée ne seroit pas que vous demandassiez pour moi la permission d'écrire les campagnes du roi. Peut-être sa modestie en seroit-elle alarmée, et d'ailleurs je présume que cette permission est attachée à mon brevet. Mais j'imagine que, si vous disiez au roi que les impostures que l'on débite en Hollande doivent être réfutées, que je travaille à écrire ses campagnes, et qu'en cela je remplis mon devoir, que mon ouvrage sera achevé sous vos yeux et sous votre protection; enfin si vous lui représentez ce que j'ai l'honneur de vous dire avec la persuasion que je vous connois, le roi m'en saura quelque gré, et je me procurerai une occupation qui me plaira et qui vous amusera. Mes fêtes pour le roi sont faites. Il ne tient qu'à vous d'employer mon loisir. »

C'est donc à l'entremise de MM. d'Argenson que nous devons l'*Histoire de la guerre de 1741*<sup>1</sup>,

1. « Cette histoire a été écrite dans vos bureaux et par vos ordres. » (Lettre au comte d'Argenson, 3 octobre 1752.) — L'*histoire de la guerre de 1741*, conçue d'après un plan beaucoup plus étendu, offre une foule de détails qui ne sont pas dans le *Siècle de Louis XV*, et a été négligée à tort dans toutes les éditions de Voltaire.

et le *Siècle de Louis XV*, ouvrage dans lequel l'auteur l'a refondue depuis.

Ainsi que l'entrée de MM. d'Argenson au ministère avoit appelé Voltaire à la cour, la retraite du ministre des affaires étrangères fut suivie pour lui de nouveaux dégoûts. Alors commença sa grande rivalité contre Crébillon. Il plut à la marquise de Pompadour de se déclarer pour celui qui nous semble aujourd'hui si inférieur à son rival, et auquel pourtant le public s'obstinoit à reconnoître exclusivement du génie. «Ceux qui vous » ont ôté le ministère protégent Catilina, cela est » juste », écrit Voltaire au marquis d'Argenson<sup>1</sup>.

En ce moment, le roi de Prusse lui offroit à sa cour la clef de chambellan, la croix du mérite, et 20,000 livres de pension. Voltaire accepte, et son départ consterne ceux même qui ont tout fait pour le porter à cette extrémité. On l'accuse d'ingratitude; mais si Voltaire mérita ce reproche, ce ne fut pas envers MM. d'Argenson.

Il écrit à Moncrif (17 juin 1751): « Je vous » demande en grâce d'exprimer mes sentimens » à M. le comte d'Argenson. Je serois au désespoir qu'il blâmât ma conduite. Je lui suis attaché dès ma plus tendre jeunesse, et c'est » l'homme du royaume dont j'ambitionne le plus » les suffrages et les bontés. »

Cependant, depuis cette séparation, leurs relations devinrent moins fréquentes. Les circon-

1. 18 mars 1749.

stances ne permirent plus à Voltaire de se rapprocher de ses anciens bienfaiteurs. A dater de son retour de Prusse, le séjour de Paris lui fut interdit. Voltaire étoit du nombre de ces favoris déchus que Louis XV avoit bannis pour toujours.

Mais enfin Voltaire devoit lasser l'envie. Il recueillit de son vivant les hommages de la postérité. Autant avoit été restreint le nombre de ses amis, autant l'univers fut étroit pour ses admirateurs. Une révolution immense s'opéra dans le monde civilisé. La philosophie, humble à son origine, prit un essor hardi, et du premier bond vint s'asseoir sur les trônes. En moins d'un quart de siècle, ses doctrines pénétrèrent jusqu'aux extrémités de l'Europe. Les puissans de la terre tinrent à honneur d'y être initiés, et de concourir à les répandre.

Cependant, rien de moins sincère que cette conversion si promptement opérée; rien de si varié que les motifs qui firent embrasser à ces nouveaux prosélytes une conduite qui n'étoit analogue qu'en apparence. Si quelques intentions furent droites et généreuses, d'autres furent puériles, intéressées ou coupables. Chacun envisageant à sa guise la doctrine nouvelle, n'y vit que ce qui pouvoit charmer ou irriter sa passion. La philosophie professée tour à tour d'une manière irréfléchie par l'ambition, la haine, la vanité, l'immoralité, parut fréquemment à la solde du pouvoir, lui servant d'auxiliaire, tantôt contre les jansénistes, tantôt contre les jésuites,

quelquefois contre le clergé, plus souvent contre les parlemens. Les favorites y trouvèrent un remède contre l'ennui, les prélats à gros bénéfices une recette pour en jouir plus gaiement, les conquérans un prétexte de ne rien respecter, le libertinage des grands un préservatif contre tout scrupule. C'étoit une arme employée par des gens qui en ignoroient la portée, et qui tous s'imaginoient follement la confisquer à leur profit. Pervertie dans sa source par la plupart de ses adeptes, elle sembla plus d'une fois complètement dénaturée.

Gardons-nous de confondre avec ceux qui se dirent philosophes par ton, par mode, par passe-temps, ces gens de bien qui auroient cru s'avilir en consacrant leur plume ou leur crédit au maintien des abus; ces hommes qui, devançant leur siècle, développèrent avec franchise les principes qu'ils avoient adoptés avec maturité, et tentèrent les premiers efforts pour faire participer leurs concitoyens aux bienfaits que la raison révéloit à un petit nombre d'esprits éclairés. Dans ce nombre on doit ranger sans contredit le marquis d'Argenson, qui, exposant ses sentimens en des écrits où son âme paroît tout entière, n'y montre d'autre désir que celui de réaliser cette pensée que Voltaire avoit déjà fait retentir sur la scène :

. . . . . *fonder la liberté publique*  
*Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique!*

Nous concevons difficilement combien il y avoit alors de hardiesse, et même de témérité, à avancer des vérités devenues de nos jours triviales et communes. La Bastille, debout, étoit là pour faire justice des novateurs. Bien plus, la faveur du public n'étoit point pour ceux qui se vouoient à ce genre d'études; ils n'avoient à espérer ni pitié ni consolation de la part de leurs concitoyens.

Il faudroit se reporter à ce temps pour juger à quels dédains étoit exposé quiconque osoit aborder de front les vices de l'ordre social, et croire à la possibilité d'un perfectionnement, quel qu'il fût. Les persécutions patentes, la censure, les lettres de cachet, n'étoient rien auprès de ces sourdes menées, de ces fades quolibets, sous lesquels la frivolité des gens du monde accabloit les hommes flétris de la dénomination d'esprits vagues, de rêveurs et de visionnaires. Souvent même ces épigrammes ont influé sur le jugement de la postérité. Qui de nous n'est encore tenté de sourire au nom de cet abbé de Saint-Pierre<sup>1</sup>, dont la confiante philanthropie fournit longtemps matière à d'inépuisables plaisanteries? Intimement lié, par une singulière conformité de sentimens, avec le marquis d'Argenson, celui-ci convient, dans ses *Mémoires*, que, si quelque chose eût pu le détour-

1. Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, mort en 1743, âgé de quatre-vingt six ans.

ner de songer au bien de son pays, c'eût été le peu de succès qu'avoient obtenu les écrits de son bon ami l'abbé de Saint-Pierre.

« Ce n'est, dit M. d'Argenson, qu'en passant » pour un fou et un radoteur, qu'il s'est dérobé » à la haine de ceux qui étoient intéressés aux » abus qu'il vouloit détruire. »

Il ne faut pas croire que le système de persécution auquel l'abbé de Saint-Pierre fut en butte se réduisit à quelques railleries contre sa réforme grammaticale, son style diffus, son orthographe indéchiffrable, ses redites perpétuelles, ou sur sa foi imperturbable à la possibilité de la paix universelle et aux merveilles du scrutin perfectionné. Après avoir été reçu de l'Académie françoise, l'abbé de Saint-Pierre en fut exclu en 1718, par une décision presque unanime de ses collègues. Il est vrai qu'un reste de pudeur interdit de le remplacer, et son fauteuil demeura vacant jusqu'à sa mort, comme un monument de cette injustice. Enfin l'Académie, sur la proposition de Boyer, évêque de Mirepoix, décida qu'aucune oraison funèbre ne seroit prononcée à sa mort.

Privé de ses pensions et de ses honneurs, l'abbé de Saint-Pierre, réduit à une légitime plus que modeste, trouvoit encore moyen d'exercer autour de lui une libéralité généreuse.

Quels torts avoient mérité un châtiment si rigoureux ? Étoit-ce pour avoir, dans sa *Polysynodie*, développé l'avantage de la discussion publique

des affaires d'État en des conseils électifs, et préféré cette forme, essayée en partie sous la régence, à l'unité despotique de Louis XIV? Pour avoir demandé que généralement toutes les places vacantes fussent décernées *au scrutin*, c'est-à-dire par la voie de bulletins cachetés déposés par les égaux <sup>1</sup>? Le premier il osa soulever le masque qui couvroit les traits odieux de la politique du grand siècle, et dévoiler les cruautés de Louvois <sup>2</sup>. Il alla jusqu'à contester le nom de *Grand* au monarque par excellence, au fastueux Louis XIV. Il avoit écrit que la mode de porter l'épée chez les gentilshommes étoit un reste de barbarie; il avoit combattu le point d'honneur, réprouvé les maîtres d'armes, le célibat des prêtres (quoique l'on n'ait jamais soupçonné la pureté de ses mœurs), l'abus des vœux monastiques, les dangers du luxe, qu'il prenoit en telle aversion, qu'il blâmoit le goût des beaux arts comme encourageant à la fainéantise. Il soutenoit que les titres de noblesse ne devoient être que personnels. Il auroit voulu que l'on réduisît les pensions et les charges de l'État, que l'on abrégât les procès, qu'enfin on trouvât un moyen de rendre utiles au public les académies, les sermons et les ducs et pairs. Sur quelques points, ses efforts ne furent pas complètement infructueux : ainsi, de son temps date

1. A peu près sur le modèle des élections à l'Académie.

2. *Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre*, Genève 1757. Elles vont de 1658 à 1739.

l'usage de substituer l'éloge des grands hommes de la nation aux questions oiseuses proposées jusque là pour objet des dissertations académiques.

Dans un de ses ouvrages sur l'*Anéantissement futur du mahométisme*, il avoit exposé, sous le voile d'une allégorie facile à saisir, les conséquences extrêmes de l'intolérance. Enfin, osant porter ses vues encore plus haut, il avoit cru trouver la panacée des maux des nations, et n'avoit pas craint d'adresser aux princes eux-mêmes ses volumineux projets de paix perpétuelle et de *diète européenne*.

Tel est le contenu d'une vingtaine de volumes, qui ont reçu du plus vicieux de tous les hommes (le cardinal Dubois) l'épithète consacrée de *Rêves d'un homme de bien*.

C'étoit rêver, en effet, alors comme en tout temps, que prétendre procurer accès à la vérité, auprès des peuples sans déguisement, auprès des gens du monde sans malignité, auprès des grands sans adulation. C'étoit folie que de manquer de courtoisie envers le vice, de foi aux sophismes reçus, d'adoration pour les ténèbres de la politique. Ce furent les crimes de l'abbé de Saint-Pierre, et, lorsque l'ineptie ou le faux bel-esprit dispoient des réputations, nul ne mérita mieux d'être enseveli sous le poids du ridicule que ce réformateur sans mission, s'obstinant à estimer les hommes au delà de ce qu'ils s'estimoient eux-mêmes, ne cessant de rabâcher jusqu'à la



satiété ce qu'il croyoit bon et vrai, et sacrifiant au désir de faire un peu de bien toutes les douceurs de la vie, toutes les faveurs de la fortune, et jusqu'aux jouissances de l'amour-propre.

La secte des *Économistes*, qui dans l'abbé de Saint-Pierre et dans le marquis d'Argenson reconnut ses premiers apôtres <sup>1</sup>, a subi depuis un sort à peu près semblable. Accablés longtemps sous les traits du persifflage, il n'a pas fallu moins que la réalisation d'une grande partie de leurs vœux et de leurs prédictions pour rétablir dans l'opinion ces hommes honnêtes, que leur siècle avoit méconnus. Le pauvre abbé de Saint-Pierre n'eut pas même cette consolation dans la tombe; il eut tort d'être venu si tôt : sa mémoire étoit presque effacée lorsqu'elle auroit pu être réhabilitée avec honneur.

Cette priorité, dans laquelle consiste son vrai mérite, a été la cause de son oubli.

Une société peu connue, mais que l'on doit regarder comme un des symptômes précurseurs du réveil de l'esprit public, s'étoit organisée sous le ministère du cardinal de Fleury. Sans les renseignements qui nous ont été laissés par le marquis d'Argenson, nous ignorerions jusqu'à l'existence du *Club de l'entresol*, dont les conférences se tinrent pendant sept années consécutives <sup>2</sup>, sous la présidence de l'abbé Alary.

1. Dupont de Nemours, *Vie de Turgot*.

2. 1724-1731.

Parmi les hommes qui prirent part à cette tentative, l'on doit remarquer Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke<sup>1</sup>, le même qui, ministre de la reine Anne, avoit réconcilié l'Angleterre avec la France, et triomphé par son éloquence des victoires même de Marlborough.

Le séjour en France de cet Anglois illustre dut être un fait grave par ses conséquences. La vue d'un homme qui avoit exercé dans sa patrie une influence singulière par le talent de la parole, chose alors inconnue chez nous et presque fabuleuse, piquoit l'amour-propre de nos beaux esprits. Ils commencèrent à envier une forme de gouvernement qui procuroit ce genre d'illustration, dont ils ne se sentoient point indignes. Ils dédaignèrent les réputations de salon, pour ambitionner les succès de tribune. Cette émulation saisit les littérateurs, les magistrats, et jusqu'aux abbés. On voit dans les lettres publiées de milord<sup>2</sup> Bolingbroke la part que prit ce ministre à une institution trop peu durable, et dont le modèle étoit choisi dans les mœurs angloises.

Nous ne nous étendrons pas ici sur l'objet, la

1. Milord Bolingbroke, né en 1672, mort en 1751, résida en France à partir de 1715, tantôt à Paris, tantôt à la Source, campagne voisine d'Orléans. Rappelé en Angleterre, sous le ministère de Robert Walpole, il revint en France de 1732 à 1745.

2. *Lettres du lord vicomte Bolingbroke*, publiées en 1818 par le général Grimoard. Un grand nombre sont adressées à l'abbé Alary, président du club de l'*Entresol*.

tenue, les vicissitudes de ces réunions, dont le marquis d'Argenson nous a laissé une relation pleine de charmes. Mais il importe de remarquer que ce fut dans ces conférences, où lui-même étoit chargé de la partie du droit public, qu'il conçut le plan des *Considérations sur le gouvernement de la France*, ouvrage auquel il travailloit dès-lors, et dont il lut à l'*Entresol* les premières ébauches.

La monarchie de Louis XIV, qui flattoit la vanité nationale, avoit surtout conquis la puissance de l'habitude. Mais pouvoit-on se dissimuler la nullité d'une gloire éphémère, seul prix du renoncement à toute ombre de liberté? On jetoit un regard étonné sur ce ramas incohérent d'arbitraire, de vexations et d'abus, que l'on s'étoit cru longtemps en devoir d'adorer. On étoit fatigué du régime absolu; on s'y soumettoit pourtant, ne sachant quelle base adopter pour une réforme.

Cependant la royauté illimitée étoit nouvelle en France. Ne pouvoit-on lui opposer des souvenirs encore subsistans, faire ressortir des garanties nouvelles de vieilles institutions, relever des barrières brisées jugées déjà cent fois insuffisantes contre les envahissemens du pouvoir, retrouver enfin en des traditions plus que douteuses les articles d'une *constitution primitive du royaume*, dont l'existence même a toujours été problématique? Telle étoit la marche qui s'offroit le plus naturellement à l'esprit des publicistes.

Le comte de *Boulainvilliers*<sup>1</sup>, gentilhomme normand, très-noble et très-savant, mais savant surtout dans la science du quatorzième siècle, avoit découvert que le mal venoit en France de l'affranchissement des serfs; que la pure féodalité étoit le chef-d'œuvre de l'esprit humain, l'âge d'or de la monarchie, et que pour fonder solidement le bonheur public il falloit rétablir les grands barons dans leurs droits, y compris celui de guerres privées, raviver les cours plénières, faire rentrer les mainmortables dans l'obéissance, enfin reconstituer une aristocratie forte qui ne laissât au roi que l'autorité d'un doge, au tiers-état que la liberté des paysans de Pologne.

M. de Boulainvilliers prenoit son point de départ dans l'histoire, qu'il accommodoit, il est vrai, à ses sentimens. En peut-on dire autant des prétentions parlementaires? A Dieu ne plaise que nous voulions contester les droits de ce corps à l'estime publique. Cependant ses titres n'étoient clairement justifiés, ni par la tradition constante, ni par le vœu national authentiquement exprimé. Courbés devant le sceptre de Louis XIV, les parlemens avoient repris une attitude plus fière depuis la mort de ce monarque. Ce n'étoient plus des conseils de légistes désignés et salariés pour rendre la justice au nom du roi. C'étoit l'imposante union de treize cours souveraines, étroite-

1. Mort en 1722.

ment liées par la constitution des classes que désavoua toujours la couronne, s'érigeant audacieusement en États généraux *au petit pied*, en représentation permanente de la nation; possédant une part réelle au pouvoir législatif, et la totalité de la puissance judiciaire. C'étoit un corps immuable, irresponsable, nécessaire, ne tenant ses pouvoirs que de lui seul; indépendant, non sur la foi d'une sentence écrite, mais par le résultat certain de l'hérédité, de l'esprit de famille et de la vénalité des emplois; résistant avec intrépidité aux attentats dirigés contre ses droits, et soutenant la cause du peuple quand celle-ci se rencontroit d'accord avec la sienne.

Les lits de justice, les lettres de jussion, les exils, les incarcérations, avoient suspendu, plutôt qu'arrêté, le progrès des parlemens, et la nécessité où se voyoient chaque fois les ministres de les rappeler, après de courts intervalles, ne faisoit qu'ajouter à leur force et à leur popularité.

Si la suppression des parlemens a laissé des regrets légitimes sous le rapport de l'indépendance judiciaire, qui depuis ne fut jamais aussi complète, leur lutte obstinée contre les refus de sacremens et les entreprises de l'intolérance religieuse ajoutent à la reconnoissance qui leur est due. En plus d'une circonstance on a pu regretter leur disparition.

Néanmoins, à côté des bienfaits que l'on doit aux compagnies judiciaires, on ne peut se dissimuler la gravité de quelques-uns des reproches

qu'elles ont encourus ; l'inutilité de leur résistance, toujours, en définitive, paralysée par la volonté royale ; les inconvéniens d'un système d'immobilité qui repoussoit les améliorations les plus utiles, soit qu'elles fussent adoptées par l'autorité, soit que l'opinion publique les provoquât ; la rigidité d'un jansénisme non moins intolérant quelquefois que l'hypocrisie jésuitique ; enfin une propension mal déguisée pour la routine et les préjugés, une partialité souvent choquante dans leurs arrêts. Que penser de cette indépendance si vantée qui ne reposoit que sur le trafic et la vénalité des attributions judiciaires ?

« Quel Etat<sup>1</sup> que celui où les tribunaux sont  
» en protestation permanente contre l'autorité ;  
» où l'ordre établi n'est lui-même qu'un abus ; où  
» tous les rouages de l'état sont constamment  
» entravés par des résistances partielles qui gênent  
» l'action du pouvoir sans profiter en rien  
» à la liberté publique ?... »

Favorisés en ce sens par les événemens, les parlemens eurent plus souvent à résister au mal qu'au bien. On leur sut gré moins encore des services qu'ils rendirent que des iniquités qu'ils prévinrent ou qu'ils empêchèrent. En effet, les ministres d'alors étoient rarement heureux en innovations. Pareille chose s'est vue pourtant, et les parlemens n'en devinrent que plus intrai-

1. Madame de Staël.

tables. Turgot, Necker, Brienne, en firent l'épreuve. M. d'Argenson, sans avoir été appelé personnellement à des tentatives semblables, ne paroît pas moins se méfier de leur obstination routinière que de la susceptibilité d'un gouvernement ombrageux.

Parmi les antagonistes déclarés des parlemens, se retrouve au premier rang Voltaire<sup>1</sup>. C'est lui dont les attaques furent les plus vives et les plus sensibles. Il fit plus contre eux que n'avoient pu les rois; il les dénonça à l'opinion, leur reprochant la barbarie de la législation dont ils étoient les exécuteurs, et, seul contre leur ligue puissante, remporta des victoires encore célèbres. Voltaire témoignoit particulièrement son aversion pour la vénalité des charges de judicature. Le marquis d'Argenson partageoit à un certain point cette opinion, et ce n'étoit pas un des moindres abus parmi ceux qu'il eût voulu déraciner.

« Misérable invention, s'écrie-t-il dans ses » *Considérations sur le gouvernement de la France*, » qui a produit tout le mal qui reste à redresser » aujourd'hui, et par où les moyens en sont de- » venus plus pénibles! car il faudroit les revenus » de l'État pour rembourser seulement les prin- » cipaux officiers, qui nuisent le plus. »

Dans un temps où les affections héréditaires occupoient une grande place dans la vie, il fal-

1. Son *Histoire du Parlement*, écrite en 1770.

loit quelque effort pour s'isoler ainsi de toute prévention. Le marquis d'Argenson, élevé dans la famille parlementaire des Caumartin, avoit été conseiller au parlement dans sa jeunesse, et conserva toute sa vie avec les membres les plus distingués de ce corps des relations intimes. Au surplus, ce préjugé n'est pas, à beaucoup près, le seul dont il ait su s'affranchir.

Il faut lire dans ses ouvrages avec quelle rudesse il caractérise la monstruosité du régime féodal, et le danger des privilèges de naissance.

« Plusieurs personnes qui ne raisonnent que » partialement, dit-il en terminant son livre, » concevront d'abord du chagrin contre l'auteur, » et diront, pour toute réfutation, que c'est un » écrivain de la lie du peuple qui s'est indigné » contre une élévation qui lui fait envie. Mais » qu'on ne s'embarrasse pas de cela : il est né » gentilhomme... » (*Édit. de Hollande*, p. 312.)

Aussi Voltaire pensoit-il lui adresser un éloge mérité en lui disant (22 juin 1739) : « Comment » avez-vous eu le courage, vous qui êtes d'une » aussi ancienne maison que M. de Boulainvilliers, » de vous déclarer si généreusement contre lui » et contre ses fiefs ? J'en reviens toujours là, vous » vous êtes dépouillé du préjugé le plus cher aux » hommes, en faveur du bien public, etc. »

Peu confiant dans la bonne foi des parlemens, M. d'Argenson cherchoit ailleurs un point d'appui à la liberté. Le but qu'il se proposoit étoit d'affermir l'autorité royale en agrandissant sa



base, de tirer parti de ce qu'avoient de populaire les souvenirs monarchiques, et d'opposer la nation aux puissances usurpées qui s'étoient interposées entre elle et son prince. Ce plan, largement conçu, et développé avec lucidité dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*, n'est pas encore de nos jours indigne d'être consulté.

Après quarante ans de révolutions, nos institutions municipales sont demeurées dans une imperfection qui rappelle le temps où M. d'Argenson écrivoit, si toutefois nous n'avons pas fait des pas rétrogrades. « La révolution, disoit » M. de Barante en 1821<sup>1</sup>, n'a proclamé que » les droits individuels, et a méconnu ceux des » communes. Elle a anéanti les associations com- » munes et les a englouties dans la nation. »

Les communes avoient existé de tout temps en France, de fait plutôt que de droit; le hasard, la crainte, la politique, plus souvent l'inattention des gouvernemens, avoient permis à quelques individus de se grouper partiellement et de s'attribuer l'exercice de certains droits, dont ni les seigneurs du lieu, ni les dépositaires du pouvoir royal, n'étoient parvenus à les dessaisir. Peu de ces indépendances partielles avoient survécu aux envahissemens de la couronne et à la séquestration successive de toutes les libertés. Quelques cités pourtant avoient des échevins,

1. *Des Communes et de l'Aristocratie.*

des corps de ville, plus ou moins régulièrement élus par la bourgeoisie. Les coutumes, les usages, les privilèges locaux, les jurandes, les maîtrises, la variété des poids et mesures, et mille autres bigarrures ridicules, que la révolution a fait disparaître aux applaudissemens de tous et au profit de l'autorité seule, formoient à la nation un vêtement bizarre, qui cependant étoit cher à ceux que l'on en eût voulu dépouiller.

Comme condition expresse de leur réunion à la monarchie, presque toutes les provinces de France s'étoient réservé certaines prérogatives, dont la plupart étoient successivement tombées en désuétude. Un petit nombre ont conservé jusqu'à la révolution des *États provinciaux*; ce sont : la Bretagne, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, la basse Navarre, le Béarn, Foix, Marsan, Nébousan, Quatre-Vallées et Labour. Ces États étoient formés généralement des trois ordres. Leur session ne devoit durer qu'un mois. Ils étoient chargés de la répartition des impôts exigés par le roi, sans en discuter ni restreindre la quotité. Les autres généralités se nommoient *pays d'élection*<sup>1</sup>, et étoient ceux où il n'en exis-

1. L'origine de cette dénomination remonte à l'année 1356. Pendant la captivité du roi Jean, les États généraux désignèrent dans chaque province des députés ou *Élus*, chargés de la répartition et du recouvrement des impôts. Bientôt le roi s'attribua cette nomination. Puis ces charges, comme tant d'autres, devinrent vénales et transmissibles

toit d'aucune sorte. Les intendans y régnoient *en vice-rois*, suivant l'expression de M. Necker, n'ayant de compte à rendre de leur gestion qu'envers la couronne.

Les provinces à États paroisoient destinées à la longue à être ramenées à une condition semblable. Depuis plus d'un siècle la Normandie et le Dauphiné avoient été privés de leurs assemblées provinciales. M. de Machault, contrôleur général des finances, suspendit, en 1749, celles de Languedoc; les États de Bretagne le furent à diverses reprises, notamment en 1717 et en 1752.

On attribue au duc de Bourgogne, père de Louis XV et disciple de Fénelon, le plan de généraliser les États provinciaux. Mais ce projet n'a jamais été que vaguement connu du public. Le livre du marquis d'Argenson, quoique imprimé près de trente années après qu'il eût été composé (en 1764), est encore le premier où un plan de cette nature ait été présenté sous une forme sérieuse, et en vue d'une exécution praticable.

En effet, pour connoître la vraie date de cet ouvrage, il suffit de lire la correspondance de Voltaire <sup>1</sup>, et l'on y verra que, dès 1739, les *Considérations sur le gouvernement de la France*

moyennant finances; toute l'autorité se trouvant attribuée à un commissaire du roi, conseiller d'État ou maître des requêtes, révocable à volonté et étranger à la province.

1. *Lettres de Voltaire*, des 8 mai, 22 juin, et 8 juillet 1739.

étoient composées, et l'auteur en communiquoit à ses amis des copies manuscrites. Cette antériorité de vingt-huit ans est importante à constater, puisque ce fut précisément cet intervalle qui vit éclore l'*Esprit des lois*, les travaux historiques de Mably, le *Contrat social* de Rousseau, ouvrages tous postérieurs à celui du marquis d'Argenson, et dont aucun ne l'a surpassé en sagacité, ni peut-être en hardiesse.

A quoi faut-il attribuer ce phénomène, et comment M. d'Argenson avoit-il devancé de si loin les penseurs les plus profonds de son pays ?

La marche de ses idées étoit peu compliquée; jetant les yeux sur les nations voisines, il avoit fait cette remarque, aisée pour tout observateur de bonne foi, qu'il y a d'autant plus d'ordre, de richesse, de félicité, dans un pays, que l'action du gouvernement s'y fait moins sentir; que rien n'est plus chimérique que la prétention de pourvoir à tout, et qu'en fait d'administration, la plus sage est celle qui abandonne aux hommes le soin de leurs propres affaires.

Laissons-le parler : « Qu'on voyage dans les » lieux où une république avoisine un état monarchique. Il se trouve toujours des enclaves » où ces souverainetés sont mêlées ensemble. On » connoîtra aisément quelles sont les terres de la » république, et quelles sont celles de la monarchie, par le bon état des ouvrages publics et » même des héritages particuliers : ici tout est » négligé, là tout est peigné et florissant. La seule

» liberté inspire le travail. » (*Consid.*, page 64.)

Telles étoient les réflexions que lui avoit suggérées l'aspect des seuls États vraiment libres d'alors, la Suisse et la Hollande. La Hollande surtout fut sa terre de prédilection<sup>1</sup>. Il l'avoit visitée durant son intendance de Maubeuge, et, dans la province frontière qu'il avoit administrée, il avoit reconnu plus d'une trace des bienfaits de ce régime municipal, que la conquête n'y avoit pas entièrement effacés. Combien ses idées ne se fussent-elles pas agrandies à l'aspect de ces républiques du nouveau-monde, dont il avoit pressenti l'existence, et qui présentent une confirmation frappante de ses théories !

De là, passant à la France, il n'y voyoit, au lieu de cette aisance, de ce mouvement, de cette activité des pays libres, que faste et ignorance chez les grands, paresse, saleté, misère parmi le peuple. Le tableau qu'il en trace est hideux. A l'en croire, l'intérieur de la France étoit *un vaste hôpital*,

1. Nous avons vu quelle importance M. d'Argenson attachoit, pendant la courte durée de son ministère, à regagner l'amitié des Hollandois, entraînés dans l'alliance de nos ennemis. S'il ne put entièrement parvenir à faire cesser des préventions funestes, il est certain qu'il s'acquît personnellement leur estime et leur confiance, au plus haut degré. En 1745, la République députa M. de Larrey à Versailles, avec ordre de ne conférer qu'avec M. d'Argenson, comme étant l'unique ministre qui voulût sincèrement la paix. *Je n'ai point connu de plus honnête homme que ce M. d'Argenson*, avoit coutume de répéter, après son retour, M. de Wassenaer, plénipotentiaire au congrès de Bréda.

*un sépulcre blanchi*, dont la pompe du dehors déguisoit mal la corruption du dedans. Ailleurs il comparoit le gouvernement de son temps, toujours aux expédiens, incapable de faire payer plus d'impôts à une population déguenillée, recourant aux ressources les plus immorales pour soutenir un luxe scandaleux et des guerres inutiles, à une vieille comtesse ruinée qui abandonne ses terres pour venir à Paris tenir une maison de jeu, et donne encore des fêtes avec l'argent des cartes. Tel étoit donc alors cet ancien régime, objet de tant de regrets !

Mais où trouver la cause de cette décadence ? Falloit-il, pour être né sous un prince héréditaire, renoncer à toutes les séductions de la liberté, subir, en quelque sorte, le châtement d'un péché originel dont l'Église n'a point fait mention ? Cette injustice répugnoit au jugement du marquis d'Argenson. Il ne pouvoit voir dans l'avilissement des peuples une clause indispensable de leur soumission à l'autorité d'un monarque. Il lui sembloit même qu'en France la personne du roi ne tiroit aucun profit réel du despotisme ; qu'au contraire, le pouvoir y rési-

1. Il seroit aisé de fournir, à l'appui de cette déposition, d'autres témoignages non moins respectables. Qu'on lise entre autres la *Dixme royale* de M. de Vauban, et l'on ne sera point tenté de taxer M. d'Argenson d'exagération dans ses tableaux. *L'Esprit des lois* expose également cette opinion d'une dépopulation graduelle de l'Occident, et particulièrement de la France, à partir du moyen âge.

doit aux mains d'une aristocratie coalisée, d'une *Satrapie* usurpatrice, dont le roi étoit le premier esclave. Il y a, pensoit-il, identité d'intérêts entre le trône et le peuple pour combattre cet ennemi commun. C'est à cette ligue immortelle de prétentions surannées et de cupidités toujours nouvelles qu'il convient d'opposer, pour le salut de la monarchie, des *assemblées provinciales démocratiques*, et des magistrats populaires dans toutes les bourgades.

« Les élections libres, poursuivoit-il, n'ont été  
 » nulle part causes de désordre, et ne peuvent  
 » être un sujet réel d'inquiétude pour un monar-  
 » que sage et bien intentionné. Le peuple a-t-il  
 » détruit ou affoibli la monarchie, quand on lui  
 » a permis d'avoir ses magistrats, comme le roi  
 » a les siens <sup>1</sup> ?

» L'administration populaire sous l'autorité  
 » d'un souverain ne diminue pas la puissance  
 » publique. Elle l'augmente même, et seroit la  
 » source du bonheur du peuple. *La démocratie*  
 » *est autant amie de la monarchie que l'aristocratie*  
 » *en est ennemie.*

» Quelle belle idée, ajoute cet auteur, que  
 » celle d'une *république protégée par un roi*, et  
 » qui se gouverne d'autant mieux qu'elle est  
 » mieux protégée ! »

Si ces nobles paroles n'ont pas été plus généralement accueillies, si d'eux-mêmes peu de gou-

1. *Considérations sur le gouvernement de la France.*

vernemens en ont voulu faire l'épreuve, du moins ne pouvoient-elles partir que d'un cœur généreux. Il n'y avoit qu'une belle âme qui pût augurer ainsi des rois et des peuples, et se confier aveuglément à la possibilité comme au succès de leur mutuelle alliance !

Il est inutile de pousser plus loin l'analyse de ce système, auquel M. d'Argenson consacre des pages dignes de Montesquieu et de Rousseau. Mais une réflexion dont il est difficile de se défendre à cette lecture, c'est que, si certaines erreurs politiques se perpétuent d'âge en âge d'une manière affligeante, la vérité aussi conserve la même persistance, et se retrouve dans les méditations et les écrits des hommes de bon sens, en quelque siècle qu'ils aient vu le jour. Nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous osons affirmer que, malgré la distance qui nous sépare du temps où il fut écrit, il s'y trouve peu de pensées que démentît aujourd'hui tout ami sincère du bien public. En est-il beaucoup parmi ceux de la même époque, les plus vantés et les plus dignes de l'être, dont on puisse dire autant ?

Vingt années après que le marquis d'Argenson eut composé ses *Considérations sur le gouvernement*, parut le *Contrat social*. La démocratie pure, justifiée par le philosophe génevois, semble assurément bien au delà du but que s'étoit proposé le ministre éclairé, mais fidèle et dévoué, de Louis XV. Cependant il existe entre les



théories de ces deux hommes d'État plus d'analogie qu'on ne le croiroit d'abord. Que devenoit la France, si le système municipal du marquis d'Argenson eût été suivi dans toutes ses conséquences ? On eût pu la considérer comme l'assemblage d'une multitude de cantons s'administrant eux-mêmes sous le protectorat d'un chef unique <sup>1</sup>. La liberté de détail sous un roi modérateur et garant de la paix publique, cette idée se retrouve à chaque ligne. Rousseau admettoit si bien cette conception fédérative, qu'en trois passages différens du *Contrat social* il prend soin de s'étayer de l'autorité du marquis d'Argenson, dont le souvenir étoit encore vivant, et dont un manuscrit inédit s'étoit trouvé entre ses mains. Au livre III, chapitre 8, Rousseau ajoute encore cette note : « Je n'ai pu me refuser au plaisir de citer ce manuscrit, quoique non connu du public, pour rendre hommage à la mémoire d'un homme illustre et respectable, qui avoit conservé jusque dans le ministère le cœur d'un

1. Grimm, dans sa *Correspondance*, parle ainsi du plan proposé par le marquis d'Argenson : « De petits cantons se gouvernant eux-mêmes, sous l'autorité d'un monarque, auroient des mœurs, du patriotisme, de l'économie, et ne pourroient porter aucun ombrage au gouvernement. A moins d'une révolution de cette espèce, la France sera vraisemblablement longtemps exposée au fléau de la finance, et ceux qui regretteroient dans ce changement les avantages prétendus du boulevard parlementaire seroient sans doute de bonnes gens, mais à coup sûr des gens de vue courte et dupes de mots. »

» vrai citoyen, et des vues droites et saines sur  
 » le gouvernement de son pays. »

Voilà peut-être, lorsque les *Considérations sur le gouvernement de la France* furent imprimées pour la première fois (Amsterdam, 1764, chez Marc-Michel Rey), ce qui donna lieu au bruit que cet ouvrage étoit de Jean-Jacques Rousseau, qui auroit emprunté le nom d'un ministre connu. Il seroit bien superflu de s'attacher à réfuter cette erreur. Les opinions du marquis d'Argenson étoient connues de son vivant; il n'en faisoit point mystère, et ses écrits les plus remarquables avoient été entre les mains de ses amis et des académiciens ses collègues.

Les *Considérations sur le gouvernement de la France* paroissent être l'ouvrage auquel M. d'Argenson ajouta le plus de prix, celui par lequel il eût souhaité se faire un nom littéraire, si cette tentation eût dominé son esprit; il faut ajouter : s'il eût pu le faire sans danger pour son repos et pour la grandeur de sa famille, qui fut toujours, et malgré tout, une de ses pensées dominantes. Cependant cet écrit est loin d'avoir été le seul dont la composition occupât ses loisirs. Dans l'intervalle de ses fonctions publiques, c'est-à-dire pendant une grande partie de son existence, il se livroit habituellement au travail de cabinet, ne se permettant que rarement les distractions du grand monde. « Vous » ne soupez pas, lui écrit Voltaire (9 août 1744), » et je ne dîne jamais. Comment nous rencon-

» trer ? » Ce genre de vie , contraire aux usages reçus , ne contribuoit pas peu à lui donner de la singularité.

Ses traits offroient une grande analogie avec ceux de son frère ; tous deux étoient d'une taille avantageuse. Lorsqu'ils devinrent ministres en même temps , cette qualité commune aidoit à les confondre <sup>1</sup>. Mais le frère aîné étoit loin de porter dans la société cette amabilité , ce désir de plaire , qui firent du comte d'Argenson un des hommes les plus recherchés de son temps. Plus froid , plus mesuré , ne se livrant qu'à des amis intimes , raisonnant juste , mais sans la même grâce dans la façon de s'exprimer , à une époque où il étoit d'usage dans la société de donner à chacun des sobriquets ridicules , les habitués de Versailles le désignèrent sous celui de *d'Argenson la Bête* <sup>2</sup>. « C'é-

1. Sans insister sur la mauvaise plaisanterie : *Lequel des deux ?* non pas seulement les écrits sérieux , mais les libelles et les pamphlets contemporains , ne sont remplis que des témoignages multipliés de leur conformité et de leur ressemblance.

2. M. de Maurepas avoit pour surnom *Faquinet* , le comte d'Argenson la *Chèvre* , ou plutôt *Cadet* , à cause de son frère aîné ( la reine ne lui écrivoit jamais autrement ) ; la belle madame de Flavacourt , la *Poule*. On voit par les lettres du chevalier de Boufflers , et celles si singulières et si divertissantes de madame de Graffigny , qu'à la cour de Lunéville régnoit la même mode. Le surnom de *Pampan* est si bien resté à celui à qui on l'avoit donné , qu'on sait à peine qu'il s'appeloit *Devaux* , lecteur du roi Stanislas. Les sobriquets s'éendoient quelquefois à une société tout entière. On appeloit les personnes de qualité qui composoient celle de la

» toit, dit l'auteur de l'*Histoire du dix-huitième siècle*, déclarer leur propre ineptie par un si injuste surnom.» Encore étoit-ce une des moindres mortifications auxquelles dût s'attendre un homme de bien et qui ne rougit point de paroître tel.

Mais qu'on ne se figure pas qu'entièrement absorbé dans ses rêveries philanthropiques, M. d'Argenson renonçât au luxe de l'esprit et à l'à-propos des réparties. Le trait suivant suffit pour démentir une telle opinion.

Il existoit peu de rapports entre le département des affaires étrangères et l'administration intérieure du royaume. Néanmoins, il est certain que le marquis d'Argenson hasarda plusieurs tentatives afin de faire adopter ses idées de réformation, particulièrement en finances. Il obtint du roi la permission de lui exposer, en audience particulière, son projet de municipalités et d'abonnement en matière d'impôts.

duchesse du Maine les *Oiseaux de Sceaux*; et les bêtes de madame de Tencin étoient les gens de lettres qui se réunissoient chez elle.

Duclos, parlant un jour de l'injustice de certaines réputations, ajoutoit : « *N'a-t-on pas dit d'Argenson la bête*, parce qu'il avoit un air de bonhomie et un ton bourgeois? Je doute cependant qu'il y ait eu beaucoup de ministres aussi instruits et aussi éclairés. » (*Journal de madame du-Hausset.*)

M. de Maurepas avoit mis en grande vogue certaines inversions de noms : *Or farine*, d'Argenson; et Chauvelin, *Velu-Toile*.

Le roi lui ordonna de le communiquer au contrôleur général (Machault). Celui-ci l'ayant écouté attentivement : « C'est fort bien, répondit-il ; mais que deviendront les receveurs des tailles ? » Alors, tournant le dos à son collègue : « Apparemment, reprit M. d'Argenson, que, si l'on trouvoit le moyen d'empêcher qu'il n'y eût des scélérats, vous seriez inquiet de ce que deviendroient les bourreaux. »

« Oui, sans doute, écrivoit Voltaire à M. de Richelieu<sup>1</sup>, M. d'Argenson eût ri, et dit quelque bon mot, car il en disoit... » Mais il dédaignoit de les prodiguer en des propos futiles. On peut se former une idée juste de son genre d'esprit par ses écrits, qui, n'étant point généralement destinés au public, sont conçus dans le langage le plus familier. Aucun auteur, peut-être, n'a écrit aussi complètement comme il parle et comme il pense. C'est l'originalité, souvent la profondeur des idées, qui le caractérise, et non le clinquant des mots ; ou plutôt on y rencontre une naïveté, un laisser-aller, un décousu, qui en font le charme. Aussi *Grimm* disoit-il des *Essais dans le goût de ceux de Montagne* : « Il est impossible qu'un auteur aussi sans apprêt ne dise pas la vérité. »

La franchise, la loyauté, le bon sens, voilà déjà des qualités bien rares ; mais ce qui l'est plus encore, c'est cette perspicacité qui pénètre dans

1. 19 février 1757.

l'avenir, véritable attribut du génie. C'est ainsi que, dans différens passages de ses notes familières, il a prédit positivement la prépondérance de l'empire russe, l'anéantissement de la Pologne, le soulèvement des colonies angloises, la régénération de l'Orient, la haute civilisation de l'Amérique, etc... Ce qu'il dit, à plusieurs reprises, de la révolution imminente dont il voit son pays menacé, n'est pas moins formel. Mais s'il la prévoyoit, il proposoit aussi des moyens efficaces pour la prévenir ; et il est probable que, si la haute aristocratie, par exemple, eût adopté le plan de conduite qu'il lui traçoit dans sa lettre : *Sur le bien que les seigneurs pourroient faire dans leurs terres*<sup>1</sup>, elle eût prévenu une grande partie des maux que ses fautes lui attirèrent.

Versé dans les diverses branches des connoissances humaines, doué d'une érudition rare, même chez les savans, faisant de jolis vers, et ne craignant point de provoquer la muse de Voltaire, avec de la sensibilité, de l'usage du monde, un esprit caustique et délié, il faut convenir que M. d'Argenson paroît avoir marqué dans la conversation un penchant à la singularité qui lui fit tort, et donna souvent prise au ridicule. C'étoit une préférence pour certaines locutions populaires, pour des sentences proverbiales<sup>2</sup>, dont il se servoit *bêtement*, pour ainsi dire, plutôt que

1. Insérée dans le *Journal économique*, année 1752.

2. « J'avois un vieil oncle, écrit M. de Voyer à l'un de ses

d'aller chercher une périphrase moins expressive. Qu'on joigne à cette habitude une opposition prononcée à la tyrannie des idées reçues, un souverain mépris pour les graves niaiseries du moment, une foi robuste et imperturbable dans la possibilité d'un ordre de choses différent et dans l'imminence d'une réforme sociale qui sembloit le comble de la déraison, et l'on ne s'étonnera pas qu'un homme aussi désintéressé de ce qui agitoit les autres, aussi préoccupé de ce à quoi nul ne songeoit, ait éprouvé de ses contemporains les effets de la prévention et du dénigrement.

Laissons-le parler lui-même : « J'aime le genre  
 » humain, écrivoit-il; je voudrais son bonheur.  
 » Et peut-être me trouvé-je plus touché du gé-  
 » néral que du particulier, de ma patrie que de  
 » mes amis. Où trouver des amis dignes de ce  
 » nom ? Les malheureux qui souffrent leurs maux  
 » avec douceur me frappent d'amour. Je me suis  
 » cru quelque intelligence pour remédier aux  
 » maux qui m'entourent, et pour y substituer  
 » l'ordre et la félicité. Les tableaux, les images  
 » de bonheur, me séduisent et me touchent. Je  
 » voudrais y fournir des objets, me remplir de ces  
 » spectacles de campagnes heureuses, de villes  
 » policées. Je ne hais rien, j'aime vivement <sup>1</sup>. »

» amis, qui avoit coutume de dire : Le roi de Sardaigne *nous*  
 » a chié du poivre, et l'Espagne va à la mistanflûte. »

« C'étoit le même qui disoit encore qu'on ne pouvoit avoir  
 » été six mois ministre sans avoir mérité d'être pendu. »

1. Manuscrits.

Enfin Voltaire le peignit d'un mot , en le disant plus propre à être *secrétaire d'État dans la république de Platon*<sup>1</sup> qu'au conseil d'un roi de France.

Au surplus , ce défaut de dignité dans le langage , de choix dans les expressions , qui se faisoit sentir dans la conversation et dans le style du ministre , lui fut reproché bien plus encore dans ses relations officielles. C'est à cet excès de franchise , de bonhomie , à ce manque de maintien , de dehors et d'aplomb , que l'on attribua sa prompte défaveur. Du moins cette impression resta-t-elle dans le public , indépendamment des motifs beaucoup plus réels que nous avons fait connoître. « Une manière de s'exprimer triviale » et basse lui fit plus de torts que ne lui en auroient fait des défauts plus graves. » (*Correspondance de Grimm.*)

On lui reprochoit de manquer aux rigueurs de l'étiquette , de ne pas prendre une attitude assez compassée , un ton assez digne ni assez mystérieux , avec les ambassadeurs étrangers , de vouloir accommoder avec eux toutes les affaires de gré à gré , et comme entre bons voisins , entre gens loyaux et de bonne foi. Mais aussi sa manière d'agir simplifioit considérablement la besogne , et diminueoit l'importance des subordonnés et la complication des bureaux : car telles étoient l'insouciance habituelle des ministres et la nécessité de laisser tout faire par des inférieurs ,

1. Lettre à M. de Richelieu , 4 février 1757.



que, suivant l'expression de M. d'Argenson, *les garçons étoient restés les maîtres de la boutique.*

Comment en pouvoit-il être autrement, lorsque nous voyons les places distribuées avec une telle légèreté, que M. de Maurepas débutoit au ministère à l'âge de quatorze ans, uniquement parce que la charge avoit été jusque-là dans sa famille <sup>1</sup> ?

Bien différent de son collègue, le marquis d'Argenson passa sa jeunesse à se préparer à un ministère auquel il ne parvint que dans un âge avancé. Il se donna la peine de s'initier à ses devoirs, de fixer ses idées, d'exercer son jugement. Assidu et méthodique, rien ne sortoit de ses bureaux qu'il ne l'eût mûri et médité dans son travail particulier. Outre les dépêches officielles, il adressoit de sa main, aux ambassadeurs près les cours étrangères, des lettres confidentielles fort étendues sur les événemens et la politique du moment. Telle fut sa correspondance avec M. de Vauréal, ambassadeur en Espagne, que nous avons sous les yeux, et dont nous avons cité quelques fragmens.

1. On lira plus loin des détails sur ces dynasties des Lepelletier et des Phelipeaux, presque aussi prolongées et aussi puissantes que celle des Bourbons. « Ce sont des gens » bien heureux que les ministres en France, dit Bolingbroke dans une de ses lettres (février 1714). Ce sont de » grands hommes depuis le berceau jusqu'au tombeau. Ils » se trouvent sur une scène d'affaires, chacun suivant la » prédestination de ses parens, etc..... »

Si les manières simples et l'esprit solide du marquis d'Argenson prêtoient aux épigrammes de la cour, il fut différemment jugé par les chargés d'affaires étrangers. Ceux-ci, moins sensibles aux atteintes d'un ridicule auquel eux-mêmes ne pouvoient toujours se flatter d'échapper, ne considéroient que sa loyauté et sa droiture, dont ils se plaisoient à témoigner. « Je suis bien aise de » vous dire, lui écrivoit Voltaire <sup>1</sup>, que les mi- » nistres étrangers sont enchantés de vous, qu'ils » aiment vos mœurs et respectent votre esprit. Ce » que je vous dis là est à la lettre; comptez sur la » vérité de votre ancien, et très-ancien, ser- » viteur <sup>2</sup>. »

1. 26 décembre 1744.

2. « Je dois à l'amitié qui nous lioit, le marquis d'Ar- » genson et moi, l'éloge de ce ministre; mais je dois aussi à » la vérité ce que j'ai pensé de ses talens. Il n'y eut jamais » un plus honnête homme, aimant plus son roi et sa pa- » trie. Jamais aucun ministre n'a apporté, en arrivant en » place, autant de connoissances et de théorie. Elles étoient » le fruit d'une longue étude et de la plus grande appli- » cation. Le marquis d'Argenson avoit un grand sens et une » bonne judiciaire. Mais, peu au fait de la cour, il n'avoit » jamais pu acquérir cet esprit d'intrigue si nécessaire pour » s'y maintenir. Cela fit qu'il négligea les avis qu'on lui don- » noit d'une prochaine disgrâce. Il crut qu'en se renfermant » dans les devoirs de sa place, dans un travail réglé et as- » sidu, il pouvoit se confier aux bontés que son maître lui » marquoit. Il avoit un ennemi puissant dans le maréchal » de Noailles, qui mit tout en usage pour jeter du ridicule » sur son travail, et même sur sa personne. Le marquis » d'Argenson est bien une preuve qu'un petit ridicule est » souvent plus nuisible que de grands vices. Peut-être, à

Nous avons essayé jusqu'ici de faire apprécier, comme il mérite de l'être, cet homme d'état que Voltaire appeloit *le meilleur citoyen qui eût jamais tâté du ministère.* (3 mai 1750.) Mais on le jugera mieux en l'écoutant lui-même exposer naïvement et sa façon de vivre, et sa façon de penser. Les personnes qui décident du mérite des livres sur leur titre, et le nombre en est considérable, ont fait un crime à celui-ci d'avoir été intitulé dans quelques éditions : *Essais dans le goût de ceux de Montagne.* C'étoit aspirer trop haut que de prétendre se comparer à un modèle inimitable; mais quiconque prend la peine d'ouvrir ces *Essais* ne peut s'empêcher de reconnoître, avec Grimm, que c'est *un livre attachant par le patriotisme et le bon sens de son auteur.* Ce genre d'intérêt n'est point le seul qu'on y rencontre. Ces mémoires sont au nombre des plus instructifs sur l'histoire du dernier siècle. Tel fut l'avantage de la position où se trouvoit le marquis d'Argenson. Ayant vécu longtems à la cour, en relation intime avec ce que l'Europe renfermoit de personnages supérieurs, il conservoit

» la vérité, y donna-t-il lieu par quelques réponses singu-  
 » lières qu'il fit à différens ministres étrangers, et par son  
 » peu d'usage de la cour. Mais il n'en est pas moins vrai  
 » qu'il fut capable de grandes idées générales, et que peu  
 » d'hommes ont apporté au ministère autant de lumières que  
 » lui. »

(*Mémoires du marquis de Valori*, ambassadeur de France à Berlin, publiés en 1820, par le comte Henri de Valori, 2 volumes in-8.)

partout cet esprit d'observation qu'il s'étoit imposé depuis sa jeunesse. Il avoit su partager son temps, suivant ses propres expressions, *entre la bonne compagnie et une meilleure, qui est la retraite.*

N'eût-il aucun fond d'instruction solide, l'homme du monde qui écrit ce qu'il a vu et entendu dire, ne sauroit manquer d'intéresser. En ce sens, disoit-il encore, il peut y avoir quelque vérité dans cette plaisanterie de Molière, que « les gens de qualité savent tout sans avoir rien appris. » La fréquentation des gens instruits, l'habitude de causer de tout et avec tout le monde, donnent aux esprits les plus superficiels cette promptitude, cette aisance, cette familiarité de tous les sujets, cette quintessence de l'esprit des autres, qui offrent les apparences du vrai savoir, et qui en ont quelquefois la réalité.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que l'on doit envisager le marquis d'Argenson. Il ne se reposa pas sur cette maxime si commode pour l'indolence, si flatteuse pour la vanité. Ses connoissances étoient vraies, sa lecture étoit immense. C'étoit de sa part une habitude d'enfance de fixer en toute occasion ses observations sur le papier <sup>1</sup>, et ce soin, dans lequel il persévéra toute sa vie, ne contribua pas peu à mettre dans ses conceptions de l'ordre et de la netteté.

On voit aussi que le goût des livres étoit chez lui une passion, contre les excès de laquelle il

1. *Éloge de M. d'Argenson*, par M. Le Beau.

cherchoit à se prémunir, mais qui l'entraînoit en dépit de lui-même, et par un attrait irrésistible.

Malgré la modestie avec laquelle le marquis d'Argenson parle de sa bibliothèque, objet de ses plus chères affections, on sait qu'elle étoit belle et nombreuse. Il suffit de la nommer pour la faire connoître, car elle existe encore sous le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal* <sup>1</sup>.

Il est vrai que depuis sa mort, arrivée le 26 janvier 1757, elle fut considérablement accrue par M. de Paulmy, qui mit à la compléter toute son ambition, tout son temps, et une partie considérable de sa fortune. Aussi parvint-il à en faire une des plus riches collections que jamais particulier ait possédées en Europe. En cela il n'y avoit de sa part ni luxe ni ostentation. M. de Paulmy y passoit ses journées entières, et il est certain que, de ses cent mille volumes, il n'y en avoit, pour ainsi dire, pas un seul qu'il n'eût lu, extrait, analysé.

« Il n'y en a même qu'un petit nombre, et  
 » des moins intéressans, en tête desquels on ne  
 » trouve une notice de sa main, dans laquelle  
 » il indique ce que contient le livre, ce qu'on doit  
 » y chercher, et rapporte les anecdotes littéraires

1. M. de Paulmy, étant gouverneur de l'Arsenal, y avoit transporté son domicile et ses livres. Il en prit possession en l'année 1755, après la mort du prince de Dombes, et la démission du comte d'Eu, dernier grand maître de l'artillerie de France.

» et bibliographiques qui concernent l'ouvrage ,  
 » l'auteur et l'édition <sup>1</sup>. »

Cette bibliothèque fut vendue en 1785 à M. le comte d'Artois, M. de Paulmy ne s'en réservant que la jouissance sa vie durant. Il mourut deux années après, le 13 août 1787.

Cette conformité de mœurs et d'occupations entre le marquis d'Argenson et son fils nous autorise à compléter cette notice en y joignant quelques mots sur la vie de celui-ci <sup>2</sup>.

Né le 22 décembre 1722, à Valenciennes, durant l'intendance de son père, M. de Paulmy se montra passionné pour les lettres dès son plus jeune âge. Voltaire fait compliment à son père de ses essais précoces en poésie (9 août 1741).

Quelques années plus tard, pendant le ministère du marquis d'Argenson, M. de Paulmy fut désigné pour accompagner en Allemagne le duc de Richelieu, chargé de demander à l'électeur de Saxe sa fille en mariage pour le dauphin. A cette occasion, Voltaire le recommandoit au roi de Prusse, et le grand Frédéric lui fait cette réponse (18 décembre 1746) : « M. de Paulmy » sera reçu comme le fils d'un ministre français » que j'estime, et comme un nourrisson des » Muses, accrédité par Apollon lui-même. »

1. *Éloge de M. de Paulmy*, par M. Dacier, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XLVII. M. de Paulmy fut aussi membre de l'Académie française, durant quarante ans, depuis 1748 jusqu'à sa mort.

2. Marc-Antoine René de Voyer de Paulmy.

Plus porté par inclination vers la culture paisible des lettres que vers le soin des affaires publiques, ce ne fut, pour ainsi dire, qu'à contre-cœur que M. de Paulmy se vit élevé à des honneurs qui avoient peu de prix à ses yeux. Il fut dominé malgré lui par ce système d'hérédité dans les places, auquel il étoit difficile de se soustraire.

Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, s'étoit attaché son neveu comme adjoint. Il le fit recevoir, en octobre 1751, secrétaire d'État en survivance, ayant voix au conseil des ministres. Il le chargea de l'inspection des places frontières du royaume, où l'on faisoit, suivant un vaste système de défense, des travaux très-importans. Mais, tandis que l'on s'occupoit à veiller aux dangers d'une guerre extérieure, il étoit aussi question d'une guerre civile. Les religionnaires des Cévennes étoient dénoncés comme supportant impatiemment l'interdiction dont ils étoient frappés. Les évêques d'Alais et d'Uzès appeloient de nouvelles dragonnades. On avoit fait marcher des troupes vers ces provinces. M. de Paulmy reçut les doléances des pasteurs du Midi, eut des entretiens secrets avec plusieurs d'entre eux, et rendit compte de leurs dispositions pacifiques.

Son témoignage, joint à la modération du maréchal de Richelieu, gouverneur du Languedoc, épargna au dix-huitième siècle les horreurs d'une nouvelle persécution religieuse.

M. de Paulmy succéda au comte d'Argenson,

son oncle , au moment de la disgrâce de ce dernier ; mais il ne remplit ce poste que du mois de février 1757 jusqu'en mars 1758, durant la plus grande agitation causée en Europe par la guerre de sept ans.

Il seroit injuste de reprocher à un jeune ministre les fautes commises par la volonté capricieuse d'une favorite alors toute puissante, devant laquelle des hommes d'État bien plus expérimentés venoient de succomber. Ce ne fut point M. de Paulmy qui administra d'urant cet espace de temps : ce fut madame de Pompadour qui révoqua d'Estrées victorieux à Hastenbeck, et combla d'honneurs Soubise battu à Rosbach.

Accablé de dégoûts, M. de Paulmy ne tarda point à donner sa démission d'une charge qu'il n'avoit guère exercée que de nom.

Le maréchal de Belle-Isle le remplaça, et, malgré une longue habitude des affaires et des talens militaires fort vantés, la guerre ne prit point une marche plus favorable.

Depuis lors, M. de Paulmy n'a plus occupé d'autres postes que ceux des ambassades, carrière plus conforme à ses habitudes pacifiques.

Déjà précédemment il avoit été chargé d'une mission en Suisse (1748-50), dont le résultat fut un renouvellement d'alliance avec les cantons évangéliques, qu'une politique peu éclairée avoit précédemment exclus. Depuis, il fut envoyé en Pologne (1762-64), s'y trouva lors le l'élection de Stanislas Poniatowsky, et demanda son rap-



pel aussitôt qu'il apprit l'entrée des troupes russes, ne voulant point autoriser par sa présence l'avi-lissement de la république <sup>1</sup>.

Enfin il remplit les mêmes fonctions auprès de la république de Venise <sup>2</sup>, où deux de ses parens (le père et le grand-père du garde des sceaux) avoient autrefois résidé comme ambas-sadeurs <sup>3</sup>.

Durant le cours de ses longs voyages, M. de Paulmy visita encore une fois, à Ferney, le pa-triarche de la philosophie, dont il reçut l'accueil le plus distingué, et qui lui confioit les nouvelles publications de sa muse, consultant son goût et déférant à sa critique <sup>4</sup>.

Du reste, la vaste bibliothèque de M. de Paulmy suffisoit à son bonheur. L'agitation d'une carrière active n'en avoit jamais détourné sa pen-sée. Dans tous les pays qu'il avoit parcourus, il avoit travaillé à l'enrichir par des acquisitions nouvelles. Nulle entreprise scientifique, quelque prolongée qu'elle fût, ne rebutoit son activité laborieuse. Les vieux livres françois avoient, par la grâce et la naïveté de leur langage, ainsi que par leur intérêt historique, le plus vif attrait à ses yeux. Il possédoit en ce genre de vrais tré-

1. Rhulière, *Histoire de Pologne*.

2. De 1766 à 1770.

3. De 1651 à 1656.

4. « M. de Paulmy, qui est un peu du métier, trouve » maintenant que ma pièce finit bien » (*l'Orphelin de la Chine*.) (Lettre à M. d'Argental, 30 juillet 1755.)

sors. Aussi conçut-il l'idée de les ressusciter de leur oubli, et, en les dépouillant de leur rouille antique, de mettre à la portée de tous les lecteurs les notions précieuses qu'ils renferment sur les mœurs, les amusemens et la manière de vivre de nos aïeux. Tel fut le but de l'ouvrage périodique qui parut sous sa direction, et à l'aide de ses matériaux, sous le titre de *Bibliothèque de romans*, de 1775 à 1778; quarante livraisons se succédèrent, dans la plupart desquelles se trouvoient des articles importans fournis par M. de Paulmy. Mais quelques différends survenus entre lui et ses collaborateurs l'engagèrent à retirer son concours, et la collection continua sous d'autres auspices.

M. de Paulmy, de son côté, ne resta point oisif. Dans un cadre beaucoup plus étendu, il publia, pendant l'espace de huit ans, soixante-dix volumes in-8, sous le titre de : *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*. C'étoit, en effet, toute la substance et l'analyse de la sienne. On y trouve, rangés dans un ordre méthodique, des extraits et des jugemens sur une infinité d'ouvrages peu connus, l'histoire littéraire, scientifique, anecdotique, de presque toutes les branches des connoissances humaines. C'est une véritable encyclopédie, presque aussi complète et beaucoup plus amusante que ne le sont bien des traités *ex professo*, sur la littérature, l'histoire, la géographie, la morale, la jurisprudence, la théologie même, et plusieurs parties de ce vaste

recueil ne se trouvent nulle part ailleurs rédigées avec le même soin, ni d'une manière plus complète.

La *Vie privée des François dans tous les temps et à toutes les époques de la monarchie*, que M. de Paulmy fit réimprimer plus tard en un volume séparé (1783), est le complément de ces recherches instructives.

Cet ouvrage de longue haleine, sans avoir la sécheresse des notices bibliographiques, atteste partout une rare érudition et une patience infatigable. Le style en est toujours clair et facile, mérite assez grand, lorsqu'il s'agissoit de porter le flambeau de la critique au milieu d'un fatras gothique et suranné.

Cependant, en d'autres compositions littéraires, M. de Paulmy montre presque autant de grâce dans l'imagination et d'invention dans l'esprit, qu'ailleurs de jugement dans ses compilations et d'érudition dans ses analyses. Telles sont les nouvelles qu'il fit paroître d'abord dans la *Bibliothèque des romans*, puis réimprimer à part<sup>1</sup>.

Après cette énumération bien incomplète des titres de M. de Paulmy à la reconnoissance du petit nombre de ceux qui font de la lecture une

1. *Choix de Romans de différens genres*, revus, corrigés et augmentés, en deux volumes in-18. L'*Histoire du Juif errant* ou *Roman de l'Histoire universelle* eut assez de succès à l'époque de son apparition, et se lit encore avec plaisir.

Il est inutile d'ajouter que, revêtu de formes modestes, et servant principalement de cadre à l'éclaircissement de

étude, aussi bien que du grand nombre qui en fait un délassément, nous n'insisterons point sur ses vertus privées.

Doué d'une piété aimable et douce, M. de Paulmy ne donna aucune prise à la médisance durant ce siècle de scandale.

Et si nous faisons appel au souvenir des gens de lettres qu'il accueillit, qu'il aida de ses exemples, de son appui, de ses conseils et de ses livres, nous sommes certains que, quelque éloge que nous entreprissions de donner aux qualités de son cœur, aux charmes de son esprit, nous ne serions démentis par aucun de ceux qui le connurent.

beaucoup de faits historiques, le roman de M. de Paulmy n'a pas le moindre rapport avec les gigantesques épopées ou dramaturgies socialistes enfantées de nos jours sous le même titre.

Quelques chansons de M. de Paulmy ont été mises en musique par Rouget-de-Lisle.





MÉMOIRES  
DU  
MARQUIS D'ARGENSON

---

*Histoire abrégée des ministres qui se sont succédé  
en France depuis la naissance de l'auteur.  
(Loisirs d'un ministre.)*

*Règne de Louis XIV.*

**L**orsque je vins au monde (en 1694), il y avoit déjà quelques années que le chancelier Le Tellier, père de M. de Louvois, étoit mort. M. Boucherat étoit revêtu de cette éminente dignité, qui eût été bien au-dessus de sa capacité si les temps eussent été plus difficiles; mais le pouvoir de Louis XIV étoit si bien établi, les parlemens si soumis, le droit de remontrances avoit été si restreint, ou, pour mieux dire, si bien ôté aux cours supérieures, que l'on avoit pu hardiment accorder cette place à un vieux magistrat âgé de soixante et dix ans, et devenu presque le doyen du conseil. Aussi M. Boucherat l'occupait très-pacifiquement jusqu'à l'âge

de quatre-vingt-quatre ans qu'il mourut, ne laissant que des filles. Il eut pour successeur M. de Pontchartrain, qui étoit depuis 1689 contrôleur général des finances, et depuis 1690 secrétaire d'état de la marine et du département de Paris. Ce fut lui qui engagea, en 1697, mon père à se charger du soin de la police de la capitale. M. de Pontchartrain prit la charge de chancelier comme une retraite; effectivement, elle pouvoit être regardée comme telle en ces temps de soumission.

Il se trouva bien heureux que le roi voulût lui accorder pour successeur dans le contrôle des finances M. de Chamillart, et dans ses départements M. de Pontchartrain, son fils. L'un et l'autre n'étoient assurément point capables de le remplacer dignement; mais ils le débarrassoient des soins les plus fatigans. Il fallut pourtant bien qu'il continuât à conseiller son fils, qui ne lui donnoit pas toute la satisfaction qu'il en devoit espérer; ce qui l'engagea, en 1714, à une retraite totale. Louis XIV étoit vieux et menaçoit ruine. M. de Pontchartrain étoit précisément du même âge; d'ailleurs il vouloit sagement éviter d'être obligé de porter au parlement l'édit qui déclaroit les princes légitimés habiles à succéder à la couronne<sup>1</sup>. M. Voisin fut chargé de cette opération, qui s'exécuta pourtant avec la soumission que l'on montra pour les ordres

1. L'édit fut porté le 2 août, et M. de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet. Il mourut en décembre 1727, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Le Régent lui avoit offert de reprendre les sceaux. Il refusa, par ménagement pour M. d'Aguesseau, aussi bien que par amour pour la retraite.

de Louis XIV jusqu'au moment de la mort de ce monarque, arrivée, comme chacun sait, le 1<sup>er</sup> septembre 1715.

M. Voisin, chancelier à peu près de la même force que M. Boucherat, mourut fort à propos<sup>1</sup> au mois de février 1717. Il fut remplacé par M. d'Aguesseau, dont je parlerai dans un moment, ainsi que des ministres du présent règne. En attendant, j'observe encore que, des trois derniers chanceliers de Louis XIV, M. de Pontchartrain étoit, sans contredit, le plus capable. Il avoit été conseiller au parlement de Paris, abandonné par ses parens, les Phelippeaux de la Vrillière, jaloux des Phelippeaux de Pontchartrain, leurs aînés, dont ils avoient usurpé la charge de secrétaire d'État. M. de Pontchartrain fut ensuite pendant vingt ans premier président au parlement de Bretagne, et y donna des preuves de fermeté, d'habileté et d'adresse, en ménageant ces têtes bretonnes, de tout temps si difficiles à conduire.

Autant le métier de chancelier étoit aisé du vivant du feu Roi, autant le ministère des finances étoit pénible à remplir. M. de Pontchartrain ayant été assez heureux, comme nous l'avons dit, pour s'en débarrasser en 1693, elles furent confiées à M. de Chamillart, que le Roi aimoit, comme il l'a prouvé, d'une affection toute particulière. On a peine à expliquer un pareil choix, si ce n'est en supposant que, dans

1. Le public étoit alors tellement soupçonneux, qu'il ne vouloit même pas croire à la mort naturelle du chancelier Voisin.

l'esprit du Roi, la qualité d'honnête homme suppléoit à tout, et que Louis XIV s'imaginait en savoir assez pour remédier lui-même à l'ignorance et à l'incapacité de son ministre. Jamais la France n'avoit eu autant d'ennemis sur les bras. Après les succès brillans de quelques campagnes, elle fut vaincue de toutes parts. Certes, le plus grand génie y eût succombé. Comment M. de Chamillart y pouvoit-il suffire? Il donna dans les ressources les plus indécentes. Il détruisit le crédit public, que M. Colbert avoit soutenu au milieu des plus fortes dépenses. Il entraîna les trésoriers de l'extraordinaire des guerres en de gros emprunts, et leur fit faire banqueroute. Il créa les billets de monnaie, promesses de la caisse des emprunts, doubles et triples assignations sur les recettes générales; emprunts au nom des particuliers accrédités; billets des fermiers et receveurs généraux, et tant d'autres effets dont la valeur entra dans les coffres du Roi, et que le ministre laissa tomber dans le néant, sans la moindre tentative pour les soutenir. Par l'effet d'une guerre ruineuse, l'argent sortoit du royaume. D'autre part, l'infidélité dans les promesses et les paiemens fermoit toute ressource, et tout manquoit à la fois.

Enfin (en 1708) M. le duc de Bourgogne vint se jeter aux pieds du Roi pour le supplier de sauver la patrie en congédiant M. de Chamillart. Il ne falloit pas moins pour déterminer Louis XIV à se défaire de son ministre. M. de Chamillart se retira, et jamais il n'y eut d'entreprise plus difficile que celle de rétablir les affaires, quand M. Desmarests en fut chargé. Les revenus du



Roi étoient consommés d'avance pour deux et trois années. Les ennemis avoient entamé la frontière ; les peuples étoient consternés , la famine dans le royaume ; les soldats sans habits , souvent sans prêt ; les magasins sans provisions ; la guerre rallumée par le refus des odieuses propositions de Gertruydenberg. Louis XIV opposoit un courage invincible à tant de malheurs. M. Desmarets eut assez de génie et de ressources pour fournir aux efforts qu'il fallut faire sous peine de périr. Sa réputation produisit beaucoup. Il ne parut pas perdre l'amour de l'ordre au milieu du désordre le plus excessif. Il engagea de fidèles sujets à aider l'état de leurs richesses ; il les ménagea , assura leur sort , et leur tint parole par la suite. Il choisit les moins mauvais expédiens , ceux dont le mauvais effet étoit le plus aisé à réparer au retour du calme. Enfin , il fournit à tout jusqu'à la paix générale. Il imposa le *dixième* ; et cet impôt , qui eût produit trente millions à un ministre moins habile , n'en rapporta que dix entre ses mains. Il lui suffisoit d'effrayer les ennemis en annonçant de vastes ressources , et il évita sagement d'achever la ruine des particuliers.

Entre cette paix et la mort de Louis XIV , il préparoit de nouveaux arrangemens , et ses derniers réglemens sont encore admirés. Mais il devoit éprouver le sort de M. de Sully à la mort de Henri IV , passer ses dernières années dans une complète disgrâce , et être menacé de recherches sur sa conduite. (Il est mort en 1721 , la même année que M. de Chamillart.) Peut-être l'économie et de sages réglemens pour le com-

merce et la police du royaume, seuls moyens dont il auroit usé s'il fût demeuré en place, eussent-ils été les meilleurs remèdes au désordre des finances; mais l'impatience du régent demandoit des voies plus promptes et plus expéditives.

Le ministère des affaires étrangères, le plus important des départemens des secrétaires d'État, avoit été confié, en 1679, à M. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Il mourut en 1690. Son fils, M. de Torcy, avoit la survivance de sa charge et de son département dès 1689; mais à la mort de son père on le trouva trop jeune pour le remplacer, et, quoiqu'il eût déjà trente ans, on le mit sous la tutelle de son beau-père, M. Arnaud de Pomponne, qui avoit déjà exercé cette charge depuis 1671 jusqu'en 1679<sup>1</sup>, mais que l'on avoit forcé de se retirer; non que ce ne fût un homme respectable, et même un bon ministre, mais il étoit de la famille des Arnaud, suspecte de jansénisme<sup>2</sup>, ce qui étoit un grand crime à la cour. M. de Pomponne guida son gendre pendant trois ans, après quoi celui-ci fut en état de montrer ce qu'il étoit et ce qu'il savoit faire. M. de Torcy a conservé sa place jusqu'à la mort de Louis XIV. Sa conduite, depuis cette époque, a été celle

1. Il mourut en 1700. Ce fut M. de Pomponne qui signa les traités de Nimègue et Riswick.

2. On verra plus tard que le même reproche de jansénisme exclut encore M. de Torcy du conseil de Louis XV. M. de Torcy avoit épousé Catherine-Félicité de Pomponne, fille de M. Arnaud, et sœur de l'abbé de Pomponne, ambassadeur à Venise. Il mourut en 1746, à l'âge de quatre-vingts ans.

d'un vrai philosophe, et doit servir de modèle aux anciens ministres. Pour moi, qui ne le suis pas encore, mais qui pourrai le devenir un jour, je vais puiser dans la conversation de cet homme estimable des principes de conduite pour le temps où je le deviendrai, et celui où je ne le serai plus. Si l'on imprime quelque jour les Mémoires qu'il m'a fait la grâce de me communiquer, on y verra son âme à découvert, et M. de Torcy sera regardé à juste titre comme un auteur classique pour l'étude des négociateurs de tous les temps. Je doute que l'on puisse se trouver en des circonstances plus pénibles, ni s'en tirer avec plus d'honneur.

Le ministère de la guerre avoit passé, à la mort de M. de Louvois, à M. de Barbezieux <sup>1</sup>, son fils, qui le conserva pendant dix années. Ce secrétaire d'État, qui avoit naturellement de l'esprit, une conception vive et prompte, et une grande habitude de détails auxquels son père l'avoit formé de bonne heure, avoit aussi de grands défauts. Il avoit été gâté, dans sa jeunesse, par tout le monde, excepté par son père. Libertin, dissipé, impertinent, et traitant quelquefois trop légèrement le militaire, qui, suivant son usage, ne lui épargnoit pas jusqu'aux bassesses quand il pouvoit obtenir des grâces, et se plaignoit avec hauteur dès qu'il n'avoit plus rien à espérer, il se livroit à ses bureaux par nécessité, mais leur imposoit toujours, parce que le

1. 1691. M. de Barbezieux n'avoit que 23 ans en entrant au ministère. C'étoit le troisième fils de M. de Louvois, qui l'avoit choisi de préférence à son fils aîné, *Courtenvaux*, et au second, le marquis de Souvré.

fils de M. de Louvois, leur créateur pour ainsi dire, ne pouvoit manquer de leur inspirer du respect, de la vénération, et même de l'attachement. Louis XIV, qui connoissoit les défauts de M. de Barbezieux, s'en plaignoit dans son intérieur, le *rabrouoit* même quelquefois en particulier; mais il lui laissoit sa place, parce qu'il sentoit l'importance de conserver dans l'administration de la guerre l'esprit et les principes de M. de Louvois. M. de Barbezieux n'entra jamais au conseil d'État. On prétend qu'il mourut, pour ainsi dire, de rage d'y voir siéger M. de Chamillart, qu'il avoit fait attendre souvent dans l'antichambre de son père et dans la sienne; mais, selon toute apparence, l'alliance ruineuse et mortelle que M. de Barbezieux voulut faire d'une vie libertine avec le travail et les expéditions multipliées qu'exigeoient les préparatifs de la guerre de succession d'Espagne fut ce qui causa la maladie qui l'entraîna en peu de jours au tombeau. M. Fagon, premier médecin du Roi, la jugea mortelle dès le premier instant qu'il l'eut vu. Il en fit part au Roi, qui en parut peu touché. M. de Barbezieux mourut le 5 janvier 1701, et le malheureux Chamillart fut aussitôt chargé du département de la guerre, par surcroît à celui des finances. Ces deux charges, très-peu compatibles en elles-mêmes, ne pouvoient être plus mal à propos réunies. Mais cinquante ans de règne et de gloire avoient inspiré à Louis XIV la présomption de croire qu'il pouvoit non-seulement bien choisir ses ministres, mais encore les diriger et leur apprendre leur métier. Il se trompoit assurément. Il dépendoit bien de lui de

réunir sur la même tête les deux emplois de Colbert et de Louvois, mais il n'étoit pas en sa puissance de suppléer à leurs talens. Au bout de six ou sept ans, la tête de M. de Chamillart succomba sous le poids de ce travail. Il renonça d'abord aux finances, et bientôt après au département de la guerre. Louis XIV, incorrigible dans l'opinion d'être plus habile que tous ses ministres, lui donna pour successeur M. Voisin, qui n'en savoit guère plus que M. de Chamillart, mais qui, pour prix de sa docilité, obtint, en 1714, l'éminente place de chancelier, et réunit ainsi, jusqu'à la mort du feu Roi, l'administration suprême de la magistrature à celle du militaire.

M. de Seignelay avoit remplacé M. Colbert, son père, seulement dans le département de la marine, avec les défauts auxquels doivent toujours craindre d'être exposés les enfans des ministres lorsqu'ils deviennent ministres eux-mêmes, c'est-à-dire la suffisance, la présomption et la légèreté. Il avoit pourtant des talens, et soutint la gloire de la marine de France, créée en quelque sorte par son père; mais il s'écarta de l'esprit dans lequel celui-ci l'avoit formée. C'étoit en vue du commerce, pour le faire fleurir, pour l'étendre, le favoriser et le protéger, que M. Colbert avoit engagé Louis XIV à avoir des vaisseaux : il étoit contrôleur-général, et faisoit dépendre la marine des finances et du commerce. Son fils, avec de l'ambition et de l'audace, réduisit au seul département de la mer, le saisit sous un point de vue différent. Les finances étoient passées en d'autres mains; il s'étoit aperçu com-

bien Louis XIV étoit jaloux de la gloire des conquêtes et de dominer en Europe. C'étoit en tirant parti de cette disposition de l'âme du Roi que M. de Louvois s'étoit attiré la confiance du monarque. Ce fut avec le ministre de la guerre que M. de Seignelay voulut rivaliser. Il entreprit de rendre les armes de la France aussi redoutables par mer qu'elles l'étoient par terre. Il bombarda Gênes, écrasa les Algériens, fit venir sur les vaisseaux du Roi des ambassadeurs de Siam, et les promena dans Versailles. L'année suivante il foudroya Tunis et Tripoli, donna des fêtes brillantes à Louis XIV dans son château de Sceaux. Il attaqua les Hollandais par mer, et entreprit de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, dont le prince d'Orange, son gendre, venoit de le chasser. Enfin, en 1690, la dernière année de sa vie, les flottes du Roi gagnèrent deux batailles navales dans la Manche. A sa mort, Louis XIV fit fort sagement de réunir encore une fois le ministère de la marine aux finances; mais M. de Pontchartrain étoit trop embarrassé de trouver des ressources qui sauvassent l'un pour pouvoir soutenir l'autre.

M. de Pontchartrain, étant devenu chancelier, laissa le département de la marine à son fils, qu'il avoit marié à mademoiselle de la Rochefoucault-de-Roye, morte en laissant un fils unique que l'on appelle aujourd'hui M. le comte de Maurepas. Je ne ferai point le portrait de M. de Pontchartrain fils; j'en laisse le soin à ceux qui ont eu affaire à lui pendant qu'il étoit ministre, et qui le connoissent encore (il n'est mort qu'en 1747). Ce que je puis dire, c'est qu'il a

fait sentir tous les dangers de l'hérédité dans les places de confiance et d'administration, et que le public, loin de le regretter, se crut heureux d'en être débarrassé à la mort de Louis XIV<sup>1</sup>.

Pourtant, au travers de ses défauts, on doit lui savoir gré d'une idée un peu tardive, mais dont le succès fut décisif. Après l'affaire de Vigo, M. de Pontchartrain proposa au Roi d'armer en course, et de louer aux armateurs de Dunkerque et de Saint-Malo ce qui restoit de navires à la marine royale. Nos batailles rangées n'étoient plus que des défaites; cette innovation fit un tort considérable aux puissances maritimes, et devint un des motifs qui hâtèrent le plus la conclusion de la paix, en même temps qu'elle fut une épargne pour le trésor.

Deux mots suffiront sur le département et l'histoire de MM. Phelippeaux de la Vrillière, de Châteauneuf et de Saint-Florentin. C'est ainsi qu'ont été surnommés les différens individus de cette famille de secrétaires d'État que l'on pourroit comparer à la première race de nos rois. Il faut croire que Paul Phelippeaux de Pontchartrain avoit bien du mérite, ou du moins bien de l'intrigue, puisque, après avoir été douze ou quinze ans commis de MM. de Revol et de Villeroy, il fut fait, en 1600, secrétaire des commandemens de Marie de Médicis. Cette reine

1. *Pontchartrain*, dit le Borgne, père de M. de *Maurepas*. *Saint-Simon*, qui ne manque pas une occasion de témoigner sa haine et son mépris pour ce personnage, dit que l'amusement du conseil de régence étoit d'invectiver *Pontchartrain*, de le mettre en fureur, et ensuite de lui refuser la parole quand il vouloit répondre.

prit assez de confiance en lui pour le nommer secrétaire d'état aussitôt qu'elle fut régente. Il mourut en 1621. Son fils aîné, qui étoit conseiller au parlement, gendre du fameux avocat général Talon, ne lui succéda pas ; ce fut le cadet, nommé Raymond Phelippeaux d'Herbaut, d'abord greffier du conseil privé, puis trésorier des parties casuelles, et enfin de l'épargne. Il mourut en 1629, et la charge resta dans la branche cadette au préjudice de l'aînée, qui n'y revint que quatre-vingts ans après. M. d'Herbaut fut remplacé par Louis Phelippeaux de la Vrillière, qui fut pendant soixante-deux ans secrétaire d'État, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Mais il fit si peu de bruit que l'on ignorerait son existence sans la multitude d'édits, de déclarations et de lettres patentes qui ont été signés de lui. Il hérita du fameux Particelli d'Émery, son beau-père, qui, après avoir été le plus terrible partisan et le plus cruel exacteur du règne de Louis XIII, parvint, sous le ministère de Mazarin, à être surintendant des finances. Balthazar Phelippeaux, qui étoit conseiller clerk au parlement, quitta l'état ecclésiastique pour succéder à son père, et mourut en 1700 ; on l'appeloit M. de Châteauneuf. Son fils reprit le nom de la Vrillière, et c'est peut-être celui qui a signé le plus d'expéditions ; car, dès le commencement de la régence, M. le duc d'Orléans, voulant se défaire de tous les secrétaires d'État de Louis XIV, ne censura que celui-là, parce qu'il lui parut absolument sans conséquence. L'administration des affaires de tous genres fut confiée à différens conseils ; mais tout ce qui devoit être nécessai-



rement signé en commandement passoit par la plume de M. de la Vrillière. Il est mort en 1725, à l'âge de cinquante-quatre ans. Son fils, que l'on appelle le comte de Saint-Florentin<sup>1</sup>, l'a remplacé, et paroît destiné à signer et expédier toute sa vie, comme ont fait son père et son grand-père.

### Régence.

Monsieur le Régent n'eut pas plus tôt pris le gouvernement du royaume, qu'il se proposa une forme d'administration toute différente de celle de Louis XIV. Soit envie de faire du nouveau, tentation presque inévitable après les changemens de règne, soit pour échapper au reproche qu'on avoit fait à Louis XIV et à ses ministres d'être despotiques et arbitraires, il confia chaque partie de l'administration à autant de conseils<sup>2</sup>, mit en pleine activité ceux qui avoient été déjà formés sous le règne précédent pour les finances, le commerce et les affaires étrangères, et en créa d'autres pour la guerre et la marine. il voulut même en faire un de *conscience*, ou pour les affaires ecclésiastiques. Mais celui-ci souffrit de grandes difficultés. Tous ces conseils de détail étoient sans préjudice du *conseil général*

1. M. de Saint-Florentin, depuis duc de La Vrillière, eut en 1749 la maison du Roi et le clergé, lors du renvoi de son cousin, M. de Maurepas, le département de Paris en 1757. Il entra en 1751 au conseil des ministres, où il se maintint encore après la mort de Louis XV, et mourut en 1774.

2. Le duc de Noailles, qui avoit des prétentions au talent de la parole, eut une grande part à cette détermination.

*de régence*, dont ils pouvoient être regardés comme des émanations, et de celui des *parties*, qui a toujours été dirigé par le chancelier.

Si la piété et toutes les vertus qui en dérivent, la probité, l'érudition, le goût des lettres, et beaucoup d'esprit, mais d'un genre différent de celui de l'administration, pouvoient faire un parfait chancelier, M. d'Aguesseau<sup>1</sup> le seroit certainement. Mais il faut encore d'autres talens pour exercer une charge de cette importance. Le chancelier doit réunir tout ce qui constitue le grand magistrat, et tout ce qui fait le grand ministre. Il a continuellement affaire aux gens de robe, il est leur chef : il doit entendre leur langage, connoître leurs formes, et posséder l'art de conduire les compagnies de toute espèce. Il est à la tête d'une très-difficile à gouverner, le conseil. D'un autre côté, il est ministre du Roi, et doit soutenir son autorité, mais avoir soin d'en concilier les actes avec les formes dont la négligence peut faire échouer les meilleures entreprises et les plus avantageuses au Roi et au peuple. Il doit se faire considérer et aimer, s'il est possible, de la magistrature; mais il ne doit pas la craindre. Il doit la faire respecter, mais n'en respecter les membres qu'autant qu'ils le méritent; ne pas hésiter à réformer les jugemens injustes, à punir les juges iniques et partiaux. Mais il doit mettre constamment au grand jour les raisons et les fautes qu'il est forcé de réprimer. Il doit bien distinguer surtout les fautes

1. M. d'Aguesseau est mort le 9 février 1751, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit donné sa démission de la charge de chancelier un an avant sa mort.

d'ignorance et de négligence d'avec celles d'un genre plus grave. Comme tous les autres ministres, il doit quelquefois se servir du glaive tranchant de l'autorité royale ; mais aucun n'a plus besoin que lui de prouver qu'il a parfaitement éclairé cette autorité.

M. d'Aguesseau respecte peut-être beaucoup trop la personne des magistrats, il leur donne toujours gain de cause ; et, depuis la malheureuse époque de la vénalité des charges, il s'en faut bien qu'ils méritent toujours ces égards. M. le Régent avoit fait sa cour au parlement, dans un temps où il croyoit en avoir besoin, en confiant la première dignité du royaume au procureur général. Mais les gens de robe sont sujets à prendre acte de ce qu'on leur accorde, et à former des prétentions nouvelles pour obtenir encore davantage ; ils en viennent quelquefois à un tel excès, qu'il faut bien les arrêter et les réprimer. C'est à quoi M. d'Aguesseau n'est nullement propre. Il a d'ailleurs un autre grand défaut, c'est celui de ne pas se décider avec la promptitude nécessaire dans les occasions difficiles. Les fonctions d'avocat général qu'il a remplies l'ont accoutumé à balancer les opinions, et à ne prendre son parti que difficilement. Il hésite même encore quand il l'a pris, et semble s'en repentir. Mais s'il étoit à temps de corriger sa besogne, il la gâteroit plutôt qu'il ne la perfectionneroit. Je l'ai vu, pour se décider, forcé d'appeler à son aide un de ses enfans (M. de Fresnes), qui étoit alors jeune et peu capable de faire prendre à son respectable père le meilleur parti. Aussi une dame de ses amies, qui

avoit beaucoup d'esprit, lui dit-elle un jour : « Prenez-y bien garde , monsieur le chancelier, entre vous, qui, quoique très-savant, doutez de tout, et votre fils cadet, qui ne doute de rien, vous ne viendrez jamais à bout de faire de bonne besogne. » En effet, ce grand magistrat a la conscience aussi délicate que l'esprit timide, et se fait des scrupules continuels.

M. le chancelier aime à faire des lois ; il prétend attacher sa gloire à réformer notre procédure, à simplifier la marche de la justice. Mais il agit en ceci précisément comme mon ami l'abbé de Saint-Pierre, qui, dans son livre de l'*Abréviation des procès*, voudroit que l'on écoutât séparément chaque point de difficulté, et qu'on s'attachât à le résoudre avant d'aller plus loin ; ce qui est le vrai moyen de les éterniser : car l'esprit humain est bien subtil quand il ne s'agit que d'écluder les lois et d'embrouiller les questions. Je crains qu'en fait de législation M. d'Aguesseau ne nous fasse jamais que du *replâtrage*. Adorateur des vieilles formes, il veut n'en abroger aucune, et en introduire une infinité de nouvelles. Pour être législateur, il faudroit voir en grand, se détacher de ce qu'on sait le mieux, et perdre ainsi toute la supériorité que l'on tire de son savoir. C'est à quoi les érudits ne sauroient se résoudre ; leur amour-propre leur persuade aisément de ne point renoncer à ce qui leur a coûté tant de peines à apprendre.

Mon père étoit d'un caractère bien différent ; il savoit prendre son parti avec promptitude et se tenir avec fermeté à celui qu'il avoit pris. Le genre d'administration dont il avoit été chargé

pendant vingt ans l'avoit accoutumé à cet esprit de détail, à cette sagacité qui lui faisoit trouver tout d'un coup le point de la difficulté et les moyens de la résoudre. Il avoit des lumières, une ancienne et parfaite connoissance des formes, et, je le dis sans prévention, tous les talens d'un grand politique. Il connoissoit le parlement comme nos grands généraux connoissent ceux contre qui ils ont longtemps fait la guerre, comme le duc de Vendôme pouvoit connoître le prince Eugène, et le maréchal de Villars Marlborough. Il ne haïssoit pas personnellement ce corps; il le respectoit même. Ses membres les plus considérables étoient ses alliés par sa femme, qui étoit de la famille de Caumartin, et par sa grand'mère <sup>1</sup>, nièce du chancelier de Chiverny <sup>2</sup>. C'étoit à ces alliances qu'il devoit d'être entré dans la robe. Les fonctions de lieutenant de police sont un mélange de magistrature et d'administration. Il connoissoit aussi la cour, et savoit se ménager les gens de qualité sans les offenser ni les craindre. Il se servoit, pour cet effet, de l'avantage de sa naissance, et se faisoit un mérite de sa modestie, tandis que la morgue *présidentale* offusquoit ceux qui portoient un nom illustre et distingué dans notre histoire. Il étoit aimable dans la société, et, le moment d'après

1. Bisaïeule.

2. Pierre d'Argenson avoit épousé Élisabeth Hurault, nièce de Hurault de Chiverny, chancelier de France sous Henri III, et mort en 1599, sous Henri IV. C'est à dater de ce mariage que la famille de Voyer entra dans la magistrature. Pierre d'Argenson fut grand bailli de Touraine, et convoqua en cette qualité les États de la province pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1614.

que ses sourcils et sa perruque noire avoient fait trembler la populace, les agrémens de sa conversation et sa gaieté de bon ton apprenoient qu'il étoit fait pour vivre dans la bonne compagnie. On étoit persuadé généralement qu'il possédoit les secrets de toutes les familles ; mais il usoit de ces connoissances avec tant de discrétion qu'il ne troubloit le repos d'aucune, et conservoit ces mystères dans son sein pour n'en faire usage qu'à propos pour le bien de l'État et celui des particuliers même. Je suis obligé de convenir que ses mœurs secrètes n'étoient point parfaitement pures, et je l'ai vu de trop près pour croire qu'il ait été dévot ; mais il faisoit respecter la décence et la religion, et en donnoit l'exemple en même temps qu'il en prescrivait la loi.

Un tel homme étoit celui qu'il falloit au Régent pour suppléer à la foiblesse de M. d'Aguesseau, dans un moment où l'on fut obligé d'imposer au parlement. Il fut garde des sceaux en 1718, et leur procès-verbal de justice de cette année contient des preuves remarquables, et j'ose dire précieuses, des talents, de l'esprit et de la fermeté de mon père.

En même temps l'opposition qui se manifestoit au conseil des finances<sup>1</sup> contre l'adoption du système de Law y nécessita quelques changemens. Mon père en fut fait président à la place

1. Ce conseil étoit ainsi composé : le maréchal de Villeroy, chef du conseil, *ad honores* ; le duc de Noailles, et ensuite M. d'Argenson, président. Sous eux neuf conseillers, qui ont été successivement MM. Amelot, Le Pelletier des Forts, Le Pelletier de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert de Voisins, de Gaumont, Baudry, Dodun, Fourqueux.

du duc, depuis le maréchal de Noailles<sup>1</sup>. Celui-ci, avec beaucoup d'esprit et même autant d'acquit qu'un homme de la cour encore jeune en pouvoit avoir, a dans le caractère une sorte d'indécision, une hésitation perpétuelle, qui ne pouvoient que nuire aux soins d'une administration importante. Je ne suis pas convaincu de ce que j'ai entendu dire des défauts de son cœur, peut-être ceux qui m'en ont parlé étoient-ils prévenus contre lui; mais, si le marquis d'Effiat, premier écuyer de M. le duc d'Orléans et vice-président au même conseil, étoit moins capable de travail que son président, du moins, comme celui-ci, ne faisoit-il pas tourner la tête à ses secrétaires.

Dans la nécessité où se trouvoit le Régent de se composer un ministère à la fois ferme et fidèle, pour assurer son autorité et réprimer des résistances soudoyées par l'étranger, il ne pouvoit faire un meilleur choix que mon père. Malheureusement le crédit de celui-ci se trouva balancé par des conseils dont sa sagesse ne put écarter le danger. Ami des nouveautés et des subtilités en tous genres, le Régent se laissa aisément entraîner par les brillantes séductions du système de Law. Mon père, chargé de son exécution, sentit lui-même quel parti il eût été pos-

1. M. de Noailles, élève et neveu de madame de Maintenon, devoit être plus attaché que le Régent aux traditions de la vieille cour et à la politique espagnole. Aussi étoit-il difficile que M. le duc d'Orléans, sur le point d'entrer en guerre contre Philippe V, lui conservât long-temps sa confiance. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, et même ceux de *Noailles*, où cette prédilection pour l'Espagne n'est point déguisée.

sible d'en tirer en dirigeant ses effets et le maintenant en de justes bornes, mais aussi combien il seroit dangereux de dépasser ces limites. C'est ainsi qu'il établit et maintint quelque temps le crédit de la banque. Il acquitta les dettes immenses de l'État et le rendit riche en lui fournissant des trésors réels, soit en espèces, soit en idées (ce qui est indifférent, pourvu que les dernières soient généralement adoptées; car, après tout, la richesse même est une affaire d'opinion).

Mon père, en bon citoyen, usa de toutes les ressources que ses lumières et son caractère lui fournissoient pour procurer cette gloire à M. le Régent, et cet avantage à l'État. Mais quand, malgré ses avis réitérés, il reconnut évidemment que l'abus que l'on avoit fait des billets de banque étoit porté à son comble, que c'étoit trahir la nation que de vouloir leur procurer une confiance injuste et forcée, il renonça<sup>1</sup> aux places qui le mettoient à la tête de ces opérations. Sa retraite acheva d'en montrer l'illusion; mais le mal étoit consommé, et le malade sans espérance avant qu'il l'abandonnât. Mon père livra, pour ainsi

1. En effet, il résigna volontairement l'administration des finances six mois avant sa retraite du ministère, ne se réservant que les sceaux; Law fut fait contrôleur général. Mais l'édit du 22 mai 1720, édit qui opéroit une réduction graduelle sur les billets et les actions, ayant été rendu par le conseil de M. d'Argenson, puis révoqué deux fois vingt-quatre heures plus tard, cette révocation entraîna à la fois et la retraite complète du garde des sceaux, et la chute du système que cette mesure seule pouvoit préserver si elle eût été suivie. Ainsi la victoire qu'obtint Law en cette circonstance fut la cause de sa propre perte.



dire, l'État à son mauvais sort, content de n'avoir fait aucune fortune dans un moment où tant d'autres s'étoient ou enrichis injustement, ou imprudemment ruinés.

M. le Régent ne lui retira ni sa confiance, ni ses bontés; il le consulta même en plusieurs occasions, et se trouva bien d'avoir écouté ses avis. Mon père survécut encore plus d'un an à sa retraite, et ne mourut point de chagrin; il avoit l'âme trop élevée pour cela.

M. d'Aguesseau, rappelé en juin 1720, fut de nouveau renvoyé à Fresnes en 1722, et la garde des sceaux remise à M. Fleuriau d'Armenonville, qui l'a possédée paisiblement jusque après la disgrâce de M. le Duc, en 1727<sup>1</sup>.

M. d'Armenonville, dont la vocation provenoit d'avoir présidé avec quelque succès la chambre des vacations pendant la suspension du parlement, fut un de ces chanceliers dont tout le mérite a consisté dans leur docilité à suivre les impressions du ministère dominant, et à revêtir des marques les plus respectables de l'autorité souveraine des résolutions auxquelles ils n'ont eu aucune part.

Pour en revenir aux finances, le 5 janvier 1720 Law avoit été fait contrôleur général, et avant la fin de l'année il fut obligé de s'enfuir précipitamment et de quitter la France. Law n'avoit point assez de tête pour un moment de

1. Le garde des sceaux *Fleuriau d'Armenonville* mourut le 27 novembre 1728, âgé de soixante-dix-huit ans, au château de Madrid, dont il étoit gouverneur. Il avoit cédé sa charge de secrétaire d'État à M. de *Morville*, son fils, qui fut congédié en même temps que son père, en août 1727.

crise. Etant contrôleur général, il ne fit que sottises sur sottises. Law ne sut jamais arrêter ses idées. Il se croyoit adepte; et effectivement, des gens dignes de foi, qui l'ont connu à Venise, m'ont assuré qu'il possédoit des secrets immanquables pour gagner au jeu; ce qui ne l'empêcha point de mourir dans la misère<sup>1</sup>, après avoir possédé des richesses incalculables.

Malgré tout ce que j'ai dit du parti qu'il y avoit à tirer de ses idées, je suis loin de les approuver en elles-mêmes, et autrement qu'en des momens violens, et, pour ainsi dire, en désespoir de tout autre moyen. C'est Law qui a introduit parmi nous ces faux principes de métaphysique financière qui depuis n'ont fait que trop de prosélites. Qu'étoient-ce que ces changemens continuels de monnoie pour forcer, disoit-on, la circulation, sinon donner la fièvre au sang pour le faire circuler? Quelle confiance accorder à des papiers royaux, lorsque tant d'autres obligations royales étoient tombées en un si juste discrédit? Aussi ses actions n'eurent-elles de crédit qu'au temps de leur enflure continuelle; dès qu'elles cessèrent de hausser, elles cessèrent de valoir. Que dire enfin de cette compagnie de commerce si fastueusement annoncée, et dont les espérances ne reposoient que sur des chimères? La compagnie des Indes et la Banque se détruisoient l'une l'autre, au lieu de s'entr'aider.

Le Régent fut toute sa vie la dupe des faiseurs de projets. Après Law vint M. Le Pelletier de la

1. Law mourut à Venise en 1729.

Houssaye, qui ne régit guère les finances plus d'un an. Pendant ce court espace de temps, il entama la grande opération du *visa*, dont il n'étoit point auteur, mais bien M. Le Pelletier des Forts, lequel est devenu contrôleur général à son tour (14 juin 1726). Celui-ci, étant encore membre du conseil des finances, avoit proposé d'examiner l'origine de tous les billets à la charge de l'État, de n'avoir égard qu'à ceux dont l'objet sembleroit parfaitement légitime, et d'annuler tous ceux dont la réalité seroit suspecte, usuraire ou excessive. Ce projet, auquel le système de Law parut préférable comme plus expéditif, fut repris à une époque où l'exécution en étoit devenue beaucoup plus difficile qu'elle ne l'eût été plus tôt. Aussi peut-on dire que ce fut une véritable *fourmillière* d'abus et d'injustices.

Toutefois une remarque importante à faire est que les finances de France se sont rétablies en assez peu de temps, malgré les catastrophes de la banque et du *visa* : tant il est vrai que le crédit public et la circulation reprennent, pour ainsi dire, leur niveau, comme l'eau de la mer après de grandes tempêtes. Il n'y a que quelques fortunes particulières qui sont perdues sans ressource, vérité triste et accablante pour bien des gens, mais consolante pour l'État.

Sur la fin de ses jours, le Régent revint au véritable système du gouvernement françois, à l'économie et à l'ordre dans la régie. Il laissa en mourant l'intérieur du royaume beaucoup plus peuplé, plus riche et plus heureux qu'il ne l'avoit été sous Louis XIV, et même des sommes assez considérables dans les coffres du Roi.

Plût à Dieu que M. le Duc<sup>1</sup> s'en fût tenu là ! A son entrée au ministère, il trouva deux choses établies par son prédécesseur : le marc d'argent haussé jusqu'à soixante-dix livres, et dans cet état depuis quatre ans, et les frères Pâris à la tête des finances. L'un d'eux, qui parloit le mieux, et étoit considéré comme l'orateur de la famille (Duverney), prit bientôt l'ascendant le plus complet sur l'esprit du prince. M. Dodun, homme capable, et qui, à quelques ridicules près, possédoit plusieurs des qualités propres à faire un bon contrôleur général, ne le fut que de nom<sup>2</sup>.

Les Pâris mirent au jour deux vastes opérations financières qui, toutes deux, furent d'un effet déplorable à l'exécution. La première consistoit à transformer les fermes en régie. Recettes et dépenses, tout fut conduit avec un ordre aussi merveilleux qu'insuffisant. Il faut un peu laisser faire les hommes, et que leur intérêt propre les guide, afin que leurs soins se renouvellent. C'est ce qui fait que l'on régit bien par soi-même une certaine portion de fonds que l'on a sous les yeux ; mais des biens éloignés doivent être affermés, pour rapporter un revenu certain. La régie des recettes et dépenses laissa de nombreux arriérés et de grandes négligences à réparer par la suite.

1. M. le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, devint premier ministre à la mort de M. le duc d'Orléans. Il naquit en 1692, et mourut à Chantilly le 29 janvier 1740, laissant un fils âgé de quatre ans.

2. Ch.-Gaspard *Dodun*, membre du conseil des finances de la Régence, fut contrôleur-général du 20 avril 1722 au 13 juin 1726; il mourut en 1736.

L'autre point de spéculation regardoit les monnoies. « Ce sont, dirent-ils, les monnoies basses, » et au pair avec l'étranger, qui décident du » commerce d'un État. » Il est bien aisé d'établir ce qu'il faudroit faire si l'on trouvoit les finances en aussi bon ordre qu'elles l'étoient à la mort de M. Colbert; mais quand on arrive après des abus, que l'on trouve les espèces hautes depuis huit ans, qu'il s'est fait violemment une novation générale dans tous les contrats, des stipulations sur le pied des monnoies hautes<sup>1</sup>, quand les peuples enfin y sont accoutumés, quelle folie, selon moi, que de baisser subitement et sans nécessité le taux des monnoies ! C'est perdre l'État pour une pure question de mots. On commence par sacrifier le colon au rentier et les campagnes aux villes, ou plutôt on ruine les uns et les autres; car, arrivant que le débiteur tombe en faillite, le créancier en souffre lui-même, après avoir espéré s'enrichir outre mesure. L'État éprouve un discrédit total de tant de pertes particulières.

M. le Duc se laissa donc persuader que ce seroit un grand bien que les monnoies basses. Tout ce qu'il mit du sien dans cette question fut

1. Le marc d'argent sous Colbert étoit à 25 liv. — Pendant la régence il s'éleva, en 1718, à 33 liv.; en mars 1720, à 81 liv., et le 30 juillet de la même année, jusqu'à 120 liv. — Après le départ de Law, en août 1723, il étoit encore à 75 liv. — Sous M. le Duc, en 1724 et 25, les écus de 6 francs réduits à 3 livres, et le marc d'argent à 30 liv. — En 1726, refonte générale des monnoies, et nouvelle hausse. Le marc d'argent à 48 liv. — Ce taux n'a point varié sous le ministère du cardinal de Fleury, et est encore à peu-près le même aujourd'hui.

de dire : « Dès que c'est un bon objet , arrivons-  
» y le plus tôt possible. » On précipita les dimi-  
nutions , et il s'ensuivit une pauvreté ignorée  
sous les hautes espèces de la régence.

L'inclémence du ciel s'en mêla en 1725. Quel fut alors le conseil des Pâris ? On ne sauroit trop s'étonner d'un pareil sophisme. « Opposons,  
» dirent-ils, à la difficulté des recouvremens, de  
» plus grands recouvremens à faire. Le Roi doit  
» beaucoup, il paie mal les arrérages : trou-  
» vons-lui des fonds pour rembourser capital et  
» arrérages, moyennant quoi il aura du crédit,  
» et tout ira bien. » C'est dans ce but que fut tenu le lit de justice du 8 juin 1725, où, au milieu de la famine et du discrédit, on eut bien la cruauté de faire enregistrer une multitude de nouveaux impôts, à la tête desquels étoit le *cinquantième*.

Ne comprendra-t-on jamais que ce *crédit*, dont on parle tant, est l'effet, non la cause, d'un bon gouvernement, qu'il ne s'obtient point par la violence, que la gêne l'éloigne, et que la seule fidélité dans les engagemens le peut faire naître ?

L'effet de pareilles mesures ne se fit point attendre. Elles entraînèrent le renvoi de M. le Duc<sup>1</sup>, dont les bonnes qualités avoient été victimes de mauvais choix et de mauvais conseils.

M. Le Pelletier des Forts, nourri dans les principes de MM. Colbert et Desmarets, se hâta de conclure un nouveau bail de fermes et un forfait avec les receveurs-généraux, et assura

1. 11 juin 1726.

au Roi un revenu bien net, au lieu de l'incertitude des régies.

Mais ni lui ni son successeur, M. Orry<sup>1</sup>, dont l'abord brusque et glacial dénote, assure-t-on, la sagesse et l'amour de la justice, n'ont paru penser un seul instant au soulagement des provinces, que les diminutions subites de monnoie ont plongées dans un dépérissement dont elles seront probablement long-temps à se relever.

Ce n'est pas tout de ne point commettre des fautes, il faut savoir profiter des momens que le ciel nous donne. La paix sera-t-elle toujours conciliable avec l'honneur de la nation? Aurons-nous toujours un roi sage, modéré dans ses goûts, également respecté de ses sujets et de ses voisins?

Le ministère des affaires étrangères fut, à la mort de Louis XIV, soumis à un conseil aussi mal composé que celui des finances. Le maréchal d'Huxelles<sup>2</sup> en étoit président, et n'avoit ni profonde connoissance des affaires de ce genre, ni talens réels pour l'administration. Toute sa politique étoit celle d'un courtisan; et, quoiqu'il fût maréchal de France, son talent pour la guerre se bornoit à l'art d'imposer aux militaires subalternes, en les forçant à la discipline par beaucoup de sévérité, et les éblouissant d'ailleurs par le faste et la hauteur. Je n'ai pas bien connu son caractère, dont on a dit beaucoup de mal; mais je me rappelle sa figure, qui étoit fort extraordinaire. Ce que je sais encore, c'est qu'il faisoit

1. Mars 1730.

2. Mort en 1730, à l'âge de quatre-vingts ans.

très-bonne chère. Les trois associés qu'on lui donna dans le conseil furent l'abbé d'Estrées, le marquis de Canillac et le comte de Chiverny. Ils n'étoient pas beaucoup plus forts que lui, mais les deux derniers étoient d'ailleurs gens d'esprit. Chiverny avoit été ministre de France à Vienne, et Canillac étoit ami intime de mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre. Le Régent vouloit former des liaisons avec cette puissance, et changer si complètement le système politique de la France dans la vue de ses intérêts particuliers, que M. de Torcy lui devenoit non-seulement inutile, mais nuisible. Aussi, quoique M. le duc d'Orléans ne pût s'empêcher de l'estimer, se contenta-t-il de le laisser au conseil de régence, et de lui donner la surintendance des postes, sans permettre qu'il entrât dans le conseil des affaires étrangères. Cependant ce conseil n'avoit d'autre directeur ni guide que Pecquet<sup>1</sup>, qui en étoit secrétaire, et avoit été commis de M. de Torcy. Les ministres étrangers ne savoient à qui s'adresser pour toutes les affaires; l'on fut obligé de commettre, pour les entendre, un homme qui n'étoit pas du conseil, et qui n'en a jamais été : ce fut M. d'Armenonville, qui avoit été intendant des finances, et avoit acheté la charge de secrétaire d'État de M. de Torcy, mais à condition de n'en pas exercer les fonctions.

En 1718 on fit entrer l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères; alors ce conseil

1. Pecquet fut arrêté et emprisonné en 1740 comme *chauveliniste*.



n'eut plus rien à faire : Dubois devint le seul organe et le seul instrument de la politique du Régent, de ses liaisons avec les cours de Londres et de Vienne, et des grandes tracasseries avec l'Espagne et Albéroni. Ce fut sous ce ministère que fut conclu le traité de la triple alliance.

Dubois, qui depuis est devenu cardinal, étoit un de ces hommes dont on peut dire bien du mal en toute sûreté de conscience, et dont cependant il y auroit quelque bien à dire. Mais on n'ose s'expliquer sur celui-ci qu'avec timidité, de crainte d'être accusé de se déclarer partisan d'un mauvais sujet. Né dans le dernier ordre de la bourgeoisie de Brive en Limousin, il s'étoit d'abord attaché au père Le Tellier, confesseur du Roi, qui l'avoit mis en état de faire de bonnes études, ensuite à un curé de Saint-Eustache, auquel il eut le bonheur de plaire, et qui, voulant placer dans l'éducation du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent, un homme incapable de faire ombrage, procura cet honneur à Dubois. Il ne fut d'abord que sous-précepteur sous un M. de Saint-Laurent dont ensuite il prit la place. Il plut à son élève en flattant ses passions. Mais le vrai coup de partie qui commença sa fortune fut de déterminer M. le duc d'Orléans à épouser mademoiselle de Blois, bâtarde de Louis XIV et de madame de Montespan (morte en 1749), malgré la grande opposition et la répugnance de Madame <sup>1</sup>. Dans ces affaires délicates, les intrigans sourds

1. Madame Élisabeth-Charlotte, princesse palatine, mère du duc d'Orléans régent, morte en 1722; Monsieur, frère de Louis XIV, l'épousa en secondes noces, après la mort de

et obscurs sont ceux que l'on emploie le plus utilement : aussi ce fut Dubois qui conclut cette affaire. Dubois, continuant à se rendre agréable *per fas et nefas* à son élève devenu son maître, ayant travaillé à lui procurer des vices plutôt que des vertus, jouit du plus grand crédit dès le commencement de la régence. Ayant d'ailleurs beaucoup d'esprit et de hardiesse, et n'étant pas retenu par aucunes considérations capables d'arrêter les bons citoyens, il se mit à la tête d'une infinité d'intrigues qui n'avoient pour objet que l'intérêt particulier du duc d'Orléans, et n'étoient point conformes à ceux du jeune Roi et de l'État. Sa conduite étoit celle de ces âmes viles, mais politiques, qui, quand elles trouvent des obstacles d'un côté, se retournent de l'autre. Il parloit naturellement très-bien lorsqu'il n'étoit pas embarrassé ; mais quand il traitoit d'affaires avec des gens dont il n'étoit pas sûr, il hésitoit et bégayoit, peut-être pour se donner le temps de penser à ce qu'il avoit à répondre. Il mentoit beaucoup et étoit très-faux ; mais il ne débitoit pas ses mensonges avec autant d'effronterie qu'il les concevoit. Capable des plus grandes noirceurs, on venoit quelquefois à bout de l'en convaincre ; alors il se troubloit, rougissoit, balbutioit, mais étoit toujours bien éloigné de se corriger, ni même de se repentir. Ses manières et ses propos faisoient un parfait contraste avec son habit ecclésiastique. Il juroit, blasphémoit,

madame Henriette d'Angleterre. Madame avoit conservé à la cour de France toute la hauteur de la noblesse allemande, et surtout l'horreur des mésalliances.

tenoit les discours les plus libertins et les plus indécens contre la religion. Ce qui doit lui être reproché plus que tout le reste, c'est d'avoir persuadé à son prince que, dans le monde, la piété réelle et la probité ne menaient à rien, et que tout le mérite consistoit à parvenir à ses fins en cachant bien son jeu. La conclusion étoit que la société étoit nettement partagée en deux classes : les honnêtes gens imbéciles et les fripons utiles. Dans l'alternative, le choix étoit bientôt fait. Dubois avoit même étendu les principes de cette mauvaise éducation jusqu'à la duchesse de Berry, fille du Régent.

Ce fut ce personnage que M. le duc d'Orléans fit secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lorsqu'il se vit obligé de rendre à ces charges leurs fonctions.

Les liaisons du Régent avec les Anglois avoient été ménagées par l'abbé Dubois et Canillac avec Stanhope et milord Stairs ; mais, Dubois ayant attiré à lui le vrai secret de cette affaire, il n'y eut plus que lui qui pût la suivre. Il étoit certainement pensionnaire de l'Angleterre, c'est-à-dire des ennemis de l'État et de la religion catholique ; mais comme c'étoit pour le Régent qu'il cabaloit, il ne craignoit pas d'être recherché par lui. En 1720, ce digne ecclésiastique eut l'archevêché de Cambrai, et l'obtint avec des circonstances que, pour l'honneur de la religion, je n'ose écrire ici <sup>1</sup>.

1. Il fut sacré au Val-de-Grâce. le 9 juin. Le cardinal de Rohan fut consécrateur, l'évêque de Nantes, Tressan, et le célèbre Massillon, évêque de Clermont, assistans. En 1723, l'assemblée du clergé élut à l'unanimité Dubois pour prési-

En 1721, il fut fait cardinal, et, en août 1722, déclaré premier ministre, quand M. le duc d'Orléans fut obligé de remettre au Roi, du moins en apparence, le timon de l'État. On peut bien croire que le duc d'Orléans ne songeoit qu'à faire un premier ministre *postiche*, et comptoit l'être en effet. Cependant, qui sait si Dubois ne seroit pas resté premier ministre en cas que le Régent fût mort avant lui? Le contraire arriva, et M. le duc d'Orléans fut obligé de prendre lui-même ce titre. (Dubois mourut le 10 août 1723, et le Régent le 2 décembre de la même année.)

Le conseil de guerre établi sous la régence eut pour chef le maréchal de Villars<sup>1</sup>, déjà fameux par des victoires gagnées sur les ennemis, et qui avoient paru relever la gloire flétrie des armes de France. Ce général avoit pour défaut d'être vain, présomptueux, ou du moins d'en présenter les apparences; d'ailleurs il avoit de la grandeur d'âme, de l'esprit et un talent très-décidé pour la guerre. Mais, quelque brillans que soient ces avantages, ils ne suffisoient pas pour faire un bon ministre de ce département. Aussi le Régent, en le plaçant à la tête du conseil, ne lui accorda-t-il qu'une représentation d'éclat, et non l'administration réelle. Le maréchal se flattoit qu'il auroit la distribution de toutes les grâces; mais on trouva bientôt le moyen de la lui ôter. On décida que cette distribution seroit

dent, afin, dit Duclos, qu'il ne lui manquât aucun des honneurs auxquels il pût prétendre, et qu'il n'y eût pas dans l'État un corps qui ne se fût prostitué. (*Mémoires de Duclos.*)

1. Mort à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

faite en plein conseil. Ç'auroit été une source de tracasseries épouvantables entre tous les membres. Ils aimèrent mieux travailler chacun avec le Régent, relativement aux différens corps sur lesquels ils étoient particulièrement chargés de veiller, et le laisser prononcer. Par ce moyen, le Régent se trouva disposer des grâces avec autant d'autorité que l'avoit fait Louis XIV. Il ne resta aux conseillers militaires que le soin de rédiger quelques ordonnances et réglemens de discipline; encore, lorsqu'ils proposoient de nouvelles dépenses, se trouvoient-ils soumis à l'examen et à la critique des deux derniers membres du conseil de guerre, gens de robe, qui avoient dans leurs départemens la finance de la guerre, les marchés, la distribution des fonds, enfin la véritable besogne de ce ministère. L'un étoit M. de Saint-Contest, qui avoit été longtemps intendant des frontières; l'autre M. le Blanc, maître des requêtes. Les trésoriers, les commissaires des guerres et les entrepreneurs ne connoissoient que ces deux messieurs. Aussi M. le Blanc se rendit-il bientôt maître du terrain, et, dès que l'on rétablit les secrétaires d'État, ce fut lui qui le fut. La forme du conseil de guerre subsista pourtant encore pendant quelques années; mais M. le Blanc en fut l'âme, et eut le même crédit qu'avoit eu M. de Chamillart, et même M. de Louvois. Il n'étoit assurément pas sans talens et sans adresse pour sa conduite personnelle, et il avoit de grandes connoissances des travaux du bureau de la guerre; mais les détails de finance et d'administration militaires devinrent très-délicats au milieu des embarras qu'avoient occa-

sionnés le système de Law et ensuite le *visa*. En 1723, M. le Blanc fut déplacé, mis à la Bastille; on lui fit même son procès.

On lui substitua au ministère de la guerre M. de Breteuil, intendant de Limoges, homme doux et souple, mais d'une ignorance extrême. Tout le monde sait qu'un service <sup>1</sup> très-essentiel qu'il rendit au cardinal Dubois le mit en place; il se soutint sous M. le Duc par les complaisances infinies qu'il eut pour les personnes en faveur. Mais aussitôt que M. le Duc eût été exilé à Chantilly, il fut obligé de prendre sa retraite, et M. le Blanc rentra en place.

M. le Blanc mourut en 1728. M. d'Angervilliers, intendant de Paris, et qui l'avoit été longtemps de la province d'Alsace, prit sa place. M. d'Angervilliers, fils ou petit-fils d'un fameux partisan qui vivoit sous le ministère de M. Colbert, descendu lui-même d'un médecin et botaniste célèbre, a des talens, de l'esprit, des défauts, et surtout des ridicules <sup>2</sup>.

Le conseil de la marine fut composé comme celui de la guerre, et eut le même sort. Le

1. Il s'agit de la subtilité avec laquelle M. de Breteuil, intendant du Limousin, parvint à faire disparaître toutes les traces d'un mariage contracté par le cardinal Dubois avant son entrée dans les ordres.

M. de Breteuil est entré une seconde fois au ministère de la guerre après la mort de M. d'Angervilliers, et mourut d'un coup d'apoplexie, le 1 janvier 1743. Le comte d'Argenson lui succéda. Voyez la notice.

2. M. Bouin d'Angervilliers, à l'âge de soixante ans, étoit amoureux de toutes les dames de la cour, et pensoit que toutes devoient raffoler de sa bonne mine. Il mourut ministre le 15 février 1740.

comte de Toulouse en étoit chef *ad honores*, le maréchal d'Estrées, président, et il étoit mêlé de quelques militaires marins et d'anciens intendans de marine, qui avoient tous les détails. Un ancien premier commis de M. de Pontchartrain, nommé La Chapelle, en étoit secrétaire. Comme la marine étoit alors réduite à peu de choses, ce conseil paroissoit peu important.

Aussitôt que l'on rétablit les secrétaires d'État, M. d'Armenonville, qui avoit acheté la charge de M. de Torcy, eut les expéditions de ce département. M. de Maurepas reprit la charge des Pontchartrain, ses père et grand-père; mais il n'eut que les expéditions de la maison du Roi et de Paris, sous les yeux et les ordres de son beau-père La Vrillière. Cela dura jusqu'en 1722, que M. d'Armenonville fut garde des sceaux, et M. de Morville, son fils, secrétaire d'État de la marine. A la mort du cardinal Dubois, en 1723, celui-ci passa aux affaires étrangères, et M. de Maurepas eut le département entier qu'avoit possédé son père avant la mort de Louis XIV.

Le jeune ministre de la marine est bien plus aimable que n'étoit son père, mais encore moins instruit. Il se plaît plutôt à faire des plaisanteries que l'on peut appeler des *mièvreries* de jeune courtisan que de vraies méchancetés et des noirceurs dont on assure que son père étoit capable. Mais il a connu de trop bonne heure les douceurs et les avantages du ministère, et il ne paroît pas qu'il sache encore quels en sont les devoirs et les principes. Il n'avoit que dix-huit ans lorsque ses commis lui ont dit : « Monseigneur, amusez-vous, et laissez-nous faire. Si

» vous voulez obliger quelqu'un , faites-nous con-  
 » noître vos intentions , et nous trouverons les  
 » tournures convenables pour faire réussir ce qui  
 » vous plaira. D'ailleurs les formes et les règles  
 » s'apprennent à mesure que les affaires et les  
 » occasions se présentent , et il vous en passera  
 » assez sous les yeux pour que vous soyez bien-  
 » tôt plus habile que nous. » Cependant il faut  
 convenir qu'on passeroit toute une longue vie à  
 travailler sans principes que l'on n'apprendroit  
 jamais rien , et que l'expérience est bien plutôt  
 le fruit des réflexions sur ce que l'on a vu que  
 le résultat d'une multitude de faits auxquels on  
 n'a pas donné toute l'attention qu'ils méritent.

Depuis quelque temps , les détails confiés aux  
 ministres sont immenses ; rien ne se fait sans  
 eux , rien que par eux , et , si leurs connoissances  
 ne sont point aussi étendues que leur pouvoir ,  
 ils sont forcés de laisser tout faire à des commis  
 qui deviennent maîtres des affaires et par con-  
 séquent de l'État. C'est par la connoissance des  
 formes que les subalternes sont toujours venus  
 à bout de dominer les principaux , et , pour me  
 servir d'une expression populaire , *que les garçons  
 sont devenus maîtres de la boutique.*

On avoit formé en 1716 un conseil du *dedans  
 du royaume*. Le duc d'Antin en étoit président.  
 On y avoit placé le marquis de Beringhen et le  
 marquis de Brancas , avec quelques conseillers  
 d'État , maîtres des requêtes et conseillers au  
 parlement. Ce conseil devoit avoir le même  
 objet de travail que le *conseil des dépêches* a au-  
 jourd'hui. Il ne subsista que jusqu'au rétablisse-  
 ment des secrétaires d'État , c'est-à-dire au plus



trois ans, après quoi M. de la Vrillière reprit le soin des provinces qui lui avoient autrefois appartenu. On confia le reste à MM. d'Armenonville et de Maurepas. Le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre n'en avoient point; ce n'a été que par la suite qu'on leur en a rendu<sup>1</sup>.

Enfin, on joignit à tous ces conseils un de commerce, dont on donna la présidence au maréchal de Villeroy, l'homme du monde à qui M. le duc d'Orléans avoit le moins d'envie de donner du pouvoir et de la considération. On lui associa plusieurs conseillers et maîtres des requêtes, avec pouvoir de faire des réglemens pour augmenter et perfectionner les diverses branches de commerce. Quelque intéressantes que fussent les attributions de ce conseil, il en sortit peu de bonnes choses, et il fut même à peu près anéanti dès la disgrâce du maréchal de Villeroy.

Le conseil royal de commerce qui lui a été substitué ne s'assemble jamais, et, si l'on a rétabli les intendans de commerce créés sous Louis XIV, et appelé à Paris des députés de chaque ville commerçante, ces intendans et ces députés sont, pour la plupart, des commis du contrôleur général, ou tout au moins ses cliens; ils ne connoissent que lui. La finance et le commerce se

1. Il n'y avoit point sous l'ancien régime de ministre de l'intérieur. Chaque secrétaire d'État avoit un certain nombre de provinces dans ses attributions. Ainsi le comte d'Argenson, ministre de la guerre, eut ce qu'on appelloit les *provinces conquises*, l'Alsace, la Flandre, l'Artois, les trois évêchés, le Roussillon; il eut, en outre, Paris et l'île de France.

sont comme identifiés en France , et roulent sur le même pivot.

*Des inconvéniens et de l'utilité des Conseils.*

(Loisirs d'un ministre.)

Lorsque l'on eut senti l'abus des conseils établis par M. le duc d'Orléans , que l'on s'aperçut enfin qu'il falloit y renoncer <sup>1</sup>, on leur donna une sorte d'*Extrême onction*, en chargeant l'abbé de *Saint-Pierre*, qui les avoit d'abord approuvés, d'en faire l'apologie. Il s'en acquitta en composant un ouvrage qu'il intitula *la Polysynodie, ou l'avantage de la pluralité des conseils*, avec cette épigraphe tirée de Salomon : *Ubi multa consilia salus*. Il avoit raison à un certain point; mais il est obligé lui-même de convenir qu'autant les conseils peuvent être utiles quand ils sont dirigés, que les questions qui leur sont soumises ont été d'avance préparées par l'autorité, et que celle-ci décide souverainement après les avoir consultés, autant sont-ils dangereux lorsqu'après leur avoir donné le soin d'éclairer le pouvoir, on le leur abandonne tout entier. Alors ils dégénèrent en *vraie pétaudière*; on tracasse, on dis-

1. En octobre 1718. Ce même ouvrage, composé par ordre du Régent, servit cependant de prétexte à l'expulsion de l'abbé de *Saint-Pierre* hors de l'Académie françoise, dont il étoit membre depuis 1697. Le duc d'Orléans ne s'opposa point à cette décision; mais il empêcha l'Académie de lui élire un successeur. Ce ne fut qu'en 1743, à la mort de l'abbé de *Saint-Pierre*, que l'Académie élut à sa place M. de *Maupertuis*. Ni le récipiendaire ni le directeur ne dirent un mot, dans leurs discours, du bon abbé.

pute ; personne ne s'entend, et il n'en résulte que discorde et anarchie.

Pourtant, de la suppression absolue des conseils, ou du moins de l'oisiveté dans laquelle on laisse languir ceux qui grossissent encore nos almanachs, on doit conclure que l'on ignore en France le parti que l'on en pourroit tirer. Je ne parle point de ces petites affaires particulières dont on amuse actuellement le tapis dans les conseils royaux *des finances et des dépêches*, lorsqu'on les rassemble, mais des ordonnances, des réglemens généraux, de tout ce qui fait loi et établit des principes fixes en administration. Les ministres ne sentent pas assez combien il leur seroit important d'obtenir des garans pour de semblables réglemens. En les prenant sur eux, ils s'exposent à répondre des difficultés qu'ils éprouvent à l'enregistrement<sup>1</sup> et à l'exécution. Ils en sont souvent les victimes, et fournissent contre eux-mêmes des occasions de déplacement. Ces réglemens leur serviroient de bouclier contre les demandes injustes, et combien n'est-il pas important qu'ils s'en défendent ? Pour une grâce contre règle et raison que le ministre accorde à ses protégés personnels et véritables, il est obligé d'en accorder vingt aux protégés de ses propres protecteurs, à des personnes auxquelles il n'a rien à refuser. Alors, quand on le presse, il ne sait que répondre. S'il refuse aux uns ce qu'il accorde aux autres, il se fait des tracasseries abominables. Un homme sage, en entrant en place, doit s'arranger bien plus pour pouvoir

1. Par les cours souveraines.

refuser sans se faire beaucoup de tort, que pour pouvoir tout accorder à sa fantaisie, car il est bien sûr qu'il n'en viendra jamais à bout; mais il faut refuser sans humeur, et recevoir même avec douceur les demandes les plus déraisonnables, surtout ne pas promettre ce qu'on n'est pas sûr de pouvoir tenir.

*Hoc opus, hic labor est.*

*Le cardinal Alberoni.* (Loisirs d'un ministre.)

U ne des fortunes les plus extraordinaires que nous ayons vues de nos jours a été celle du cardinal *Alberoni*, qui vit encore en Italie (il n'est mort qu'en juin 1752). On ne sauroit le comparer mieux qu'à ce gros joueur<sup>1</sup> que nous connaissons encore dans Paris, et qui a fait sa fortune avec une seule orange qui lui avoit été donnée. Il la mit au jeu contre un écu, hasarda cet écu contre d'autres, et gagna insensiblement une somme considérable. A force de hasarder heureusement, il est parvenu à rassembler une fortune de plusieurs millions. *Alberoni* mit, pour ainsi dire, encore moins au jeu et gagna davantage, du moins en dignité et en réputa-

1. Le petit *Howell*, officier aux gardes, et frère de mademoiselle *Howell*, qui a été la dernière maîtresse du duc d'Orléans. Il étoit au jeu de madame la duchesse et n'avoit rien. Il tenoit une orange, mademoiselle *de Charolais* la lui demanda; il répondit qu'il n'étoit en état de rien donner à une grande princesse comme elle. Elle lui bailla un écu, et avec cet écu il gagna beaucoup cette soirée, et, ayant continué à jouer, il fit une grande fortune. (Journal, 1731.)

tion. Fils d'un jardinier, il fut d'abord sonneur de la cathédrale de Plaisance, sa patrie. Un évêque le prit en affection, et, lui ayant reconnu de l'intelligence et de l'activité, il le fit son secrétaire, et lui donna un canonicat. Il eut occasion de connoître dans le Parmesan le duc de *Vendôme*, et de lui plaire par des bassesses dont un prêtre italien seul est capable. Le duc se l'attacha, l'amena en France et de là en Espagne. *Vendôme* avoit besoin d'un agent sûr et discret auprès de la princesse *des Ursins*. Il lui donna *Alberoni*. Cet Italien, aussi souple en apparence qu'audacieux en effet, persuada à la princesse, qui gouvernoit absolument l'esprit de Philippe V pendant que ce monarque étoit veuf, qu'il falloit absolument lui faire épouser en secondes noces la princesse de Parme. Ce mariage s'accomplit, et la disgrâce de la princesse *des Ursins* en fut la suite. *Alberoni* se chargea de conduire la nouvelle reine. Elle lui procura le chapeau de cardinal.

Il devint son premier ministre, par conséquent celui du roi son époux. Il déploya aussitôt toute l'étendue de ses vues, tant pour le dehors que pour le dedans de l'Espagne. Il rétablit l'autorité du roi dans le gouvernement, et s'en servit pour corriger beaucoup d'abus et commencer des établissemens fort importans, qui eussent mérité d'être suivis : la population et le commerce d'Espagne y étoient intéressés. Il réforma le militaire ; il le mit sur le pied le plus utile et le plus régulier. Il n'avoit jamais été que secrétaire d'un général ; mais il avoit vu les armées d'assez près pour juger de ce qui pouvoit y rétablir l'ordre

et la discipline ; et c'est là de quoi doit s'occuper un ministre : ses fonctions sont de remettre les troupes en bon état aux généraux qui doivent les commander. *Alberoni* s'occupa aussi heureusement de l'administration et du règlement des finances.

Cet arrangement intérieur étoit nécessaire pour préparer l'exécution des grandes vues qu'il avoit pour le dehors. Elles n'alloient pas à moins qu'à rendre l'Espagne arbitre de l'Europe entière, à lui assurer l'Italie, et à occuper si bien l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande (que l'on appelloit alors les *puissances maritimes*), qu'ils ne pourroient rien empêcher. Pour cet effet, il fit des alliances dans le Nord, et en contracta avec le Turc même. Il intrigua en France contre le duc d'Orléans, régent, et afin d'assurer à Philippe V la couronne de Louis XIV, en cas que le jeune roi Louis XV mourût. Mais avec quelque prudence que tant de grandes entreprises fussent conçues et conduites, il y en avoit quelques-unes qui se croisoient tellement, qu'elles ne pouvoient toutes réussir. La paix se fit entre la France et l'Espagne (1721), et *Alberoni* en fut victime<sup>1</sup>. Il soutint la disgrâce et les persécutions qui en furent les premières suites en grand homme. Il prouva qu'il étoit victime des circonstances, et non d'aucune faute de conduite qu'il eût commise. Il avoit voulu servir ses maîtres, comme Richelieu avoit servi le sien ;

1. La guerre de 1719, pendant laquelle les Anglois agirent de concert avec nous et comme nos alliés, ne dura qu'un an, mais causa la ruine de la marine espagnole, qui ne s'est jamais relevée depuis.

mais le temps, les lieux, le maître même étoient bien différens.

Alberoni, tranquille enfin à Rome, obtint la légation de la Romagne, et fit encore parler de lui, en entreprenant une conquête pour le pape comme souverain temporel. Ce fut celle de la petite république de Saint-Marin, village situé à la vue de Rimini sur une hauteur. Cette entreprise eut tout l'air de la parodie des comédies héroïques qu'Alberoni avoit jouées en Espagne vingt ans auparavant. L'on doit du moins lui appliquer cette comparaison, tirée des jeux d'industrie, qu'un joueur ruiné, quoique habile, se conduit, en jouant aux douze sous la fiche, comme il faisoit autrefois en jouant au louis le point.

*M. le cardinal de Rohan*<sup>1</sup>. (Loisirs d'un ministre.)

Selon moi, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable est M. le cardinal de Rohan. Quoiqu'il n'ait au fond qu'un esprit médiocre, peu d'érudition et de lecture, qu'il n'ait jamais été chargé de grandes administrations ni traité de suite d'importantes affaires, il a un avantage marqué sur ceux qui ont le plus administré et négocié. Il n'a ni la taille, ni les traits d'un prince fait pour commander les armées; mais c'est le plus beau prélat du monde, et, quand il étoit jeune, c'étoit un charmant abbé de qualité.

1. Armand Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, mourut en juillet 1749, âgé de soixante-quinze ans.

Il a soutenu ses thèses en Sorbonne avec éclat et distinction. On lui faisoit sa leçon, mais il la retenoit avec facilité et la débitoit avec grâce. Ayant obtenu de bonne heure l'évêché de Strasbourg et le chapeau de cardinal, il a été chargé de quelques négociations, tant vis-à-vis des princes allemands qu'au conclave de Rome. Il s'en est toujours tiré avec aisance et dignité. Assurément, si quelqu'un a pu vérifier cette expression singulière et proverbiale : *Les gens de qualité savent tout sans rien apprendre*, c'est lui. Sa politique a toujours été très-souple; il s'est accommodé aux temps, aux lieux, aux règnes et aux circonstances. Avec une pareille conduite il auroit pu paroître bas, mais il a su imprimer à toutes ses actions un caractère de noblesse; de sorte que les sots l'applaudissent et les gens éclairés lui pardonnent. Il s'est, suivant les occasions, déclaré pour la bulle *Unigenitus*, ou a laissé les jansénistes penser ce qu'ils vouloient. On l'a fait entrer au conseil de régence à la fin de l'administration de M. le duc d'Orléans, pour assurer au cardinal Dubois le même rang dont les cardinaux Richelieu et Mazarin avoient joui dans le conseil. On sentoit bien que Dubois n'étoit pas fait pour passer sur une pareille planche après quatre-vingts ans d'interruption. La naissance de M. de Rohan, les dignités dont il étoit revêtu, indépendamment du cardinalat, l'en rendoient susceptible. Mais il n'y fut que le précurseur d'un premier ministre très-indigne de l'être. Après tout, que pouvoit perdre le cardinal de Rohan à cette complaisance? Il s'acquitte des cérémonies d'église auxquelles sa charge de



grand-aumônier l'oblige de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion — aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite, — et sans qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela, il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas *encanailler* sa galanterie, et n'être pas du moins accusé de crapule. Le cardinal, en parlant quelquefois de lui-même, laisse entendre avec une sorte de modestie qu'il doit avoir quelque ressemblance avec Louis XIV, tant dans la figure que dans le caractère. En effet, madame la princesse de Soubise, sa mère, étoit très-belle. L'on sait que Louis XIV en fut amoureux, et l'époque de ce penchant se rapproche de l'année 1674, qui est celle de la naissance du cardinal de Rohan. S'il y a quelque vérité dans cette anecdote, on peut ajouter que, né d'un très-grand prince, il est possible que de grands princes lui doivent aussi le jour. Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment; mais elle porte si bien le masque ou l'empreinte de l'amitié et de l'intérêt, que, même persuadé qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse

séduire. Dès que vous arrivez, il semble qu'il ait mille choses à vous dire, à vous confier, et bientôt après il vous quitte pour courir à un autre; mais, pendant qu'il fait tout ce qui lui plaît, il semble qu'il ne pense qu'à vous laisser le maître chez lui, qu'il vous abandonne parce qu'il craint de vous gêner et de vous importuner, tandis que ce seroit vous qui le gêneriez et l'importuneriez en restant davantage. En un mot, personne ne possède mieux le talent de plaire que le cardinal de Rohan. Mais il n'appartient pas à tout le monde d'user des mêmes moyens que lui; *il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe*. Cet ancien adage peut s'appliquer à l'usage de plus d'une qualité aimable. Il y a des gens qui peuvent en négliger quelques-unes, d'autres qui doivent en employer autant qu'ils en peuvent rassembler. Encore ont-ils bien de la peine à réussir avec toutes les ressources que la nature leur a fournies.

*M. le cardinal de Polignac<sup>1</sup> et M. l'abbé de Rothelin. (Loisirs d'un ministre.)*

**J**e vois quelquefois M. le cardinal de Polignac, et il m'inspire toujours les mêmes sentimens d'admiration et de respect. Il me semble que c'est le dernier des grands prélats de l'église gallicane qui fasse profession d'éloquence en latin comme en françois, et dont l'érudition soit très-étendue. Il n'y a plus que lui qui, ayant pris place parmi les honoraires dans l'Académie des

1. Né en 1661, mort en 1741.

belles-lettres, entend et parle le langage des savans qui la composent. Il s'exprime, sur les matières d'érudition, avec une grâce et une noblesse qui lui sont propres. (On se souvient que M. Bossuet, que le cardinal de Polignac, encore abbé, a remplacé à l'Académie françoise, en 1704, a été le dernier prélat françois qui eût un rang distingué parmi les théologiens et les controversistes.) La conversation du cardinal est également brillante et instructive. Il sait de tout, et rend avec clarté et grâce tout ce qu'il sait; il parle sur les sciences et sur les objets d'érudition comme Fontenelle a écrit ses *Mondes*, en mettant les matières les plus abstraites et les plus arides à la portée des gens du monde et des femmes, et les rendant dans des termes avec lesquels la bonne compagnie est accoutumée à traiter les objets de ses conversations les plus ordinaires.

Personne ne conte avec plus de grâce que lui, et il conte volontiers; mais les histoires les plus simples ou les traits d'érudition qui paroîtroient les plus fades dans la bouche d'un autre trouvent des grâces dans la sienne, à l'aide des charmes de sa figure et d'une belle prononciation. L'âge lui a fait perdre quelques-uns de ces derniers avantages; mais il en conserve assez, surtout quand on se rappelle dans combien de grandes occasions il a fait briller ses talens et ses grâces naturelles. Mon oncle, l'évêque de Blois<sup>1</sup>, qui étoit à peu près son contemporain, m'a souvent parlé de sa jeunesse. Jamais on n'a fait de cours d'études avec plus d'éclat : non-seule-

1. Caumartin.

ment ses thèmes et ses versions étoient excellens, mais il lui restoit du temps et de la facilité pour aider ses camarades, ou plutôt faire leurs devoirs à leur place; si bien qu'il est arrivé, au collège d'Harcourt où il étudioit, que les quatre pièces qui remportèrent les deux prix et les deux *accessit* étoient également son ouvrage. Étant en philosophie au même collège, il voulut soutenir, dans ses thèses publiques, le système de Descartes, qui avoit alors bien de la peine à s'établir; il s'en tira à merveille, et confondit tous les partisans des vieilles opinions. Cependant, les anciens docteurs de l'Université ayant trouvé très-mauvais qu'il eût combattu Aristote, et n'ayant point voulu accorder de degrés à l'ennemi du précepteur d'Alexandre, il consentit à soutenir une autre thèse dans laquelle il chanta la palinodie, et fit triompher, à son tour, Aristote, des Cartésiens mêmes.

A peine fut-il reçu docteur en théologie, que le cardinal de Bouillon le conduisit à Rome, au conclave de 1689, où le pape Alexandre VIII fut élu. Dès que l'abbé de Polignac fut connu dans cette capitale du monde chrétien, qui étoit alors le centre de l'érudition la plus profonde et de la politique la plus raffinée, il y fut généralement aimé et estimé. Les cardinaux françois et l'ambassadeur de France jugèrent que personne n'étoit plus propre que lui à faire entendre raison au pape sur les articles de la fameuse assemblée du clergé de France de 1682. C'étoit une pilule difficile à faire avaler à la cour de Rome; cependant l'esprit et l'éloquence de l'abbé de Polignac en vinrent à bout. Il fut chargé d'en

porter lui-même la nouvelle en France, et eut, à cette occasion, une audience particulière de Louis XIV, qui dit de lui en françois ce que le pape Alexandre VIII avoit dit en italien : *Ce jeune homme a l'art de persuader tout ce qu'il veut; en paroissant d'abord être de votre avis, il est d'avis contraire, mais mène à son but avec tant d'adresse, qu'il finit toujours par avoir raison.* Il n'avoit pas encore mis la dernière main à cette grande affaire lorsque la mort du pape le rappela à Rome. Il assista encore au conclave où fut élu Innocent XII, et revint en France l'année suivante, 1692.

Environ deux ans après, le roi le nomma à l'ambassade de Pologne, dans des circonstances fort délicates. Jean Sobieski se mouroit. Louis XIV vouloit, non-seulement conserver du crédit en Pologne, mais même donner pour successeur au roi Jean un prince dévoué à la France. Le prince de Conti s'étoit offert, et Louis XIV avoit chargé très-secrètement l'abbé de Polignac de s'occuper du soin de le faire élire, malgré la reine douairière<sup>1</sup>, qui étoit Françoise, mais qui, comme de raison, favorisoit ses enfans, et en dépit de toute cabale contraire. L'abbé, tenant ses instructions bien secrètes, étoit arrivé à la cour de Sobieski un an avant sa mort; il avoit enchanté tous les Polonois par la facilité avec laquelle il parloit latin. On l'auroit cru un envoyé de la cour d'Auguste, si on ne l'eût entendu parler françois avec la reine, qui se laissa séduire par sa figure et son esprit, mais qui ne pouvoit

1. Fille du marquis d'Arquien.

pas renoncer pour lui à l'intérêt de sa famille. Sobieski mourut, et la diète générale s'assembla pour lui choisir un successeur.

L'éloquence de l'abbé de Polignac, les promesses et les espérances dont il leurra les Polonois, eurent d'abord tant de succès, qu'une bonne partie de la nation, ayant à sa tête le Primat, proclama le prince de Conti; mais, dans le même moment, les sommes qu'avoit répandues l'électeur de Saxe furent cause qu'il y eut une double élection, dans laquelle ce prince allemand fut élu. L'un et l'autre prétendant à la couronne arrivèrent pour soutenir leur parti, et continuèrent d'employer les moyens qui leur avoient d'abord réussi. Mais ceux de l'électeur étoient plus effectifs et plus solides : il avoit de l'argent et même des troupes. Au contraire, le prince de Conti, après avoir reçu les honneurs de roi à la cour de France, aborda sur un seul vaisseau françois à Dantzick, et y séjourna pendant six semaines, mais sans avoir d'autres moyens pour faire valoir la légitimité de son élection que la bonne mine et l'éloquence de l'abbé de Polignac. Ces ressources se trouvèrent bientôt épuisées; le prince de Conti et l'abbé même furent contraints de revenir en France.

Quoique l'on fût trop juste et trop éclairé à la cour de Louis XIV pour ne pas sentir que ce n'étoit pas la faute de l'ambassadeur si sa mission n'avoit pas eu un plus glorieux succès, il fut cependant exilé de la cour pendant quatre ans<sup>1</sup>. Il employa ce temps utilement pour aug-

1. Dans son abbaye de Bonport.

menter la masse de ses connoissances, qui étoit déjà si grande. Enfin, en 1702, il fut renvoyé à Rome, en qualité d'auditeur de Rote. Il y trouva de nouvelles occasions de briller et de se faire admirer, et en fut récompensé par la nomination du roi Jacques d'Angleterre au cardinalat.

Il étoit prêt à en jouir, lorsqu'il fut rappelé à la cour de France dans des circonstances très-critiques. En 1710, on l'obligea de se rendre avec le maréchal d'Huxelles à Gertruydemberg, chargé de proposer aux ennemis de Louis XIV, de la part de ce monarque même, de se soumettre aux conditions les plus humiliantes pour faire cesser la guerre. Malheureusement tout l'esprit et toute l'éloquence du futur cardinal y échouèrent. Enfin, deux ans après, il fut nommé plénipotentiaire au fameux congrès d'Utrecht, et il faut remarquer qu'il étoit dès lors nommé à Rome cardinal *in petto*; mais, quoique tout le monde sût en Hollande qui il étoit, il ne portoit ni titre ni habits ecclésiastiques; il étoit vêtu en séculier, et on l'appeloit M. le comte de Polignac. Ce fut dans cet état, et sous cet *incognito*, qu'il suivit toutes les négociations d'Utrecht, jusqu'au moment de la signature du traité; mais alors il déclara qu'il ne lui étoit pas possible de signer l'exclusion du trône d'un monarque à qui il devoit le chapeau de cardinal; il se retira, et vint jouir à la cour de France des honneurs du cardinalat.

Lorsque, après la mort de Louis XIV<sup>1</sup>, il fut

1. 1718. M. d'Argenson ayant été intendant de Hainaut, il est probable que c'est de ce moment que date sa liaison avec le cardinal de Polignac.

exilé dans son abbaye d'Anchin en Flandre, ces bons moines flamands tremblèrent en le voyant arriver dans leur monastère ; mais ils pleurèrent et furent au désespoir quand il les quitta , après la mort du cardinal Dubois et du Régent. Ils n'étoient point capables de juger de son mérite en qualité de bel-esprit, ni de rien entendre à son érudition ; mais ils l'avoient trouvé doux , aimable , et , loin de les piller, il avoit embelli leur église et rétabli leur maison.

Il fut obligé de retourner à Rome à la mort de Clément XI, et il assista aux conclaves où furent élus Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII. Pendant les deux premiers pontificats, il a été chargé des affaires de France à Rome. Cette ville a toujours été le plus beau théâtre de sa gloire ; l'on eût dit que l'ancienne grandeur romaine rentroit avec lui dans sa capitale. De son côté, quand il en est revenu, il a paru chargé des dépouilles de Rome, assujettie par son esprit et son éloquence, et l'on peut dire au pied de la lettre qu'à son dernier voyage il a transporté une partie de l'ancienne Rome jusque dans Paris, en plaçant dans son hôtel une collection de statues antiques et de monumens tirés des ruines du palais des premiers empereurs.

Encore une fois, je ne peux voir le cardinal de Polignac sans me rappeler tout ce qu'il a fait et appris depuis plus de soixante ans ; je reste pour ainsi dire en extase vis-à-vis de lui, et en admiration de tout ce qu'il dit. On trouve que son ton est vieilli, aussi bien que sa figure. Il est vrai que son ton est passé de mode ; mais ne seroit-ce pas à cause que nous avons absolument



perdu l'habitude d'entendre parler de science et d'érudition que M. le cardinal de Polignac commence à nous ennuyer ? Car d'ailleurs personne ne traite ces matières avec moins de pédanterie que lui ; s'il cite, c'est toujours à propos, parce que, comme il a une prodigieuse mémoire, elle lui fournit de quoi soutenir la conversation sur tous les points, quelque matière que l'on traite. Pour moi, qui ai fait des études, mais à qui il reste encore bien des choses à apprendre, j'avoue que je n'ai jamais pris de leçons plus agréables que celles qu'il donne dans la conversation.

Le cardinal de Polignac a un élève et un ami plus jeune que lui de trente ans, à qui l'on ne peut reprocher par conséquent d'avoir un ton qui soit passé de mode : c'est M. l'abbé *de Rothelin* <sup>1</sup>. Il a aussi beaucoup d'esprit, de mémoire, et des connoissances moins étendues que celles du cardinal ; il a passé plusieurs années à Rome avec lui, et a été deux fois son conclaviste. C'est là qu'il a vu combien l'érudition du cardinal lui faisoit honneur : il a voulu marcher sur ses traces, et est parvenu, comme lui, à être de l'Académie françoise, et honoraire de celle des Inscriptions et belles-lettres. Mais son éloquence n'est ni si naturelle ni si noble que celle de son maître. Il a plus de vivacité dans la conversation, et la sienne pétille de plus de traits ; il tire peut-être davantage de son propre fonds, mais il ne sait pas si bien employer ce qui vient des autres et est le fruit de ses études.

1. Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, né en 1691, mort en 1744.

Le cardinal a entrepris un grand poème latin, qu'il intitule l'*Anti-Lucrèce*, et qui est la réfutation du système des matérialistes. Il en récite des morceaux aux personnes qu'il croit capables d'en juger, et Son Éminence m'a fait l'honneur de m'en faire entendre plusieurs. Ce sont des tableaux et des descriptions admirables. Pour peu que l'on sache le latin et que l'on se souvienne d'avoir lu les auteurs du siècle d'Auguste, on croit en faire une nouvelle lecture en écoutant ces morceaux-là. Mais un poème contre Lucrèce, aussi long que l'ouvrage de cet auteur même, et divisé en neuf livres, demande la vie d'un homme pour être porté à la perfection. Le cardinal l'a commencé tard, et il ne peut se flatter de le voir achevé; on assure qu'il veut charger l'abbé de Rothelin d'y mettre la dernière main. Celui-ci, par vanité, ne refusera point ce travail, et se fera honneur de mettre l'ouvrage de son respectable ami en état de paroître; mais certainement il faudra pour cela qu'il soit aidé par quelque habile professeur de l'Université: il n'en viendrait jamais à bout tout seul. D'ailleurs, quand l'*Anti-Lucrèce* aura paru, il fera sans doute honneur aux talens du cardinal, à ceux de l'abbé, et même à ceux qui l'auront aidé à l'achever. Mais qui est-ce qui, dans le temps présent, voudra lire en entier un poème latin tout philosophique, de cinq à six mille vers? A peine voudra-t-on parcourir la traduction que l'on pourra en faire, soit en prose, soit en vers. Le grec est déjà totalement oublié; il est à craindre que le latin ne le soit bientôt, et que le cardinal de Polignac, l'abbé de Rothelin et un certain M. le Beau, qui s'élève dans l'Université, ne puissent

être appelés les *derniers des Romains*. Les jésuites mêmes commencent à négliger le latin ; ils trouvent mieux leur compte à écrire en françois : cela fait plus d'honneur et de profit.

La figure du cardinal et celle de l'abbé sont encore plus différentes que la tournure de leur esprit. Celle du premier est belle et noble, et annonce tout ce qu'il est et a été ; si l'on vouloit peindre d'idée un grand prélat, un savant cardinal, un sage et digne ambassadeur, un fameux orateur romain, on saisiroit les traits du cardinal de Polignac. Au contraire, l'abbé de Rothelin a la physionomie fine, spirituelle, l'air d'avoir la poitrine délicate. Sa figure est agréable, mais tout à fait moderne ; celle du cardinal est à présent une belle et précieuse antique.

L'abbé de Rothelin s'est attaché à deux genres de curiosité qui tiennent également à l'érudition, les médailles et les livres. Il a déjà des premières une collection considérable, de tout métal et de toutes formes. Ses médailles d'argent montent, à ce que l'on m'a dit, à huit mille, auxquelles il faut joindre trois cents médaillons d'empereurs et quatre cents de villes grecques. Sa suite de médailles en grand et petit bronze est de plus de neuf mille. Si, comme il l'espère, le cardinal de Polignac lui laisse un jour sa collection, qui est aussi fort considérable, le cabinet de l'abbé de Rothelin deviendra un des plus beaux et des plus précieux qu'aucun particulier ait possédés en France. Quoique l'abbé soit homme de qualité, assez riche, aimable, et de bonne compagnie, on l'accuse d'aimer les médailles au point que, quand il en trouve une à l'écart, et que personne

ne le regarde, il n'hésite point à mettre la main dessus, à la faire passer dans sa poche, et de là dans son médaillier. Hors de là, dit-on, il n'est point fripon, il n'est que tracassier. Le cardinal n'a jamais été ni l'un ni l'autre, n'aimant ni la satire, ni la médisance.

Le second des goûts de l'abbé de Rothelin est celui des livres. Sa bibliothèque commence à devenir très-considérable. Il la montre volontiers, et avec faste, et fait remarquer aux curieux les ouvrages imprimés qu'il seul possède. Il explique en quoi consiste leur mérite, leur rareté, ou les singularités qui les distinguent. Comme il parle communément à des gens bien moins savans que lui, on ajoute foi à tout ce qu'il dit, et on le félicite de posséder de si belles choses, qui seront vendues bien cher après sa mort. Quelques gens sensés trouvent qu'il y a du charlatanisme dans cette démonstration, et je suis assez de leur avis.

Il faut distinguer, dans le goût des livres, celui des belles éditions, des chefs-d'œuvre de typographie; leur mérite saute aux yeux, et l'on ne peut se refuser à leur donner place dans une riche bibliothèque, surtout quand on est assuré que les éditions sont aussi exactes que belles. On conçoit aussi que l'on recherche les premiers livres imprimés dans toutes les langues, comme autant de monumens servant à l'histoire des arts et de l'imprimerie. Mais il me semble que le prix de tout le reste d'une bibliothèque doit consister dans le mérite intrinsèque des livres, et dans l'utilité dont ils peuvent être à leurs possesseurs. Les gens qui savent beaucoup ou veulent beaucoup apprendre doivent en avoir un grand nombre, de

tous genres. Ceux qui n'ont point de si hautes prétentions doivent se restreindre aux livres propres à leur état et utiles pour leur amusement et leur instruction courante et journalière. Vouloir aller plus loin, c'est abus et folie. Cependant je crois m'apercevoir que cette folie gagne. L'abbé de Rothelin l'a inspirée au comte de Huym, ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, en France, à qui l'on a persuadé que, quoiqu'il ne fût rien moins que savant, il devoit avoir les livres les plus rares en tout genre d'érudition, et les faire magnifiquement relier. M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, s'est aussi mis à avoir des livres d'érudition. Il a persuadé à des ignorans bien riches de faire les mêmes acquisitions, sans qu'ils sachent en vérité pourquoi. Du moins M. de Rothelin et M. de Boze peuvent-ils dire le genre de mérite qui les a engagés à rechercher tel ou tel livre. Les raisons en sont quelquefois assez frivoles, mais enfin ils les savent; au lieu que ceux à qui ces livres passeront après eux les paieront bien cher par la seule raison que le premier possesseur en faisoit grand cas, que sur un catalogue connu ils auront été honorés de l'épithète de *livres rares et singuliers*, ou que dans une vente précédente ils auront déjà été portés à un grand prix.

Je trouvai un jour un de ces bibliomanes qui venoit de donner cent pistoles d'un livre rare. « Apparemment, lui dis-je, Monsieur, que votre intention est de faire réimprimer cet ouvrage? — Je m'en garderai bien, me répondit-il, il cesseroit d'être rare, et n'auroit plus aucun prix. D'ailleurs je ne sais s'il en vaut la peine. —

Ah ! Monsieur, lui répliquai-je , s'il ne mérite pas d'être réimprimé , comment méritoit-il d'être acheté si cher ? »

En parlant de M. l'abbé de Rothelin , je me suis trouvé insensiblement engagé à traiter de la manie des livres. Je ne sais si ce que je viens de dire ne sera pas par la suite à l'usage de quelques-uns de mes amis ou de certaines personnes auxquelles je dois le plus m'intéresser. En tout cas, je l'ai dit franchement : en fera son profit qui voudra.

*Conversation avec le cardinal de Polignac.*

(Manuscrits, janvier 1717.)

Le cardinal de Polignac m'a expliqué d'une manière fort plausible le sujet de sa brouillerie avec le Régent. Il étoit fort ami de ce prince au commencement de la régence, et tellement, qu'il fut mandé par lui pour donner son avis sur le traité d'alliance avec l'Angleterre, qui étoit sur le point de se conclure (en janvier 1717).

Le duc d'Orléans avoit commencé par suivre les erremens du feu roi. Puis l'abbé Dubois, voulant culbuter le ministère pour s'y mettre, lui persuada de s'unir étroitement avec le roi George. Le duc d'Orléans dit au cardinal de Polignac que le roi étoit d'une frêle santé, à chaque instant malade ; qu'ils perdroient cet enfant-là ; que lui, Régent, seroit au désespoir, mais qu'enfin il y voyoit toute apparence, et s'y vouloit précautionner ; que les renonciations consommées en vertu du traité d'Utrecht l'appeloient à cette belle succession ; qu'à la vérité

la loi salique, loi si sacrée et si fondamentale, y répugnoit; mais que lui, tout le premier, jugeroit en sa faveur s'il n'y étoit pas appelé personnellement; que, cela étant, il ne pouvoit éviter de suivre cette vocation avec tout le soin possible; que, les renonciations n'étant opérées que par des traités imparfaits, il les falloit renouveler, les réitérer par la paix entre l'Espagne et l'Empereur, et s'assurer, le cas échéant, du secours de ces trois puissances : l'Empire, l'Angleterre et la Hollande.

Le cardinal répondit : « Monseigneur, vous » avez un traité. Pourquoi en voulez-vous deux ? » Mais dois-je vous parler franchement, et vous » dire ce que je pense de ce traité avec les puissances maritimes ? » Le prince le lui permit, et il poursuivit de la sorte : « Sachez donc, Monseigneur, que, si ce malheur arrive, ce seroit » sur les seuls amis de la France que vous pourriez compter, et non sur des alliances particulières faites uniquement dans votre intérêt. » Pensez-vous que les Anglois vous laissassent succéder paisiblement à Louis XIV, sans songer à profiter d'une conjoncture aussi favorable à leurs desseins, lorsque actuellement, » déjà, ils intentent un procès aux trois ministres qui ont signé la paix sous la clause des renonciations, mais en laissant les deux couronnes dans la maison de France ? A la mort du roi, ces trois puissances reprendroient assurément leur idée première, qui étoit de faire passer la couronne d'Espagne à la maison de Savoie. Le roi d'Espagne les gagneroit en un moment à son parti, ayant un appât

» à leur offrir aussi séduisant que l'Espagne, si  
» elles vouloient favoriser ses droits sur la France.  
» Et vous, Monseigneur, qu'auriez-vous autre  
» chose à leur proposer que *Villers-Cotterets*? »

M. le duc d'Orléans reconnut que le cardinal avoit raison, et résolut de renoncer à cette alliance. Le cardinal lui fit encore remarquer que les Anglois avoient, en attendant, tout ce qu'ils désiroient; qu'en l'amusant ils empêchoient l'étroite union de la France avec l'Espagne, et même excitoient une grande jalousie et une véritable haine entre la cour de Madrid et Paris, et pousoient, par le dépit, le roi d'Espagne à ce qu'il n'eût osé si l'union eût été plus étroite, c'est-à-dire à fausser son serment de renonciation.

Mais, le soir même, le Régent ayant rapporté cet entretien à l'abbé Dubois, celui-ci se récria qu'il n'y avoit qu'un ennemi du prince qui pût parler ainsi, et l'alliance de l'Angleterre fut conclue. Ainsi, l'on réussit à brouiller le cardinal de Polignac avec le Régent, et à le faire passer pour l'agent des plus grands ennemis de ce prince, c'est-à-dire de la cour de Sceaux.

A en croire M. le cardinal de Polignac, qui a beaucoup connu Alberoni, Philippe V ne songeoit d'abord aucunement à revenir en France pour y régner, quelque événement qui pût arriver. Sa piété l'eût détourné d'une entreprise aussi directe contre l'objet de ses promesses. Mais les hommes les plus saints sont sujets à l'influence des passions. Il revint en Espagne de quelle manière le duc d'Orléans se comportoit et gouvernoit le royaume, son irréligion,



sa dérision des mœurs. On persuada aisément à Philippe V qu'il existoit pour lui des devoirs supérieurs à la foi jurée. Il est bien difficile de résister à ses penchans secrets, quand la religion même semble les autoriser. Mû par de tels ressorts, Philippe V tourna ses vues vers le trône de France, et ne se choqua plus de propositions qui, peu de temps auparavant, l'eussent révolté. Une bonne intelligence continue entre le Régent et lui n'auroit peut-être point laissé jour à ces persuasions sous lesquelles succomba la loyauté de ce prince.

« Mais, ai-je répliqué au cardinal de Polignac, » si nous eussions persévéré dans cette parfaite » union, nous eussions couru les risques d'être » menés bien loin par les grands projets d'Alberoni. » Sur ce point, S. Em. m'a dit savoir que ce ne fut point Alberoni, mais le duc de Popoli, qui conseilla la conquête de la Sardaigne et de la Sicile. « Alberoni, me dit-il, en » arrivant au ministère, reconnut que cette monarchie d'Espagne pouvoit être rétablie dans » sa splendeur, au lieu d'être ce qu'elle est aujourd'hui, un cadavre sans vie. Mais, avant » de songer aux conquêtes, il vouloit tirer meilleur parti du dedans et des revenus d'Amérique. Il travailloit à la marine, il remboursoit les dettes, il perfectionnoit les autres parties du gouvernement, et vouloit attendre une occasion opportune (comme eût été celle d'à présent, 1734), pour occuper l'Empereur quand il seroit occupé par la guerre des Turcs. » Le duc de Popoli hâta cette agression par ses discours et ses importunités.

Philippe V ne manquoit pas de prétextes pour témoigner son mécontentement à S. M. I. La cour de Vienne est si perfide et si injuste, depuis que la maison d'Autriche est devenue puissante, que les momens de réconciliation avec elle ne sauroient être de longue durée. On se rappelle avec quelle mauvaise foi l'Empereur opéra l'évacuation de la Catalogne, comme il viola la neutralité de l'Italie par l'arrestation du grand-inquisiteur Molinez. Ces outrages faits à la monarchie de Castille étoient des causes de guerre bien suffisantes; pourtant, Alberoni fit par deux fois de sérieuses remontrances. A la seconde, Philippe le reprit avec dureté. Il fallut obéir. Alberoni exigea de son maître un billet contenant ses ordres formels, et en même temps il déclara qu'il alloit mettre *les fers au feu*.

Il crut pouvoir s'assurer du duc de Savoie en lui procurant des conquêtes en Italie; mais, se défiant un peu de la mauvaise foi de cet allié, il proposoit de commencer à frais communs par la conquête de Naples et de Sicile, et de revenir ensuite sur le Milanois. Le duc de Savoie prit ombrage, non pas de l'intention, mais du succès, surtout quand il vit que la France étoit fort loin de vouloir les seconder. Voyant donc qu'il n'y profiteroit en rien, qu'il couroit même risque de reperdre ce que sa politique artificieuse lui avoit procuré lors de la grande alliance, il fit ce qu'ont coutume de faire dans les collèges les écoliers malins appelés *pétards*. Il alla tout divulguer, espérant gagner quelque chose de la cour de Londres; mais il fut trompé dans son attente, grâce à la fausse politique du cardinal Dubois, qui a

constamment servi l'Autriche au lieu de la desservir.

Ainsi, Alberoni se trouva chargé seul de l'accomplissement d'un projet dont il s'étoit efforcé de suspendre l'exécution; et pourtant il fit de son mieux, soit par intrigue, soit par entreprises militaires. Or, il arrive involontairement, en ces sortes d'entreprises qui ne procèdent pas de nous, que nous n'y mettons ni la même précision, ni le même zèle, ni la même persévérance que si nous en eussions été les auteurs. Avoir la France contre soi, étoit d'ailleurs un obstacle capital.

Le traité de Londres accrut encore le mécontentement de l'Espagne. Enfin, Alberoni n'eut plus d'autres ressources que d'inquiéter le Régent dans son propre royaume; et c'est à quoi il ne réussit que trop bien.

*L'abbé de Longuerue* 1. (Loisirs d'un ministre.)

J'ai fréquenté pendant plusieurs années un homme bien moins aimable que le cardinal de Polignac, mais renommé pour son immense érudition, fondée sur sa mémoire, qui étoit, à vrai dire, étonnante. C'étoit l'abbé de Longuerue. Il est mort en 1732, âgé de plus de quatre-vingts ans. Dès son enfance il avoit paru un petit prodige.

Louis XIV, passant par Charleville, patrie de cet abbé, avoit voulu le voir et l'entendre. Il paroissoit tout savoir à l'âge où les autres enfans

1. Louis Dufour, abbé de Longuerue.

ont à peine idée de quelque chose. Sa réputation s'est soutenue jusqu'à la fin de sa vie, et, étant venu d'assez bonne heure s'établir à Paris, il a été consulté comme un oracle sur toutes sortes de matières. Cependant il ne passoit pas pour un homme de beaucoup d'esprit. Il n'a jamais été d'aucune académie. Il étoit accoutumé à ce qu'on lui fit de grands complimens sur sa mémoire.

Je lui ai demandé une fois comment il faisoit pour arranger dans sa tête tout ce qui y étoit entré, le retenir, et être en état de le retrouver autant de fois qu'il en avoit besoin. « Monsieur, » me répondit-il, il n'y a sur cela qu'une méthode. Il faut d'abord dans sa jeunesse apprendre les premiers élémens de toutes les sciences, les premiers principes de toutes les langues, et pour ainsi dire l'a b c de toutes les connoissances. Quand on est jeune, cela n'est pas fort difficile, d'autant plus qu'il ne faut pas pénétrer bien avant, et que les notions simples suffisent. Quand une fois elles sont acquises, tout ce qu'on lit se case et se place où il doit être; insensiblement la somme des connoissances acquises devient infinie et parfaitement distribuée. Ainsi, m'ajoutoit l'abbé de Longuerue, il y a environ cinquante ans que je n'étudie plus rien par méthode; mais je lis tantôt un livre, tantôt un autre, et de préférence ceux qui peuvent m'apprendre quelque chose de nouveau, ou me rappeler ce qu'on ne peut trop s'inculquer dans la tête. C'est ainsi que je suis parvenu à posséder la nomenclature de tous mes livres. Ma mémoire locale

» m'apprend l'endroit de mon cabinet ou de  
» mon appartement où je peux les trouver. Ainsi  
» je suis sûr, en cas de besoin, de les indiquer  
» à ceux que je charge de les aller chercher; ils  
» me les apportent, et j'y trouve toujours la  
» preuve de ce que j'ai avancé de mémoire. »

L'abbé de Longuerue a pourtant prouvé qu'il ne faut pas trop se fier à sa mémoire; il a voulu faire un tour de force qui ne lui a pas tout à fait réussi. En 1718, on lui soutint qu'il n'y avoit rien de si difficile que de faire une description historique de la France qui ne fût ni longue, ni sèche; et il prétendit qu'il étoit en état de la faire de mémoire, sans consulter aucuns livres, mais seulement à l'aide de quelques cartes qu'il auroit sous les yeux, et qu'il se rappelleroit parfaitement quelle étoit l'origine et l'histoire de chaque province, de chaque ville, des principaux lieux et des principales maisons du royaume.

En effet, il se mit à dicter à l'abbé Alary, qui n'étoit alors qu'un petit garçon, fils de son apothicaire, trop heureux d'écrire sous lui; il se mit, dis-je, à lui dicter la *Description de la France* qui a paru en un gros volume in-folio en 1719. Il en lut des fragmens en manuscrits et des feuilles imprimées à différentes personnes qui ne purent se lasser d'admirer comment de si profondes recherches pouvoient avoir coulé de source et ne lui avoir coûté aucune peine. Mais dès que quelques exemplaires eurent été publiés, on s'aperçut bien que ce n'étoit pas ainsi que se faisoient les ouvrages exacts. On y reconnut plusieurs erreurs notables, et des opinions hardies et hasardées qui ne parurent pas assez bien établies.

L'abbé fut obligé d'y faire faire un assez grand nombre de cartons, qui augmentèrent beaucoup les frais de son édition. Il faut remarquer qu'on recherche les exemplaires dans lesquels ces cartons n'ont point été mis, et Dieu sait pourquoi l'on a cette manie; car la différence de ces exemplaires, c'est que les uns sont fautifs et les autres corrigés. Avec tout cela la *Description de la France* par l'abbé de Longuerue est un livre bon et utile. C'est une histoire de France par provinces, et par conséquent faite sur un plan sur lequel elle n'avoit point encore été exécutée. On y trouve comment se sont formés tous les grands fiefs de la couronne, quand et comment ils ont été assujettis à l'autorité du roi, et enfin réunis à son domaine.

L'abbé de Longuerue avoit fait deux histoires, l'une du cardinal de Richelieu, l'autre du cardinal Mazarin, avec deux tableaux de leurs ministères. Ces deux morceaux sont restés en manuscrit. Ce qu'ils contenoient de plus curieux, ce sont quelques anecdotes que l'abbé tenoit de gens qui avoient vécu avec ces ministres et travaillé sous eux. L'abbé me les a souvent répétées, et j'en ai écrit plusieurs : car, en revenant des visites que je lui faisois, je trouvois toujours quelque chose à retenir et à écrire.

*L'abbé Alary*<sup>1</sup>. (Loisirs d'un ministre.)

L'abbé de Longuerue a laissé un disciple que je vois très-souvent et qui même est fort de mes amis : c'est l'abbé Alary. Comme il ne lira pas ce que je vais écrire, je vais parler de lui très-naturellement. Il s'est mis à l'abri du mérite de l'abbé de Longuerue, auprès de qui il a passé sa jeunesse, et a laissé croire que, comme à un autre *Élisée*, cet *Élie* moderne lui avoit pour ainsi dire légué son manteau, son esprit et sa mémoire ; il s'en faut pourtant bien qu'il sache autant que son maître. Il a été reçu de l'Académie françoise dès 1723, honneur que l'abbé de Longuerue avoit dédaigné. Dans la première enfance de M. le Dauphin, l'abbé Alary<sup>2</sup> fut nommé instituteur du prince, c'est-à-dire qu'il fut chargé de lui apprendre à lire, lorsque ce royal enfant étoit encore entre les mains des femmes. Cependant, quand M. le Dauphin a passé entre les mains des hommes, l'abbé Alary n'est point entré dans l'éducation sérieuse de cet héritier de la couronne ; certains soupçons d'ambition et d'intrigue ont pu lui faire tort.

L'abbé avoit formé un petit établissement dont l'histoire, déjà inconnue à bien des gens, sera bientôt oubliée de tout le monde ; elle mérite pourtant que je l'écrive.

1. Pierre-Joseph Alary, né à Paris en 1689, mort le 15 décembre 1770, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

2. L'abbé Alary avoit déjà été employé, sous l'évêque de Fréjus, à l'éducation de Louis XV.

C'étoit une espèce de *club* à l'angloise, ou de société politique parfaitement libre, composée de gens qui aimoient à raisonner sur ce qui se passoit, pouvoient se réunir, et dire leur avis sans crainte d'être compromis, parce qu'ils se connoissoient tous les uns les autres, et savoient avec qui et devant qui ils parloient. Cette société s'appeloit *l'Entresol*, parce que le lieu où elle s'assembloit étoit un *entresol* dans lequel logeoit l'abbé Alary. On y trouvoit toutes sortes de commodités, bons sièges, bon feu en hiver, et en été des fenêtrés ouvertes sur un joli jardin. On n'y dînoit ni on n'y soupoit; mais on y pouvoit prendre du thé en hiver, et en été de la limonade et des liqueurs fraîches. En tout temps on y trouvoit les gazettes de France, de Hollande, et même les papiers anglois. En un mot, c'étoit un café d'honnêtes gens.

J'y allois régulièrement, et j'y ai vu des personnes très-considérables qui avoient rempli les premiers emplois au dedans et au dehors du royaume. M. de Torcy y venoit même quelquefois. Cette coterie, qui paroissoit si estimable et si respectable, finit d'une façon à laquelle on ne devoit pas s'attendre.

Depuis que l'abbé Alary s'est retiré de la cour, il vit tranquillement chez lui, très-assidu aux séances de l'Académie françoise, sans pourtant faire paroître aucun livre. Il possède le prieuré de Gournay-sur-Marne, à quelques lieues de Paris. Ce bénéfice est d'un assez bon revenu, et la maison priorale est dans une position charmante. L'abbé y mène une vie heureuse, et même voluptueuse, en tout bien et en tout hon-



neur ; il y reçoit des femmes aimables et de bonne compagnie , dont il est le complaisant, et qui, quand il sera bien vieux, voudront bien être les siennes. A mon avis, sa façon de vivre est digne d'envie.

*L'abbé de Choisy. (Loisirs d'un ministre.)*

La conversation est la consolation et le dédommagement des gens studieux et instruits ; elle délasse des travaux du cabinet , et peut-être qu'en usant alternativement de ces deux moyens de s'instruire , l'un devient aussi profitable que l'autre. Cela est vrai surtout pour la jeunesse , qui peut tirer autant de parti de la conversation des gens qui ont beaucoup vu que des vieux livres chargés de beaucoup de doctrines et de faits. Mais la conversation seule ne suffit pas , parce que ce que l'on y apprend est toujours trop décousu ; comme la lecture seule fatigue , lasse et assomme, parce que la plupart des livres fixent trop longtemps l'attention sur le même objet. Je connois un ordre religieux (celui des jésuites) dont je suis loin d'approuver généralement tous les principes, mais dont il est assurément sorti une infinité de bons auteurs. Cette société n'admet, autant qu'elle le peut, que des gens qui aient d'heureuses dispositions, et, pendant le cours de leurs études, les jeunes Pères ont tous les jours quatre heures de conversation avec les anciens qui ont le plus de science, d'expérience et de connoissance du monde. Ainsi, chez les jésuites on devient communicatif, ouvert et aimable , au lieu que dans les autres or-

dres originairement fondés sur la vie érémitique, les journées se passent en partie à chanter les louanges de Dieu, en partie à étudier dans la solitude, méditer dans la retraite, et écouter les maîtres en silence.

Quand on a pris de bonne heure le goût de s'instruire dans la conversation, on est charmé de se trouver vis-à-vis des vieillards qui sont capables de vous raconter ce qu'ils ont vu et su de plus intéressant. Il y a une manière d'en profiter, et d'éviter les redites, auxquelles ils ne sont que trop sujets : il faut les questionner sur les choses qu'ils peuvent savoir, et l'on peut être très-assuré qu'ils les diront avec plaisir en les promenant d'époques en époques et d'objets en objets, à différens jours et sous différens prétextes, pour ne les pas fatiguer ; on est sûr de lire dans leur mémoire, comme dans un livre, tout ce qu'elle contient de curieux.

C'est ainsi que j'en ai usé avec mon parent l'abbé de Choisy, avec qui j'ai encore vécu pendant les dernières années de sa vie<sup>1</sup>. Il faut que je convienne, malgré toute l'amitié qu'il avoit pour moi, que ce n'étoit pas un homme fort estimable. Son âme étoit foible, et il avoit bien plus l'esprit de société que celui de conduite. Mais il parvint à être de l'Académie, et à se faire une sorte de réputation dans cette compagnie, parce qu'il parloit et écrivoit bien.

D'ailleurs il n'a paru, ni digne d'être évêque, ni d'être employé dans aucune affaire importante; il se sentoit toujours de l'éducation efféminée

1. Il est mort en 1724, à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

qu'il avoit reçue, et, n'étant plus d'âge à s'habiller en femme, il ne s'est jamais trouvé capable de penser en homme. Malgré tous ses défauts, lorsque je l'ai connu étant très-vieux, il étoit bien bon à entendre. Sa mémoire étoit remplie d'anecdotes de la cour, qu'il avoit fréquentée, quoiqu'il n'y eût jamais joué un grand rôle, et de l'Académie, au milieu de laquelle il avoit vécu pendant longtemps. Il avoit assez de goût pour bien juger de la valeur d'un trait et d'un bon mot. Aussi, dans le grand nombre de ceux qu'il avoit entendus, les meilleurs lui étoient restés dans la tête, et c'étoient ceux-là qu'il répétoit souvent. J'en ai trouvé une partie écrite dans les papiers que l'abbé m'a laissés, car il me remit tous ses ouvrages entre les mains peu avant sa mort. J'en ai extrait ce qui m'a paru le plus intéressant, et j'en ai formé trois gros volumes; mais, n'ayant pu en refuser la communication à une dame de la famille, curieuse de les lire, elle les garda longtemps et les communiqua à l'abbé d'Olivet. Celui-ci en tira un ouvrage en deux petits volumes, qu'il a fait imprimer en Hollande, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par feu M. l'abbé de Choisy, de l'Académie françoise. Il est certain que ces deux volumes contiennent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la fleur de mon manuscrit.

Cependant on ne voit qu'en abrégé dans ces mémoires différens traits qu'il m'a plusieurs fois contés avec détail.

Sa mère étoit une femme d'esprit, mais, à ce que je crois, assez intrigante. Elle avoit été dans le secret de la conjuration de Cinq-Mars,

qui finit si tragiquement pour ce jeune seigneur et pour M. de Thou, son ami. Le fond de cette affaire étoit une véritable intrigue de femmes ambitieuses et inconsidérées. La princesse Marie de Gonzague, qui depuis a été reine de Pologne, étant amoureuse folle de M. de Cinq-Mars (qui avoit déjà fait une assez belle fortune, pour un homme dont la famille n'étoit que de petits bourgeois de Paris)<sup>1</sup>, s'étoit mis en tête que le grand-écuyer, en se liant avec les ennemis de l'État, pouvoit faire trembler le cardinal de Richelieu (déjà malade), et se procurer l'épée de connétable. Assurément on n'imagineroit pas, dans ce temps-ci, de se rendre nécessaire par de pareils moyens; mais on les croyoit bons il y a cent ans. Madame de Choisy étoit dans la confiance de cette folle intrigue, et la princesse Marie de Gonzague l'avoit assurée qu'elle feroit son mari garde des sceaux; mais le bonhomme M. de Choisy, père de l'abbé, ne se doutoit pas que sa femme s'occupât si fort de sa fortune. Il étoit intendant en Languedoc, et fut chargé d'arrêter à Montpellier M. de Cinq-Mars, et de se saisir de tous ses papiers. Il le trouva occupé à en brûler une grande quantité, et c'étoient sûrement ceux qui pouvoient servir à le convaincre. M. de Choisy, par pure bonté d'âme, le laissa achever de brûler tout ce qu'il voulut. « Vous avez raison, Monsieur, » dit le grand-écuyer, d'avoir pour moi cette » complaisance; vous seriez bien fâché de trouver » ce que je viens de brûler. » En effet, c'étoient

1. Les Coëffier, seigneurs d'Effiat.

des lettres de la princesse Marie, et peut-être de madame de Choisy, leur confidente. Il résulta de cette brûlure que, quoiqu'on eût des preuves pour condamner M. de Cinq-Mars, on n'en trouva aucune qui dévoilât l'intrigue de ces dames.

L'abbé m'a bien des fois répété ce dont il dit un petit mot dans ses mémoires : c'est que c'étoit par un effet de la politique du cardinal Mazarin que l'on élevoit Monsieur, frère de Louis XIV<sup>1</sup>, de la manière la plus efféminée, qui devoit le rendre pusillanime et méprisable, et qui nous paroîtroit de plus, aujourd'hui, étrange et ridicule au dernier point. Madame de Choisy se prêtoit à cette extravagance par une suite de son goût pour l'intrigue, et elle fit prendre à son fils la même habitude pour faire sa cour à Monsieur. Quant à ce qui regarde ce prince, on ne

1. Philippe I, père de Philippe d'Orléans, régent du royaume, mort en 1701.

« Il n'est pas étonnant que le Roi et Monsieur aient été » élevés dans l'ignorance. Le cardinal (Mazarin) vouloit ré- » gner. S'il avoit fait instruire ces deux princes, on ne l'au- » roit plus ni estimé ni employé. Voilà ce qu'il vouloit pré- » venir, dans l'espoir de vivre plus long-temps qu'il n'a vécu. » La reine-mère trouvoit bien tout ce que le cardinal faisoit. » C'est encore un miracle que le Roi (Louis XIV) soit de- » venu ce qu'il a été.

» . . . Monsieur a des goûts féminins. Il aime la parure ; » il a soin de son teint. Il s'intéresse aux ouvrages de femme » et aux cérémonies. Il danse bien, mais c'est à la manière » des femmes. Excepté en temps de guerre, il n'a jamais pu » se résoudre à monter à cheval. Les soldats disoient de lui » à l'armée qu'il craignoit plus le hâle du soleil et la noir- » ceur de la poudre que les coups de mousquet. Et cela est » très-vrai. . . » (*Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la régence*, par madame Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans. Paris, 1823.)

peut que hausser les épaules en voyant le cardinal Mazarin adopter de si pitoyables moyens. Ils furent aussi inutiles que mal imaginés. Monsieur ne fut pas moins brave à la guerre, malgré cette mauvaise éducation, et, s'il se trouva toujours fort inférieur à Louis XIV, c'est que la nature l'avoit fait tel.

Au contraire, on avoit fait tout ce qu'on avoit pu pour rendre redoutable Gaston, frère de Louis XIII, et ce n'a jamais été qu'un prince très-méprisable. L'abbé de Choisy conserva tant qu'il put cette impertinente habitude de s'habiller en femme, et l'on sait toutes les folies qu'il fit sous cet ajustement.

Un des manuscrits qu'il m'a laissés contient son histoire, sous le nom de la comtesse des Barres. Elle n'a pas encore été imprimée en entier. Dans mon manuscrit, elle est portée à cinq livres, et l'on n'en a imprimé que trois; mais je crois que le reste paroîtra, car la même personne qui a laissé publier les mémoires de l'abbé de Choisy a donné des copies de ce morceau-là.

En le lisant, tout le monde le trouvera très-bien écrit, contenant des détails voluptueux, peu honnêtes, mais très-agréables à lire. En même temps, on croira cette histoire tout à fait invraisemblable. Je puis pourtant certifier qu'elle est très-véritable. Le vieux abbé, longtemps après avoir écrit la vie de David, de Salomon, des histoires édifiantes, celle de l'Eglise, me contoit encore ses folies avec un plaisir indigne, et je regardois avec étonnement un homme dont la vie avoit été remplie par de si étranges disparates.

En voilà assez sur cet ouvrage, qui ne fait pas honneur à mon parent et ancien ami.

L'abbé de Choisy avoit l'abbaye de *Sainte-Seine*, en Bourgogne. Elle n'est pas bien considérable, puisque dans ce moment-ci elle ne passe guère 6,000 livres de rente; mais d'ailleurs il avoit le prieuré de *Saint-Lô*, en Normandie, qui est très-bon, et il étoit doyen de la cathédrale de Bayeux, même avant que d'être dans les ordres : tout cela lui composoit un revenu de 14,000 livres de rentes. Il n'entra dans les ordres que pendant son voyage de Siam. On trouve dans le journal de ce voyage que, le 7 décembre 1685, il reçut les quatre mineurs; que le lendemain 8, il fut sous-diacre; le 9, diacre; le 10, prêtre; le tout par les mains de l'évêque de *Metellopolis (in partibus)*, qui faisoit le voyage de Siam avec lui sur le même vaisseau. Au moyen de quoi il partit de France clerc tonsuré, et arriva prêtre à Siam.

Le marquis de Dangeau<sup>1</sup>, que l'abbé de Choisy a tant connu, et que j'ai connu moi-même, étoit en même temps un fameux courtisan et un des beaux esprits de la cour de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie françoise en 1688, et n'est mort qu'en 1720. Ce n'est qu'après la mort du Roi qu'il a osé convenir que, pendant la jeunesse de ce monarque, il étoit non-seulement le confident de ses amours, mais qu'il lui prêtoit sa plume pour écrire des billets galans à madame de la Vallière. Cette bonne demoiselle se donnoit des peines infinies pour y répondre

1. Philippe de Courcillon.

de son mieux, et étoit enfin obligée de faire corriger ses thèmes par le même marquis de Dangeau. Il étoit aussi chargé de faire des vers pour le Roi; et, comme il craignoit de les faire trop bons, ils firent peu d'honneur à ce monarque, qui enfin renonça à la poésie, légitime ou adoptive. On dit qu'un jour Monsieur et Madame ayant disputé ensemble sur une question galante, ils s'adressèrent l'un et l'autre au marquis de Dangeau, qui fit pour chacun en secret des vers sur ce sujet, et que le Roi, à qui ils furent montrés, jugea ceux de Madame les meilleurs.

Tout le monde a entendu parler des mémoires de ce marquis de Dangeau. C'est un journal manuscrit de la cour, depuis 1686 jusqu'en 1720. Je les ai lus tout entiers. Il est vrai qu'ils sont chargés de beaucoup de détails minutieux; mais on y trouve aussi un grand nombre d'anecdotes intéressantes. S'il ne les a pas écrits jour par jour, on ne peut douter qu'il ne les revit avec soin, et il n'y auroit pas laissé passer des faits absolument faux. On peut dire que, si ce n'est pas là une vraie histoire de la cour de France pendant trente-cinq ans, ce sont du moins de bons matériaux pour la composer<sup>1</sup>.

L'abbé de Dangeau, frère du marquis, et, comme lui, de l'Académie française, étoit intime ami de l'abbé de Choisy. En mourant, un peu

1. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce journal a été connu du public, par les extraits qu'en ont donnés madame de Genlis et M. Lemontey. L'un des manuscrits qui ont servi à ces recherches se trouve à la bibliothèque de l'*Arsenal*.

Le *Journal manuscrit de la cour* a été continué sous Louis XV, par M. le duc de Luynes, petit-fils de Dangeau.



avant lui, il lui laissa trois ou quatre gros recueils de remarques en tous genres, qui me sont passés avec les papiers de l'abbé de Choisy, et dans lesquels il y a certainement d'excellentes choses; mais, comme l'écriture en est fort mauvaise, je doute fort que j'aie jamais la satisfaction d'en tirer ce qu'il peut y avoir de précieux.

On juge bien que j'ai tous les livres que l'abbé de Choisy a fait imprimer, et qu'il m'en a fait présent en beau papier et en beaux caractères. Je vais dire mon sentiment en peu de mots sur quelques-uns, car ils sont en grand nombre.

L'abbé de Choisy ne se mit à écrire qu'après qu'il eut cessé tout-à-fait la vie ridicule et singulière qu'il menoit; ce ne fut pas même immédiatement après. Étant rentré dans Paris, et sous les habits de son état, il se trouva dans le cas des femmes qui ont été galantes et coquettes et ont vieilli : elles ont à choisir d'être joueuses, intrigantes, beaux-esprits ou dévotes. L'abbé de Choisy fit tous ces différens rôles l'un après l'autre. D'abord il joua, et perdit presque tout son patrimoine; il ne lui resta que ses bénéfices. Il possédoit, entre autres, l'abbaye de *Sainte-Seine* : il s'y retira, et y fit connoissance avec le fameux Bussy-Rabutin, exilé dans ses terres en Bourgogne, qui lui conseilla de renoncer au jeu, et de faire des livres de dévotion écrits d'une manière agréable et qui se feroient lire par des gens du monde que ces sortes d'ouvrages ennuient ordinairement. L'abbé de Choisy profita de ce conseil; mais ce ne fut que quelques années après. En attendant, il revint à Paris,

et se lia avec le cardinal de Bouillon, qui, sur le point d'aller à Rome assister au conclave de 1676, lui proposa de venir avec lui et d'être son conclaviste. Il y consentit, et m'a souvent conté des détails de ce conclave assez singuliers, et qui prouvent que ces cardinaux italiens sont de grands maîtres en fait de petites intrigues. L'abbé m'a assuré qu'une grande maladie qu'il eut en 1683 le fit résoudre à se convertir, et que depuis ce temps-là il étoit dévot de bonne foi. Ce fut à la suite de cette maladie qu'il composa, de concert avec l'abbé Dangeau, un premier ouvrage imprimé qui reparut ensuite en 1685. Ce sont quatre dialogues sur l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, la providence et la religion. Je ne dirai rien de ce livre, qui traite de matières très-sérieuses; j'avouerai naturellement qu'il m'a ennuyé, quoiqu'il soit bien écrit.

L'année suivante, 1686, il fit ce qu'on peut appeler sa dernière folie, ce fut son voyage de Siam. Tout le monde connoît le journal qu'il en a fait imprimer. Dans quelques endroits il est sec, mais souvent il se relève par des traits d'esprit et des détails fort agréables. En général, l'époque de l'arrivée des Siamois en France et celle des ambassadeurs françois à Siam peuvent fournir beaucoup de réflexions philosophiques. C'étoit une comédie politique, comme il y en a eu plusieurs de ce genre sous le règne de Louis XIV. Elles nous paroissent aujourd'hui bien ridicules; mais elles contribuèrent à la gloire du monarque et à celle de la nation, inséparables l'une de l'autre. L'abbé de Choisy, à

son retour, amusa quelque temps la cour et la ville du récit de son grand voyage. Sa relation imprimée acheva de faire connoître l'auteur, et lui ouvrit l'entrée de l'Académie françoise en 1687.

Pour parler de suite d'une des occasions où l'abbé de Choisy figura comme académicien, disons que, la dernière année de sa vie, il reçut l'abbé d'Olivet. Son discours fut très-court et très-simple. Le bonhomme étoit accablé; mais il s'imposa cette corvée parce que l'abbé d'Olivet étoit son ami. Je ne sais si c'est pour cela qu'il m'a dérobé ses mémoires, et qu'il s'est chargé de les faire imprimer en Hollande.

Enfin l'année suivante, 1724, l'abbé de Choisy mourut, et son successeur, M. Portail, premier président, et M. de Valincourt, directeur, le peignirent tel qu'il étoit dans les dernières années de sa vie, aimable dans la société, d'un commerce facile, ayant les mœurs douces, des grâces naturelles, l'esprit insinuant et enjoué, officieux, ami fidèle, brillant et plein de saillies dans la conversation, quoiqu'il fût modeste, ne parlât jamais de lui-même, et parût s'oublier en faveur des autres. Sa gaieté étoit douce et tranquille, et les traits de son visage en portoient le caractère. Quant à son mérite, comme il a écrit en plus d'un genre, on l'a loué principalement comme historien, et, en effet, c'est son plus beau côté.

En 1668, il publia une *Interprétation des Psau-  
mes*, où les différences notables du texte hébreu et de la vulgate étoient marquées. Elle étoit précédée d'une vie de David, dans laquelle il com-

paroit ce monarque à Louis XIV. Le livre n'eut aucun succès. Mais la vie de David plut, tant à cause qu'elle étoit bien écrite que parce que c'étoit le ton à la mode de louer Louis XIV. Aussi fut-elle imprimée seule, et suivie peu après d'une *Vie de Salomon* faite dans le même esprit de flatterie, et qui fut encore plus admirée, surtout le morceau où il représente Salomon donnant audience aux ambassadeurs des rois des Indes.

Des pensées chrétiennes qu'il fit imprimer en 1690 eurent peu de succès; ce qui ne l'empêcha pas de donner en 1692 une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon, qui étoit alors tout à la fois dévote et maîtresse déclarée du roi. Pour faire sa cour à cette dame, l'abbé fit graver à la tête de sa traduction une belle planche où l'on voit madame de Maintenon à genoux au pied du crucifix, et au bas étoient écrites ces paroles tirées de David : *Audi, filia, Rex concupiscet decorem tuum. Écoutez, ma fille, le Roi sera épris de votre beauté.* Cette application scandalisa tout le monde. On obligea bien vite l'abbé de Choisy à retrancher cette image des exemplaires de son livre qui lui restoient à débiter, après qu'il eut fait présent seulement de quelques-uns. Il n'a pas même voulu me procurer un exemplaire où cette image se trouve. Les bibliomanes l'achèteroient bien cher.

Les critiques que l'on fit de cette traduction déterminèrent l'abbé de Choisy à ne plus écrire que l'histoire, et, à mon avis, il y a parfaitement réussi, car, si son style ne paroît pas toujours assez noble pour les sujets qu'il traite, au moins

est-il agréable et pur ; il se fait lire avec satisfaction.

Les livres de l'abbé de Choisy dont je conseille la lecture à mes amis, et surtout aux dames de ma connoissance, sont : 1<sup>o</sup> deux ou trois volumes d'*Histoires de piété et de morale*, qu'il convient avoir faits en opposition aux petits contes de fées en vogue à la fin du siècle dernier. Il faut être bien hardi pour vouloir faire lutter ainsi l'histoire avec la fable, si chère à l'imagination des femmes, et peut-être des hommes. Cependant il faut convenir que l'abbé de Choisy y a fait de son mieux, et a transporté le style de madame de la Fayette et de madame d'Aulnoy dans ses histoires édifiantes et morales. Il y en a en tout vingt et une, et elles sont, sinon vraiment belles, au moins charmantes à lire. Il est aisé de se les procurer.

Ce succès encouragea l'abbé à donner les vies de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, Charles VI, enfin celle de saint Louis en 1695. Elles furent très-applaudies à la Cour. On les fit lire aux enfans de France, comme étant infiniment propres à les instruire. Effectivement, rien n'est plus instructif qu'une histoire écrite en des vues utiles, avec sagesse, et parsemée de réflexions morales, présentées en peu de mots, et naissant naturellement des faits. L'abbé de Choisy ne court point après le singulier, et ne présente point comme des découvertes utiles et merveilleuses, des faits peut-être inconnus jusqu'à présent parce qu'ils ont été négligés, mais d'après lesquels il n'y a aucunes règles de conduite à se prescrire, et dont on ne peut rien conclure pour la connoissance du

cœur humain, ni même pour celle des mœurs des siècles reculés, parce que la plupart du temps ce sont des faits extraordinaires et isolés, sans aucun rapport avec les habitudes générales, et que la connoissance des mœurs d'un peuple ne sauroit résulter que d'un grand nombre de faits réunis.

Enfin l'abbé de Choisy entreprit une *Histoire de l'Église*, quoique celles de M. de Tillemont et de l'abbé Fleury fussent déjà commencées. Mais ces trois auteurs ne pouvoient guère se rencontrer. M. de Tillemont avoit surchargé la sienne d'une érudition qui, d'un côté, la rend très-estimable, mais, d'un autre, fait qu'elle n'est nullement propre aux gens du monde; d'ailleurs, il n'y a traité que des six premiers siècles de l'Église. Celle de l'abbé Fleury avoit commencé à paroître dès 1691; mais il étoit aisé de voir que, quoiqu'elle fût excellente, et de l'auteur le plus sage et le plus méthodique, elle prenoit un tour tel qu'on n'en verroit pas sitôt la fin. Au contraire, celle de l'abbé de Choisy étoit si abrégée, qu'on pouvoit espérer de la voir terminée; et effectivement, quoiqu'il eût plus de soixante ans lorsque le premier volume de son *Histoire de l'Église* parut, en 1703, il en publia le dernier tome en 1723, et l'a poussée jusqu'à l'année 1715. Il s'en faut de beaucoup que celle-ci soit surchargée d'érudition; on a accusé l'auteur de n'en avoir pas mis assez, de n'avoir pas cité ses autorités, et d'avoir fait, à l'occasion de l'histoire de l'Église, et pour ainsi dire sous ce prétexte, celle de tous les pays du monde chrétien, depuis la naissance de Jésus-Christ. Mais il vouloit mettre l'*Histoire de l'Église*

à la portée de tout le monde et il a rempli son objet. Il n'a puisé que dans les meilleures sources, puisqu'il n'a mis que des faits généralement connus. Il ne lui étoit pas possible d'instruire ses lecteurs des progrès de la religion et des débats qui se sont élevés à son occasion sans faire l'histoire de tout le monde chrétien. Il n'est point entré dans le détail des controverses, parce qu'il eût inmanquablement ennuyé; mais il n'a jamais manqué d'expliquer très-clairement en quoi consistent les hérésies, à quelle occasion elles ont commencé, quels grands événemens elles ont produits, et quand elles ont fini. L'abbé avoit des points très-déliçats à traiter, tels que les croisades, les conciles de Constance et de Bâle, et les guerres de religion en France : il s'en est tiré avec beaucoup d'esprit et d'adresse. Il n'y a que son dernier volume où l'on peut apercevoir quelques traces de radotage; mais, d'un autre côté, il a employé beaucoup d'art pour parler du jansénisme.

Il a fait entrer dans ce volume jusqu'à son voyage de Siam. Enfin le résultat est que l'histoire de l'Église de l'abbé de Choisy est suffisamment bonne, très-agréable, et peut-être la meilleure que les femmes puissent lire.

L'abbé de Choisy a encore composé, en 1706, la vie de madame de Miramion. Cette dame étoit sa cousine germaine : c'étoit une excellente rai-pon pour lui d'écrire sa vie; mais le public n'a pas la même raison pour la lire.

*Mémoires du cardinal de Retz.* (Loisirs d'un ministre.)

Je viens de parler des *Mémoires de l'abbé de Choisy* comme d'une propriété de ma famille. J'en puis dire presque autant des célèbres *Mémoires du cardinal de Retz*, puisque ce sont mes proches parens qui en ont conservé le manuscrit tel qu'il a été imprimé en 1717. D'ailleurs, j'ose assurer que, si ce manuscrit eût été perdu, je l'aurois retrouvé tout entier dans les entretiens de mon oncle M. de Caumartin, évêque de Blois. Ce prélat, dont la conversation m'a fait connoître le ton de celles des beaux esprits du siècle de Louis XIV, avoit été, pour ainsi dire, élevé sur les genoux du cardinal de Retz, qui avoit eu la permission, peu de temps avant sa mort, de lui résigner l'abbaye de Buzay, que le cardinal lui-même possédoit depuis son enfance. Mon oncle l'a conservée jusqu'à sa mort. Mon grand-père maternel, père de l'évêque, étoit ami intime du cardinal. Ma grand'mère, qui a vécu longtemps, l'avoit beaucoup connu. Enfin j'ai de tous côtés des traditions excellentes sur ce fameux personnage, et je puis assurer, sans me tromper, que c'étoit un vrai brouillon, un intrigant sans motif et sans objet, faisant du bruit pour en faire, et très-maladroit dans le choix de ses moyens, quoique d'ailleurs il eût bien des qualités brillantes. De tels gens sont très-fâcheux à rencontrer, et très-dangereux à suivre quand ils se mêlent des affaires; mais quand ils en sont tout



à fait retirés, ils sont quelquefois charmans à entendre.

Ainsi, sur ses vieux jours, le cardinal de Retz se plaisoit à se rappeler le bruit qu'il avoit fait dans sa jeunesse, et, comme il avoit une prodigieuse mémoire, il contoit avec satisfaction les détails de sa vie turbulente et agitée. Il les a même écrits avec un naturel et une naïveté dont il y a peu d'exemples.

Le manuscrit unique de ces *Mémoires*, aujourd'hui si répandus, fut trouvé chez les religieuses de Commercy en Lorraine, ville où le cardinal de Retz avoit passé quelques années de sa vie, et dont il étoit même seigneur; non qu'elle dépendit d'aucun de ses bénéfices, mais parce qu'elle faisoit partie de l'héritage de sa mère, Marguerite de Silly de la Rochepot. Les bonnes filles qui le possédoient n'en connoissoient pas du tout le mérite. Je crois même qu'elles ignoroient quelle est la dame à qui il est adressé; je ne le sais pas non plus. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que MM. de Caumartin, mes parens, en étant devenus possesseurs, en confièrent une copie à des personnes indiscrètes; et ce fut ainsi que parut, au commencement de la Régence, la première édition furtive des *Mémoires* du cardinal de Retz. Le Régent demanda à mon père, qui étoit encore lieutenant de police, quel effet ce livre pouvoit produire. «Aucun qui doive  
» vous inquiéter, Monseigneur, répondit M. d'Ar-  
» genson. La façon dont le cardinal de Retz  
» parle de lui-même, la franchise avec laquelle  
» il découvre son caractère, avoue ses fautes,  
» et nous instruit du mauvais succès qu'ont eu

» ses démarches imprudentes, n'encouragera per-  
 » sonne à l'imiter. Au contraire, ses malheurs  
 » sont une leçon pour les brouillons et les étour-  
 » dis. On ne conçoit pas pourquoi cet homme  
 » a laissé sa confession générale par écrit. Si on  
 » l'a fait imprimer dans l'espérance que sa fran-  
 » chise lui vaudroit son absolution de la part du  
 » public, il la lui refusera certainement.» Mon  
 père pouvoit avoir raison de penser ainsi sur  
 l'effet que produiroient ces *Mémoires*; cependant  
 ils en firent un tout contraire.

L'air de sincérité qui règne dans cet ouvrage  
 séduisit et enchanta. Quoique le style n'en soit  
 ni pur, ni brillant, on le lut avec avidité et avec  
 plaisir. Bien plus, il y eut des gens à qui le ca-  
 ractère du cardinal de Retz plut au point qu'ils  
 pensèrent sérieusement à l'imiter, et, comme  
 le Coadjuteur n'avoit point été dégoûté du per-  
 sonnage de frondeur et de brouillon en lisant  
 dans l'histoire la mauvaise fin qu'avoient faite les  
 Gracques, Catilina et le comte de Fiesque, de  
 même ses disgrâces ne rebutèrent point ceux qui  
 le voulurent prendre pour modèle, quoiqu'ils  
 eussent peut-être encore moins d'esprit et de  
 talent pour l'intrigue.

On s'en aperçut dès l'année 1718, et le Régent  
 en parla à mon père, devenu alors garde des  
 sceaux. On chercha un nouveau remède aux  
 mauvais effets qu'avoient produits les *Mémoires*  
 du cardinal de Retz. On imagina de faire imprimer  
 les *Mémoires de Joly*, qui avoit été son secré-  
 taire. Ils étoient encore dans la bibliothèque de  
 M. de Caumartin, qui eut de la répugnance à  
 les rendre publics, parce que le cardinal y est

bien plus maltraité qu'il ne se maltraite lui-même. Mais le Régent vouloit achever de décrier le cardinal de Retz, le faire connoître pour ce qu'il étoit, et dégoûter ceux qui voudroient l'imiter.

Les *Mémoires de Joly* ne produisirent point cet effet. Écrits d'une façon moins attachante que ceux du cardinal, ils révoltèrent contre leur auteur. L'on jugea que c'étoit un serviteur ingrat et malhonnête, qui décrioit celui dont il avoit longtems mangé le pain; au lieu que la franchise du cardinal avoit intéressé pour lui. Enfin, quoi qu'on ait pu faire, les brouillons ont continué d'aimer le cardinal de Retz et de suivre sa marche, aux risques de tout ce qui peut leur en arriver, et personne ne s'est déclaré pour M. Joly.

*Histoire des conférences de l'Entresol, tenues chez M. l'abbé Alary de 1724-1731. (Manuscrits.)*

En parlant de l'abbé Alary, j'ai promis l'histoire du *Club de l'Entresol*<sup>1</sup>, dont il a été le fondateur et le président. C'est en 1725 que je fus reçu membre de cette académie, qui existoit déjà depuis plusieurs années.

L'abbé Alary logeoit à la place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, où il louoit un joli

1. Cette histoire du club de l'Entresol a été imprimée à la suite des *Lettres de Henri Saint-John*, lord vicomte de Bolingbroke. (Paris, 1808, tome 3.) Nous empruntons plusieurs notes à l'éditeur de ces lettres, M. le général Grimoard, mais en rectifiant les erreurs dans lesquelles celui-ci est tombé.

appartement en entresol. Telle fut l'origine du nom sous lequel on nous désigna.

L'objet des conférences fut toujours le même ; mais le jour, les heures, ainsi que les différens ouvrages qu'on y lut, ayant varié successivement, je rapporterai ici quels ont été ces ouvrages, ces occupations, et le nom des académiciens, sans un ordre exact de temps, faute de mémoire, en forme d'annales et avec une confusion inévitable.

Voici d'abord les noms de ceux qui y furent admis :

M. l'abbé Alary, président.

M. de Balleroy, mon cousin <sup>1</sup>.

M. de Coigny <sup>2</sup>.

Le marquis de Matignon <sup>3</sup>.

1. Claude-Augustin de la Cour, marquis de Balleroy, cousin et ami du marquis d'Argenson, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, nommé gouverneur de M. le duc de Chartres, en mai 1735 ; il obtint en 1738 le grade de maréchal de camp, et en 1744 celui de lieutenant général des armées du Roi. Il suivit son élève dans les diverses campagnes auxquelles ce jeune prince prit part, se distingua au siège de Fribourg, et fut exilé en novembre 1744, pour avoir engagé M. le duc de Chartres à se joindre au parti des Princes du sang, lors de la maladie du Roi à Metz et du renvoi de madame de Châteauroux.

2. François de Franquetot, maréchal duc de Coigny, né le 16 mars 1670, conseiller au conseil de guerre sous la régence du duc d'Orléans, maréchal de France en juin 1734, gouverneur général d'Alsace en janvier 1739, créé duc de Coigny en février 1747, mort le 18 décembre 1759.

3. Marie-Thomas-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé, fils du dernier maréchal de Matignon, né le 18 août 1684, brigadier de cavalerie et chevalier des ordres du Roi. Quoique M. de Matignon eût beaucoup d'esprit de société, il est probable qu'il ne se sentit propre, ni à la guerre, ni aux affaires, et borna son ambition à vivre avec luxe et en grand

Moi.

M. de Champeaux, aujourd'hui commissaire du commerce de France à Cadix <sup>1</sup>.

M. de Verteillac <sup>2</sup>.

Le comte d'Autry <sup>3</sup>.

M. de Plélo, depuis notre ambassadeur à Copenhague <sup>4</sup>.

Le petit Pallu, alors maître des requêtes, depuis conseiller d'État <sup>5</sup>.

seigneur. Il mourut à Paris le 9 juin 1766, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. Il avoit été fort lié avec milord Bolingbroke, comme le prouve leur correspondance.

1. Lévesque de Champeaux, résident à Genève, envoyé depuis à Hambourg et près du cercle de Basse-Saxe. Ce fut lui que le marquis d'Argenson employa pendant son ministère aux négociations avec la cour de Turin, en décembre 1745. Il étoit frère de MM. Lévesque de Burigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Lévesque de Pouilly, lieutenant élu de la ville de Reims, où il fonda un grand nombre d'établissmens utiles, auteur d'un *Traité sur les sentimens agréables*. (Genève, 1747.)

2. Gouverneur de la ville de Dourdan en 1750. Thibaut Labrousse de Verteillac, sénéchal héréditaire de Périgord.

3. Louis-Joseph de Goujon de Thuisy, comte d'Autry, mort le 9 août 1749, dans la soixante-quinzième année de son âge.

4. Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, comte de Plélo, né en 1699, colonel d'un régiment d'infanterie, ministre plénipotentiaire de France en Danemark, en septembre 1728, ambassadeur près la même cour en 1730, tué devant Dantzick le 27 mai 1734. Il avoit épousé Louise Phelippeaux, sœur du comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, et n'en eut qu'une fille, mariée, en 1740, au duc d'Aiguillon. Le comte de Plélo étoit fort instruit, et cultivoit la poésie avec succès. Il est auteur de plusieurs jolies idylles, entre autres de celle intitulée : *La manière de prendre les oiseaux*.

5. M. Pallu, intendant de Lyon, beau-frère de M. Rouillé, ministre de la marine, intendant des classes et des armées navales pendant le ministère de celui-ci.

M. de Caraman , genre du premier président (Portail) <sup>1</sup>.

M. de Ramsay, Écossois, auteur du *Cyrus* <sup>2</sup>.

Feu M. de Saint-Contest, le père, qui avoit été notre plénipotentiaire à Bade et à Cambrai <sup>3</sup>.

Monsieur son fils, maître des requêtes <sup>4</sup>.

L'abbé de Bragelone, doyen de Brioude et de l'Académie des sciences.

M. de Lassay, père <sup>5</sup>.

Le duc de Noirmoutiers <sup>6</sup>.

1. Victor-Pierre-François Riquet, comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roi, mort à Paris le 21 avril 1760, âgé de soixante-deux ans. Son beau-père, le président Portail, mourut en 1736.

2. André-Michel de Ramsay, né à Daire en Écosse, en 1686, passa en France, s'attacha à l'illustre Fénelon, archevêque de Cambrai, qui le convertit à la religion catholique en 1709. Il obtint ensuite l'ordre de Saint-Lazare, composa plusieurs ouvrages, notamment les *Voyages de Cyrus*, la *Vie de Fénelon* et l'*Histoire de Turenne*, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 6 mai 1743.

3. Dominique-Claude Barberie de Saint-Contest, successivement maître des requêtes, ministre plénipotentiaire de France pour le traité de Bade en 1714, et au congrès de Cambrai, conseiller d'État ordinaire, mort le 22 juin 1730, dans la soixante-deuxième année de son âge.

4. François-Dominique Barberie de Saint-Contest, né en janvier 1701, intendant de Pau, puis de Dijon, ambassadeur en Hollande en octobre 1746, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères après la retraite de M. de Puisieux, le 12 septembre 1751, mort à Versailles le 24 juillet 1754.

5. Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, chevalier des ordres du Roi, mort à Paris le 20 février 1738, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, auteur de divers mémoires imprimés en 4 volumes in-12.

6. Antoine-François de La Trémouille de Noirmoutiers, duc de Royan, mort à Paris le 18 juin 1733, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge.

M. de la Fautrière, conseiller au parlement.

Le chevalier de Camilly, ci-devant notre ambassadeur à Copenhague <sup>1</sup>.

M. Pérelle, conseiller au grand conseil <sup>2</sup>.

L'abbé de Pomponne, ci-devant notre ambassadeur à Venise <sup>3</sup>.

L'abbé de Saint-Pierre, de l'Académie françoise, excellent citoyen, auteur du *Projet de Paix perpétuelle* et de plusieurs autres ouvrages pour la gloire de la nation et le bonheur des peuples.

Il y eut encore feu M. d'Oby, avocat général au grand conseil.

1. Pierre Blouet de Camilly, chevalier de Malte, ambassadeur de la religion au congrès de Bade en 1714, et à celui de Cambrai en 1723. Il fut aussi ambassadeur de France en Danemark depuis juillet 1726 jusqu'en avril 1728, et servit dans la marine avec distinction. Successivement grand bailli honoraire de l'ordre de Malte, chef d'escadre, lieutenant général des armées navales, vice-amiral du Ponent le 1er mai 1751, il obtint la grand'croix de Saint-Louis le 1er septembre 1752, et mourut premier vice-amiral de France, à Paris, le 2 juillet 1753, âgé de quatre-vingt-sept ans.

2. On cite cette réponse de M. Pérelle, lorsqu'en 1720 il se prononçoit vivement contre l'acceptation de la bulle *Unigenitus* par le grand conseil, dont il étoit membre. Le chancelier lui demandant où il avoit puisé ces maximes : *Dans les plaidoyers*, répliqua-t-il, *de feu M. d'Aguesseau*. (Voulant lui rappeler combien ses sentimens, avant d'être en charge, différoient de ceux qu'il avoit adoptés depuis.)

3. Charles-Henri Arnauld de Pomponne, neveu du grand Arnauld, et fils du marquis de Pomponne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, né en 1669, aumônier du Roi, ambassadeur à Venise en février 1705, conseiller d'État d'église en novembre 1711, chancelier des ordres du Roi en décembre 1716, enfin, en 1743, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il mourut à Paris le 26 juin 1756, dans sa quatre-vingt-septième année.

Quand M. le Duc fut exilé en 1726, et que le ministère changea, M. Horace Walpole, alors ambassadeur d'Angleterre, demanda à être entendu à l'Entresol. On le lui accorda. Il s'assit, nous harangua plus de deux heures, pour nous persuader qu'il étoit à propos que la France restât dans les mêmes liaisons avec l'Angleterre que par le passé; puis il se retira, et chacun en dit son avis.

L'abbé Franquini, envoyé du grand-duc de Toscane, demanda vivement à être des nôtres. Il a plusieurs qualités qui le méritent, et entre autres celle d'aimer la nation et de lui être plus agréable qu'aucun autre étranger. Mais cette qualité même d'étranger l'a exclu.

M. d'Angervilliers avoit demandé son admission parmi nous. Il étoit agréé lorsqu'il fut choisi pour vaquer à des occupations plus importantes, mais plus orageuses : je veux parler de sa nomination au ministère de la guerre.

Voici maintenant de quoi chacun fut chargé, et sur quoi nous lûmes peu ou beaucoup, suivant le plus ou le moins de zèle qui nous animoit.

M. l'abbé Alary travailloit à une histoire germanique, qu'il a plus avancée qu'il ne l'avancera par la suite. Cette histoire est laborieusement recherchée dans les sources, et d'un style noblement orné. On a lu à la conférence ce qu'il y en a de fait. Il s'étoit encore chargé de répondre aux questions sur les nouvelles, comme nous allons dire plus loin.

Je fus d'abord chargé du droit public en général, sur quoi je donnai des sommaires de matière dès la seconde séance où j'assistai; mais,



comme cela se trouvoit trop étendu , on dit que ce seroit la *mer à boire*, et l'on me restreignit au *droit ecclésiastique de France*, que j'ai assez avancé, et sur lequel j'ai fait un grand nombre de lectures. Je fis l'éloge de M. de Saint-Contest, quand nous perdîmes cet académicien. Je lus aussi beaucoup d'autres mémoires fugitifs sur le gouvernement, tels que des objections aux divers systèmes politiques de l'abbé de Saint-Pierre. Enfin, j'étois chargé, concurremment avec M. l'abbé Alary, d'un travail courant qui ne commença qu'à la troisième année de l'Entresol. On faisoit sur les gazettes de Hollande l'extrait des nouvelles les plus importantes, ou qui méritoient des éclaircissemens. J'envoyois ma feuille deux fois par semaine à l'abbé Alary. Il y trouvoit des remarques et des questions en marge, auxquelles il satisfaisoit à mesure extrêmement bien, et ces réponses composoient déjà un gros volume, dont j'ai rédigé les tables analytiques.

M. de Ramsay nous lut son *Cyrus* et les corrections de la nouvelle édition.

M. de Champeaux faisoit l'*Histoire anecdotique des traités de paix, depuis la paix de Vervins*.

M. de Balleroy travailloit aussi à l'*Histoire des traités* depuis la même époque. Ces deux ouvrages étoient fort avancés.

MM. de Coigny, de Matignon, de Lassay, de Noirmoutiers, de Saint-Contest père, de Camilly, de Pomponne et Pérelle, étoient des espèces d'honoraires qui écoutoient, nous aidoient de leurs lumières et de leur expérience, et suivoient nos assemblées avec beaucoup de curiosité et d'assiduité.

M. de Verteillac étoit de la création. C'est un homme de bon sens, qui met de la suite à ce qu'il dit. Il s'étoit chargé d'un travail sur les gouvernemens mixtes ; il avoit déjà fini la Suisse, la Pologne, etc., et a terminé par la Moscovie.

M. d'Autry faisoit pareillement la description des gouvernemens d'Italie, et a commencé par lire quelques fragmens de traduction d'auteurs italiens sur cette histoire en général.

M. de Plélo nous a lu le commencement d'une belle *Dissertation* sur le gouvernement monarchique, et sur les autres formes de gouvernement.

M. Pallu, maître des requêtes, a commencé l'*Histoire de nos finances*.

M. de Caraman, que son beau-père, le président Portail, désira que nous eussions à nos conférences, avoit entrepris l'*Histoire du commerce*, pour laquelle sa vocation provenoit sans doute du canal de Languedoc, dont il est principal actionnaire. Il a fait quelques lectures de morceaux qui, selon toute apparence, contenoient peu d'idées à lui.

M. d'Oby projetoit une *Histoire des États-Généraux et des Parlemens* ; mais il mourut peu de temps après sa réception.

M. de Saint-Contest fils a été chargé de l'*Histoire universelle* très-moderne, à ne commencer qu'à la paix de Ryswick. Notre dessein, en lui conseillant ce travail, avoit été d'apprendre par lui mille anecdotes politiques sur les derniers temps, que son père savoit ou devoit savoir, et qu'il lui auroit communiquées. Mais le fils, plus lent à écrire qu'à penser et qu'à lire, n'a jamais

fait de son ouvrage qu'un essai de tableau des affaires de l'Europe quand on entama les négociations de Ryswick. Ce prélude promettoit beaucoup.

L'abbé de Bragelone, qui sait à fond une infinité de choses, qui est doué d'une mémoire exacte et fidèle, et particulièrement instruit en fait de généalogies, devoit nous donner plusieurs anecdotes de l'histoire généalogique des maisons souveraines.

M. de la Fautrière nous a lu, à différentes fois, de longs et magnifiques morceaux d'une *Histoire des finances et du commerce*, dont il n'est encore qu'à l'introduction. Personne ne regretta qu'il eût enlevé cette tâche à MM. de Caraman et Pallu; car cet essai faisoit un corps d'ouvrage excellent, étant rempli d'une infinité de traits et de maximes sublimes, tant sur le droit public que sur la science du gouvernement.

Enfin, M. l'abbé de Saint-Pierre fournissoit à lui seul pour les lectures plus que tous les autres membres de l'Entresol. Il se trouvoit là comme en un pays que l'on a souhaité longtemps et inutilement de voir, et où l'on se trouve enfin. Ses systèmes, qui sont connus du public, ne respirent que bureaux de découvertes, que conférences politiques. Il a depuis longtemps embrassé, de toutes ses forces, cette science de la philosophie pratique si cultivée chez les Grecs par les Platon, les Dion de Syracuse, si inconnue et presque insultée parmi nous. Dans un âge fort avancé, avec des applaudissemens médiocres du public, il se console par la vue de l'avenir, et s'encourage à persévérer dans ses recherches et

dans ses découvertes, qui le promènent dans toutes les parties du gouvernement. Il nous communiquoit donc tous ses ouvrages non imprimés, demandoit des objections par écrit, et y répliquoit constamment avec autant d'exactitude que de persévérance, toujours satisfait de ses propres solutions, quoiqu'il se pique de ne pas abonder dans son sens.

Telles étoient les occupations de chacun de nos académiciens. Voici comment les choses se passoient dans nos conférences, et comment le temps s'y distribuoit :

On s'assembloit une fois par semaine, tous les samedis. On étoit, ou l'on devoit être en place à cinq heures, et l'on y restoit jusqu'à huit. L'hiver, chacun s'en retournoit chez soi, avec une nouvelle curiosité. L'été, on alloit en corps se promener aux Tuileries sur les terrasses, ou dans quelque allée couverte, et à l'écart, pendant les grandes chaleurs, confabulant volontiers de ce qui nous venoit d'occuper plus sérieusement.

*C'est là que, seuls, en paix errant parmi les bois,  
Nous voyions à nos pieds les favoris des rois* <sup>1</sup>.

Nous gagnions souvent les Tuileries à pied, M. l'abbé Alary ayant toujours été logé à portée de cette promenade, surtout lorsqu'il demeurait sur la place Vendôme, d'où nous entrions aux Tuileries par le passage des Feuillans.

La conférence, qui duroit trois heures, étoit divisée en trois parties assez égales.

1. La Fontaine, *Philémon et Baucis*.

La première comprenoit la lecture de mes extraits de gazettes, la réponse aux questions, et la conversation curieuse sur les nouvelles publiques, les raisonnemens, les conjectures politiques, les éclaircissemens que nous fournisoient principalement nos anciens ambassadeurs. Nous avions toujours un grand atlas sur la table, pour suivre la position locale des événemens. Le chevalier de Camilly, qui a voyagé dans les quatre parties du monde, avec beaucoup de connoissances déjà acquises et d'esprit de curiosité; feu M. de Saint-Contest, qui avoit manié les plus grandes affaires de négociations dans deux congrès dont les traités servent aujourd'hui de base à la politique; ces deux messieurs, dis-je, brilloient infiniment, comme on peut le croire, dans cet entretien plein de charmes.

La seconde heure étoit consacrée à suppléer par la conversation aux nouvelles écrites. On débitoit sans aucune réserve, et avec une entière confiance, tout ce qui se disoit dans le monde sur les affaires de quelque importance. Jamais cette partie de la conférence n'a cessé d'être soutenue et animée : car la première avoit mis la curiosité et le raisonnement dans une grande action, et l'on a toujours eu de la peine à terminer cette causerie pour donner place au troisième exercice.

Celui-ci consistoit à lire, à peu près tour à tour, et pendant une heure, les ouvrages des académiciens sur les matières déduites ci-dessus. On observera qu'il arrivoit souvent de substituer à la lecture de nos ouvrages des relations qui conduisoient à notre objet, des traités conclus

récemment et que chacun s'efforçoit d'avoir de la première main. Plusieurs s'étoient ingénies pour avoir des correspondances en pays étranger. On avoit des nouvelles d'Espagne par M. de Champeaux, celles du Nord par M. de Plélo depuis qu'il fut parti pour son ambassade. M. l'abbé Alary en recevoit de Rome. Je m'étois ménagé une correspondance à Florence, et une autre à Bruxelles pour les nouvelles des Pays-Bas.

Il est encore à remarquer que souvent les académiciens sortoient de leur département pour lire quelques morceaux qu'il leur avoit pris en gré d'écrire sur différentes matières. J'ai déjà dit que cela m'étoit arrivé plus d'une fois. Nous lûmes entre autres vingt et une lettres d'un auteur connu qui contenoient une histoire abrégée de la Régence, et qui firent un plaisir infini à tout le monde. Enfin l'emploi d'un des gardes de la bibliothèque Royale donna occasion à l'abbé Alary d'apporter à l'Entresol quelques manuscrits que nous lûmes pour remplir les vides, quand les académiciens n'avoient pas assez travaillé en leur particulier pour remplir le temps des séances. Nous lûmes notamment un manuscrit sur les états-généraux.

Malheureusement en ce pays-ci l'on tourne tout en ridicule. Les meilleures choses sont sujettes à la critique, et à la pire de toutes les critiques, le travestissement et la moquerie. Les gens du monde, même honnêtes, ont voulu devenir petits-mâîtres, et excellent à blâmer ce qui est sérieux et bon. Il faut vivre pour soi, il ne faut voir les bonnes actions qu'en songe, dans les héros de roman et de théâtre; et dès qu'on

veut pratiquer ou se mettre sur la voie de pratiquer ce qu'on admire encore de loin, cela est traité de radotage. C'est par de semblables maximes que l'on avoit dit légèrement de nous que nous réglions l'État, que nous nous mêlions de choses où nous n'avions que faire, que nous étions un bureau de nouvellistes. La vérité est que nous embrassions cette matière avec plus de modestie que peut-être il n'appartenoit à l'acquit qu'avoient déjà le corps et plusieurs de ses membres. Nous raisonnions hardiment; nous ne concluions que sobrement, et avec une hésitation qui nous laissoit libres pour admettre des raisonnemens plus démonstratifs. Outre cela, nous étions ce qu'on appelle fort communicatifs entre nous, qualité essentielle et qui est l'âme de pareilles sociétés : elle vient de la confiance et de l'estime réciproques, d'une liaison où le cœur a autant de part que l'esprit. Elle tourne au profit commun.

Ce fut moi-même qui demandai l'admission de l'abbé de Saint-Pierre, qui est un si bon citoyen, et duquel on peut dire, comme d'Astrée,

*Que sa félicité ne peut être parfaite  
Que le Ciel n'ait rendu tous les mortels heureux.*

L'abbé de Pomponne en fut outré, pour je ne sais quelle pique arrivée autrefois entre eux à l'hôtel de Torcy; cela fut au point que l'abbé de Pomponne jura de ne plus mettre les pieds chez nous; il y revint pourtant, et il n'en fut plus question.

Je m'apercevois déjà de plusieurs autres causes

plus sérieuses qui devoient tôt ou tard amener notre disgrâce. Sous un gouvernement aussi ombrageux que le nôtre, plusieurs de nos démarches étoient des fautes réelles. Notre président, l'abbé Alary, se faisoit trop une sorte de trophée d'avoir été le fondateur et le chef de cette aimable assemblée ; il en parloit partout. J'enrageois voyant que nous cachions si peu nos plaisirs. Je disois : *Contentons-nous-en pour nous-mêmes, faisons-nous oublier.* Il est très-vrai que tout le monde savoit nos jours, et que le samedi au soir, dans les bonnes maisons de Paris où la plupart d'entre nous allions souper, on nous demandoit : *Quelle nouvelle? car vous venez de l'Entresol.* Cela nous déplaisoit au possible. Cependant on se livroit malgré soi à la conversation, et il se trouvoit que l'on abondoit en nouvelles, et en bons raisonnemens de toutes sortes ; et les auditeurs de dire : *C'est donc là ce que pense l'Entresol de tel événement?* Pareille question me fut faite à Versailles par M. le chancelier. C'étoit à propos de la mort de la Czarine. Je lui répondis si sèchement, qu'il ne m'a plus questionné depuis. Je me tuois de recommander à mes collègues la même modération et discrétion, sur le nom même de notre société. Je leur disois : Un beau matin le gouvernement nous signifiera l'ordre de cesser toute réunion.

L'abbé Alary est rentré dans son appartement de la bibliothèque du Roi, l'hiver dernier ; nos assemblées s'y sont tenues, et cela nous a donné bon air. On nous avoit arrangé, au-dessus de la première pièce de cet appartement, un véritable entresol, qui nous rappeloit notre premier éta-



blissement. Nous trouvions fort convenable que notre société fût logée dans une maison royale, comme les autres académies. Nous nous croyions transportés à cet *âge d'or* de l'Académie française que nos anciens académiciens regrettent tant, lorsque le cardinal de Richelieu vint les en tirer pour leur imprimer le sceau de l'autorité royale. Il sembloit que, cette portion d'occupations à laquelle nous nous étions dévoués ayant été oubliée lors de la création de toutes les académies royales, il fût réservé à M. le cardinal de Fleury d'imiter et de surpasser même le cardinal de Richelieu, en donnant à la nôtre la même fixité. Dès lors, la comparaison eût consisté au plus ou moins d'utilité, et à la préférence qu'il convient d'accorder à savoir bien sa langue, ou à s'occuper des moyens de rendre les peuples heureux,

On sait qu'il y eut une académie politique au Louvre, établie du temps de M. de Torcy ; mais elle n'a pu durer, pour plusieurs inconvéniens qui s'y rencontrèrent dès sa naissance, dont le plus choquant fut encore l'indiscrétion, mais dont le réel étoit le peu de goût des académiciens, qui n'avoient en vue que leur fortune, tandis que nous autres n'étions guidés que par l'intention gratuite de bien faire. Son Éminence nous avoit réellement pris en gré : elle parloit fréquemment de nous ; elle ne manquoit pas une occasion de s'informer de nos occupations, du travail de chacun des nôtres, du plus ou moins de talent qu'il faisoit augurer ; elle témoignoit des égards tout particuliers à nos académiciens les plus distingués. Rien ne contribua plus à pro-

curer à M. de Plélo l'ambassade extraordinaire de Danemark que la réputation qu'il s'étoit faite parmi nous : aussi les succès qu'il obtint dans cette mission rejaillirent-ils sur la société dont il avoit fait partie.

Cet été, l'abbé Alary fut nommé instituteur des Enfans de France. Il accepta, par des vues étrangères à l'ambition, cet emploi, dont il se fût fort bien passé. Il devint par-là résident à Versailles; mais une des conditions de son marché, sur laquelle M. le cardinal le prévint de lui-même, fut que cela n'interromproit point l'Entresol. Pour cet effet, il avoit congé de venir régulièrement à Paris tous les samedis, de tenir l'Entresol chez lui; puis il s'en retournoit le dimanche.

Ce fut alors que l'on commença à la cour à lui dresser des embûches. Ses ennemis, envieux de la faveur dont il jouissoit, le rendirent suspect à cause de l'Entresol, et l'Entresol à cause de lui.

On dit qu'il publieroit chez nous tout ce qu'il apprendroit à Versailles, et l'on nous dépeignit comme gens indiscrets et dangereux.

J'oublois encore de rapporter que quelque temps auparavant il nous avoit été proposé de recevoir parmi nous un certain magistrat clerk dont je tairai le nom, sorte de favori du premier ministre, qui fut déclaré suspect tout d'une voix. On prétend que ce refus, malgré tous les ménagemens dont nous fimes usage, ne contribua pas peu à nous rendre moins agréables; d'autant que de certaines personnes s'intéressoient au candidat.

Enfin, je ne puis passer sous silence, parmi

les causes de notre séparation, la conduite imprudente de l'un de nos collègues, qui sans doute ne cherche plus à acquérir le mérite d'être secret depuis qu'il a fini son temps d'ambassade. L'abbé de Pomponne sait beaucoup, a infiniment d'esprit ; mais il n'est pas le maître de ses idées ; il n'a pas plus de tête qu'une linotte. Il nous disoit des choses d'un mystérieux singulier selon lui, nous recommandoit le plus grand secret, puis alloit les répétant à qui vouloit l'entendre. Il voyoit beaucoup d'étrangers, et leur citoit à tous propos notre manière de voir. Il disoit : *Je vois en tel lieu de véritables hommes d'État. Ils disent ceci, ils pensent cela.* Tantôt il nous portoit aux nues, tantôt il nous déprimoit avec humeur. Et cette humeur ne provenoit que d'amour-propre, selon qu'il croyoit avoir brillé à nos conférences, ou que tout le monde n'y avoit pas été de son avis. L'abbé de Pomponne a toujours eu beaucoup d'accès près de Son Éminence, avec laquelle il est lié depuis longues années. Il a son franc parler devant elle, et je ne doute pas que, dans ses momens de fougue, il ne nous ait souvent cités, suivant son habitude. Il faut avouer que ses citations ne devoient pas toujours plaire, car nous frondions parfois tout notre souf. Rien au surplus ne doit être imputé à trahison : l'indiscrétion seule a tout fait.

L'abbé de Pomponne avoit contracté l'habitude de parler, à nos conférences, avec une impétuosité pétulante qui diminueoit la liberté et la douceur de nos communications. Ce fut particulièrement à l'occasion de la pragmatique impériale qu'il se déchaîna, trouvant que le roi de

France ne prenoit pas de mesures assez promptes , et il exhala mille invectives contre les étrangers. Cela fut su. Qu'en arriva-t-il ? Les ministres étrangers coururent chez M. le cardinal et chez M. le garde de sceaux, et lui dirent : *Qu'est-ce donc que cet Entresol qui blâme si hautement votre conduite, et dont il sort de tels mémoires ?* Que cela fût vrai ou non, le premier mouvement fut de dire : *De quoi se mêlent-ils ? Qui les a chargés de ce soin ?*

Enfin, cet automne , M. de la Fautrière <sup>1</sup>, qui a beaucoup d'esprit, de savoir et de courage, se distingua dans l'assemblée des chambres du parlement. Il alla de pair avec l'abbé Pucelle. Cette circonstance acheva de nous donner un vernis d'opposition à la cour.

Au commencement de l'automne, le dernier samedi où l'Entresol fut tenu à la bibliothèque du roi, l'abbé Alary revint de Versailles comme il n'y avoit encore que trois de nous d'arrivés. Il nous dit : « J'ai le poignard dans le cœur ; » M. le cardinal m'a dit hier : *Dites à vos messieurs de l'Entresol qu'ils prennent garde à leurs discours, que des étrangers même sont venus s'en plaindre à moi.* » Nous convînmes aussitôt de tenir ce discours extrêmement secret, même à ceux de nos confrères qui n'étoient pas encore

1. En septembre 1732, M. de la Fautrière fut emprisonné par ordre du cardinal à Salins en Franche-Comté.

L'abbé Pucelle, conseiller à la grand'chambre, célèbre par la véhémence de ses opinions, fut exilé à son abbaye de Corbigny, près Château-Chinon.

M. Titon, conseiller à la cinquième chambre des enquêtes, fut enfermé au château de Ham, etc.

venus. Je fus d'avis de continuer, en étant beaucoup plus circonspect sur les affaires présentes. On trouva plus à propos d'interrompre, et de prendre le prétexte des vacances. Ceux d'entre nous qui voyoient davantage M. le cardinal et M. le garde des sceaux eurent soin d'éviter toute conversation sur l'Entresol, de peur qu'on ne leur dît en particulier les mêmes choses qu'à l'abbé Alary.

Cependant l'abbé de Saint-Pierre proposoit vivement de renouer des conférences où l'on ne s'occupoit d'aucune affaire du temps, mais seulement d'examiner les projets politiques, ou d'en proposer d'autres avec démonstration par corollaires, éclaircissemens, objections et réponses. Non content de cela, il prétendit faire approuver son projet par M. le cardinal, et, au lieu d'y réussir, il nous attira cette prohibition que nous avions voulu éviter avec tant de soin.

Voici quelle fut en effet sa correspondance avec M. le cardinal, correspondance qui avança si fort le terme de notre rupture.

L'abbé de Saint-Pierre est en possession d'envoyer à S. Ém. des *Mémoires* sur les affaires du temps, et chaque fois S. Ém. lui en accuse réception avec bonté et exactitude. On a cru que l'ennui et l'impatience du cardinal avoient rejailli sur l'Entresol; on s'est trompé, on a outré cette idée de déplaisance et d'humeur. Il est certain, comme on va le voir, que S. Ém. écrit à l'abbé de Saint-Pierre, et lit ses *Mémoires*. L'abbé de Saint-Pierre prétend même que certainement on va créer une commission pour réformer les impositions, et cela sur ses avis. Tant y a-t-il que dans une de ses lettres d'envoi il

parla de l'Entresol, et reçut une réponse qui contenoit le passage suivant :

« A l'égard de vos assemblées dans votre  
 » Entresol, je ne peux vous dissimuler qu'on  
 » en faisoit un si mauvais usage, par les nou-  
 » velles qui s'y débitoient, que les étrangers  
 » eux-mêmes s'en sont plaints ; et vous devez  
 » convenir que ces sortes de choses sont sou-  
 » vent très-pernicieuses. »

*Autre réponse de M. le Cardinal.*

« Versailles, 11 août 1731.

**J**e vois, Monsieur, par votre lettre d'hier, que vous vous proposiez, dans vos assemblées, de traiter des ouvrages de politique. Comme ces sortes de matières conduisent ordinairement plus loin que l'on ne voudroit, il ne convient pas qu'elles en fassent le sujet. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent avoir les mêmes conséquences, et qui ne sont pas moins dignes d'attention. Ainsi, supposé que vous jugiez à propos de continuer vos assemblées, je vous prie d'avoir attention à ce qu'il n'y soit point parlé de choses dont on puisse avoir sujet de se plaindre. »

Pour le coup le bon abbé y renonça, se trouvant bien et dûment éconduit, et reconnut qu'il nous avoit attiré une défense expresse de recommencer, avec qualification et définition de tout ce que nous pouvions entreprendre. Enfin, le comble fut mis à nos infortunes. Notre situation fut divulguée. Toute la cour sut la mésaventure

de l'Entresol. Les uns en badinèrent, prétendant que nous avions pénétré les secrets de l'État; les autres déchirèrent le ministère, et dirent qu'il se permettoit une véritable inquisition. Il y eut des brocards de toutes sortes lancés dans le public. Le duc de Noailles, qui affectoit en ce temps-là de désirer lier connoissance avec moi, m'accabloit de questions sur la vraie cause de notre interdiction, à quoi je répondis ce que je voulus. Je ne me couchois pas un seul jour sans me dire : « Il va nous être décerné demain un brevet de l'ordre de la Calotte <sup>1</sup> » ; par bonheur pourtant il n'y en eut pas.

J'avois, depuis long-temps, mon petit projet tout formé. Il ne s'agissoit que d'un point, qui étoit d'éviter, comme je l'ai dit, que le cardinal ni le garde des sceaux m'intimassent le même ordre, et ne me marquassent la même volonté qu'à nos deux abbés Alary et Saint-Pierre. Jusque-là je pouvois alléguer cause d'ignorance de cette bizarre prohibition. Cependant la Saint-Martin arrive, et tout le monde se retrouve à Paris. Alors ceux de nous qui avoient depuis long-temps leur dessein formé se réunissent, et décident qu'il falloit profiter du silence qui avoit été gardé à leur égard de la part du ministère; qu'on pouvoit établir de nouvelles conférences dont on excluroit ceux qui avoient moins su se

1. Plaisanterie fort à la mode en ce temps. On donnoit un brevet du régiment de *la Calotte* à quiconque étoit signalé par quelque déconvenue. On sait ce mot d'un courtisan, connu pour en faire partie, à Louis XIV. Le monarque lui demandoit quel jour il feroit défiler sa troupe devant lui. — *Sire, il n'y auroit personne pour la voir passer.*

taire. Nous convînmes de garder un grand secret dans le public, et surtout devant les exclus, sur l'existence du nouvel Entresol. Pour mieux dépayser nos espions, nous primes d'autres jours, savoir le mardi une semaine, et le mercredi l'autre. Il est vrai que, par cette mesure, l'abbé Alary ne pouvoit venir aux assemblées; mais c'étoit beaucoup de le conserver parmi nos membres titulaires. On convint encore de s'assembler tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des académiciens.

Il s'est tenu trois assemblées dans ce goût-là, la première chez moi, la seconde chez l'abbé de Bragelone, la troisième et dernière chez M. de la Fautrière; mais deux incidens achevèrent de dissiper ce reste d'Entresol. Il venoit de se passer grand tumulte au parlement, en sorte qu'on ne douta pas que la maison de M. de la Fautrière ne fût espionnée par des ordres supérieurs. Le second fut qu'étant attaqué de conversation par M. le garde des sceaux, ce ministre exigea de moi la promesse formelle qu'on ne s'assembleroit plus, ni *directement*, ni *indirectement*. *Vous entendez bien ce que je veux dire*, ajouta-t-il; ce qui signifioit incontestablement que l'on savoit tout, et qu'il seroit inutile de ruser davantage.

Tout ce que ce ministre a pu me dire alors et depuis contre nos assemblées se réduisoit à ceci : Que nous étions une Académie politique; qu'il ne convenoit pas qu'un pareil établissement existât sans que le gouvernement y participât, pour en régler les matières; qu'on ne pouvoit alléguer que c'étoit une société d'amis qui con-



versoient entre eux librement, puisque des jours périodiques, un assez grand nombre de membres, le bruit que leurs occupations faisoient dans le public, et un travail réglé, dénotoient une véritable académie politique; qu'enfin celle du Louvre, établie sous M. de Torcy, ayant été dissoute sur de fortes considérations, il ne convenoit qu'au gouvernement seul de la rétablir.

Il y avoit bien des choses à rétorquer qui eussent été sans réplique, comme l'approbation formelle que le cardinal et M. le garde des sceaux lui-même avoient donnée à notre société, s'en entretenant vingt fois avec nous et nous louant de notre zèle.

Mais M. le garde des sceaux me parut si bien informé que nous nous rassemblions malgré sa défense, qu'il me répéta par deux fois : *Est-il bien certain, Monsieur, que cela soit fini? Me le promettez-vous?* Ce fut ainsi qu'il me contraignit, pour ainsi dire, à lui engager ma parole d'honneur, et dès lors il fallut y renoncer absolument jusqu'à des temps meilleurs.

Pour ce qui est de l'utilité d'une pareille société, l'on en peut juger par ce que j'ai dit du département que chacun avoit embrassé. Pour peu que l'on raisonne, on trouve aisément quelle est l'excellence de son objet. Il est surprenant que tant de sciences soient cultivées en Europe, tandis que le droit public manque d'écoles. Pourquoi la théorie n'a-t-elle point lieu à l'égard des sociétés générales, comme pour les avantages des sociétés particulières? On prétend aux emplois publics, et l'on ne peut s'y rendre capables qu'en se jetant d'abord dans la pratique; car

voici la mode qui s'est introduite en France de nos jours, on dit : « Quand je serai ambassadeur, quand je serai élevé au ministère, j'ap- prendrai ma charge. »

Il doit exister encore un dépôt, en originaux, des manuscrits qui se sont lus à l'Entresol; c'est M. Alary qui en est chargé.

Que ceux-là donc qui apprendront qu'il a existé un *Entresol*, et qu'il n'est plus, ne s'imaginent pas que le moindre dégoût parmi ses membres, ou le plus léger penchant à dégénérer, ait contribué à faire languir et à interrompre ensuite l'établissement. Tous ceux qui l'ont composé peuvent attester comme moi que nous n'avons jamais été plus engoués de notre société que quand elle a cessé de s'assembler. C'étoit, pour ainsi dire, notre vocation naturelle qui nous y entraînoit tous. Je souhaite que le ministère ait ordonné notre dissolution sans remords. Mais que notre siècle ne soit pas toujours privé d'une sage résipiscence! Les plus courtes fautes sont les plus pardonnables.

*Mort de M. de Plélo, l'un des membres de l'Entresol.*  
(Manuscrits, juin 1734.)

Ces sociétés laissent dans l'esprit de doux souvenirs, elles forment des liaisons pour la vie; et je ne puis songer, sans répandre quelques larmes, à la fin tragique de l'un de ceux qui avoient fait l'ornement de notre petite académie.

Ce fut au mois de mai 1734 que M. de Plélo, ambassadeur de France en Danemarck, se fit

tuer devant Dantzick par un coup de tête follement entrepris, mais soutenu avec grand courage. Il s'agissoit de sauver le roi Stanislas, assiégé dans cette ville. Nous ne lui avons envoyé qu'un bien foible secours de trois bataillons, tout à fait disproportionné à la nature de l'entreprise <sup>1</sup>. Nos troupes, commandées par M. de Lamothe, vieil officier d'infanterie, avoient trouvé leur besogne impossible; elles revinrent à Copenhague pour y attendre du renfort. M. de Plélo, qui avoit sans doute le plus conseillé ce secours, le réprimanda. On tint conseil chez lui; il voulut qu'on revînt à la charge. Un officier lui répondit qu'il étoit bien aisé de commander une chose impossible dans la sûreté de son cabinet. Là-dessus sa tête partit; car il étoit dans la force de l'âge, un tempérament robuste, une tête bretonne.

Il est mort accablé de quinze coups de feu. Il étoit retourné trois fois à l'assaut, ruisselant de sang, cherchant à ranimer nos soldats découragés, qui se rebutoient de l'inutilité de leurs efforts.

Le vieux *Lamothe* étoit perdu de réputation si cette tentative eût réussi. Le ministère a trouvé ici que M. de Plélo avoit trop pris sur lui en quittant son poste sans ordre. Il lui falloit réussir ou mourir; car il n'avoit nul moyen de revenir honorablement sur ses pas.

1. Les Russes étoient au nombre de trente mille. M. de Plélo n'avoit que quinze cents hommes. Après sa mort, *Lamothe* capitula, sous condition d'être conduit avec sa troupe dans un port neutre; mais, sous le prétexte que ce port n'étoit point désigné, on les conduisit prisonniers de guerre en Livonie.

Le cardinal de Fleury répondit assez sèchement à la reine, qui lui vantoit cette action lorsque l'on ne connoissoit encore que son départ de Copenhague : *Il hasarde sa vie et sa fortune.* « Oh ! pour sa fortune, reprit la reine, je m'en charge, quel que soit le succès. » Ce fut comme une situation bien pathétique dans un drame ou dans une tragédie, chacun étoit dans une angoisse mortelle ; cependant on étoit loin de prévoir cette affreuse catastrophe. Certes je n'avois pas cru faire mes derniers adieux à M. de Plélo quand il partit pour le Danemarck. J'ai plusieurs lettres de lui qu'il m'écrivit de Copenhague, et qui sont fort spirituelles. Je les garde précieusement.

On retrouve en ces temps-ci tout le brillant de la valeur françoise, et plus que jamais, comme l'a dit Voltaire dans sa Henriade,

*Des courtisans françois tel est le caractère :  
La paix n'amollit point leur valeur ordinaire ;  
De l'ombre du repos ils volent aux hasards.*

Nos jeunes gens si frêles, si chétifs, si amollis par le luxe et le raffinement des plaisirs, n'en ont que plus de mérite à s'exposer volontairement aux chances de la guerre ; tandis que nos pères, demi-barbares et fortement constitués, ne faisoient que s'abandonner à la fougue d'une impétuosité brutale.

Malheureusement, c'est rarement pour le bien de la politique que nous combattons, nos guerres sont toutes d'ambition et de vanité ; mais, quels que soient les motifs qui nous mettent les armes

à la main , nos militaires se comportent en héros. En Allemagne comme en Italie , on n'entend pas dire que personne fasse mal. C'est une ardeur prodigieuse et dont nos généraux devroient mieux profiter.

*Disgrâce de l'abbé Alary.* (Manuscrits, juillet 1734.)

Depuis longtemps l'abbé *Alary* étoit fatigué de la place d'*instituteur*, proprement maître à lire , de M. le Dauphin. Il aspirait au rang de *sous-précepteur* ; pour le moins à celui de *lecteur* du Dauphin , qui est la troisième place dans l'éducation. Celle de *précepteur* en chef eût été le comble de ses vœux<sup>1</sup>. Par malheur la naissance manquoit excessivement. L'abbé *Alary* étoit assuré de madame *Dangeau* , une des meilleures et des plus vieilles amies de Son Éminence ; il comptoit aussi sur madame *de Lévis* , autre favorite , mais surtout et avec raison sur ses travaux et ses succès dans la place qu'il a remplie près des Enfans de France. Et en effet, si l'on n'avoit en vue , comme cela devoit être , que la réussite en toutes choses , quoi de mieux que de choisir pour les plus grandes places ceux qui se distinguent dans les inférieures ? L'abbé *Alary* s'y étoit pris avec le Dauphin et Mesdames de France d'une manière supérieure ; il rendoit aimable ce qu'il leur montrait , et , avec le goût qu'il leur inspiroit , le progrès étoit sensible.

1. Cette place fut donnée à l'ancien évêque de Mirepoix (*Boyer*) , et celle de sous-précepteur à l'abbé de *Saint-Cyr*.

Mais on a su donner à M. le cardinal des impressions fâcheuses contre mon ami. L'abbé a l'air affairé, de la légèreté, de l'indiscrétion même, dans les propos et les démarches. On a fait croire à S. Ém. qu'il se mêloit d'intrigues, ce qui n'est pas. On a dit que l'abbé *Alary* voyoit trop d'étrangers, et leur parloit trop; on a répété à ce propos tout ce qui s'étoit dit de notre petite académie politique de l'Entresol. L'abbé étoit ami intime de M. de Plélo, et avoit été chargé par lui de ses complimens à la reine, quand il partit pour s'aller faire tuer devant Dantzick. De quoi va se mêler, disoit-on, un petit instituteur? Imprudence, faute de courtoisane, fidélité en amitié, tels furent ses crimes. Belle leçon de la morale qui doit se pratiquer à la cour!

Cependant un matin, l'abbé *Alary* ayant un commencement de fièvre, monte chez S. Ém. pour s'expliquer sur les bruits qui courent que l'on va nommer un précepteur autre que lui (l'abbé *Couet*, hypocrite et fourbe dangereux); il expose qu'on le déshonore, met ce qui s'appelle le marché à la main, est pris au mot et avec rudesse. Voilà où ont abouti toutes les cabales et l'ambition de mon pauvre ami.

Le lendemain, quand sa disgrâce fut connue, tout le monde s'est tourné contre lui. On l'a dit intrigant, impertinent. Le cardinal lui-même, tout honnête homme qu'il soit, n'a point essayé de disculper celui qu'il venoit de congédier; il a dit que l'abbé lui avoit parlé avec insolence; qu'il se mêloit de trop de choses.

On ne pardonne jamais à ceux que l'on a

offensés, disent les Italiens : aussi l'abbé a-t-il renoncé à la cour, pour autant que ce ministère durera.

Il s'est d'abord retiré à son bénéfice de Gournay-sur-Marne ; mais l'évêque de Luçon et moi l'avons décidé à se montrer à Paris, afin de faire cesser les bruits qui ont couru sur son exil, bruits qui fort souvent se réalisent quand on se soustrait soi-même au monde. L'abbé étoit encore bien attristé de son aventure ; mais depuis, ses amis ; madame de Sully, madame de Flammarens, le comte de Brancas Céreste et moi, l'avons remis sur le train de son ancienne société, indépendante et philosophe, où se trouve le vrai bonheur.

Il a repris son *Histoire d'Allemagne* à laquelle il travaille présentement.

*Histoire du droit public ecclésiastique françois*<sup>1</sup>.  
(Manuscrits.)

Je vais m'expliquer ici sur la part que j'ai à ce livre, qui fait en ce moment<sup>2</sup> grand bruit, vu les démêlés survenus entre la cour et l'Église. Plus de la moitié de cet ouvrage est de ma composition. En effet, je me trouvois en 1725 d'une conférence, ou petite académie, avec quelques amis ; on la nommoit *Entresol*. Chacun y avoit un district pour composer et lire des mémoires à tour de rôle : j'eus pour ma part celui qui fait

1. Londres, 1737, 2 volumes.

2. Mars 1750.

le titre de ce livre. Ma vocation provenoit de ce que, revenant alors d'intendance, j'eus, au conseil, le bureau des affaires ecclésiastiques, sous l'abbé Bignon. Je cherchai à m'y distinguer par mon application et mon travail. Ce bureau ecclésiastique étoit en quelque sorte le parlement des parlemens, à cause des affaires de la Constitution, qui nous attiroient quantité d'évocations et les causes les plus importantes de cette espèce.

J'étois jeune et ardent, je me pénétrai des droits du roi sur l'Église et du peu de fondement de ceux du pape. Tels sont les principes qui font la base de ce traité, et sur lesquels peut-être même dépasse-t-il le but. Après avoir composé près d'une bonne moitié de ce travail (dont les mis au net sont chez l'abbé Alary), et avoir amassé la majeure partie des matériaux du surplus, je fus accablé d'affaires et de commissions, et je tournai mes études du côté de la politique étrangère.

En ce temps-là, le Père de La Mothe qui avoit, été mon préfet au collège des jésuites, fut très-mécontent de son ordre. On l'avoit envoyé procureur de la petite maison d'Hesdin. Il me demanda de l'ouvrage : je m'avisai de lui donner celui-ci pour le terminer ; je lui envoyai mes minutes, et une petite bibliothèque de livres à ce sujet. Il poursuivit donc mon travail, et m'en adressoit des copies au fur et à mesure. Je les raccommodois à ma manière, et en faisois usage dans mes lectures à l'Entresol.

Puis ledit Père de La Mothe s'enfuit en Hollande, et y vécut plusieurs années sous le nom



de M. de La Hode. Sous ce nom il a donné plusieurs ouvrages, entre autres celui-ci tel qu'il a paru, et nonobstant mes remontrances.

Plusieurs personnes m'en ont parlé, et je n'ai pu absolument nier ma participation à quelques amis, qui l'ont redit à d'autres. Il y a bien des principes hasardés et des impressions maussades, que je désavoue; mais aussi beaucoup de vérités dignes d'être connues du public. La royauté et l'épiscopat y sont canonisés, les prétentions de la cour de Rome réduites à leur juste valeur, les libertés de l'Église gallicane défendues avec force.

L'attention publique s'attache à ces questions depuis la querelle élevée par le contrôleur général *Machault*<sup>1</sup> au sujet de l'imposition des biens du clergé. Je sais qu'il s'autorise de mon livre, et prétend y avoir puisé une partie de ses idées. D'autre part, Rome et le clergé sont outrecuidés. Il a été question de le faire condamner par la Sorbonne. On m'a bien mal entendu, si l'on a cru faire de moi l'apôtre de l'autorité despotique.

1. M. de *Machault* échoua dans ses tentatives contre les immunités du clergé et des pays d'états. Il réussit pourtant à anéantir quelques corporations moins puissantes, telles que l'hôtel de ville de Lyon et le royaume d'Yvetot. Voltaire avoit pris parti dans cette grande querelle, et écrivit pour le ministère un pamphlet intitulé : *La voix du sage*.

*M. de Moncrif, de l'Académie française* <sup>1</sup>.  
(Loisirs d'un ministre et manuscrits.)

Lorsque Moncrif eut intention de faire imprimer le livre qu'il a intitulé : *De la nécessité et des moyens de plaire*, il vint chez moi m'en faire la confidence. « Mon cher Moncrif, lui ai-je dit, rien de si aisé à traiter que le premier point de ton discours : tout le monde le sent, tout le monde a le désir de plaire ; mais on se trouve bien embarrassé sur les moyens d'y parvenir. Il est même assez difficile et assez délicat d'indiquer les véritables ; ils dépendent d'un grand nombre de circonstances qui les font varier, pour ainsi dire, à l'infini. » Là-dessus je suis entré en des détails dont j'ai mis ailleurs quelques-uns par écrit. Après m'avoir bien écouté : « Monsieur, m'a-t-il répondu humblement, je ferai usage des sages réflexions que vous venez de me communiquer ; mais le plan de mon ouvrage n'est pas tout à fait dirigé dans le même esprit que vous me proposez. — Ton ouvrage est donc déjà fait ? lui ai-je répliqué. — Oui, Monsieur. » Effectivement, assez peu de temps après, il me l'a apporté tout imprimé, bien relié et en grand papier. Je l'ai lu, et cette lecture m'a fait souvenir d'un mot d'un homme d'esprit de mes amis. Je me promenois avec lui dans une grande bibliothèque, et nous étions au milieu d'une multitude de

1. François-Augustin Paradis de Moncrif, né en 1687, mourut en 1770, âgé de quatre-vingt-trois ans.

livres de philosophie spéculative, de métaphysique et de morale. « Voici, me dit-il, des milliers de volumes dont le plus grand nombre est à supprimer, et le reste à refondre. » Celui de Moncrif est d'autant plus dans le dernier cas, qu'il est d'ailleurs très-froidement écrit : aussi est-il ennuyeux, quoique très-court; il finit par des contes de fées trop forts pour des enfans et trop froids pour les autres.

Moncrif a dit lui-même que le merveilleux ne pouvoit être agréable que par la manière dont il est présenté; qu'autrement l'in vraisemblance rebute et ennuie. Ses contes sont la meilleure preuve de cette vérité.

Sa vie tout entière en est une qu'en voulant plaire à tout le monde, on ne sauroit éviter de se faire des ennemis.

— On écrit en ce moment (décembre 1738) l'*Histoire des hommes illustres de la république des lettres*. J'ai grand'peur que l'on n'y comprenne pas celle de Moncrif, de l'Académie françoise, auteur de plusieurs ouvrages imprimés. Il me prend donc envie d'y suppléer, en y fournissant moi-même quelques matériaux. Voici ce que je connois de lui<sup>1</sup> :

*Les Chats*, in-8, ouvrage qui lui a donné du ridicule bien injustement. Le tort a été de l'annoncer comme un livre; ce n'étoit qu'une plaisanterie de société.

*Les Moyens de plaire*, dont il y a déjà deux éditions.

*Les Mille et un quarts d'heure*.

1. Les *Œuvres complètes de Moncrif* ont paru en 4 vol. in-12.

Une comédie italienne qui a mal réussi ; le conte de *Titon et de l'Aurore*, fort joli ; plusieurs romances ; quelques autres pièces de vers agréables, entre autres une très-jolie chanson qui commence ainsi :

*Plus inconstant que l'air et le nuage.*

La mère de Moncrif étoit veuve d'un procureur appelé *Paradis*, qui, après avoir acheté une charge de secrétaire du roi, manqua, et se réfugia au Temple, comme lieu exempt. Il mourut laissant sa femme et deux enfans dans la misère. Heureusement madame *Paradis* étoit femme d'esprit ; elle sut en tirer parti pour se soutenir et élever ses deux fils. Elle écrivoit avec la même facilité dont son fils a fait preuve, et se rendit utile dans quelques sociétés de femmes en écrivant pour elles leurs lettres.

Par la protection de mon frère, l'aîné est devenu officier subalterne, et enfin commandant d'une petite place. L'autre obtint les principales affections de sa mère, qui, pour l'introduire dans le monde, fit les derniers efforts pour le bien vêtir. Elle l'envoyoit aux spectacles dans les places destinées aux plus honnêtes gens, et où il pouvoit faire d'utiles connoissances.

Moncrif étoit reçu en certaines assemblées du Marais. L'abbé Nadal le produisit à l'hôtel d'Aumont ; il y fit quelques pièces de vers qui réussirent. M. d'Aumont l'emmena dans son ambassade d'Angleterre ; il en revint la mémoire remplie de cent anecdotes angloises, ce qui le rendoit fort agréable dans les sociétés, où

il racontoit les singularités et les ridicules des Anglois.

C'est moi qui le fis connoître à mon frère. Moncrif l'a charmé par sa conversation spirituelle, et s'est fort bien trouvé de cette connoissance, car mon frère en a fait son complaisant et son secrétaire, sur le pied même le plus honnête.

Moncrif a l'esprit orné des belles-lettres françoises, par la lecture, l'émulation de composer et la fréquentation des auteurs. Il est naturellement doux, toujours de votre avis, et y ajoutant encore. Il s'occupe le matin dans son cabinet, et voit du monde le reste de la journée. Cette vie philosophique est aujourd'hui celle des hommes les plus recherchés, surtout s'ils sont garçons, sans suite, sans ambition, et de bonnes mœurs. Alors on paieroit volontiers pension pour les avoir et les bien nourrir, en quantité de maisons opulentes de la ville et de la campagne, où l'on ne cherche que des complaisans et des *hommes de compagnie*, comme la reine a ses *dames de compagnie*.

Ce qui fait que Moncrif n'est pas aimé généralement dans le monde, c'est qu'il lui a fallu passer par divers échelons, depuis la bourgeoisie renforcée jusqu'aux gens de condition, et enfin aux grands seigneurs et aux princes; et ayant contracté des obligations envers ses premiers amis, qui l'ont ensuite produit plus haut, il lui a fallu les négliger pour plaire aux autres, ce qui a été pris de leur part en grande insulte. Ils ont dit : Moncrif ne nous croit plus dignes de lui. Et l'amour-propre y étant grandement intéressé, on cherche à dénigrer celui que l'on croit qui vous méprise.

Ensuite, avec les gens de haut étage au milieu desquels il vit, il se montre d'une circonspection ridicule; vous ne lui feriez pas dire du mal de la lune, crainte de s'attirer des affaires.

J'ai dit que mon frère lui avoit fait tous les biens qui ont dépendu de lui. De tout temps il eut logement chez lui au Palais-Royal, et en use encore parfois quand il soupe dans le quartier de Richelieu. Il mérita aussi les bontés de madame du Belloy, qui demeure au Temple. Il fut admis chez M. et madame de Guise, ainsi que chez madame de Bouillon, leur fille. M. le comte de Clermont, prince du sang<sup>1</sup>, ayant eu alors une grande, longue et triste passion pour cette dame, Moncrif en fut le confident.

S. A. Sérénissime lui donna le beau titre de secrétaire de ses commandemens. Moncrif eut la feuille des bénéfices dépendans de ce prince-abbé. Il est vrai qu'il ne proposoit aucun sujet que de l'aveu de certaines demoiselles de l'Opéra.

Il fut même proposé à Moncrif de se faire abbé, afin d'avoir des bénéfices; il eut trop de conscience, ou peut-être trop de crainte du ridicule, pour accepter.

M. de Clermont avoit été malheureux par la conduite que tenoit envers lui madame de Bouillon. Ce prince est naturellement d'un caractère sombre et violent. Moncrif lui conseilla la distraction, et sur cet avis le prince se mit à entretenir la petite Gaussin de la Comédie françoise; il la quitta peu après pour Quoniam, et celle-ci pour Camargo.

1. Frère de M. le duc de Bourbon.

Madame de Bouillon devint furieuse, et depuis ce temps Moncrif a été fort mal venu sur le quai des Théatins.

Mais ce qui fut pis encore, il se perdit chez Son Altesse Sérénissime, et voici comment cela se raconte : Ce prince prétendoit obtenir le commandement de l'armée d'Allemagne; il devoit en être fait généralissime. M. de Belle-Isle eût été son premier lieutenant général, et en réalité il eût tout fait. Tout cela se passoit sous le ministère de M. le garde des sceaux (Chauvelin), qui y eût accédé. Mais Moncrif comprit que son maître alloit faire une mauvaise affaire, qu'il se ruinerait à cette campagne (de 1734) en frais de représentation, et se donneroit un grand ridicule par la réunion incompatible de ces deux qualités de général en chef et de prélat<sup>1</sup>.

On assure donc que Moncrif, par pur intérêt pour la personne du prince, eut recours à madame la duchesse, afin d'empêcher son fils de faire une telle sottise, et la sottise n'eut effectivement pas lieu. Que l'on juge de la délicatesse d'une telle manœuvre. Il est certain que Moncrif, rentrant un soir chez son prince, trouva chez le suisse un ordre formel de ne plus approcher de la maison.

Ce qui a confirmé dans la pensée que l'énigme devoit s'expliquer comme j'ai dit, c'est que depuis ce moment madame la duchesse accueillit Moncrif chez elle, et qu'il a présentement dans

1. Moncrif n'avoit pas mal auguré. M. de Clermont se conduisit, dans la guerre de sept ans, de manière à justifier ses pressentimens.

cette maison logement et table. M. de Clermont s'en est plaint, et a demandé une explication. Madame sa mère a fait répondre par M. *de Lassay* que tant que l'on ne sauroit pas dans le public la cause de ce congé on ne pouvoit l'interpréter que comme une simple lassitude, et qu'elle vouloit le penser ainsi.

Mon frère l'a bien dédommagé de ces petits désagrémens, puisqu'il l'a fait lecteur de la reine, et secrétaire général des postes.

Parmi le grand nombre de plaisanteries qui courent sur le compte de Moncrif, on a prétendu qu'il avoit appris à faire des armes, et étoit même parvenu à se faire recevoir maître d'escrime. Ce qui le fait croire, c'est qu'étant déjà lecteur de la reine, et par conséquent à la cour, il fut question de son âge; on voulut prouver qu'il étoit plus vieux qu'il ne paroissoit l'être, et on alléguait sa réception dans le corps des maîtres en fait d'armes. M. de Maurepas voulut s'en assurer, et, ayant eu occasion de lire la liste des membres de cette communauté, qui demandoient le renouvellement de leurs privilèges, il trouva en effet le nom de *Paradis* à la tête. Il demanda aux syndics ce qu'étoit devenu ce maître. La réponse fut que depuis très-longtemps il avoit disparu, et avoit sans doute renoncé au métier. Le ministre, qui, comme tout le monde sait, aime assez les petites malices, n'eut rien de plus pressé que de conter cette anecdote au roi. D'après cela, Moncrif devoit avoir quatre-vingts ans. Le roi Louis XV, en ayant beaucoup ri, trouvant un jour Moncrif chez la reine, lui dit : « Savez-vous, Moncrif, qu'il y a des gens qui vous donnent quatre-vingts ans ?



— Oui, Sire, répondit-il, mais je ne les prends pas. » Pour moi, je ne crois pas que Moncrif ait été maître en fait d'armes; ç'auroit été plutôt son frère, à qui sa mère n'avoit pas trouvé d'autres talens pour se produire dans la société que celui-là, qui n'est pas fort social.

Moncrif a été reçu à l'Académie françoise sous les auspices de M. le comte de Clermont, et tandis qu'il demouroit chez ce prince. Il ne manqua point de satires contre lui. Ce vilain abbé Desfontaines l'a pris dans une grippe affreuse. Roy, poète satirique, lança contre lui une pièce de vers fort méprisante. Moncrif s'en vengea bien, car, rencontrant Roy un soir après souper, il le reconnut à la clarté de son flambeau, et lui donna force coups de canne sur les épaules et coups de pieds dans le ventre. Roy lui disoit en les recevant : « *De grâce, monsieur des Chats, faites patte de velours* <sup>1</sup>. »

Le vrai talent de *Moncrif* est le style épistolaire, pour lequel il a une facilité singulière. Il a hérité ce talent de sa mère, madame *Paradis*. Cette dame, avec de l'esprit, de la lecture, un style agréable et du manège, s'étoit procuré une assez jolie aisance. Sur la fin du règne de Louis XIV, on mettoit dans les intrigues plus de prétention à l'esprit qu'on ne fait de nos jours. On écrivoit des billets galans qui exigeoient des réponses de même genre, et l'on jugeoit de l'ar-

1. Ces plaisanteries sur le compte de Moncrif étoient fort à la mode. On cite encore celle du comte d'Argenson, ministre de la guerre, auquel il demandoit la succession de Voltaire à la place d'historiographe : « Tu veux dire *historiogriffe* », répartit le ministre.

deur du cavalier par l'énergie des lettres qu'il faisoit remettre secrètement. De même, l'amant calculoit ses espérances d'après le ton de la réponse. Les brouilleries et les raccommodemens se conduisoient de la même manière. Madame *Paradis* se consacra donc au style épistolaire. Connue de plusieurs dames de la galante cour de Louis XIV, elle leur prêtoit sa plume pour faire d'agréables avances ou de tendres réponses, et ce ne fut pas en pure perte pour sa fortune et l'avancement de son fils.

Mon frère ayant fait un voyage en Touraine, fit une connoissance particulière et intime avec une demoiselle de cette province. De retour à Paris, il en reçut des lettres galantes auxquelles, par honnêteté, il devoit des réponses. Il chargea *Moncrif* de les faire, et celui-ci s'en acquitta en digne fils de madame *Paradis*, et lui épargna même la peine de les copier. Mais ce qu'il y eut de plus plaisant dans la suite de cette correspondance, c'est que, mon frère étant devenu ministre, et cette demoiselle ayant passé de l'état de fille à celui de femme, elle eut occasion pour quelque affaire d'écrire à son ancien amant, et fut bien étonnée de ne trouver dans les réponses de mon frère ni l'ancien style de ses lettres, qu'elle avoit conservées, ni même son écriture; elle put apprendre ainsi que les ministres, ainsi que ceux qui sont destinés à le devenir, ne font pas toujours par eux-mêmes ce qui leur fait le plus d'honneur.

*Madame la marquise de Lambert.*

(Manuscrits, 1733.)

Mon oncle, l'évêque de Blois (*Caumartin*) étant mort, le 17 avril<sup>1</sup>, ce fut M. le cardinal de *Fleury* qui me l'apprit le lendemain matin, ayant reçu un courrier de la reine de Pologne qui marquoit dans cette lettre cette mort subite.

Voici une autre perte qui ne m'est pas moins sensible : c'est celle de madame la marquise de *Lambert*, morte à l'âge de quatre-vingt-six ans<sup>2</sup>. Elle étoit depuis longtemps mon amie. Les savans et les honnêtes gens ne perdront de sitôt sa mémoire. On peut lire entre autres son éloge dans le *Mercurie galant*. On a imprimé d'elle, sans sa participation, les *Conseils d'une mère à son fils et à sa fille*, et des *Sentimens sur les femmes*. Ces ouvrages contiennent un cours complet de la morale la plus parfaite, à l'usage du monde et du temps présent. Quelque affectation de précieux, mais que de belles pensées ! que de sentimens délicats ! Comme elle parle bien des devoirs des femmes, de l'amitié, de la vieillesse, de la différence entre la considération et la réputation ! C'est un livre à relire toujours.

1. Il étoit membre de l'Académie des sciences, et y fut remplacé par son neveu. M. de *Caumartin* étoit également de l'Académie française.

2. Elle se nommoit Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles. Ses œuvres ont été réunies en 2 volumes in-12, 1748 et 1785.

Il y avoit quinze ans que j'étois de ses amis particuliers, et qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'attirer chez elle. Sa maison étoit honorable pour ceux qui y étoient admis. J'y allois régulièrement dîner tous les mercredis, qui étoient un de ses jours. Le soir il y avoit cercle; on y raisonnoit, sans qu'il fût plus question de cartes qu'au fameux hôtel de Rambouillet, tant célébré par Voiture et Balzac. Elle étoit riche, faisoit un bon et aimable usage de ses richesses, du bien à ses amis et surtout aux malheureux. Élève de *Bachaumont*, n'ayant jamais fréquenté que les gens du grand monde et du plus bel esprit, elle ne connut d'autre passion qu'une tendresse constante et presque platonicienne.

Elle m'avoit voulu persuader de me mettre sur les rangs pour une place à l'Académie françoise, honneur qu'elle avoit la bonté de penser me convenir. Elle m'assuroit le suffrage de ses amis, qui étoient en grand nombre à l'Académie. On a même essayé de tourner en ridicule ce qui est une chose très-réelle, c'est que l'on n'étoit guère reçu à l'Académie que l'on ne fût présenté chez elle et par elle. Il est certain qu'elle a bien fait la moitié de nos académiciens actuels. J'ai appréhendé l'éclat, l'envie et la satire des beaux esprits aspirant à ces places, soit parmi les auteurs, soit chez les gens du monde, la corvée d'une harangue en public, tant de fadaïses, de lieux communs à débiter! Et probablement, ayant laissé mourir madame *de Lambert* sans accepter son offre, une occasion aussi belle ne se présentera plus. J'en ai perdu jusqu'à la tentation, et pour longtemps, Dieu merci!

*MM. de Vendôme. Réflexions sur quelques changemens survenus dans les mœurs, du vivant de l'auteur. (Loisirs d'un ministre.)*

Je suis assez vieux pour avoir connu M. le grand prieur de Vendôme, frère cadet du célèbre duc *de Vendôme*, dont il possédoit toutes les bonnes qualités, ainsi que tous les défauts, mais dans une moindre proportion. Il en est résulté qu'il s'est acquis moins de gloire que son aîné, et que sa mémoire sera moins vénérée de la postérité. Mais, dans le monde et dans la société, M. le grand prieur a mieux réussi que son frère, duquel j'ai entendu conter, par des témoins oculaires, des traits de cynisme tellement singuliers, que je les rapporterois ici s'ils n'étoient encore plus dégoûtans qu'ils ne sont risibles. C'est pour avoir applaudi à ces *saloperies* de M. de Vendôme<sup>1</sup> qu'*Alberoni* fit sa fortune : tant il est vrai que l'on y parvient par toutes sortes de moyens ; et les prêtres italiens ne sont rebutés par aucun.

Il est bien certain que le duc *de Vendôme* portoit, surtout à la fin de ses jours, le libertinage, la malpropreté et la paresse, à un excès si prodigieux, qu'il est inconcevable que ces défauts ne

1. M. *de Vendôme* donnoit ses audiences sur sa chaise percée. Lors de la guerre d'Italie, le duc de Parme lui ayant envoyé l'évêque de Borgo pour traiter d'affaires importantes, celui-ci s'en retourna confus et furieux d'une telle réception. Alors le duc de Parme eut recours à l'abbé *Alberoni*, qui se montra moins susceptible, et fit à ce sujet des plaisanteries qui plurent tellement au général français, qu'il le prit à son service. (*Mém. de Saint-Simon.*)

lui aient pas fait plus de tort. Au milieu de la cour de Louis XIV, tantôt galante, tantôt dévote, il ne se cachoit pas de se livrer aux plaisirs les plus sales et les plus coupables; et Louis XIV, qui sentoit combien il avoit besoin de lui, n'osoit lui reprocher un genre de débauche qui, dans tous les temps de son règne, auroit perdu tout autre. On bravoit hautement dans la petite cour d'*Anet* ce dont tout le monde eût rougi à Versailles. Ceux qui ont servi sous lui dans ses campagnes d'Italie m'ont assuré qu'il avoit manqué plus de vingt fois les plus belles occasions de battre l'ennemi par pure paresse, et qu'il s'étoit mis autant de fois dans le risque de faire écraser son armée par sa négligence; mais heureusement ceux qui commandoient sur les ailes ou les derrières étoient plus attentifs et plus vigilans.

Il n'y a personne qui n'ait entendu parler de *la fraîcheur de M. de Vendôme*, expression dont on se sert encore pour désigner une marche faite dans la plus grande chaleur du jour. Elle ne vient que de ce que M. de Vendôme annonçoit toujours le soir qu'il partiroit le lendemain de très-bonne heure, mais que, le moment arrivé, il restoit si longtems dans son lit, qu'il ne se mettoit jamais en marche qu'aux environs de midi, même dans les temps et les pays les plus chauds.

Aussi, le plus grand avantage qu'il eût sur le prince Eugène étoit de dérouter tous les calculs de celui-ci, parce que lui-même n'en faisoit aucun. Comme il ne partoît ni à jour ni à point nommé, aucun espion ne pouvoit avertir du moment où il se mettoit en marche; comme il ne tenoit

point de conseil avec ses officiers généraux, on ne savoit jamais ce qu'il vouloit faire. Il entroit en campagne sans plan fixe, et s'embarassoit fort peu de ceux que la cour lui indiquoit : ainsi l'on pouvoit bien dire que ses desseins étoient impénétrables. Son audace et son coup d'œil dans les grandes opérations réparoiérent tout. En effet, dans les momens décisifs et critiques, il se relevoit, pour ainsi dire, sembloit appeler à lui tout son génie, prenoit des partis également sages et vigoureux, et montrait plus d'héroïsme et d'intelligence que le prince Eugène, son rival dans l'art de la guerre, n'en auroit eu peut-être en pareille circonstance.

Le grand prieur avoit fait ses premières armes en Candie contre les Turcs, sous son oncle M. de Beaufort, qui y termina sa vie orageuse. Il n'avoit que dix-sept ans lorsqu'il revint de cette expédition, qui lui servit de caravane, et depuis il se distingua dans la conquête de la Hollande et les campagnes qui furent terminées par les traités de Nimègue et de Riswick. Il fut blessé à la bataille de *la Marsaille*, et fait lieutenant-général en 1693. Il servit avec son frère, et quelquefois sous lui, mais seulement jusqu'en 1705, montrant la même bravoure que son aîné, les mêmes talens pour la guerre. Peut-être même en avoit-il davantage, car il étoit moins opiniâtre et moins paresseux ; mais il ne commandoit pas en chef, par conséquent les succès de son frère ne contribuèrent point à sa gloire. Qui sait pourtant à quel point il y eut part, et, si ses conseils eussent été suivis, si M. de Vendôme n'en eût pas obtenu davantage ?

Le libertinage du grand prieur n'étoit pas moins grand que celui de son frère, quoiqu'à de certains égards ses goûts fussent un peu plus honnêtes. Les plaisirs le firent manquer à son devoir et à se trouver à la bataille de Cassano<sup>1</sup>, en 1705. Il fut disgracié, se retira à Rome, et passa quelques années à voyager en Italie. Le roi voulut le priver de ses bénéfices; il les remit lui-même de bonne grâce, et on lui conserva une pension. Ayant été fait malheureusement prisonnier par les impériaux en traversant le pays des Grisons, il ne put rentrer en France qu'en 1712, la même année que son frère mourut en Espagne. Peut-être la faute qu'il avoit commise six ou sept ans auparavant lui épargna-t-elle bien des chagrins et des embarras. Du moins ne fut-il témoin ni de la campagne de 1708, où son frère se conduisit si mal et perdit par sa faute le combat d'*Oudenarde*, ni de sa fin malheureuse à *Vinaros*, en Catalogne. On sait qu'il y mourut d'indigestion, mort, en effet, peu digne d'un héros, mais d'ailleurs assez bien assortie avec ses habitudes et son genre de vie.

Après avoir triomphé par sa seule présence des adversaires de Philippe V, et fait coucher le jeune roi sur le plus beau lit qui eût jamais été dressé pour un souverain, puisqu'il étoit composé des drapeaux de ses ennemis, le duc de Vendôme s'étoit bientôt lassé de l'enthousiasme des Espagnols et des honneurs que leur roi pouvoit accorder à son libérateur (le titre d'Altesse, la prééminence sur tous les grands

1. Gagnée par son frère sur le prince Eugène.



d'Espagne, enfin les mêmes distinctions dont avoit joui autrefois le fameux don Juan d'Autriche). Il s'ennuya de toutes les grandeurs espagnoles, et, laissant la cour de Madrid et l'armée sous la conduite de ses lieutenans-généraux, il se retira dans un bourg de Catalogne appelé *Vinaros*. Là, entouré d'un petit cercle de complaisans et de débauchés, il se livra tout à son aise à tous les genres de volupté qui lui étoient chers; il se gorgea de poisson, qu'il aimoit à la fureur, fût-il bon ou mauvais, bien ou mal accommodé; il but du vin épais, capiteux, fumeux, et gagna enfin une forte indigestion, ou plutôt une maladie, suite d'indigestions répétées, dont la diète et l'exercice auroient pu être le véritable remède. On le traita d'une façon tout à fait contraire à son état, et bientôt il se trouva sans ressources. Alors les plus honnêtes d'entre ses courtisans l'abandonnèrent; les autres se mirent à piller ses meubles et ses équipages, et l'on prétend que, quelques momens avant d'expirer, voyant ses derniers valets prêts à enlever et à se partager ses couvertures, ses draps et ses matelas, il leur demanda en grâce de lui laisser au moins rendre les derniers soupirs dans son lit. Il n'avoit que cinquante-huit ans quand il mourut <sup>1</sup>. La princesse *des Ursins*, qui étoit alors toute-puissante auprès du roi d'Espagne, fit ordonner qu'on porteroit son corps dans le tombeau des rois, à l'Escorial. On lui fit, tant en France qu'en Espagne, les plus superbes oraisons funèbres. Elles ont servi à tromper la

1. 1712.

postérité sur son compte , et aucun historien, que je sache , ne s'est encore soucié de la désabuser.

Le grand prieur lui survécut quinze ans, et se trouva ainsi le dernier de la maison de *Vendôme*; mais il avoit fait ses vœux dans l'ordre de Malte. Son frère avoit été marié à une princesse de Condé <sup>1</sup>; mais, content de n'être point ébloui par l'éclat de cette alliance, il ne s'étoit nullement occupé du soin de donner des neveux au grand Condé, ni de perpétuer la race illégitime de Henri IV. Le grand prieur, de son côté, ne songea qu'à jouir en véritable épicurien de l'augmentation de sa fortune. Il fit cependant encore une fois trêve à ses plaisirs en 1715, pour voler au secours de Malte, qui étoit menacée d'un siège par les Turcs. Il fut déclaré généralissime des forces de son ordre : c'est la seule fois qu'il ait eu ce beau titre et un commandement en chef. Malte ne fut point assiégée, et le grand prieur revint dans sa délicieuse retraite du Temple, où il est mort en 1727.

Il fut regardé , sur la fin de ses jours , comme un aimable voluptueux, et vécut jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, entouré de gens d'esprit qui s'amusoient avec lui, et l'ont regretté. Je l'ai souvent vu au Temple; j'ai eu pour amis des gens de sa société, et j'en connois encore quelques-uns qui passent pour être de bonne compagnie; au lieu que, si M. de Vendôme eût vécu plus longtemps, et que la paix eût été faite, ses talens, ou plutôt son bonheur à la guerre, fussent devenus inutiles à l'Etat; son genre

1. Marie-Anne de Bourbon Condé, morte en 1718.

de vie et sa crapule révoltante auroient fini par le rendre méprisable à tous les honnêtes gens, et, quelque grand seigneur et grand général qu'il fût, personne n'eût voulu vivre avec lui.

Le grand prieur avoit, comme son frère, de l'esprit naturel sans culture; mais il en tiroit meilleur parti. Il faisoit quelquefois assaut de vers avec l'abbé *de Chaulieu* et le marquis de *La Fare*. Je n'ai point connu celui-ci, qui mourut en 1712; mais j'ai quelquefois causé avec l'abbé *de Chaulieu*, qui n'est mort qu'en 1720, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Je l'ai vu, à la cour de madame la duchesse du Maine, amoureux de mademoiselle *de Launay*, sa femme de chambre, à présent dame de compagnie de la princesse, sous le nom de *baronne de Staal*<sup>1</sup>. L'abbé de Chaulieu en étoit vivement épris, quoique aveugle; et assurément madame *de Staal* étoit bien faite pour inspirer une telle passion : car, si elle n'a jamais été ni jolie, ni appétissante, en récompense personne n'a plus d'esprit qu'elle. Voltaire, que nous appelions autrefois *Arouet*, a été aussi de la société du grand prieur de Vendôme, et dès lors je l'ai entendu appeler ce prince l'Altesse chansonnière, avec ce ton d'aisance qu'il a toujours pris avec les grands seigneurs<sup>2</sup>.

Le grand prieur fut longtemps amoureux de mademoiselle *Rochois*, fameuse actrice de l'Opéra; et cet amour lui fit honneur, par comparaison avec le genre de débauche qu'avoit adopté

1. Elle est morte en 1750.

2. C'étoit dans cette société que Voltaire disoit avec tant de grâce : *Sommes-nous tous princes, ou tous poètes?*

son frère. De même il paroissoit propre, en comparaison de son aîné. Cependant, il y avoit, sur la fin de ses jours, bien de la négligence dans son ajustement. Il prenoit beaucoup de tabac d'Espagne, et en avoit d'excellent. Sa seule tabatière étoit une poche doublée de peau, et destinée à cet usage. Il y fouilloit à pleines mains, et se barbouilloit le nez du tabac qu'il en tiroit. Une bonne partie tomboit sur son habit, qui en étoit toujours horriblement chargé; et l'on prétend que ses valets de chambre faisoient d'assez gros profits à racler le tabac de dessus ses vêtements : ils le mettoient dans des boîtes de plomb, et le vendoient comme fraîchement arrivé d'Espagne.

A l'occasion du grand prieur de Vendôme et des personnes de sa société, que l'on nommoit à plus d'un titre les *Templiers*, je dirai que c'est un éloge dû à la bonne compagnie de nos jours, de convenir qu'elle a du moins abdiqué l'ivrognerie, et l'a abandonnée aux artisans et aux laquais<sup>1</sup>.

Ce n'est point le seul changement que je remarque dans la manière de vivre de mes contemporains; notre siècle s'est adouci sur une infinité d'articles : on jure moins, on ne blasphème plus de sang-froid et de gaieté de cœur; on parle plus bas et avec plus de calme; on ne médit plus avec chagrin et humeur de son prochain; on craint les conséquences, on est devenu circonspect, et, de peur que les simples tracasseries ne dégénèrent en querelles, on les évite

1. Manuscrits (vers 1750).

autant qu'on peut. Peut-être, convenons-en tout bas, sommes-nous devenus un peu poltrons ; mais, quand on a le malheur de l'être, le vrai moyen de ne pas le paroître, c'est d'éviter les affaires, et pour cela il faut les voir venir de loin. Nos aïeux étoient assurément braves et hasardeux ; mais nous sommes beaucoup plus sociables ; on n'est plus exposé parmi nous qu'à de légères tracasseries, à des plaisanteries que l'on peut aisément souffrir quand on sait y répondre. Nous nous dévorions autrefois comme des lions et des tigres ; à présent nous jouons les uns avec les autres comme de jeunes chiens qui mordillent, ou de jolis chats, dont les coups de griffe ne sont jamais mortels.

On a renoncé à bien des propos insipides et de fade galanterie, surtout à la gloire des bonnes fortunes. Je ne sais pas trop si les mœurs y ont gagné, car d'autre part on s'est rejeté dans la débauche des courtisanes. Du moins a-t-on trouvé dans ces engagemens passagers plus de liberté, de repos d'esprit, et en vérité les frais en sont moins coûteux. On n'est pas plus économe aujourd'hui qu'on ne l'étoit autrefois ; mais le luxe a changé d'objet, et s'est tourné en dépenses d'agrément, de propreté, de convenances. On a renoncé aux dorures, aux broderies, aux tapisseries de haute lisse, etc.

Il y a cinquante ans le public n'étoit aucunement curieux de nouvelles d'Etat. Aujourd'hui chacun lit sa *Gazette de Paris*, même dans les provinces. On raisonne à tort et à travers sur la politique, mais on s'en occupe. La liberté angloise nous a gagnés. La tyrannie en est mieux sur-

veillée; elle est obligée du moins à déguiser sa marche, et à entortiller son langage.

Ce qui nous reste à désirer, sous le rapport de la peuplade et de l'égalité des richesses, tient aux défauts des lois plus qu'à ceux des mœurs.

*MM. de Belle-Isle*<sup>1</sup>. (Loisirs d'un ministre.)

Nous voyons à présent en France marcher à grands pas vers la plus brillante fortune un homme qui en entrant dans le monde avoit tout contre lui, mais dont l'étoile a surmonté tous les obstacles. On peut lui appliquer cette devise fastueuse qu'avoit prise son grand-père, M. *Fou-*

1. Cet article, évidemment retouché par M. de *Paulmy*, n'est pas un des moins intéressants du recueil, comme le remarquoit déjà l'éditeur des *Loisirs d'un ministre*, édition de Bruxelles, 1788. Il faut se rappeler que le maréchal de *Belle-Isle* devint le successeur immédiat de M. de *Paulmy* au ministère de la guerre. Porté aux honneurs et au commandement par le comte d'*Argenson*, il parut supplanter celui-ci et son neveu, et ce fait seul expliqueroit quelque amertume. Quant au marquis, il y seroit bien désintéressé, n'ayant jamais eu de prétentions à des fonctions belliqueuses. Du reste, il étoit mort avant l'avènement du maréchal de *Belle-Isle* au ministère. Remarquons encore que *Belle-Isle* se para beaucoup des plumes du paon ou des paons. En effet, il attacha son nom aux créations du comte d'*Argenson*, son prédécesseur, termina l'établissement suspendu de l'École militaire, promulgua surtout le bel édit de 1759, portant création de l'ordre du *Mérite militaire* (égal à l'ordre de Saint-Louis) pour les protestants. Or, ce n'étoit qu'une réalisation des promesses faites par M. de *Paulmy* aux Suisses, quelques années antérieurement. Cet édit n'en fut pas moins une révolution en matière de liberté de conscience. A l'extérieur, l'administration de *Belle-Isle* fut loin d'être brillante, la guerre d'Allemagne conduite mollement, etc.

quet, un écureuil grim pant sur un globe, avec ces mots : *Quo non ascendam?* où ne monterai-je pas? Le surintendant déchet bientôt de sa prétention; celui-ci paroît plus assuré de la sienne. Personne ne met plus de suite et d'activité dans tout ce qu'il entreprend. On sentira même tout le prix de sa conduite, ou plutôt de la force de son étoile, quand on saura d'où il est parti. Son père n'étoit que le second fils du surintendant, et n'entra dans le monde qu'après la disgrâce de ce ministre. La haine que Colbert avoit inspirée à Louis XIV contre le nom de *Fouquet* empêcha le marquis de *Belle-Isle* de parvenir à rien. Cependant il trouva moyen d'épouser une fille de grande naissance, qui à la vérité n'avoit aucun bien. Elle étoit de la maison de *Lévis*, sœur du duc de ce nom. Sa famille se brouilla avec elle à cause de ce mariage, et fut longtemps sans vouloir la voir. Les nouveaux mariés allèrent vivre près de l'évêque d'Agde, frère cadet du surintendant disgracié. Ce prélat fut d'une grande ressource à sa famille.

Ce fut dans cette espèce de retraite que naquit le comte de *Belle-Isle* d'aujourd'hui<sup>1</sup>, son frère que l'on appelle le chevalier, et plusieurs sœurs. A la mort de l'évêque d'Agde, il fallut bien que M. et madame de *Belle-Isle* revinssent à Paris chez la bonne madame *Fouquet*<sup>2</sup>, veuve du surintendant. Elle vivoit encore, pratiquant toutes sortes d'œuvres de charité qui la faisoient

1. En 1684.

2. Elle étoit petite-fille du célèbre président Jeannin, ministre sous Henri IV. Elle est surtout connue par la collection dite des *remèdes de madame Fouquet*.

regarder comme une sainte. Elle mourut, et laissa d'abord M. et Madame de *Belle-Isle* et leurs enfans mal à leur aise. L'île de *Belle-Isle*, dont ils portent le nom, étoit la plus mauvaise terre du monde, rapportant peu, et étant pour ainsi dire séquestrée entre les mains du roi, qui y tenoit garnison. Cependant M. de *Belle-Isle* d'aujourd'hui a su tirer un grand parti de sa possession, ou pour mieux dire de ses prétentions sur cette île. En entrant dans le monde il fut destiné à la guerre, et il ne pouvoit assurément pas commencer cette carrière avec les mêmes avantages que les gens de qualité. Mais il trouva des ressources dans le nom de sa mère et dans le crédit de ses parens maternels. Il obtint un régiment de dragons, servit dans l'armée de Flandre, et se trouva dans la ville de Lille assiégée par les ennemis, et défendue par le maréchal de *Boufflers*. Il s'attacha à ce général, et bientôt devint son bras droit. Ayant été blessé d'un coup de feu au travers de la poitrine, le maréchal obtint pour lui le grade de brigadier, de préférence à d'autres qui le demandoient, entre autres au marquis de *Maillebois*<sup>1</sup>, fils de M. *Desmarets*, contrôleur général des finances, et neveu de M. *Colbert*.

1. Depuis maréchal de *Maillebois*, et dont le fils est devenu gendre du marquis d'Argenson (*Voyez* la notice).

Le maréchal de *Maillebois* n'étoit pas homme du monde, mais il possédoit à fond l'art militaire. Le maréchal de *Villars*, sous lequel il avoit servi, disoit de lui que, *s'il n'avoit pas inventé la poudre, il ne la craignoit pas*.

On remarqua que, par un hasard assez singulier, cette rivalité des deux familles se trouvoit figurée sur les lambris du château de *Vaux*, où l'on voyoit un *écureuil* (emblème



Ce fut la première victoire que la famille Fouquet obtint sur celle de Colbert, depuis la disgrâce du surintendant. Enfin, le maréchal de *Boufflers* continuant de le protéger, il fut pourvu, même avant la mort de Louis XIV, de la place de *mestre de camp général des dragons*, qui faisoit l'objet de l'ambition des plus grands seigneurs de la cour. Le Roi étant mort, M. de Belle-Isle s'est conduit pendant tout le cours de la régence avec une suite et une adresse inconcevables, ne perdant pas de vue un seul instant l'objet de son ambition et de sa fortune. Il ménagea tout le monde dans les temps de troubles et de factions, se rendit utile aux uns et aux autres. Je l'ai vu faire sa cour à mon père et gagner ses entours. Il ne s'engoua point du système de Law, et ne s'embarqua pas comme tant d'autres, qui parurent d'abord en tirer des richesses immenses et finirent par se ruiner. Après la culbute de cet aventurier et de son système, M. de Belle-Isle recueillit le fruit de sa prudence.

Pendant la petite guerre d'Espagne de 1719, il afficha un grand zèle pour le régent contre un roi petit-fils de Louis XIV, et ce zèle lui valut d'être fait maréchal de camp et gouverneur d'Huningue. Il contribua à déterminer le régent à donner le titre de premier ministre au cardinal Dubois; mais la mort lui enleva bientôt ce personnage, qui d'ailleurs étoit incapable d'avoir pour lui de la reconnaissance. M. le Blanc étoit

des Fouquet) *poursuivi par une couleuvre* (emblème des Colbert).

ministre de la guerre; M. de Belle-Isle sut se rendre maître de son esprit et de son département. La mort du duc d'Orléans lui fit enfin éprouver un échec.

Le duc de Bourbon s'empara du premier ministère, sans que M. de Belle-Isle pût saisir l'instant et les moyens de l'empêcher. M. *le Blanc* fut arrêté; on voulut lui faire son procès<sup>1</sup>. M. de Belle-Isle même fut enfermé à la Bastille. L'année suivante il fut exilé, et persécuté, pendant tout le ministère de M. le duc, par des gens dont il est à présent le meilleur ami. Mais enfin M. le duc fut déplacé, et les ennemis de M. de Belle-Isle enfermés et exilés à leur tour. Le cardinal de Fleury vint en place. Il avoit été ami intime de la duchesse *de Lévis*, tante de M. de Belle-Isle, qui profita de cette liaison pour gagner la confiance de ce nouveau premier ministre. Il y réussit.

M. *le Blanc* reprit sa place, et M. de Belle-Isle continua d'avoir tout crédit dans le département de la guerre, jusqu'à la mort du secrétaire d'État<sup>2</sup>.

Il sentit que, ne pouvant pas avoir la même influence sous son successeur (M. *d'Angervilliers*), le meilleur parti qu'il pût prendre étoit de servir à la guerre. Il fut fait lieutenant-général et com-

1. L'arrestation de M. le Blanc eut pour motif la faillite de *la Jonchère*, trésorier de l'extraordinaire des guerres, dont on l'accusa d'être complice. M. *de Séchelles*, maître des requêtes, et qui a été depuis intendant des armées et contrôleur général, en 1754, fut impliqué dans la même affaire. Le parlement rendit un arrêt très-favorable à M. le Blanc et à ses co-accusés (1724).

2. 1728.

mandant de Metz et des Évêchés, et fit grand étalage des arrangemens avantageux pour l'État qu'il prenoit dans son nouveau commandement. Il eût voulu que tous les chemins et tout le commerce de l'Europe vissent aboutir à Metz, et rendre cette place la métropole de l'univers; car c'est ainsi qu'il s'emporte sur tous les projets qu'il a conçus<sup>1</sup>.

Au commencement de la guerre de 1733, il s'empara de Trèves, qui est une ville ouverte, et fit sonner haut l'utilité de cette conquête. Celle de Philisbourg ne roula pas sur lui, quoiqu'il servît bien à ce siège<sup>2</sup>.

Il a été nommé chevalier des ordres du roi en 1735, et, de ce moment, le cardinal a pris ses conseils pour la conclusion de la paix. Ce vieillard s'est peut-être imaginé qu'il lui avoit l'obligation d'avoir acquis la Lorraine, parce que M. de Belle-Isle a insisté sur l'importance de cette acquisition, proposée par d'autres. Plaise au Ciel qu'après avoir applaudi à un bon parti, il ne lui en fasse pas, par la suite, prendre de plus mauvais! Quoi qu'il en soit, il y a toute apparence que la fortune de M. de Belle-Isle ne restera pas où elle en est déjà<sup>3</sup>. Quoiqu'il n'ait

1. Manuscrits.

2. Il faut ajouter qu'il prit le fort de Trarbach en le pétardant, et qu'à Philisbourg il hasarda l'attaque d'un ouvrage qui n'étoit pas mûre, et qui réussit par un bonheur inespéré. (Ms.)

3. M. de *Belle-Isle* a été fait maréchal de France en février 1741; duc et pair héréditaire de Vernon en 1748; en mai 1756, il entra au conseil d'État; fut ministre de la guerre en 1758, et est mort le 26 janvier 1761, à soixante-dix-sept ans. « M. de Belle-Isle s'est assuré sa place de ministre » jusqu'à sa mort. Il en a promesse du roi, en laissant au

rien fait, pour ainsi dire, que d'intriguer, on le croit très-capable d'être un grand général, et même un grand ministre. Cela est possible; mais il faut convenir que l'on n'a jusqu'ici récompensé en lui que le mérite présumé.

Il est grand et maigre; son tempérament a paru jusqu'à présent délicat, son estomac foible, sa poitrine attaquée. Depuis la blessure qu'il reçut au siège de Lille, il paroît obligé à de grands ménagemens de santé, et les observe en effet, lorsque les circonstances ne le forcent pas à y renoncer; mais, dès qu'il se sent animé par le désir de s'acquérir de la gloire et de faire réussir un plan d'ambition, l'activité de son âme lui fait trouver des forces que lui refuse la foiblesse de son corps. Il travaille continuellement, ne dort point, lasse les secrétaires les plus infatigables, dictant à plusieurs à la fois; enfin il est tout de feu, dévore tout et résiste à tout. Il fait marcher à la fois plusieurs intrigues, ne perd pas de vue un seul de ses fils, et a soin qu'aucun ne se croise. Dans un siècle où l'exacte probité, le mérite réel et les vues sages et solides ne sont point les meilleures recommandations, un homme qui sait user à la fois de souplesse et de jactance ne peut manquer de réussir. La preuve cependant que ses idées ne sont ni bien lumineuses ni réellement grandes,

» roi une partie de ce qu'il ne pourroit pas emporter, et qui  
» iroit après lui on ne sait à qui. Cela anéantit les espérances  
» de ceux qui se flattent de le déplacer, et lui donne une  
» consistance que n'ont pas ses confrères.» (Lettre de M. de  
Paulmy, 1759.) En effet, M. de Belle-Isle, n'ayant point d'héritier, avoit légué son patrimoine au roi.

c'est que son style est foible, et même plat, qu'il n'écrit ni purement ni fortement, et qu'il n'a pas même d'éloquence en parlant. Mais il paroît toujours assuré du succès, il en répond sans hésiter, et il persuade d'autant plus qu'on croit qu'il n'y met point d'art. Il sait encore mieux faire valoir ce qu'il a fait que ce qu'il veut faire. Quand on a suivi ses avis; si l'on s'en trouve bien, on croit lui en avoir obligation; si l'on s'en trouve mal, on s'en prend à soi-même. Si *M. de Belle-Isle* parvient à être chargé d'une grande administration, il est à craindre que son goût excessif pour les détails et pour les projets de toute espèce ne le porte à en adopter beaucoup dont il ne pourra suivre l'exécution en entier, et qu'il n'aura pas le temps de rectifier. Il aimera certainement les aventuriers, l'étant un peu lui-même, et ne distinguera pas toujours ceux qui peuvent lui être véritablement utiles d'avec les autres.

*M. de Belle-Isle* a épousé, en 1729, une demoiselle de la maison de *Béthune*, bien faite, assez jolie, et telle qu'il la falloit à un homme comme lui. Tantôt coquette avec beaucoup d'art, d'adresse et de décence, tantôt dévote, toujours cajoleuse sans bassesse, spirituelle sans prétentions. Son mari, qui connoît également ses vertus et ses défauts, affiche un grand attachement pour elle; et effectivement, n'ayant d'autre passion que l'ambition, il n'a d'autre maîtresse que sa femme qui seconde ses vues. La coquetterie de la femme, et l'ambition du mari réussissent également, parce qu'elles partent de source et ne coûtent rien à ceux qui les emploient.

Le chevalier *de Belle-Isle*, frère du comte<sup>1</sup>, a, suivant les gens qui les ont le plus pratiqués l'un et l'autre, plus de vues, d'étendue et de solidité dans les projets que son frère; mais il a bien moins de liant, de souplesse, et de moyens de séduire et de persuader. Il a peut-être plus de connoissance de l'art de la guerre, de la politique et de l'administration; mais il ne sait pas aussi bien faire valoir ce qu'il fait et ce qu'il imagine. Leur ambition est en commun, et le chevalier a la bonté de ne prendre dans les grands succès qu'une part de cadet; mais on prétend que, toujours caché derrière son aîné, il lui est d'une grande utilité, et qu'il lui manqueroit beaucoup si quelque événement imprévu venoit à les séparer.

Le chevalier travaille aux mémoires du comte, rectifie ses plans, préside à l'arrangement des affaires domestiques; tout est chez eux *indivis*. Le chevalier, étant d'une meilleure santé, se livre plus aux plaisirs que l'aîné; mais il ne perd pas pour cela un instant dans la conduite de leur ambition et de leurs intrigues communes. La meilleure affaire que les deux frères aient faite a été l'échange qu'ils firent sous la régence de la misérable île de Belle-Isle contre le comté de Gisors, celui de Vernon et les forêts de Lions et des Andelys. M. *de Belle-Isle* a un fils aîné<sup>2</sup>, né en 1732, qui sera un jour tout aussi

1. Né en 1693.

2. M. *de Gisors*, blessé à mort à l'affaire de Crévelt, le 23 juin 1758, à l'âge de vingt-cinq ans. Il avoit épousé mademoiselle *de Nivernais*. En lui finit la descendance du surintendant Fouquet. (M. *de Voyer* fut blessé dans cette

grand seigneur que l'eussent été son grand père et son père si M. *Fouquet* fût mort en place, avec autant de pouvoir que le cardinal Mazarin.

— M. de *Belle-Isle* s'est fait une habitude de cacher l'extravagance de ses plans sous un air empesé de sagesse, et même de flegme. Cependant le feu de l'imagination est attisé intérieurement par la contrainte. Vous voyez une statue droite et immobile vous proposer la dévastation des empires, l'agitation des républiques, et vous conduire par des conséquences raisonnées aux troubles les plus dangereux pour l'État qui les poursuivroit selon ses moyens. C'est le plus grand défaut de son caractère de ne pas savoir s'arrêter. Il ne voit de perfection que dans l'infini.

C'est ainsi que, chargé simplement de conduire l'élection d'un empereur qui ne fût pas de la maison d'Autriche, il n'a rien su imaginer de mieux que de contrevenir à la *Pragmatique Caroline*, et de réduire l'héritière d'Autriche au seul royaume de Hongrie, projet que l'exécution a démontré impossible.

— J'ai quelquefois entendu de M. de *Belle-Isle* des mots qui m'ont fait frémir. *Rien de si aisé*, disoit-il un jour devant moi, *que de culbuter d'un trait de plume la puissance Russe dans la mer, et cela sans sortir de son cabinet*. En vérité il y a de quoi trembler en voyant un peuple frivole

même affaire malheureuse, engagée sous les ordres du comte de *Clermont*.) Le chevalier de *Belle-Isle* périt en Piémont, dans la campagne de 1747.

1. Manuscrits, 1747 et décembre 1750.

et aventureux comme le nôtre se livrer à de tels conducteurs<sup>1</sup>.

*M. de Sully. (Loisirs d'un ministre.)*

Je puis me vanter d'avoir fait connoître le mérite de M. de Sully à beaucoup de gens qui n'apprécioient pas ce ministre de Henri IV tout ce qu'il valoit. Ses mémoires ont été écrits, sous le titre d'*Æconomies royales*, par quatre de ses secrétaires qu'il avoit conservés après sa retraite, et qui faisoient partie de sa nombreuse cour.

Quoique ces mémoires contiennent d'excellentes choses qui nous font bien sentir quelle part Sully a eue à la gloire et au bonheur du règne de Henri IV, ils sont mal écrits, incohérens et

1. Couplets d'une chanson sur le maréchal de Belle-Isle.

*Je suis ce fameux maréchal,  
Négociateur à la guerre,  
A Versailles grand général,  
A nos intendans commissaire,  
Faisant tout, hors ce qu'il faudroit :  
En un mot, voilà mon portrait.*

*D'Argenson étoit mon ami,  
J'eus quelque part à sa disgrâce.  
C'étoit mon enfant que Paulmy,  
Et pourtant j'occupe sa place.  
Mais j'ai gardé pour confident  
Leur bon ami le président (Hénault).*

*J'ai perdu ma femme et mon fils,  
Après avoir perdu mon frère.  
Je suis sans parens, sans amis ;  
Reste l'État, dont je suis père.  
Hélas ! je vais le perdre encor.  
Dirai-je mon Confiteor ?*



chargés de calculs et de détails peu agréables. On estime particulièrement une édition *in-folio* que l'on a appelée *les V. verts*, parce qu'il y en a de cette couleur au titre de chaque volume ; mais cette édition n'est recherchée que par rapport à quelques anecdotes sur des maisons qui ont demandé qu'on les supprimât dans les éditions postérieures. J'ai engagé, au moins indirectement, un homme d'esprit, et qui écrit bien, à rédiger les mémoires de Sully et à les rendre plus agréables à lire <sup>1</sup>.

Je suis persuadé que, quand on connoîtra mieux ce grand homme, on sera saisi du même enthousiasme que moi. J'en suis devenu passionné ; j'ai fait encadrer son portrait, je l'ai placé devant mon bureau pour l'avoir continuellement sous les yeux, et me rappeler ses traits, ses principes et sa conduite. J'approuve la manière noble et simple dont il a fait sa fortune, par les meilleures voies. En servant bien son maître, il devoit lui plaire ; en lui plaisant, il devoit obtenir des grâces considérables et très-lucratives. Mais il n'a jamais sucé le sang du peuple ; il n'a jamais rien reçu des étrangers pour trahir son prince et sa patrie. On ne peut pas dire qu'un homme qui a ménagé à son roi trente-six millions d'épargne, après avoir soutenu tant de guerres extérieures et intérieures, ait fait des déprédations en finance. J'aime jusqu'à sa retraite : elle fut aussi belle et aussi noble que les moyens par lesquels il parvint à la fortune. Il avoit une maison nombreuse, vi-

1. Les *Mémoires de Sully*, rédigés par M. l'abbé de l'Écluse, ont paru en 3 volumes in-4, en 1747.

voit en prince dans ses terres et ses châteaux, étoit respecté de ses parens, et faisoit vivre ses anciens serviteurs. Je ne vois rien dans tout cela que de très-louable. Il devoit figurer conformément aux titres qu'il avoit acquis après les avoir mérités. Il se rappeloit le bien qu'il avoit fait, et auroit voulu en faire encore à l'État; mais il ne s'en tourmentoit pas. Un ministre hors de place n'est plus étourdi par le bourdonnement des flatteurs qui veulent l'engager à accorder des grâces injustes, et il peut juger de sang-froid et en paix la conduite de ses successeurs, les bons ou mauvais succès qu'ils éprouvent. Il n'est plus sur la scène, mais il reste dans sa patrie; le théâtre n'est pas si loin de lui qu'il ne puisse bien décider des talens des acteurs.

J'aime jusqu'à la manière dont (politiquement parlant) Sully entendoit sa religion. Il étoit calviniste, et sans doute de bonne foi, mais bien éloigné d'être ni fanatique, ni rebelle. Même, après la mort de Henri IV, il refusa de se mettre à la tête du parti des Huguenots, dès qu'il fut question de révolte. On n'exigea point de lui le sacrifice de son opinion en matière de dogme; mais aussi il ne fit jamais servir cette opinion de prétexte pour troubler le repos public, ni même le sien. Son premier métier fut celui de soldat et d'ingénieur, et les premières sciences qu'il étudia furent celles de la guerre, de l'artillerie et des fortifications. Il les apprit bien, et en les pratiquant il ne perdit jamais ce sang-froid et cet esprit de combinaison aussi nécessaires à la guerre que dans l'administration des finances et dans la politique. Il fut sans doute longtemps sans soup-

çonner qu'il étoit destiné à être ministre d'État et surintendant des finances. Mais ne nous y trompons pas, les principes de la politique n'ont pas besoin d'être étudiés longtems. Quand on a l'esprit fait pour les grandes affaires, on a bientôt surpassé ses maîtres en ce genre d'étude; d'ailleurs, on achève de s'instruire en pratiquant. Quant à l'administration des finances, c'est une affaire de calcul. Il faut arriver avec des vues, et bientôt on parvient à savoir au juste ce qu'il y a à gagner ou à perdre à les suivre. Mais il faut surtout posséder des principes constans et invariables, et se les être faits avant d'entrer en place; car il n'est plus temps de tâtonner quand une fois on est chargé de l'administration la plus importante.

On a reproché à M. de Sully d'être dur. Mais qui sait s'il l'étoit par caractère, ou par une espèce de nécessité que lui imposoit celui de son maître Henri IV? Ce prince, le meilleur qui ait jamais été, étoit foible, souvent amoureux, accoutumé d'ailleurs à chercher des expédiens et des ressources tels qu'on les peut trouver au milieu des guerres civiles, et à récompenser ses partisans en leur accordant le pillage des biens de ses ennemis. Si Sully l'eût laissé faire, il eût gâté plus de besogne que celui-ci n'auroit su en accommoder. Il falloit bien que Sully fût *négalif*, puisque Henri IV étoit généreux et qu'il falloit mettre des bornes à sa générosité. En fait de dispositions et de grâces, il faut toujours que le roi et le ministre s'entendent pour paroître difficiles l'un ou l'autre. En bonne règle, ce devroit être le maître; mais, quand il ne veut point se char-

ger de ce rôle, il faut bien que son ministre le fasse. Le moyen que l'un et l'autre y soient moins embarrassés seroit qu'ils convinssent entre eux de principes certains dont ils ne s'écarteroient jamais; car, si une fois ils y manquent, on ne cesse de les tourmenter pour les grâces les plus injustes, et on leur sait mauvais gré des refus les mieux motivés.

Le caractère de M. de Sully tenoit un peu de celui de Caton. Mais il n'y a qu'à lire ses *Mémoires* pour voir que sa fermeté *catonienne* étoit fondée sur le véritable intérêt de l'État, et qu'il n'y mettoit ni humeur, ni méchanceté. Il paroît même qu'il étoit sensible, et plusieurs passages de ses *Mémoires* le prouvent incontestablement.

Sully avoit fort peu étudié avant et pendant que dura sa vie active, soit militaire, soit politique. Il se mit à lire après sa retraite; mais ce fut moins, dit-il, pour orner son esprit, que pour perfectionner sa raison. Il protégeoit et récompensoit les gens de lettres; mais il avoit avec eux fort peu de fréquentations familières. Il écoutoit tous les conseils qu'on vouloit lui donner; mais il n'en regardoit aucun comme des inspirations infaillibles; il ne les adoptoit qu'après y avoir mûrement réfléchi. Et comment lui qui résistoit si souvent et si fortement aux ordres de son maître se seroit-il soumis aveuglément à d'autres? Il mit le plus grand ordre dans ses affaires personnelles, et dit lui-même que l'on doit juger de la façon dont un ministre conduira celles de son maître par la façon dont il conduit les siennes.

La nature l'avoit doué d'une constitution forte

et d'une excellente santé. Son visage étoit majestueux, doux et agréable. Il n'avoit pas même écrit sur son front cette sévérité qui entroit dans sa conduite : preuve qu'elle ne lui étoit pas bien naturelle, et qu'il ne la devoit qu'aux circonstances. Il étoit sobre, dormoit peu, supportoit toutes sortes de fatigues; celles de la guerre l'avoient accoutumé à celles du ministère.

La réputation de Sully n'a pas été, comme je l'ai dit au commencement de cet article, d'abord aussi grande qu'elle méritoit de l'être; mais elle n'en sera que plus brillante et plus solide quand, toutes les préventions particulières et personnelles étant dissipées, on jugera son ministère par les grands effets qu'il a produits. C'est sous lui que les finances ont commencé à être réglées, le commerce étendu, la population augmentée.

— La lecture des *Mémoires de Sully* m'a souvent fait naître cette pensée, que pour bien gouverner des François il faut un flegme, une persévérance, une ténacité de vues, qui se rencontrent bien rarement chez notre nation inconstante et légère. Qu'étoient Sully et M. Colbert? De bons Flamands, des Hollandois renforcés, gens de peu d'esprit, de nulle imagination, mais à idées saines et correctes, ne s'en départant jamais. Remarquez encore comme ces généraux allemands conduisent merveilleusement nos armées. Cette rudesse du nord est bien préférable (pour tout ce qui tient aux vertus du commandement) à la turbulence du midi, à cette fourberie italienne qui a gagné notre politique. Le trop d'esprit a gâté nos affaires, le bon sens peut seul les réparer. (Ms.)

*M. le cardinal de Fleury*<sup>1</sup>. (Loisirs d'un ministre.)

Nous avons en France un premier ministre qui possède une partie des vertus de M. de Sully. Ses principales qualités paroissent cependant n'être que dans un degré inférieur; mais peut-être cette différence est-elle uniquement due à celle de leur état et des circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. L'un étoit militaire, l'autre est ecclésiastique. Sully avoit vu de près et avoit éprouvé tous les malheurs de la guerre civile et des troubles intérieurs; il avoit eu à rétablir partout l'ordre et l'économie. Celui-ci n'a qu'à maintenir l'ordre déjà sagement établi. Enfin, Sully éprouvoit des contradictions de la part de son maître, et, se croyant obligé d'y résister, il n'en étoit que plus attentif à n'opposer que le bien public à l'autorité, qui, à cela près, doit être décisive. M. le cardinal n'éprouve aucune opposition, si ce n'est sur de misérables objets. Je suis persuadé qu'il résisteroit à de plus fortes, et c'est peut-être un malheur pour lui qu'il n'en ait point essuyé de plus grandes.

Sully fut le ministre de la nation, parce qu'il l'aimoit, qu'il sentoit qu'elle avoit besoin d'être soulagée, et qu'il falloit réparer ses pertes et la faire jouir du bonheur sous un bon roi. Richelieu, au contraire, fut le ministre brillant et redouté d'un roi dont il établit l'autorité absolue parce qu'elle lui étoit confiée et résidoit entre ses mains. M. le cardinal *de Fleury* est à la fois le

1. 1736.

ministre du roi et de la nation ; avec le temps on lui rendra justice comme à Sully. On lui refuse d'avoir un vaste génie ; mais nous sommes dans un temps où l'on peut se passer de ceux de cette trempe. Du moins, ne peut-on lui refuser l'esprit aimable, un grand usage du monde et de la cour, de l'aménité, de la politesse, même une galanterie décente et qui ne contrarie aucun des caractères graves dont il est revêtu. Ses qualités ministérielles sont la justesse d'esprit, la solidité dans les vues et les intentions, la franchise et la bonne foi vis-à-vis des étrangers, une politique assez adroite, mais qui n'est point traîtresse. Il sait se démêler des pièges que lui tendent les courtisans, sans user de moyens perfides et machiavélistes. Il a soin de ne hasarder aucune dépense mal à propos, mais surtout de ne point mettre la nation en frais pour courir après des idées chimériques. Il met beaucoup de modération et de désintéressement dans ses dépenses personnelles<sup>1</sup> ; il évite le faste, et trouve beau et plus noble de se mettre au-dessus. Sa conduite à cet égard est l'égide qu'il oppose à ceux qui voudroient l'engager à leur faire des grâces extraordinaires, qui ne serviroient qu'à nourrir leur luxe. Enfin ce ministre semble fait pour assurer le bonheur dont nous jouissons, sans l'altérer ; et c'est tout ce que nous pouvons désirer, car la France est à présent au point de pouvoir dire : *Que les dieux ne m'ôtent rien, c'est tout ce que je leur demande.*

1. Sa succession ne valut pas dix mille écus. (*Mémoires de Duclos.*)

*M. de Chauvelin, garde des sceaux.*  
(Loisirs d'un ministre.)

Sous les yeux du cardinal s'élève un nouveau ministre dont il n'est pas encore aisé d'apprécier au juste le mérite et les talens, parce qu'il ne gouverne point en premier, et que, travaillant dans le secret avec un supérieur, il est difficile de démêler auquel des deux on doit le succès de beaucoup d'affaires. Il n'est encore qu'au rang de ce qu'on appelloit sous le cardinal de Richelieu les *sous-ministres*. Mais, s'il en est réduit à servir les idées d'autrui, ou tout au plus à les perfectionner, on peut croire, vu l'étendue de ses connoissances et son application au travail, que ce sera un homme supérieur, si son autorité augmente au point de n'être gênée que par celle du roi, qui, jusqu'à présent, ne paroît pas fort embarrassante.

Il a le département des affaires étrangères, sans avoir jamais été employé dans aucune ambassade. Mais il connoît le monde par la géographie et l'histoire, les cours de l'Europe par des relations sur lesquelles il peut compter; et, en vérité, quand on a l'esprit et le discernement nécessaires pour juger les hommes et apprécier leurs intérêts, même ceux du jour et du moment, on peut se passer d'avoir beaucoup voyagé. Quel est le ministre des affaires étrangères qui a pratiqué toutes les cours? Ceux qui ont été le plus employés n'ont que de vieux mémoires sur celles où ils ont été employés anciennement. *M. de Chauvelin* est magistrat et garde des sceaux, et,



comme il a rempli les fonctions de la magistrature avec distinction et application, il connoît bien les lois et les formes du royaume. C'est en cela qu'il est très-utile à M. le cardinal, qui n'a jamais été à portée de les étudier. Il l'éclaire sur ces objets, et qui sait jusqu'à quel point il le guide ?

M. le chancelier *d'Aguesseau*, vertueux et savant, est un peu obscur et se décide difficilement ; il faut un homme qui prenne son parti promptement, mais régulièrement. Communément parlant, les grands magistrats seroient de bons ministres : ils travaillent, ils écoutent, ils décident ; ils saisissent le point de la difficulté et celui qui doit fixer leur opinion ; ils connoissent les principes et savent les appliquer : et un ministre a-t-il autre chose à faire ?

*Note de l'éditeur* <sup>1</sup>. L'auteur avoit écrit les deux articles précédens en 1736 ; mais, n'étant mort que vingt ans après, il a eu le temps, en les relisant, de faire des réflexions fondées sur des événemens postérieurs ; elles se trouvent, dans son manuscrit, sur une feuille à part, et l'on ne sait pas précisément en quelle année elles ont été écrites. Les voici :

*Triste dénouement du ministère de M. le cardinal de Fleury.* (Loisirs d'un ministre.)

A la fin de l'année 1736, tous les éloges que je viens de faire de M. le cardinal de Fleury et de M. de Chauvelin, les espérances que j'avois

1. M. de Paulmy.

conçues du bien qui devoit résulter de leur accord, étoient vrais et justes. J'écrivois, comme je fais encore aujourd'hui, pour moi seul, et tout au plus pour mes enfans après ma mort, ce que je voyois, ce que je croyois, ce que je pensois, sans préjugé et sans intérêt de tromper personne. Le cardinal venoit de conclure une paix qui procuroit au roi la Lorraine, province d'une richesse et d'une ressource immenses, sans qu'il en eût presque rien coûté à la France. Notre militaire s'étoit distingué; nous avions eu des succès partout, quoique nos généraux eussent fait quelquefois de grandes fautes. Notre royaume n'étoit pas à beaucoup près épuisé d'hommes et d'argent, ainsi qu'il l'a été depuis. La France étoit calme au dedans et glorieuse au dehors <sup>1</sup>.

Mais les courtisans jouèrent un tour de leur métier au garde des sceaux, ou plutôt à M. le cardinal, dont les six dernières années de sa longue vie se sont cruellement ressenties. On lui persuada que l'héritier désigné de sa place se lassoit d'attendre, brûloit du désir de posséder son héritage, et étoit capable de lui donner des dégoûts pour l'obliger à le lui abandonner. Le cardinal, qui peut-être peu de jours avant d'entrer au ministère ne l'ambitionnoit pas, craignit de le perdre dix ans après l'avoir obtenu : tant il est vrai que l'on s'accoutume aisément au

1. La paix conclue en 1735 ne fut définitivement signée qu'en 1738. Les duchés de Lorraine et de Bar furent cédés au roi Stanislas, en compensation du trône de Pologne, pour être, à sa mort, réunis à la France. Il n'en coûta qu'une pension de trois millions au duc de Lorraine jusqu'à la mort du grand-duc de Toscane, auquel il étoit appelé à succéder.

pouvoir suprême. Il chercha à approfondir si ce qu'on lui avoit dit étoit vrai, et je crois bien qu'on lui en donna quelques preuves ; cela n'étoit pas fort difficile. Mais il oublia qu'il avoit plus de quatre-vingts ans, qu'un second lui devenoit de jour en jour plus nécessaire, et que, sans cet appui, il alloit être le jouet des intrigues ; que dans le courant même des affaires ordinaires, il n'auroit plus personne qui lui indiquât des expédiens, et dont il pût faire ce qu'on appelle son *bras droit*. Il s'imagina qu'il se vengeoit d'un traître, et il perdit un homme qui lui étoit nécessaire<sup>1</sup>. Il fit un coup d'éclat qui prouvoit son crédit sur l'esprit du roi, mais personne n'en doutoit. Le roi n'avoit jamais eu avec M. de Chauvelin une seule conversation tête à tête. Sa tournure même ne lui convenoit pas ; sa familiarité, ses éclats de rire, le ton de ses plaisanteries, lui déplaisoient à l'excès. Mais les courtisans, plus fins que le premier ministre, sentirent que, comme le cardinal pouvoit tout obtenir du roi, d'un autre côté ils pourroient dorénavant tout obtenir du premier ministre, même ce qui étoit le plus contraire au bien de l'État et à ses principes.

L'empereur Charles VI n'avoit fait de si grands avantages à la France que pour s'assurer la garantie de cette puissance pour sa *pragmatique sanction*, c'est-à-dire pour l'acte qui assuroit l'intégrité de ses états à sa fille aînée. Le cardinal l'avoit promis, et la réputation de vertu et de bonne foi dont il avoit joui jusqu'alors avoit tran-

1. Janvier 1737.

quillisé l'empereur sur l'effet de cette promesse. Aussi Charles VI mourut-il, en 1740, dans la douce persuasion que sa fille et son gendre hériteroient de toutes ses couronnes, et que, si quelqu'un vouloit les troubler dans cette possession, la France elle-même les défendrait. Il n'y avoit que la reine d'Espagne qui n'étoit pas très-contente de n'avoir pas eu un établissement en Italie pour son second fils *Don Philippe*. Quelque injuste que fût cette prétention, il eût été possible de la satisfaire sans entreprendre d'anéantir la nouvelle maison d'Autriche; mais alors celui qui auroit pu arranger cette affaire en habile et sage politique étoit exilé à Bourges. Des négociateurs, ou plutôt des intrigans, plus dangereux et moins délicats, troublèrent la tête d'un premier ministre de quatre-vingt-six ans, et la ruine de la maison d'Autriche fut résolue.

On la lui fit regarder comme si aisée, qu'il auroit eu à se reprocher d'avoir manqué une si belle occasion d'effacer presque jusqu'à la mémoire de la prétention de Charles-Quint à la monarchie universelle; on lui dit qu'il *seroit comptable envers la postérité* s'il négligeoit d'en profiter. Le pauvre cardinal en fut si persuadé, qu'il ne disputa plus que sur les grands frais dans lesquels cette entreprise jetteroit la France. Il craignit qu'elle n'épuisât ses épargnes et ne dérangerât son système d'économie. On lui fit entendre que la France en seroit peut-être quitte pour se montrer seulement, ou du moins qu'il en coûteroit peu d'hommes et peu d'argent. Il se laissa séduire; il donna beaucoup plus qu'il ne vouloit, beaucoup moins qu'il ne falloit, et il mourut décrié aux

yeux de toute l'Europe, trahi par une partie de ses alliés, haï de l'autre, ayant manqué de se concilier ceux dont il devoit le plus s'assurer, tels que le Roi de Sardaigne. Il laissa la France dans la plus grande détresse, et engagée dans une guerre par mer, sans avoir pris aucune mesure pour l'empêcher, ni la soutenir. Solon disoit à Crésus que nul ne pouvoit se dire heureux avant sa mort. Ne pourroit-on pas dire également que l'on n'est jamais sûr d'être jusqu'à la fin de ses jours habile politique, sage, ni même vertueux?

*M. d'Argenson lieutenant de police et garde des sceaux. (Manuscrits.)*

J'ai la conviction que, de tous les hommes qui ont été en place de nos jours, aucun n'a mieux ressemblé au cardinal de Richelieu que mon père.

Assurément ce grand ministre n'eût point désavoué le lit de justice des Tuileries du 26 août 1718. Il suffit de se rappeler les événemens qui y donnèrent lieu.

Une révolution étoit imminente; jamais on n'en fut plus près. Il n'y avoit plus qu'à mettre le *feu aux poudres*, suivant l'expression du cardinal *Alberoni* dans sa lettre interceptée. Le Régent trahi par son propre ministère, l'opiniâtreté des parlemens, l'inquiétude des protestans du Poitou, les troubles de la Bretagne, la conspiration de *Celamare*, dans laquelle étoient impliquées nombre de personnes de Paris, et dont les fils étoient ourdis à l'hôtel du Maine; les querelles entre les princes du sang et les légitimés, entre la noblesse

et les ducs et pairs, entre les jansénistes et les molinistes; toutes ces causes de discorde fomentées et soldées par l'argent de l'Espagne. N'est-ce rien que d'avoir sauvé le royaume de cet affreux tumulte, et des guerres civiles qu'eût certainement entraînées la résistance d'un prince aussi courageux que l'étoit M. le duc d'Orléans?

Depuis la mort de Louis XIV, mon père avoit été en butte à tous ces petits seigneurs qui obsédoient l'esprit du Régent. On lui donnoit des dégoûts dans sa charge, et pourtant on sait que le Régent lui avoit des obligations essentielles qu'il n'eût pu oublier sans se rendre coupable de la plus noire ingratitude. On cherchoit à le perdre; mais mon père étoit informé de tout ce qui se tramoit; il en avertissoit M. le duc d'Orléans. Celui-ci ne voulut reconnoître la vérité que lorsque les choses furent parvenues à une évidence extrême. Mon père avoit attendu M. le duc d'Orléans au Palais-Royal jusqu'à deux heures après minuit. Enfin ce prince, de retour d'une partie de plaisir, lui donna audience, et reconnut à des preuves irrécusables les dangers de sa position. Il falloit prendre un grand parti. Mon père fut fait garde des sceaux et président du conseil des finances, comme je l'ai dit plus haut.

Jamais il n'y eut coup d'État plus heureux ni plus hardi que celui par lequel il sauva son prince et sa patrie. Ce fut, suivant l'expression d'un contemporain, *une vraie Catilinade, dont mon père fut le Cicéron.*

Personne ne parloit mieux en public que mon père, moins brillant par une érudition de légiste,

que par une éloquence forte de choses, de grandes maximes et de pensées élevées.

Il fallut ensuite réparer les brèches ouvertes par les ennemis de l'état. Nul ne savoit mon père propre à l'administration des finances comme il se l'est montré. Mais la qualité d'homme sage, aimant le bien public, ferme, travailleur et bon économiste, est de beaucoup préférable à cette maudite science financière qui a perdu la France.

1722. Le duc de *Saint-Simon* est de nos ennemis, et a voulu grand mal à mon père, le taxant d'ingratitude, et voici quel en a été le lieu : il prétend qu'il a plus contribué que personne à mettre mon père en place de ministre, et que mon père ne lui a point tenu les promesses qu'il lui avoit faites. Or que prétendoit M. de *Saint-Simon* ? Il vouloit que l'on fit le procès à M. le duc du Maine, que l'on fit tomber sa tête, et que l'on donnât à lui, *Saint-Simon*, la grande maîtrise de l'artillerie. Mais mon père, voyant les choses pacifiées, les bâtards réduits, envoyés en prison ou en exil, tout leur parti débelle, ce qui fut une des grandes opérations de son ministère, ne voulut pas aller plus loin, ni mêler des intérêts particuliers aux grands coups qu'il frappa. De là le petit duc et toute sa séquelle ont voulu mal de mort à mon père, et l'ont traité d'ingrat, comme si la reconnaissance, qui est une vertu, devoit se prouver par des crimes ; et cette haine a rejailli sur les enfans, qui s'en .... moquent <sup>1</sup>.

1. Ce passage est le seul des manuscrits où il soit fait mention du duc de *Saint-Simon*, et très-vaguement de ses

Mon père n'a jamais été la dupe de *Law*, et je pense même que, s'il n'eût dépendu que de lui, il eût donné la préférence aux projets de MM. *Paris*, qui, voulant opposer système à système, avoient un plan d'actions sur les fermes qui devoit nécessairement pâlir devant le funeste clinquant des actions mississippiennes. *Law* et mon père ne s'accordèrent jamais pleinement ensemble. Pourtant mon père fit la faute de remettre au lendemain, lorsqu'il reçut l'ordre d'arrêter *Law* et de l'enfermer à la Bastille, et c'est ce qui décida sa disgrâce. Mon père souffrit cette disgrâce assez tranquillement, mais il en fut accablé quand il vit qu'elle entraînoit aussi celle de mon frère, malgré la promesse contraire qu'il avoit reçue du Régent.

J'étois intendant de Valenciennes; je fis grand' peur à *Law* comme il traversoit mon intendance pour fuir à l'étranger. Je le fis arrêter et le retins deux fois vingt-quatre heures à Valenciennes, ne le laissant partir que sur des ordres formels que je reçus de la cour <sup>1</sup>.

*Mémoires.* Il est même probable que ceux-ci n'étoient point écrits, *Saint-Simon*, qui les faisoit de souvenir, y ayant consacré les longues années de sa vie passées dans la retraite, de 1724-1755. Il ne faut pas non plus s'attacher, comme paroîtroit le faire M. S.-B...., à la date de 1722. C'est celle des événements auxquels se rapporte la remarque. Mais le marquis d'Argenson n'a véritablement commencé son journal, ou ce qui nous en reste, que douze ou quinze ans plus tard.

1. Ce fait, sur lequel M. d'Argenson ne donne point d'autres détails, est ainsi raconté par M. de Monthyon (*Particularités et Observations sur les Ministres des finances de France les plus célèbres*. Londres, 1812):

« *Law* sortit de France par la voie la plus courte, par



Ce fut alors que j'eus avec lui une conversation assez longue, dont voici ce que j'ai retenu de plus digne de remarque. *Law* me dit : « Mon-  
 » sieur, jamais je n'aurois cru ce que j'ai vu pen-  
 » dant que j'ai administré les finances. Sachez  
 » que ce royaume de France est gouverné par  
 » trente intendans. Vous n'avez ni parlemens,  
 » ni comités, ni états, ni gouverneurs, j'ajou-

» Valenciennes. Le marquis d'Argenson en étoit intendant.  
 » On vint l'avertir que *Law* arrivoit dans cette ville et al-  
 » loit sortir du royaume. Il fut frappé de ce départ imprévu  
 » d'un homme qui avoit en ses mains toutes les richesses de  
 » l'État, et des conséquences que pouvoit avoir son évasion.  
 » Incertain s'il devoit la favoriser, la dissimuler ou s'y op-  
 » poser, il courut à la poste, dit à *Law* qu'étant intime ami  
 » de son père le garde des sceaux, il ne pouvoit passer dans  
 » le lieu de résidence de son fils sans lui donner quelques  
 » momens, et qu'il vouloit lui faire connoître les beautés de  
 » Valenciennes. M. *Law* distingua très-bien le but de cette  
 » attention et l'objet de cette politesse, mais sentit aussi  
 » qu'il falloit la prendre pour bonne, et se laissa conduire  
 » chez l'intendant, qui lui donna un grand souper, et ne le  
 » laissa partir que le lendemain, parce qu'il conçut que,  
 » puisqu'on n'avoit point envoyé après lui, il falloit que sa  
 » sortie fût connue et approuvée du Régent. »

Il y a dans ce récit deux inexactitudes, l'une sur la durée de l'arrestation de *Law*, l'autre sur les précautions que M. d'Argenson prit avant de le relâcher. Duclos, mieux informé, et qui avoit pu connoître ce fait de M. d'Argenson lui-même, s'exprime ainsi, tome 2, page 57, de ses *mémoires secrets* :

« *Law* partit dans une chaise aux armes de M. le Duc,  
 » accompagné de quelques valets de la livrée de ce prince  
 » qui servoient d'une espèce de sauvegarde, et à tout évé-  
 » nement muni des passeports du Régent. Cela n'empêcha  
 » pas d'Argenson l'aîné, intendant de Maubeuge, de l'arrêter.  
 » à son passage à Valenciennes, et d'en donner avis par un  
 » courrier qu'on lui renvoya sur-le-champ avec la plus vive  
 » réprimande de n'avoir pas déferé aux passeports. » (Cet  
 événement eut lieu en décembre 1720.)

» terois presque ni roi, ni ministres. Ce sont  
 » trente maîtres des requêtes commis aux pro-  
 » vinces, de qui dépend le bonheur ou le mal-  
 » heur de ces provinces, leur abondance ou leur  
 » stérilité. De quelle importance n'est-il pas que  
 » ceux-ci soient bons ou mauvais ! que l'on s'ap-  
 » plique à les bien choisir, à les récompenser ou  
 » à les punir ! »

Comparez cela à ce qui se passe tous les jours. On les prend par faveur, on les déplace par intrigue; et les jeunes magistrats qui aspirent à ces places savent que l'on ne parvient que par fraude et par injustice <sup>1</sup>.

Feu mon père conduisoit les choses de son ministère avec un secret admirable. En voici la preuve : J'avois soupé en ville, je rentrois chez moi à une heure après minuit. Le suisse me dit que M. le garde des sceaux me demandoit. Il s'agissoit d'écrire quinze lettres circulaires, sur sa minute, à autant d'intendans, et de ne pas me coucher que tout ne fût terminé. Mon frère avoit fini sa tâche, qui étoit d'autant, et s'étoit couché par ordre de mon père. Je pris du café, et ne me mis au lit qu'à quatre heures du matin. Il s'agissoit d'une augmentation de monnoies, qui surprit tout le monde, car on avoit fait courir le bruit d'une diminution. Le lendemain cet édit fut publié, et l'on fit porter nos lettres par des courriers.

Ainsi mon père ne s'étoit point fié à la discrétion de ses commis. Il avoit poussé la prévoyance jusqu'à venir s'assurer par lui-même si nous nous

1. *Remarques en lisant*, 652.

étions couchés tous les deux après avoir terminé nos écritures. L'appât d'un bénéfice sûr pouvoit être pour tous autres une violente tentation de divulguer ce secret.

Si ce que j'écris ici est destiné à être lu par mes enfans <sup>1</sup>, je ne suis pas fâché qu'ils connoissent les commencemens de la fortune de mon père.

Mon aïeul *René de Voyer* s'étoit ruiné à l'ambassade de Venise, non pas précisément par la faute de l'emploi, mais par la sienne propre, et nullement par des fautes qui doivent lui être reprochées. Mais il n'avoit pas l'esprit de cour. Il avoit des qualités propres à l'ambassade, une très-belle figure, de l'esprit, du savoir, et infiniment de vertu, et surtout de courage. Mais il visoit trop haut; il étoit fier, et avec cela grand dévot. Il déplaisoit aux gens du monde, et surtout aux ministres, avec lesquels il faut, même aux honnêtes gens, quelque sorte de souplesse. De plus il eut peu de succès dans les négociations, d'abord par le hasard des temps, puis parce qu'il étoit ce qu'on appelle *un gros fin*. Il m'a paru tel dans ses papiers d'ambassade, que j'ai bien lus en les rangeant en ordre. Sans doute que mon bisaïeul <sup>2</sup>, homme de grand mérite et

1. Ce vœu de l'auteur eût été respecté si, contre son attente aussi, ses manuscrits ne fussent parvenus en des mains profanes.

2. *René d'Argenson*, premier ambassadeur à Venise, mort en 1651, peu de jours après son installation. Il avoit été chargé de nombreuses missions comme conseiller d'État sous Louis XIII et Louis XIV. Il a composé divers ouvrages de piété, entre autres le traité de la *Sagesse chrétienne*, écrit

propre à tout, homme du monde et agréable à la cour, autant pour le moins homme de probité que de religion; sans doute que mon bisaïeul, dis-je, s'étoit trompé en procurant à son fils une ambassade lorsqu'il étoit encore jeune. Loin de lui donner une existence brillante, cette ambassade le ruina de fortune et de biens; il négligea de se faire payer de ses appointemens; il paroissoit se complaire à être maltraité par la cour. On ne gagne rien ici bas à ce personnage d'homme plaintif et persécuté. Il se brouilla avec le cardinal *Mazarin*; ce fut bien pis sous *M. Colbert*. Mêlant de la dévotion à tout, il se mit à déclamer contre les vices des grands. Sa hauteur déplut au roi lui-même. Il étoit conseiller d'État; il y en avoit grand nombre, on fit une réforme: il fut supprimé encore jeune (il n'avoit que 32 ans à son retour d'ambassade). Il n'obtint aucune pension, aucune grâce, aucune justice. La dévotion, qui avoit contribué à son malheur, lui fut certes d'une grande ressource. Je ne sache pas d'exemple d'une résignation pareille à la sienne. Jeune encore, il alla s'enfermer dans ses terres, qui étoient dans un grand délabrement.

Cependant le sort se calma un peu à son égard, lorsque le roi lui eut acheté assez cher son *hôtel d'Argenson, rue des Poulies*, afin de le comprendre dans l'emplacement du Louvre. Avec cette somme, le bien de ma grand'mère et sa droiture, il paya ses créanciers, et se trouva réduit à

tandis qu'il étoit prisonnier de guerre à Milan, et traduit en plusieurs langues.

4 ou 5000 livres de rentes. Avec cela, il se piquoit de goût. Il aimoit les bâtimens à la folie. Il est vrai qu'on bâtissoit pour lors avec un bon marché incroyable dans notre province de Touraine. Mon grand-père éleva surtout une église paroissiale qui est l'admiration du canton. Il y est mort en 1700<sup>1</sup>.

Il avoit eu plusieurs enfans, dont cinq sont venus à bien : deux filles, l'une carmélite, que j'ai connue; l'autre, madame d'Étilly, qui eut peu de chose en mariage, mais que M. de Valori d'Étilly se tint honoré d'épouser, — un chevalier de Malte, à l'éducation duquel il fallut pourvoir, et qui mourut, ce me semble, à Malte; l'archevêque de Bordeaux<sup>2</sup>, et mon père.

Mon père naquit à Venise; il eut la République pour marraine, et pour parrain M. le prince de Soubise, qui voyageoit alors en Italie. J'ai une lettre originale de Balzac<sup>3</sup> sur la naissance de mon père. Il prophétise une grande illustration au *petit Venise*. Assurément tout étoit bien contraire à ces apparences de fortune, quand mon aïeul se fut retiré, comme j'ai dit, dans ses terres, encore plus quand il eut payé ses dettes.

Il donnoit à mon père 500 livres de pension

1. La dédicace de cette église étoit *au Père Éternel*. On lit encore sur la façade le mot *Deo*. Cette dédicace fut fort critiquée, et il soutint une lutte avec les jésuites.

2. François-Hélie de Voyer, mort à Bordeaux, en 1728, âgé de soixante-douze ans.

3. Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, près Angoulême, étoit gentilhomme du pays d'Angoumois, mort en 1655. Ses relations avec la famille d'Argenson furent celles du voisinage et d'une étroite amitié, comme on peut s'en assurer par sa correspondance.

pour son entretien et pour tout. Quelquefois mon père venoit à Paris avec une somme aussi modique. Il mettoit le tout sur une carte à *la basse*, et s'il perdoit il repartoit sur-le-champ. L'archevêque de Bordeaux avoit plus que lui ; il avoit 800 livres, à cause des thèses qu'il avoit à soutenir. Mon père fut quelque temps substitut du procureur général ; mais il falloit en demeurer là, et se soutenir à Paris. Il quitta la carrière, et revint en Touraine battre la campagne. Il vouloit servir ; la tendresse paternelle s'y opposa, ou barguigna.

L'âge gagnoit trop, quoique encore jeune, pour commencer.

Il fut question pour lui d'épouser mademoiselle *de Paulmy*, depuis madame la comtesse *de la Rivière*. Il eût eu par là la terre de *Paulmy* ; mais elle n'étoit pas encore héritière, son frère vivoit. Il ne mourut que depuis le mariage de sa sœur avec M. *de la Rivière*.

Mon père redoutoit dans ce mariage l'éducation de la demoiselle, qui avoit été élevée à la cour, près de madame la Duchesse. Elle étoit joueuse, et d'ailleurs sa mère, la comtesse *d'Uzès*, qui est morte fort âgée, étoit d'un caractère insupportable, plaidant contre toute sa famille. Enfin mon père n'avoit nul goût pour ce mariage.

Il trouva des ressources du côté maternel. Ma grand'mère étoit une héritière d'Angoumois, d'une ancienne noblesse de cloche. Son père, M. *Houlier*, vivoit encore, et étoit lieutenant général du bailliage d'Angoulême. Ma grand'mère avoit bien eu 400,000 livres en mariage, très-grosse dot en ce temps-là. Mon aïeul en avoit

dépensé une partie ; elle avoit signé des engagements ; mais il restoit encore des fonds dans l'Angoumois. M. *Houlier* vivoit ; il proposa de résigner sa charge à mon père. Cela choquoit qu'un homme comme mon père fût lieutenant général d'un bailliage, quoique ce fût un des beaux ressorts du royaume ; mais il trouvoit à cela subsistance et occupation.

Quoique mon père ne fût réellement pas un homme ambitieux, cependant le diable le berçoit sans qu'il s'en aperçût, et, une fois sur le chemin de la fortune, il lui eût coûté d'en sortir. Le moyen qu'il embrassa pour parvenir fut de se rendre fort capable et de s'exercer à un grand travail. Il avoit ce qu'on appelle l'*esprit travailleur*. J'ai des preuves de cela, des remarques sur ses lectures, dissertations sur la politique, extraits historiques, études du droit public et particulier ; j'ai des volumes de pareils travaux <sup>1</sup>. De quoi tout cela pouvoit-il servir à un pauvre gentilhomme de campagne, ou même à un juge de province ? Mais cette charge étoit déjà une magistrature, quelque subalterne qu'elle fût. Si ce n'étoit pas pour tourner le nez à la fortune que ses inclinations lui promettoient, du moins ce n'étoit pas pour lui tourner le dos.

Du reste, mon père étoit de bonne humeur, de bonne santé, ami des plaisirs sans bassesse. La meilleure compagnie de la province le recherchoit ; il étoit de toutes les fêtes, de tous les repas. Il disoit force bons mots à table. Il étoit du

1. Ces papiers du lieutenant de police *d'Argenson* sont entièrement perdus ; du moins n'en existe-t-il rien à la collection du Louvre. Quel dommage pour les fureteurs !

meilleur ton possible. Il avoit affaire à toutes les femmes qu'il pouvoit, *séculières ou régulières*, un peu plus de goût pour celles-ci, camuses ou à grand nez, grasses ou maigres<sup>1</sup>. Il buvoit beaucoup sans s'incommoder. Avec cela un esprit nerveux, une âme forte, le cœur presque aussi courageux que l'esprit, une justesse infinie avec de l'étendue. Il ne connoissoit pas lui-même tout ce qu'il avoit de génie et d'élévation, et l'occasion seule servit à les développer.

Le voilà donc à Angoulême, plus honorablement et plus abondamment qu'il n'avoit jamais imaginé d'être. Peu après son installation, M. Houlier mourut. Il hérita de lui une maison de ville et une maison de campagne, que ma grand'mère lui prêtoit. Cette dernière étoit *la Poyade*, sur les bords de la Charente, que l'on dit être un séjour charmant. Tout cela, joint à sa charge, lui faisoit un revenu honnête. Il avoit bien quelques tracasseries avec quelques membres de sa compagnie fort entichés de leur morgue. Mon père prenoit avec eux des manières un peu cavalières. Il passoit vite sur les formes, afin d'en venir plus promptement à l'essentiel et à la justice. Il accommodoit les procès, il épargnoit les épices aux plaideurs. Il faisoit beaucoup de bien : c'en étoit assez pour lui attirer l'inimitié de ces âmes basses et mercenaires qui, prétextant les règles, c'est-à-dire les formes, vendent les droits de leurs charges.

Une des plaintes les plus graves qu'ils portèrent contre mon père, fut qu'il menoit avec lui

1. Mots omis par M. Sainte-Beuve.



à l'auditoire un grand chien à collier, à peu près comme étoit le mien, mort depuis peu, et que je nommois *Calot*.

Mais voici le moment de la fortune de mon père, élévation qu'il n'a certainement due qu'à lui-même, à son mérite, à son travail, à son talent pour le gouvernement, auxquels il ne manquoit que d'être employés pour être généralement reconnus.

En 1691 ou 92<sup>1</sup>, on envoya dans les provinces une *Commission des grands jours*. Un des commissaires étoit mon oncle M. de *Caumartin*. Quand la commission fut à Angoulême, on fut frappé du mérite du lieutenant général. Il parut rempli de talens, plein de vertus et de courage, et en même temps de l'humeur la plus agréable. M. de *Caumartin*, qui se piquoit de connoissances généalogiques, savoit également l'ancienneté de notre famille et son illustration parmi la noblesse de Touraine ; il savoit que notre naissance est des plus anciennes de France<sup>2</sup>, qu'on trouve presque toujours de nos ancêtres commandant à la tête de la noblesse guerrière de Touraine ; nos anciennes alliances, des emplois à la cour, ambassades, etc.

Voilà donc M. de *Caumartin* engoué particulièrement de mon père. Il étoit allié de M. de *Pontchartrain*, et jouissoit d'un grand crédit auprès de ce ministre. M. de *Caumartin* pressa mon père de venir à Paris ; tous les commissaires du conseil se joignent à lui, il n'y a qu'une voix,

1. La vraie date est 1688.

2. Passage omis dans l'édition de 1825.

offres sincères de service. Mon père refusa longtemps, vu la modicité de sa fortune ; il haïssoit les chimères. Cependant, au bout de peu de mois, une affaire importante l'appela à Paris, et il y resta quelque temps.

Cette affaire étoit un bon procès que lui fit sa compagnie, et sur lequel il fallut demander un règlement au conseil. J'ai eu occasion, dans une affaire dont j'ai été commissaire en 1725, de voir ce règlement, qui servoit de base à une affaire semblable. Il fut fort tourné à l'avantage du lieutenant général d'Angoulême.

M. de *Caumartin* en profita pour présenter mon père chez M. de *Pontchartrain*, alors contrôleur général, et depuis chancelier de France. M. de *Pontchartrain* reconnut la vérité de tout ce qui lui avoit été dit au sujet de mon père, et le retint à Paris. Il le chargea, pour l'éprouver, de quelques commissions lucratives, et surtout très-laborieuses, dont il se tira avec succès.

Telle fut celle de réformer les amirautés, de revoir les réglemens de marine, de recomposer le conseil des prises, et, dans ces affaires de marine, mon père se rendit tellement capable en peu de temps, que, M. de *Pontchartrain le borgne* ayant été reçu en survivance de son père comme secrétaire d'État de la marine, on lui donna mon père pour l'instruire.

M. de *Pontchartrain* disoit à tout le monde : *Savez-vous ce que c'est que ce M. d'Argenson-là ? C'est un homme à aller à tout par la suite, et dès à présent à faire intendant du Languedoc.* Cette opinion-là, bien conçue et portée au roi, fructifia bientôt.

Ensuite on lui donna la charge de procureur général pour la recherche des francs-fiefs et amortissemens. Il y fit des travaux incroyables, et fit rentrer au roi plusieurs millions, ne s'attirant que du respect et des éloges de sa justice, de la part des personnes même que l'on recherchoit. Il y avoit des appointemens raisonnables attachés à cette commission, de sorte que, pouvant subsister à Paris, mon père se défit de sa charge d'Angoulême.

M. de *Caumartin* voulut qu'il épousât ma mère, et M. de *Pontchartrain* approuva ce projet. Ma mère n'avoit que 30 mille écus de dot. Mon père avoit alors précisément 39 ans. Il étoit bien fait, avec une physionomie spirituelle, mais plus expressive qu'agréable. Cependant, ma mère, qui auroit pu faire un bien plus beau mariage pour la fortune, le préféra sur tous les autres partis qui se présentèrent pour elle. Elle pensoit que le mérite de mon père le pousseroit plus loin, et en effet ses autres beaux-frères ont été trop heureux de l'avoir pour patron dans la suite.

Lorsque ce mariage se fit, mon père n'étoit pas encore assuré d'une charge de maître des requêtes, qu'il auroit eu de la peine à acheter si son heureuse étoile n'avoit voulu que ces charges devinssent alors extrêmement bon marché.

Un M. *Fermé* prêta à mon père, sans intérêts, l'argent nécessaire pour cette acquisition. Ce M. *Fermé* étoit receveur des tailles d'Angoulême, et s'étoit pris d'une grande passion pour mon père. Il voulut ainsi hasarder son bien, et aida mon père de tout ce qu'il fallut. Aussi mon père

a-t-il fait sa fortune. Il l'a mis dans toutes les affaires qu'il a pu, et lui et ses enfans nous ont toujours été très-attachés.

Mon père ne laissoit pas d'avoir quelques biens à recueillir des côtés collatéraux. Son oncle *l'abbé d'Argenson* lui donna son bien à charge de pension en faveur du mariage. Son autre oncle, le *vicomte d'Argenson*<sup>1</sup>, lui donna ou assura une partie du sien, entre autres la maison Vieille rue du Temple, où mon père alla loger en 1696<sup>2</sup>. Il lui venoit encore petit à petit quelque bien du côté maternel. C'est avec tout cela que mon père s'établit, prit femme et charge. Peu de temps après, il fut question pour lui de l'intendance de Metz; mais dans le même temps on préféra le charger de la police de Paris, M. de *la Reynie* s'étant retiré.

On sait comment il s'est acquitté de cette charge, et quelle réputation lui ont valu les talens qu'il y déploya. Je renvoie sur cela à l'éloge que fit de lui M. de *Fontenelle*, en 1721, à l'Académie des sciences. Dans cette place, mon père étoit véritablement un ministre, car il travailloit directement avec le feu roi, et étoit avec ce grand monarque en correspondance continuelle. Il a été dix fois question de l'élever au ministère; la brigade de cour, la ligue des ministres, l'en ont exclu, toujours sous le prétexte qu'il n'y avoit personne pour le remplacer à la police de Paris, en des temps aussi difficiles que ceux de la dernière guerre.

1. Gouverneur de la Nouvelle-France, ou Canada, de 1657-1660.

2. Près le cul-de-sac *d'Argenson*, Vieille rue du Temple.

On l'a cru l'ami des jésuites beaucoup plus qu'il ne l'étoit en effet. On s'est trompé, car il les connoissoit, eux et leurs desseins, et ne pouvoit les estimer. Aussi n'a-t-il pas fait grand chose pour eux, et ces gens-là n'aiment pas ceux qui ne travaillent qu'à demi dans leurs intérêts. Mon père étoit aussi médiocrement bien avec Madame de Maintenon. Elle savoit l'apprécier ; mais il étoit peu lié avec cette dame. Il étoit attaché au maître en droiture. Les ministres le craignoient. Les courtisans l'évitoient autant qu'il savoit se passer d'eux.

M. de Basville a été à peu près dans la même situation en Languedoc, où ses grands succès l'ont confiné, mais lui ont donné un pouvoir souverain.

Juin 1718.

Je n'oublierai jamais ce que feu mon père me dit la première fois qu'il m'admit à raisonner avec lui sur la politique. Il s'agissoit de mouvemens du parlement contre l'autorité royale. J'étois conseiller au parlement, et lui garde des sceaux et président du conseil des finances. J'avoue qu'alors je défendois, avec toute la vivacité de mon âge, les argumens et les propositions soutenues par mes collègues ; je voyois de leur côté toute raison et toute justice. Quand j'eus fini une tirade assez emportée sur ce sujet, mon père me répondit froidement et en peu de mots : « Mon fils, votre parlement a-t-il des troupes ? Nous, nous avons cent cinquante mille hommes à faire marcher. Voilà à quoi tout se réduit. »

1736. — M. le cardinal *de Fleury* affecte aujourd'hui la plus grande vénération pour la mémoire de mon père. Ce n'est pas que, du vivant de celui-ci, il n'y eût quelque pique, quelque jalousie entre eux. Mais, depuis que le cardinal est entré au ministère, il a eu occasion de reconnoître quels furent les talens de mon père, sa droiture, son intégrité, son amour du bien public. Il a connu la distance d'un tel homme d'État à ceux de nos jours. Il le regrette, et désireroit beaucoup en trouver de semblables. Il se modèle sur lui; c'est bien faire sa cour que de le citer, et ce qui fait à ses yeux le principal mérite de plusieurs de nos conseillers d'état, c'est d'avoir servi sous mon père et d'en avoir été distingués.

Janvier 1732. — J'ai même entendu Son Eminence faire l'éloge de son cœur, et dire, en parlant de lui : « Oui, c'étoit un bon homme, » et meilleur qu'on ne sauroit croire, aimant » à rendre service, et qui a obligé bien des » gens sans que cela ait été su ni puisse se » savoir jamais. » Ainsi il devient aujourd'hui de mode à la cour de louer ce grand homme. Le temps des ressentimens et des intrigues qui lui étoient contraires est passé; les faits et la réputation restent. Maintenant plus que jamais les troubles du parlement donnent lieu de rappeler son courage. M. le cardinal n'étoit pas trop de ses amis durant la régence; aujourd'hui il s'efforce de rendre justice à sa mémoire.

— Mon père possédoit à la fois la sagesse de volonté et le courage d'exécution. Si le temps et

le pouvoir ne lui avoient manqué, il eût exécuté de bien grandes choses sous la régence de M. le duc d'Orléans. J'ai en main les preuves de ce que je vais rapporter, c'est-à-dire les édits originaux sur parchemin, tels qu'ils devoient être expédiés<sup>1</sup>.

Par le premier de ces édits, la loi faisoit défense à quelque ordre religieux que ce fût, de l'un ou l'autre sexe, de recevoir des vœux avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Le projet avoit été d'abord d'établir une différence entre les deux sexes, vu que les filles peuvent se marier à douze ans et les garçons à quatorze; mais le principe d'égalité prévalut. Ainsi l'on dépeuploit les couvens ou à peu près (ce dont Dieu soit béni), et l'on repeuploit le royaume : car c'est une vraie folie que cette renonciation à tous les liens de famille. Que devons-nous de mieux à la patrie que de procréer et d'élever des enfans? A peu de gens cette folie eût persisté assez longtems pour ne pas prendre quelque engagement autre que ceux de pure dévotion avant l'âge de vingt-cinq ans; on se fût fait marchand, artisan, ouvrier, etc.

L'autre édit privoit l'Eglise de tous droits féodaux, et la réduisoit au simple domaine utile de ses possessions. On permettoit et même on enjoignoit à tous vassaux de l'Eglise de rembourser, suivant une juste estimation, tous droits de vasselage, mouvances, censives, et, à l'égard de ceux qui n'eussent pas été en état de faire ce remboursement, le roi se mettoit en leur lieu et

1. *Pensées*, numéros 625 et suivans.

place, remboursoit l'Église en rentes sur la ville, et s'attribuoit les profits féodaux. Le même édit assignoit l'emploi de toutes les sommes qui fussent revenues à l'Église par ce remboursement.

On peut dire que ce seul édit eût prévenu un grand tiers des procès qui se poursuivent aujourd'hui, sans compter les vexations sans nombre que les gens d'église, ordres monastiques, et particulièrement les bénédictins, font éprouver aux pauvres laïques ; l'on eût ramené l'église à sa destination primitive, qui n'est pas de ce monde, et qui doit être humble, et non distraite par des intérêts séculiers.

Cependant feu mon père, travaillant à ces projets avec le Régent, lui disoit : « Monseigneur, soyons justes, mais soyons fermes. » Nous allons nous faire des ennemis, sachons les braver. Pour moi, je suis vieux, j'ai peu d'années à perdre, je ne crains pas la mort. »

Au milieu du travail immense dont il étoit surchargé<sup>1</sup>, mon père a toujours été le plus imponctuel de tous les hommes : il ne savoit jamais quelle heure il étoit, et faisoit de la nuit le jour et du jour la nuit, selon qu'il lui convenoit. Forcé de s'occuper d'une multitude de détails, la plupart très-importans, mais de différens genres, il les faisoit quand il pouvoit ou quand il vouloit, à bâtons rompus, et coupoit ou interrompoit sans cesse l'un pour l'autre. Mais son génie, également sûr et actif, suffisoit à tout. Il retrouvoit toujours le bout de ses fils, quoiqu'il les rompît

1. *Loisirs d'un ministre.*



à tous momens, et saisissoit successivement cent objets différens sans les confondre.

J'avoue que j'ai admiré ce talent merveilleux sans jamais m'en sentir capable. J'ai mis, autant que j'ai pu, de l'ordre, de la méthode, de la ponctualité dans mon travail, tandis que mon frère a pris le parti d'imiter mon père. Pour moi, j'ai cru qu'il pouvoit y avoir de la présomption à suivre cette route, quand la nature ne vous la frayoit pas. Sans doute l'exactitude est un mérite du second ordre, et qui ne semble appartenir qu'aux subalternes; mais, lorsqu'on n'est pas certain d'être fort au-dessus d'un ordre méthodique, on court les risques de se trouver bien au-dessous de sa besogne, de se perdre et de se déshonorer.

J'ai dit que M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avoit eu, du vivant même du feu roi, de grandes obligations à mon père. A ma connoissance, voici la plus grande de toutes <sup>1</sup> :

Il est bien certain que M. le duc d'Orléans avoit cabalé en Espagne, lors de son généralat : il en vouloit, disoit-on, à la couronne, à la femme et à la personne de Philippe V. Aussi fut-il rappelé sur-le-champ, et ce n'est pas pour rien que le vieux *Flotte*, son valet de chambre, qui vit encore <sup>2</sup>, fut arrêté et détenu sept ans au château de Ségovie. Le projet de M. le duc d'Orléans étoit, non pas précisément de détrôner Philippe V,

1. *Pensées*, 929.

2. Il n'est mort qu'en 1742, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

mais de se faire déclarer roi d'Espagne dans le cas où ce prince se trouveroit hors d'état de conserver cette couronne; et alors il comptoit assez sur son propre courage pour la mieux défendre.

J'ai eu récemment la confirmation de ce fait de la bouche de M. le duc d'Orléans actuel, qui se rappelle parfaitement, étant enfant, l'avoir entendu conter dans les plus grands détails par son père, comme il revenoit avec lui d'une partie de campagne en tiers avec madame *de Simiane*.

Or, comme l'observoit ce prince en me le répétant, si un tel projet n'étoit réellement séditeux, il étoit au moins bien délicat: car on est toujours disposé à faire naître une occasion dont on a l'espoir de profiter soi-même.

Un cordelier <sup>1</sup> qui avoit, disoit-on, connoissance de cette intrigue, fut amené à Paris, et mis en sûreté à la Bastille. Mon père eut commission du feu roi de l'interroger; mission terrible, et dont il rendoit compte directement à Sa Majesté. Je me souviens d'avoir vu fréquemment au logis M. le prince de *Chalais*, neveu de madame *des Ursins*, venir le matin prendre mon père pour aller avec lui à la Bastille. Certainement mon père garda la foi qu'il devoit au roi; mais il tourna la persuasion de telle sorte, que, sur cet interrogatoire, M. le duc *d'Orléans* fut sauvé et innocenté. Pourtant Louis XIV marqua toujours de la défiance à ce prince, lui croyant un caractère inquiet et turbulent, et il le prouva

1. Ce cordelier se nommoit *Augustin Lemarchand*. Cette anecdote est racontée par Duclos et Saint-Simon.

bien par son testament , le privant de tout ce dont il pouvoit le priver.

Mon père m'a raconté que M. le duc d'Orléans se croyoit si assuré de son innocence , qu'il vouloit absolument se constituer prisonnier lui-même à la Bastille. Mon père lui répondit : « Monseigneur, voilà bien le discours d'un jeune prince. » Mais croyez-moi, pour quelque motif que ce soit, » un prince du sang ne vaut rien à la Bastille. »

*Séjour de l'auteur et de son frère au collège.*

C'est à la fin de 1709 que je fus mis au collège avec mon frère. Nous étions alors si grands garçons, c'est-à-dire si avancés dans le monde, que, sans être libertins, nous étions en chemin de le devenir : car on imite, d'âge en âge, l'étage qui est un peu devant soi ; les petits garçons veulent trancher du jeune homme, comme les jeunes gens avancés pour leur âge contrefont les gens importans. Ma mère étoit bonne et indulgente ; notre façon d'être ne la détournoit point de nous laisser suivre nos habitudes. Je fréquentois les spectacles, les assemblées, je liois des connoissances ; j'allois au cabaret, et autres lieux de réunion des gens du monde : je me figurois être si bien dans le monde !

Je ne sais où mon père avoit pris de nous donner pour gouverneur un des sots hommes que j'aie connus. Il se nommoit *Andoche Guillardet*. Il étoit extravagant, imbécile, ignorant, libertin et hypocrite. Il rapportoit tout à mon père, et c'étoient là toutes ses armes pour nous réprimer.

Nous eûmes bientôt secoué le joug de ce qu'il possédoit d'autorité propre à lui-même et à sa qualité. Comme il faut que le commandement soit fondé sur la justice, disent les auteurs de droit public, ayant manqué ce point par une humeur indomptée dont il nous tourmentoit, je m'avisai le premier d'y résister et de la détruire. Les découvertes les plus simples sont les plus belles. Cet homme prenoit plaisir à nous mortifier par des endroits sensibles ; il avoit saisi d'abord ce raffinement des tyrans. Ayant donc remarqué que j'aimois le dessin, que je ramassois des estampes et des modèles de dessin, soit des autres, soit de ma façon, que je mettois tout cela dans mon portefeuille et m'y complaisois, une fois que j'avois fait une grande faute il me déchira quelques-uns de mes chers dessins. Cela m'affligea beaucoup. Mais ensuite, son humeur le portant aux mêmes excès pour des fautes légères, pour celles que la seule bile rendoit telles, il continua le même supplice, et c'est par là qu'il fut détrôné. Sentant la justice de ma cause et méprisant un tel bourreau, animé du désir de la vengeance, une fois qu'il venoit pour faire main basse sur mon pupître j'enfonçai mon chapeau sur ma tête et me préparai au combat, et, lui montrant les deux poings, je lui dis : « Viens-y ! je te recevrai comme tu le mérites. » J'étois déjà fort, il n'osa s'y fier, et depuis il ne menaça plus de sa propre colère, mais seulement de celle de mon père.

Nous entrâmes donc au collège, mon frère et moi, comme des gens du monde, des gens à bonne fortune si l'on veut, privés de leur divi-

nité, et qu'on réduiroit à un état aussi humiliant que de devenir écoliers. J'en eus grande honte; je me renfermai dans la retraite, je perdus nombre de connoissances. J'étois en ce temps-là fort lié d'amitié avec M. de *Fronsac*, depuis duc de Richelieu; quand j'entrai au collège, il alla s'établir à Versailles, se marier<sup>1</sup>, se faire mettre à la Bastille en donnant de la jalousie au duc de Bourgogne, et cependant il avoit environ deux ans de moins que moi. Je connoissois aussi M. de *Melun*, alors M. le prince d'Espinois, tué depuis par un cerf, le chevalier, aujourd'hui comte de *Bavière*, M. le prince de *Soubise*. Quelque temps après que je fus au collège, celui-ci y vint à une petite tragédie jouée par des enfans dont il étoit parent, et moi j'étois dans l'amphithéâtre, avec ma robe et ma toque, sur un banc de bois: il m'avisa; je lui tournai le dos. J'entrevois comme cela, de temps à autre, des femmes de ma connoissance que j'avois rencontrées dans le monde, avec lesquelles j'avois autrefois causé familièrement. Quelle humiliation! Mais nous sortions quelquefois, et alors je dépensois tout mon avoir pour paroître décemment et me rétablir dans le bon air, aux spectacles, promenades, cercles. Si jamais j'ai été capable de dépenses indiscrètes, c'étoit pour subvenir à satisfaire cette petite ambition, qui, quoique peu frayeuse en elle-même, étoit fort disproportionnée avec les mois que l'on donne à un écolier. Et alors qui m'eût traité d'écolier m'eût fait sauter au plancher.

1. Avec mademoiselle de Noailles (1711).

Pourquoi se moqueroit-on d'une telle ambition? N'est-ce pas le même canevas sur lequel est brodée celle des conquérans? Un roi veut paroître un héros, et un héros veut paroître un Dieu.

Cependant je faillis avoir le fouet à ma seconde année de rhétorique, en 1711. Le duc de *Boufflers*, mon ami, alors gouverneur de Flandre en survivance, et colonel de son régiment, étant en même classe que moi, eut le fouet tout de bon pour faute commune. Nous avons tramé ensemble une manière de révolte contre le père *Lejay*, notre régent; nous lui soufflâmes des pois par une sarbacane. Cela fit grand bruit. Le maréchal de *Boufflers* se plaignit au Roi; il retira son fils du collège. Le pauvre garçon en eut un chagrin mortel; quelques mois après, la petite vérole le prit et il en mourut. Je n'oublierai jamais quel étoit le caractère de ce garçon-là. Il avoit une ambition démesurée, et les moyens ne lui manquoient pas pour s'étendre au plus loin dans sa petite sphère du collège. Il séduisoit qui il vouloit, et le mettoit dans son parti à pendre et à dépendre; de sorte que, pour ses brigues et vues, il avoit des gens attachés à lui de tous métiers, des confidens, des procureurs, des négociateurs et des coupe-jarrets. Il étoit d'une figure charmante, il avoit de la coquetterie comme une jolie femme, et avec cela beaucoup de facilité pour ses études; il remportoit tous les prix. Il avoit pour moi encore plus d'estime que d'amitié, et moi pour lui plus d'amitié, et même d'amour, que d'estime.

1698. — Quand mon oncle, l'évêque de

Blois<sup>1</sup>, fit ce discours à l'Académie françoise où il se moqua si spirituellement de son nouveau collègue l'évêque de Noyon (Clermont-Tonnerre), M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, dit en sortant à M. de Caumartin :

Je vous ai *entendu et entendu*.

Février 1720. — Une plaisante scène dont je fus témoin, c'est quand Law alla dans la rue Quincampoix pour jouir du triomphe de son système et du tourbillon des actions. Il étoit à une fenêtre avec un tapis de velours. De petits savoyards se tenoient au bas de la maison, et lui crioient : Monseigneur, donnez-nous pourboire, et nous ferons monter vos actions.

— Si je vis vieux, j'aurai à dire avec vérité une chose bien particulière : j'ai vu et lié amitié avec un homme qui avoit couché avec une maîtresse de François I.

Ce roi est mort en 1547. Il avoit eu le p..... de cette femme, dont je ne sais pas le nom, peu de temps avant de mourir de ce que vous savez. Cette petite fille vécut fort vieille et fort luxurieuse ; sur ses vieux jours, elle entretenit pendant un an entier un jeune mousquetaire nommé *Vitrac*.

C'est ce bonhomme dont je parle, et qui a été mon ami. Il avoit eu pour parrain le duc de *Montmorency*, pris à Castelnaudary, puis décapité. Il étoit Basque. Il a vécu fort vigoureusement jusqu'à quatre-vingt-dix ans, et c'est à

1. Caumartin.

quatre-vingts ans que j'ai commencé à le connoître. Il montoit à cheval comme un des meilleurs écuyers du roi.

Juin 1718. — Je n'ai été aucunement ami de *M. de Machault* (à cela il n'y a pas grand perte) depuis qu'étant fort jeune, et chargé de la direction de la librairie, sous M. le garde des sceaux d'Argenson, je fus commis à un nouveau règlement pour les libraires conjointement avec ledit *Machault*, pour lors lieutenant de la police de Paris. J'y procédai donc, et je ne connoissois guère encore cet homme. Je vis que son humeur s'échauffoit d'abord qu'il tenoit la plume, vouloit retrancher ou ajouter ce qui lui plaisoit, selon son pur caprice et sans aucun égard pour la raison, puis d'un air de domination, et, ce qui me révoltoit le plus, avec des lumières si bornées, si peu d'expédiens, tant de lourdeur et d'orgueil, que je n'avois plus rien à dire, et qu'autant valoit battre l'eau; le tout en présence du syndic des libraires, qui haussoit les épaules. Je mis là la plume, je me levai et lui prononçai ce discours : « Monsieur, je ne vous connoissois pas » encore. Vous n'apportez ici que de l'humeur, et » pas plus de connoissances en cette matière que » moi. J'ai cru que c'étoit bien assez que j'y travaillasse comme votre égal, mais que je n'étois » pas avec mon maître. Ainsi j'en rendrai compte » à mon père. » Et nous en restâmes là. Il me reconduisit en grommelant, comme ces vieilles fées. Mon père me gronda un peu, mais m'approuva au fond.



*Anecdotes diverses sur le temps de la Régence.*

(Ms., mars 1719.)

Les deux premières fois que M. le duc de Richelieu fut mis à la Bastille, ce ne fut qu'étourderie; mais à la troisième il étoit bien réellement coupable<sup>1</sup>. Cependant il en a voulu à mon père, qui n'avoit fait qu'exécuter les ordres du Régent. Il entretenoit des liaisons intimes avec la cour d'Espagne, et en voici la preuve que j'ai sue depuis d'un de ses affidés : Il avoit reçu une lettre écrite en entier de la main d'Alberoni, et la gardoit si précieusement, qu'elle couchoit toutes les nuits avec lui sous son chevet. Cette lettre auroit suffi pour lui faire trancher la tête. *Du Chevron*, prévôt de la connétablie, étant venu pour l'arrêter avec une trentaine d'archers, entra dans sa chambre comme il étoit encore au lit. On l'entoura. M. de Richelieu eut assez de présence d'esprit pour dire à *du Chevron* qu'il alloit le suivre, mais qu'il avoit une extrême envie de pisser. Effectivement, il prend son pot de chambre. Le premier mouvement de gens respectueux est de détourner la tête. M. de Richelieu profite de l'instant, avale le billet sans que qui que ce soit l'ait aperçu, et se laisse arrêter sans résistance.

1. M. de Richelieu, arrêté en mars 1719, sortit de prison le 30 avril de la même année, par l'intercession d'une des filles du Régent. Le duc d'Orléans disoit hautement qu'il auroit pu lui faire couper quatre têtes s'il les avoit. Il étoit particulièrement accusé d'avoir voulu livrer Bayonne aux Espagnols. (*Mémoires de Duclos.*)

Je tiens le trait suivant (1696) d'une personne digne de foi, touchant le cardinal *Dubois*. J'ai dit que le feu roi s'étoit servi utilement de cet abbé pour obtenir de M. le duc d'Orléans qu'il épousât sa bâtarde, aujourd'hui duchesse douairière. Quand l'affaire eut réussi par cette médiation, le roi fit venir secrètement l'abbé pour le remercier, et lui dit de demander ce qu'il voudroit, qu'il l'obtiendrait de sa reconnoissance. L'abbé n'hésita point, et répondit : « Sire, en » des occasions importantes, on ne doit deman- » der à d'aussi grands rois que Votre Majesté » que des grâces proportionnées à la grandeur » du maître. Je vous prie de me faire cardinal. » Le roi, fort surpris d'une prétention semblable, lui tourna le dos, puis revint à lui et insista pour qu'il demandât abbayes ou bénéfices, sûr de les obtenir. L'abbé tint bon pour le chapeau, et n'eut rien.

La même personne m'a conté ce qui suit au sujet de madame de Maintenon. Quoi qu'on en ait dit, le roi avoit très-certainement épousé cette dame. Il n'y avoit pas apparence de le déclarer ; mais elle ne vouloit pas souffrir d'actes contraires à ses droits. C'est une loi que nul ne peut être couché sur le lit de la reine que le roi, quand il s'agiroit de la vie la plus précieuse et de ce qu'il y a de plus grand après Sa Majesté, comme on va le voir. En effet, madame la duchesse de Bourgogne se trouva très-mal chez madame de Maintenon. On n'eut pas le temps de la porter chez elle ; mais madame de Maintenon ne voulut point qu'on la mît sur son lit, et

arrangea bien vite des carreaux sur un sofa, pour sauver toute atteinte à ses prérogatives.

Le marquis de Nesle <sup>1</sup>, dont les filles sont aujourd'hui l'ornement de la cour, avoit brigué la mission d'aller au-devant du czar Pierre, et de lui faire les honneurs de la France, lors du voyage de ce prince au commencement de ce règne. On sait que le marquis se pique d'une extrême magnificence. Il avoit si bien pris ses mesures qu'il changeoit d'habit tous les jours. Toute l'attention que cette recherche lui attira du czar fut que ce prince dit à quelqu'un : « En vérité, » je plains M. de Nesle d'avoir un si mauvais » tailleur, qu'il ne puisse trouver un habit fait à » sa guise. »

1725.—Tandis que M. de Chabot faisoit tomber Voltaire dans un guet-apens, il crioit à ses gens : « Ne frappez pas sur la tête, il en peut » sortir encore quelque chose de bon. »

M. le prince de Conti, apprenant cette aventure, dit que les coups de bâton étoient *bien reçus, mais mal donnés*.

Juin 1723.— Un joli mot est celui que feu M. le duc d'Orléans répondit au duc de *Branças*. Le duc, d'une fort jolie figure, grand ami du régent, et de toutes ses parties, s'étoit retiré à l'abbaye du Bec pour y passer le reste de

1. 1716. Il avoit épousé mademoiselle de La Porte Mazarin, dont il eut cinq filles : mesdames de Mailly, de Vintimille, de Flavacourt, mademoiselle de Montcarvel, depuis duchesse de Lauraguais, enfin madame de la Tournelle (duchesse de Châteauroux).

ses jours dans la dévotion, après avoir vécu dans le monde en homme fort dissipé. Le voilà donc tout à coup dévot, et écrivant de sa sainte retraite à M. le duc d'Orléans pour l'engager à l'imiter. Celui-ci ne fit d'autre réponse que ces deux vers d'une chanson de Chaulieu, qu'il inscrivit au bas de la lettre du duc :

*Reviens, Philis, en faveur de tes charmes  
Je ferai grâce à ta légèreté.*

1723. — Une anecdote que les historiens ne diront pas assez, et peut-être pas du tout, c'est que Philippe d'Orléans, régent du royaume, vers la fin de ses jours, et depuis la majorité du roi, avoit pris Louis XV dans une véritable affection, même aux dépens de son propre fils, M. le duc de Chartres. Il pousoit la prévention contre celui-ci jusqu'à l'excès, disant qu'il réunissoit tous les défauts de nos princes du sang : la bosse de M. le prince de Conti, la voix rauque de M. le Duc, la sauvagerie de M. de Charolois. Il se disoit lui-même : « Comment ! je souhaiterois que mon fils régnât au préjudice de cet aimable enfant, qui est aujourd'hui mon maître naturel ? Ah ! que bien plutôt mes vœux soient opposés ! »

M. le duc d'Orléans s'étoit fait premier ministre en titre, depuis la mort du cardinal Dubois. Il portoit le portefeuille chez le roi, tous les soirs sur les cinq heures. Le roi prenoit goût à ces conversations, et attendoit avec impatience l'heure de ce travail. Le maréchal de *Villeroi* fut assez sot pour vouloir s'opposer long-

temps à ces tête-à-tête, prétendant avoir à ce sujet un ordre exprès du feu roi. Aussi fut-il disgracié (1722)<sup>1</sup>. Le roi, aimant le travail et la conversation du régent, s'en faisoit aisément aimer ; car nous avons du penchant pour ceux qui montrent du goût pour nous. Avec cela, le roi étoit alors d'une charmante figure. On se souvient combien il ressembloit à l'amour, lors de son sacre à Reims, le matin, avec son habit long et sa toque d'argent, en costume de néophyte ou de roi candidat. Sa Majesté en parle encore volontiers, même aujourd'hui. Je n'ai jamais rien vu de si attendrissant qu'étoit alors cette figure. Les yeux en devenoient humides de tendresse pour ce pauvre petit prince échappé à tant de dangers dans sa jeunesse, seul rejeton d'une famille nombreuse, qui tout entière avoit péri, non sans soupçon d'empoisonnement<sup>2</sup>.

Le roi plaisoit encore au régent par son esprit naturel et naïf. Le roi a certainement beaucoup d'esprit, surtout une heureuse mémoire ; il aime les gens d'esprit et les honnêtes gens. Voilà ce que lui ont valu dès lors ses qualités aimables : la préférence que lui accorda le régent sur son propre fils. Il est vrai que ledit régent eût gardé l'autorité royale en dépôt tant que cela lui eût été possible, car, s'il avoit du goût pour le roi, il en avoit encore plus pour l'autorité ; et l'on ne conçoit pas aisément comment il eût abandonné

1. Il fut arrêté et conduit par des mousquetaires à sa terre de Villeroy, et de là à Lyon.

Le duc de Charost le remplaça comme gouverneur du roi.

2. M. d'Argenson assistoit au sacre, en qualité de conseiller d'État (le 25 octobre 1722).

les affaires , d'autant que l'on ne quitte guère ces postes-là. On a toujours à craindre des recherches contre soi et les siens. Peut-être aussi qu'un beau matin il eût abandonné ce pouvoir royal par lassitude, et croyant revivre dans son élève, ce qui eût marqué plus de générosité de sa part que de celle de notre vieux radoteur de cardinal, qui, voyant aujourd'hui (1739) le roi dans sa trentième année, en volonté et en pouvoir de bien gouverner l'État, le lui détient malgré lui, à la vue de tout le monde.

Quant aux poisons affreux dont a été accusé ledit régent, voici ce que j'en pense : On a cru que monseigneur le dauphin, M. le dauphin son fils, madame la dauphine, leur fils aîné ensuite, M. le duc de Berry, et le roi d'aujourd'hui, avoient été tous les six empoisonnés ; que madame de *Ventadour* sauva le roi en lui donnant du contre-poison. Mais il est impossible que M. le régent ait été l'auteur de ces crimes, vu son caractère, qui étoit plutôt celui d'un bonhomme que d'un scélérat. Malheureusement il aimoit trop peu les honnêtes gens, et trop les fripons. Aussi sa maison étoit-elle farcie de scélérats. Tous les soupçons portent sur le cardinal *Dubois*, qui a joui de ses crimes. Celui-ci, ayant travaillé dans le laboratoire d'*Imbert* avec M. le duc d'Orléans, y avoit pu apprendre la recette de ces poisons subtils qui, pris en tabac ou en biscuit, donnoient à un malade un air de rougeole ou de petite vérole, dont on mourroit bientôt. Ainsi, ce vilain abbé *Dubois* auroit médité et exécuté ces crimes, par zèle pour l'ambition du prince, ou plutôt pour la sienne propre. Mais admirons la Provi-

dence : il est mort malheureusement au milieu de sa grandeur ; et madame de *Ventadour*, qui a sauvé le roi, a joui d'une belle vieillesse, et a vu sa famille comblée de bonheur. Je suis donc certain que le régent n'a pas trempé, même par confiance, dans ces crimes, et que, le monstre de *Dubois* étant mort, la vie de notre roi a été sauvée.

*Mort de M. le duc d'Orléans, régent. —  
Intendance de Valenciennes.*

Ce fut le 2 décembre 1723 que M. le duc d'Orléans mourut de mort subite à Versailles. Je lui avois parlé la veille assez longtemps. Il me fit partir la nuit même pour mon intendance de Hainaut ; et à peine arrivé à Valenciennes, le lendemain, sur les huit heures du soir, comme je causois avec M. de *Tingry* au coin de mon feu, je reçus la nouvelle de la mort de S. A. Royale.

Il me semble le voir encore arrivant de *l'Étoile*, maison que madame la duchesse d'Orléans s'étoit accommodée dans le grand parc de Versailles, au milieu des bois. Il faisoit un froid rigoureux. Le régent avoit un commencement de rhume, qui dégénéra en catarrhe et l'étouffa subitement. Il avoit un gros surtout rouge, et toussoit beaucoup ; le cou court, les yeux chargés, le visage bouffi. L'activité de l'esprit sembloit se ressentir de l'embarras des organes corporels. Il cherchoit ce qu'il vouloit dire. Il me donna ses ordres, et je m'entretins une demi-heure avec lui, puis il me souhaita bon voyage. Le lendemain, à pareille heure, il n'existoit plus.

On a remarqué qu'à l'instant où il expiroit, les chœurs de l'Opéra chantoient : *O destin, quelle est ta puissance!* opéra de *Thétis et Pélée*.

C'est moi <sup>1</sup> qui le premier proposai et mis en pratique la méthode de fournir le grain aux troupes, pour être par les soldats donné à la mouture et converti en pain. Depuis ce temps, on a renouvelé cet essai avec fruit. En arrivant dans mon intendance de Valenciennes, j'y trouvai plusieurs émotions de garnison par l'excessive cherté que causoient les augmentations de monnoies du système de Law. Je voulois faire distribuer du pain aux troupes. Les fours étoient brisés, et les munitionnaires de grands fripons. Je m'avisai de ne donner que le froment aux soldats. On cria contre cette idée, comme on fait contre toute innovation. Les vieux commissaires des guerres disoient que c'étoit parce que je sortois du collège, et que j'y avois lu que les Romains distribuient ainsi le blé à leurs légions. Je laissai dire, je commençai. Le régent, qui avoit bien de l'esprit, et qui adoroit les nouveautés, m'approuva. Alors ceux qui m'avoient critiqué me louèrent; le soldat me bénit. Il avoit le pain aussi bon qu'il vouloit; il ne redoutoit plus la friponnerie du munitionnaire. Le son payoit la mouture, et il y avoit encore quelque chose pour boire. Je sais que dans la dernière guerre (de 1733) l'on a pratiqué la même méthode tant que les troupes n'ont point été campées et qu'elles ont été en marche devant l'ennemi.



L'année suivante (1721) je proposai de prendre un droit sur la sortie des grains. Tout le monde demandoit à les faire sortir du royaume pour les vendre aux étrangers qui en manquoient. Les greniers regorgeoient de vieux blés en pourriture. D'après mes avis, on vendit des passe-ports, et cela produisit un droit utile au gouvernement.

Dans la même année 1720, j'avois apaisé des séditions pour la cherté du pain causées par les changemens de monnoies de M. Law. Il n'en coûta au roi que vingt pistoles. Je fis porter secrètement au marché des blés du magasin royal. Je gagnai deux marchands qui baissèrent les prix de peu de chose, à un marché où l'on comptoit sur une grande augmentation. Je m'en tins là; à ce marché et aux suivans le prix baissa. On suivoit dans le reste de la province le cours de Valenciennes.

Pendant mon intendance, je proposai encore une chose dont l'exécution est demeurée à mon successeur : ce fut de faire des ponts en bois non encore assemblés. Il falloit refaire les deux ponts de campagne qui sont dans les magasins de Givet; on demandoit beaucoup pour cela. Les bateaux périssoient sous la remise. Je pris cette idée des Hollandois, ayant vu à Saardam des flottes entières en magasin, les bois tout taillés et disposés pour être assemblés au besoin. Plus ces bois travaillés vieillissent, et meilleurs ils sont. Je fis un mémoire à ce sujet, et l'exécution étoit en train quand je revins à Paris.

*Arrivée de la Reine en France (automne 1725).*

Je n'oublierai jamais l'horreur des calamités que l'on souffrit en France lorsque la reine, *Marie Leczinska*, y arriva. Une pluie continuelle avoit ruiné la récolte, et la famine étoit encore accrue par la mauvaise administration de M. le Duc. Ce gouvernement, quoi qu'on en ait dit, fit plus de mal par sa négligence que par des vues intéressées. On donna des secours très-coûteux pour faire venir des blés étrangers. Cela ne fit qu'accroître les alarmes, et conséquemment la cherté.

J'étois allé cet automne chez moi, à *Réveillon* en Brie. N'étant qu'à quatre lieues de *Sézanne*, j'y fus voir passer la reine, qui y coucha. Je couchai chez M. *Moutier*, subdélégué, dont les soins furent très-actifs et fort utiles au milieu de cette misère inouïe.

En ce moment, il s'agissoit des moissons et des récoltes de toutes sortes, qu'on n'avoit encore pu amasser à cause des pluies continuelles. Le pauvre laboureur guettoit un moment de sécheresse pour les recueillir. Cependant il étoit occupé d'une autre manière.

On avoit fait marcher le paysan pour raccommoder les chemins où la reine devoit passer, et ils n'en étoient que pires, au point que Sa Majesté faillit plusieurs fois se noyer. On retiroit son carrosse du borbier à force de bras, comme on pouvoit. Dans plusieurs gîtes, elle et sa suite nageoient dans l'eau qui se répandoit partout, et

cela malgré les soins infinis qu'y avoit donnés un ministère tyrannique.

Les chevaux des équipages étoient sur les dents. On avoit commandé les chevaux de paysans, à dix lieues à la ronde, pour tirer les bagages. Les seigneurs et dames de la suite, voyant leurs chevaux harassés, prenoient goût à se servir des misérables bêtes du pays. On les payoit mal et on ne les nourrissoit pas du tout. Quand les chevaux commandés n'arrivoient pas, on faisoit doubler la traite aux chevaux du pays dont on étoit saisi. J'allai me promener le soir, après souper, sur la place de Sézanne. Il y eut un moment sans pluie. Je parlai à de pauvres paysans; leurs chevaux tout attelés passaient la nuit en plein air. Plusieurs me dirent que leurs bêtes n'avoient rien mangé depuis trois jours. On en atteloit dix, là où on en avoit commandé quatre; jugez combien il en périt. Notre subdélégué commanda dix-neuf cents chevaux au lieu de quinze cents qu'on lui demandoit, et par la sage précaution d'un officier qui craint que le service ne manque sous lui.

On fut très-mécontent de M. *Lescalopier*, intendant de Champagne; tout avoit manqué. Les gardes du roi n'avoient eu ni fourrages, ni lits. Le duc de *Noailles* refusa à cet intendant l'entrée chez la reine pour lui faire sa cour. Cependant les ordres donnés par ce magistrat étoient à grand bruit, à grands frais pour les peuples de son département, et faisoient beaucoup crier.

A la suite de toutes ces corvées pour la campagne, arrivèrent des ordres de fournir à Paris une certaine quantité de blés, à vingt lieues à la

ronde. Le malheureux pays dont je parle y fut compris. Il y avoit eu à Paris des séditions sérieuses. Le pain y avoit monté plus cher qu'en 1709.

Il avoit fallu révoquer M. *d'Ombreval*, bien que cousin de madame *de Prie*; car c'étoit à lui que s'en prenoit le peuple. Les premiers ordres de M. *Hérault*, nouveau lieutenant de police, furent tels que je viens de dire, et eurent bon effet; mais il falloit voir la désolation du plat pays. On regardoit ces grains envoyés à Paris comme ne devant jamais être payés; ils le furent pourtant par la suite.

Justement les trois paroisses de ma terre de *Réveillon* se trouvoient assez éloignées, de Paris d'un côté, de *Sézanne* de l'autre, pour être exemptes de ces fléaux, et ne furent commandées d'aucune façon. Les habitans pensèrent que c'étoit uniquement par mon crédit. En effet, il put bien y entrer quelques ménagemens pour moi.

Juin 1723. — Étant à *Givet*, je me trouvai en grand danger de perdre la vie. On voulut passer la *Meuse* pour s'aller promener de l'autre côté, au *Mont-d'Or*. Nous étions dans le bateau, MM. *de Boufflers*, *de Retz*, *d'Éclimont* et moi. Nous prîmes donc un petit bateau fort mauvais, avec un petit batelier, qui nous avoua n'avoir jamais mené que la charrette. Au milieu du passage, nous ne savions plus que devenir. Nous tournions et n'avancions pas. Chacun aidait, mais le courant l'emportoit sur nos efforts, et nous entraînoit vers les écluses. Au lieu de nous attrister, nous parlâmes gaiement de notre mort,

et de toutes les places dont elle donneroit à disposer : deux duchés-pairies, le gouvernement de Flandre, celui de Lyon, une charge de capitaine des gardes du corps, trois régimens, la prévôté de Paris, une place au conseil, une intendance, un cordon rouge. Nous en disposâmes à divers successeurs, et sur cela de rire beaucoup. Enfin nous arrivâmes à l'autre bord, mais nous ne nous avisâmes pas de revenir de la même manière. Nous retournâmes le soir par le pont de bateaux, de Givet *Notre-Dame* à Givet *Saint-Hilaire*.

— Au sacre du roi à Reims, un homme d'Avesnes qui avoit des écrouelles horribles alla se faire toucher du roi. Il guérit absolument. J'entendis dire cela ; je fis faire une procédure et information de son état précédent et subséquent, le tout bien légalisé. Cela fait, j'envoyai les preuves de ce miracle à M. *de la Vrillière*, secrétaire d'État de la province. Je crus obtenir de grandes louanges de mon zèle pour les prérogatives royales. Je reçus une lettre sèche, où l'on me répondoit que *personne ne doutoit de ce don qu'avoient nos rois*. Mais je sus fort bien que tout avoit été lu au roi, qui, quoique tout enfant, aima entendre dire qu'il avoit opéré ce miracle.

*Quelques particularités sur madame de Prie<sup>1</sup>,  
et sur la mort de cette dame.*

Ce fut dans l'hiver de 1719 que madame de Prie revint à Paris, de Turin, où son mari étoit ambassadeur. Je la rencontrais dans la maison d'une de ses parentes, où j'allois fréquemment<sup>2</sup>. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé créature plus céleste. C'étoit vraiment la fleur des pois. Une figure charmante, et plus de grâces encore que de beauté; un esprit vif et délié, du génie, de l'ambition, de l'étourderie, et cependant une grande présence d'esprit, une extrême indifférence dans ses choix, et avec cela l'extérieur le plus décent du monde.

Enfin elle a gouverné la France pendant deux ans, et l'on a pu la juger. Dire qu'elle l'ait bien gouvernée, c'est autre chose.

Au fond, il régnoit le plus grand désordre dans sa conduite; aussi est-elle morte, partie des suites de son libertinage, partie de rage de voir son crédit culbuté. Durant sa prospérité, elle conservoit de l'amitié pour chacun de ses amans, et faisoit de son mieux pour leur être utile.

Je la voyois intimement à l'époque de sa plus

1. Madame de Prie étoit fille de *Berthelot de Pléneuf*, riche financier, et l'un des premiers commis du chancelier Voisin. Elle mourut à l'âge de vingt-neuf ans, après quinze mois d'exil, le 6 octobre 1727.

2. Madame de G..... L'auteur est discret, et ne nomme point autrement sa maîtresse. Nous en sommes désolés pour les collecteurs de scandale. (*Note de l'éditeur.*)

grande beauté : la séduction fut grande ; soit prudence, soit hasard, j'y résistai, et ne m'en repens pas, quelque tort que ma conduite ait pu me faire auprès d'elle.

Madame *de Prie* arriva ruinée d'ambassade. Elle s'occupa aussitôt à rétablir les affaires de sa maison, et n'y eût pas mal réussi sans l'excessif désordre dans lequel elle a vécu.

M. le Duc en fut éperdument épris. Mesdames *de Verrue* et *de Saissac* la lui livrèrent. Le marché fut bientôt conclu. J'ai su beaucoup de détails sur cette liaison dès son origine. Je connus leurs habitudes, leurs allées au bal de l'Opéra, leur petite maison rue Sainte-Apolline, leur carrosse gris de bonne fortune, qui avoit à l'extérieur tout l'air d'un fiacre, et qui étoit au dedans d'une magnificence extrême. Madame de G. et moi nous les accompagnions partout, et j'étois fier de me promener bras dessus bras dessous avec un prince du sang. Cependant je cessai presque de le voir depuis, et lorsqu'il devint premier ministre. Je suis porté à le croire honnête homme, ayant surtout grand désir de l'être ; du reste, assez borné.

M. le Duc devint jaloux du marquis d'*Alincourt*<sup>1</sup>. Il fallut que madame *de Prie* donnât congé à ce rival au bal de l'Opéra. Il y eut grande picoterie. Tout cela étoit bien jeune et bien enfant.

M. le duc d'Orléans mourut ; M. le Duc fut premier ministre, ou plutôt il n'en eut que le titre. *La de Prie* et *Du Vernay* le tinrent en tutelle. Madame de Prie n'aimoit pas mon frère ; elle lui

1. Petit fils du maréchal de Villeroy.

ôta la lieutenance de police. Mais il fut fait conseiller d'État. Je quittai à la même époque l'intendance de Valenciennes, qui me ruinoit et ne m'étoit bonne à rien. Cette démarche me fut reprochée comme un manque d'attachement à M. le Duc. L'occasion de me le faire sentir se présenta. J'avois demandé une intendance; il y en avoit deux de vacantes. La *de Prie* me desservit, et me préféra M. *de Harlay*, qui eut Strasbourg, et M. *d'Angervilliers*, qui eut Paris.

Elle procura à M. le Duc madame *d'Egmont*, pour son amusement, lorsqu'elle eut remarqué que ses propres charmes cessoient d'avoir le même empire sur le prince. Effectivement, elle maigrissoit à vue d'œil, et les os lui perçoient la peau.

Ce fut elle qui fit la reine, comme je ferai demain mon laquais valet de chambre. C'est pitié que cela. Pourtant son crédit échoua contre M. *de Fréjus*, qu'elle vouloit éloigner du roi, mais qui tint bon, et se moqua d'elle. Le chagrin la prit, elle devint hideuse; elle étoit bégueule envers tout le monde, et ne vouloit écouter aucun conseil raisonnable.

Je vis que je devenois importun, et parus rarement chez elle. Je ne craignois pourtant pas, en raison de ma vieille connoissance, de lui dire ses vérités quand j'en trouvois l'occasion, et elle ne faisoit qu'en rire.

Elle fut disgraciée avec M. le Duc. Son mari, M. *de Prie*, demandoit à tout le monde, avec une affectation comique : *Mais qu'ont donc de commun M. le Duc et ma femme ?* Elle est morte le plus tristement du monde à *Courbe-Épine*. J'ai vu de-



puis ce temps M. le Duc, de loin en loin, mais sans la même familiarité qu'autrefois.

— Madame *de Prie* vouloit absolument me recevoir sans témoin. Pour moi, j'évitois ces occasions comme un autre Joseph avec la Putiphar. Jamais sa porte ne m'étoit refusée, et un jour que j'entrois chez elle elle me reçut à sa toilette. Elle étoit assise sur son b.... : je voulus me retirer; elle me fit rester.

«Permettez, Madame, lui dis-je, que j'aye au moins l'étrenne de cette propreté.» Effectivement, je lui embrassai..... de bien bon cœur. J'en restai pourtant là par hasard. Il survint une visite. J'aimois aussi véritablement madame de G... Il me répugnoit que sa cousine me fit des avances par libertinage, et manquât à M. le Duc, qui lui faisoit tant de bien. Elle étoit alors bien jolie; cependant elle commençoit à maigrir. Je repartis le lendemain pour Valenciennes, et ne profitai pas autrement de sa bonne volonté pour moi.

Octobre 1727. — Madame *de Prie* est morte empoisonnée de sa façon. Les circonstances de cette résolution sont bien singulières. Je les ai apprises de l'abbé *Damfreville*, dont le neveu joua le rôle d'amant de cette dame pendant les derniers momens de sa vie. J'ai dit que j'avois fort connu madame *de Prie*. Son impertinence me dégoûta de son amitié. Non que je cessasse de la voir tant qu'elle gouverna l'État; mais j'avois infiniment restreint mes relations avec elle.

Quelque temps avant la disgrâce de M. le Duc et l'exil de madame *de Prie*, elle avoit commencé à maigrir tellement, que ce n'étoit plus qu'une

tête de femme sur un corps d'araignée<sup>1</sup>. Il faut en attribuer la cause, partie au désordre de sa conduite, et partie au chagrin. La soif de régner, une avidité difficile à concilier cependant avec le peu de richesse qu'elle a laissé en mourant, avoient déchiré son âme.

A peine fut-elle disgraciée et exilée à *Courbe-Épine* (en Normandie)<sup>2</sup>, qui étoit sa terre, qu'elle prit la résolution de s'empoisonner, tel mois, tel jour et à telle heure. Elle annonça sa mort comme une prophétie; on n'en crut rien. Elle montra beaucoup de gaieté. Et qu'on ne dise pas que ce fût une gaieté affectée: elle n'eût pas été capable d'un rôle aussi soutenu; mais, par une sottise vanité, elle voulut s'illustrer par sa mort, et suivre la mode angloise.

Quoi qu'il en soit, elle réunit à *Courbe-Épine* tous les plaisirs. Il y vint des personnes de la cour; on y dansa, on y fit bonne chère, on y joua la comédie. Elle-même parut en scène deux jours avant sa mort volontaire, et récita trois cents vers par cœur avec autant de sentiment et de mémoire que si elle eût nagé dans le plus parfait contentement.

Elle prit même un amant, garçon d'esprit, jeune, sage, modeste, et d'une jolie figure (neveu de cet abbé *Damfreville* dont j'ai parlé). Elle dit à ce jeune homme qu'elle alloit mourir, lui précisant l'heure et la minute. Celui-ci n'en crut rien. Il l'exhorta à se désister de ce funeste pro-

1. L'auteur dit quelque part qu'il estime surtout l'embonpoint chez les femmes, et que rien ne lui paroît supérieur à *une bonne grosse femme*.

2. Près Bernay.

jet. Il y perdit son temps. Jamais rien au monde n'avoit été plus fermement résolu. Le moment approchoit; madame *de Prie* annonçoit à son amant sa fin comme plus prochaine. Il est vrai qu'elle dépérissoit tous les jours. Cependant on reconnut après sa mort que ce ne fut pas d'un poison lent, mais d'un poison vif et subit qu'elle étoit morte. Il en faut conclure que les causes naturelles se joignirent à celles de l'art. Mais le corps étant si altéré, l'humeur et l'esprit étoient encore gais, déliés, badins, frivoles, comme au temps de sa plus grande prospérité.

Elle ne légua à son amant qu'un diamant qui ne valoit pas cinq cents écus; mais elle le chargea, deux jours avant sa mort, de porter à Rouen, sous une certaine adresse très-secrète, pour cinquante mille écus de diamans.

Lorsqu'il revint de ce voyage, elle n'existoit plus. Elle étoit expirée au jour et à l'instant qu'elle avoit fixés; mais, ce qu'elle n'avoit pas aussi bien prévu, avec des douleurs telles que la pointe de ses pieds étoit tournée du côté du talon.

Voilà, pour ceux qui apprendront cette anecdote, de quoi faire songer à ces pactes avec le diable, qui vient à l'heure convenue vous tordre le cou. Il est vrai qu'ici ce furent les jambes.

*Autres morts singulières (1724).*

Un de mes amis m'a conté sur madame *de Nointel* les particularités suivantes, qui sont exactement vraies, quelque extraordinaires qu'elles puissent paroître.

Il faut que je dise d'abord qu'elle s'appeloit *Maupeou*, et qu'elle étoit sœur de madame d'*Angervilliers*. Son mari étoit *Nointel Turménies*, garde du Trésor royal, et surnommé *Court Collet*. Il avoit eu l'intendance de Moulins, et l'avoit quittée pour prendre la place des finances de son père; effectivement pour jouir de ses revenus, et sous le prétexte de finir des comptes embarrassans. Madame de *Nointel* avoit été coquette, étant jolie. Elle avoit de l'esprit, et passoit dans le monde pour méchante.

Elle avoit été de mes amies, et m'avoit même offert ses services pour des personnes de sa connaissance dont elle me croyoit amoureux.

M. A\*\* m'a donc raconté qu'il alla chez elle un mardi; c'étoit en l'année 1724. Elle venoit de dîner, et s'en étoit même bien acquittée. En sortant de table, il lui avoit pris un petit mal à la tête. Il la trouva sur son canapé fort triste. Elle lui dit qu'elle alloit mourir. Elle venoit de rappeler à sa mémoire que dix ans auparavant, étant à *Nointel*, elle avoit prié MM. de *Boullainvilliers* et *Colonne* de travailler à son horoscope. Ils l'avoient ébauché, et l'avoient assurée que, tout près de l'âge de quarante ans, elle étoit menacée d'un très-grand malheur, et que si elle l'évitoit elle vivroit vieille et heureuse. Depuis lors, elle s'étoit inutilement creusé l'esprit pour savoir plus exactement quel devoit être ce grand malheur; mais elle pensoit que le plus grand malheur devoit être de mourir, et il ne s'en falloit que de deux mois qu'elle eût quarante ans. Elle avoit, en effet, un peu de fièvre. Par-dessus cela, elle n'avoit confiance qu'en *Gendron*. Elle venoit de

l'envoyer chercher. Il n'étoit pas en ville. M. A\*\* se moqua d'elle. Le lendemain au soir, il rencontra *Gendron* qu'on avoit trouvé. Il lui demanda des nouvelles de madame *de Nointel*. *Gendron* répondit qu'il l'avoit vue le matin; que c'étoit une femme morte; qu'il n'y comprenoit rien, mais qu'il l'avoit trouvée avec une fièvre de cette espèce que l'on n'arrête jamais; qu'elle avoit gagné le genre nerveux, et en effet elle mourut le jeudi.

Effet cruel d'une imagination trop vive, et du défaut de courage, qui succombe toujours à la crédulité des mauvaises choses plutôt que des bonnes! surtout chez les femmes. En voici un autre exemple du même genre :

— En 1730, madame *de la Fare*, fille de *Paparel*<sup>1</sup>, rêva la nuit qu'un ancien ami, *Courcillon*, mort dix ans auparavant, lui apparoissoit et lui disoit gaiement : « Nous nous divertissons bien là-bas; nous vous y verrons aussi, là-bas. » Il est vrai qu'elle avoit déjà eu un léger commencement d'indisposition. Elle mourut au bout de huit jours, frappée de la prophétie de *Courcillon*.

### *Portrait de l'auteur et de son frère.*

Sans désir ardent de changer ma position actuelle, je me suis quelquefois surpris à bâtir des châteaux en Espagne. Ils m'amuse et ne me tourmentent pas. Ce sont des rêves agréables

1. Françoise Paparel, mariée, en 1713, à Philippe-Charles, marquis de la Fare, depuis maréchal de France, et mort en 1752.

qui ne me réveillent jamais en sursaut, et ne me donnent point le cauchemar.

Mon bon ami l'abbé *de Saint-Pierre* rêve aussi qu'il réforme l'État. J'ai un peu plus de droit que lui à faire de pareils rêves. Il écrit ses songes et les fait imprimer. Je suis tenté d'écrire aussi les miens. Mais je réponds bien qu'ils ne verront jamais le jour de mon vivant : premièrement, parce que je ne crois pas encore le monde bien disposé à faire usage de ce que j'imagine pour son bien; secondement, parce que l'exemple de l'abbé *de Saint-Pierre* m'effraye. Avec les meilleures intentions possibles, il a ouvert plusieurs avis qui mériteroient d'être suivis; mais il a attaqué de front les idées généralement reçues. Il a proposé des moyens peu praticables, pour parvenir à des fins heureuses. Il a annoncé ses idées d'un ton emphatique, et il a cru que, pour être bien entendues, elles avoient besoin de mots nouveaux et d'une orthographe extraordinaire. Tout cela a jeté du ridicule sur ses écrits et sur sa personne. Plus estimé à l'étranger qu'il ne l'est en France, ce n'est qu'en passant pour un fou et pour un radoteur qu'il s'est dérobé à la haine de ceux qui étoient intéressés au maintien des abus qu'il vouloit détruire. On ne peut pas dire qu'à certains égards il ne méritât pas ces reproches, même cette dérision; mais assurément il étoit possible de tirer meilleur parti de ses idées sur plusieurs objets, et de mettre à profit son radotage. Bel exemple pour ceux qui voudroient publier encore des projets de réforme! Mais doit-il effrayer tout à fait un bon citoyen? Non, du moins cela ne m'empêchera pas de

penser et même d'écrire, *au moins pour moi*, ce que je crois qu'il y auroit de mieux à faire. (*Loisirs d'un ministre.*)

28 avril 1737. — Je viens d'être nommé par le roi son ambassadeur en Portugal. Mon dessein, en acceptant un tel emploi, a été de me rendre digne, et de me mettre à portée des places de ministère auxquelles mon ancienneté au conseil peut naturellement m'élever, dès que je ne démériterai pas, à plus forte raison si je fais preuve de mérite et de talens. Après avoir été cinq ans intendant de frontière, non sans quelque approbation, quatorze ans au conseil fort assidu, et avec quelque réputation d'intégrité; si je joins à cela une connoissance plus parfaite des pays étrangers et des négociations, et qu'à mon retour je sois promu à quelque place du ministère, on ne dira pas que je l'ai obtenue comme tant d'autres, et je m'y soutiendrai plus aisément par la justice que par la grâce et la faveur.

Août 1738. — Voici quelles sont les espérances sur lesquelles je crois fonder ma fortune, ainsi que je l'ai dit à plusieurs personnes : Il y a un métier à faire où il y a prodigieusement à gagner, parce que peu de personnes s'en avisent, c'est d'être *parfaitement honnête homme*; joignant à cela une certaine application qui amène nécessairement quelque intelligence, il est impossible qu'on ne soit pas recherché de degré en degré pour les premiers emplois. En agissant ainsi, on doit finir par se rendre nécessaire.

Octobre 1738. — Mon frère m'a parlé des

affaires du parlement et du conseil, par rapport à celles de l'Église. Il a ajouté : « Vous êtes un peu janséniste, mon cher frère. » A quoi j'ai répondu : « Non pas tout à fait ; mais voici ma profession de foi : J'ai toujours été très-vif contre la persécution, et contre les hypocrites qui, sans avoir de religion, s'en servent par ambition et avidité. »

Février 1739. — Ma profession de foi sur l'affaire du jansénisme et de la persécution est très-saine et digne de fortune quant au dogme et à la discipline ecclésiastique, mais très-hérétique et digne de disgrâce pour la politique.

Sur le premier article, je pense qu'un laïc doit être soumis à l'Église, au pape, au plus grand nombre des évêques ; et qu'en conséquence la constitution est bonne, qu'elle est reçue suffisamment, qu'elle l'est purement et simplement, que les institutions pastorales y sont un bon commentaire et un préservatif d'abus ; qu'un laïc ne doit point entrer en de telles querelles, ni même un ecclésiastique du second ordre, et qu'il doit se soumettre aveuglément à ses pasteurs, qui sont faits pour enseigner le dogme, et au gros de l'Église, qui ne peut se tromper ; que si absolument on le contraint d'en signer des actes d'acceptation particulière, il doit le faire, et je le ferois moi-même sans hésiter.

Mais quant à la politique, mon métier étant celui de magistrat et d'homme d'État, je pense que d'exiger des acceptations forcées de la part des laïcs est très-impolitique, qu'il faut laisser tout le monde en repos, qu'il est mal de pousser



les jansénistes à bout comme on le fait, qu'on devrait laisser mourir l'hérésie de sa belle mort, et en attendant n'empêcher sa propagation que par la douceur et la prédication ; que ce moyen seroit plus sûr que les persécutions conseillées par les molinistes. Je voudrois marquer un profond mépris à tous ceux qui poussent à de telles persécutions, dédaigner leurs discours. Je voudrois les empêcher d'approcher des avenues de Versailles. Surtout je ne conseillerois jamais de s'attaquer à des corps <sup>1</sup>. Que l'on réprime les individus qui troublent l'ordre, que l'on ôte les armes des mains des jansénistes entreprenans, que l'on exclue ceux-ci des grâces et faveurs de la cour ; mais voilà tout. Qu'on ne veuille pas hâter par la violence l'extirpation de l'hérésie, mais qu'on parvienne, s'il est possible, à la faire oublier. Telle est la conduite qu'il eût fallu tenir constamment envers le calvinisme en France. Faute de la suivre, on a fait naître des guerres funestes, et l'on fait aujourd'hui tout ce qu'il faut pour amener de nouvelles guerres civiles au sujet du jansénisme. Si ce malheur arrive, les molinistes perfides et ambitieux, abusant de la foiblesse de notre ministère, en auront été cause.

1732. — En peu de mots, je vais tracer mon portrait. J'ai de l'imagination, l'esprit très-vif, et pour peu que quelque passion m'anime, je puis être entraîné fort loin, peut-être jusqu'à la folie,

1. Allusion à l'atteinte portée aux immunités de la Sorbonne, d'où furent expulsés cent et quelques docteurs, accusés de jansénisme. Aussi disoit-on, après cette épuration, que la Sorbonne nouvelle n'étoit que la *carcasse* de l'ancienne.

si je n'y prenois garde. Ce que j'ai d'esprit, je l'ai juste. J'ai le cœur et le sentiment lents, mais rudes et tenaces. Mes affections sont durables, et pour ainsi dire opiniâtres ; la mémoire prompte et facile. J'ai beaucoup de goût, et qui me porte naturellement à la rectitude et à la perfection. Je suis fort gai de mon naturel, mais aisé à gêner, timide et craintif, étant peu sanguin. Mais quand la bile s'allume, j'irois dans le feu. Je crains le péril de loin, de près je le supporte.

— Je vaux peu ; mais je brûle d'amour pour le bonheur de mes concitoyens. Il me semble que si cela étoit jamais bien connu, chacun me voudroit voir en place ; et je préfère être porté aux emplois par cette opinion, plutôt que par l'intrigue et la bassesse.

Mai 1738. — J'ai toujours aimé à faire des projets. Les plus vastes n'ont rien qui m'étonne. Quant à l'exécution, je m'y complairois vivement au moment où je les ai conçus ; mais bientôt je sens que les obstacles me ralentissent et me dégoûtent, et je renonce par dépit à ce qui m'avoit le mieux séduit. En cela je me crois vraiment François ; car c'est tout le caractère de notre nation.

— Je suis encore vrai François en ce point, que je me sens grand étant encouragé, et petit dans la mauvaise fortune. Me voyant à la tête d'une armée victorieuse, je ne sais pas pourquoi je ne conquerrois pas toute la terre. A la tête d'une armée vaincue, je fuirais comme le plus poltron.

Janvier 1744. — Il me semble que peu de personnes passent successivement d'une chose à l'autre plus nettement et plus facilement que moi ; mais personne aussi n'est plus fatigué, plus peiné, plus tué que moi, d'avoir deux choses à la fois à expédier. Je ne mourrai jamais que d'une interruption forcée de mon travail.

Février 1741. — Je me suis toujours conduit avec le plus de sagesse que j'ai pu, surtout dans les opérations principales de ma fortune. Cependant il m'est arrivé que presque tout ce que j'ai fait a eu besoin d'apologie. Quand je me mariaï, j'eus une longue thèse à soutenir avec ma maîtresse d'alors sur les motifs de mon mariage. Quand je me suis séparé de ma femme, il m'a fallu des défenseurs devant le monde. Quand j'allai en intendance, tout le monde demanda pourquoi, puisque j'étois conseiller d'État. Quand j'en revins, il fallut dire que c'est que j'étois déjà ancien au conseil, que je dépensois beaucoup à Valenciennes, et que je n'avois aucun jour pour arriver à l'intendance de Lille. Quand je fus nommé ambassadeur en Portugal, autre plaidoirie : pourquoi je prenois ce parti-là. Quand il fut déclaré que je n'irois pas, grande apologie contre le cardinal de Fleury, qui me chiffonnoit par humeur. Enfin, je suis arrivé à la place de chancelier de M. le duc d'Orléans qu'avoit mon frère, et dont il s'étoit dégoûté. Il s'est fait congédier à plaisir, ayant obtenu l'intendance de Paris. C'est là qu'il m'a fallu avoir une patience d'ange, sur l'air que mon frère a donné à cela dans le monde, quoique ce fût lui

qui me l'eût annoncé, qui m'eût conseillé de la prendre, et m'eût conduit comme par la main. Il faut du hasard pour ces circonstances, et de la réputation pour s'en tirer sans effort.

Juillet 1743. — Je me suis reconnu souvent avoir plus de pénétration que de conception, entendre lentement les idées des autres; mais les ayant entendues, je vais ordinairement plus loin qu'eux. Cela ne sauroit venir que d'un esprit plutôt fécond que vif, aimant mieux produire que recevoir. Mon manque de vivacité dans l'esprit fait que j'ai moins de mémoire le matin que le soir, quand les idées sont déjà mises en mouvement par l'application de la journée.

Septembre 1743. — Je ne me prends jamais que par l'estime. J'avoue que je suis capable de bassesse, mais pour le bien de la chose dont je suis chargé, et non pour le mien propre.

Alors je ne vois plus, dans mes ennemis mêmes, que des hommes qui peuvent être utiles. Les qualités du cœur me gagnent aisément, les vices du cœur me révoltent. L'homme de mérite qui souffre avec patience m'attendrit et me perce l'âme. C'est peut-être un peu trop me vanter; mais louons-nous de nos qualités morales, plutôt que de nos biens et de nos qualités extérieures.

Avril 1739. — L'avouerai-je? s'il y a quelque chose de bon en moi, c'est un effet de ma paresse. Rien ne me coûte autant que de feindre; j'aime mieux tout bonnement *être* que de me

donner bien de la peine à *paroître* ce que je ne serois point en effet. Je préfère aimer mon pays et mes amis, plutôt que, n'aimant que moi, témoigner aux autres des sentimens qui ne seroient pas dans mon cœur.

— On peut nous définir ainsi dans notre famille : Le cœur excellent, l'esprit moins bon que le cœur, et la langue moins bonne que tout cela. Ceci convient surtout à ma sœur<sup>1</sup>, et encore mieux à elle qu'à mon frère et moi.

Je me sens doux et sévère à la fois ; je tiens de Paméla et de Marcus Portius Caton.

*Le comte d'Argenson, ministre de la guerre.*

1737. — Mon frère, que j'aime tendrement, et auquel je souhaite une haute fortune<sup>2</sup>, a cependant sur bien des points une manière de voir différente de la mienne. Je lui ai dit souvent : « Méfiez-vous des cabales de la cour ; croyez-moi, le parti le plus sage est de rester spectateur de ces débats, et d'en attendre paisiblement l'issue. C'est aussi quelquefois le plus utile. Sur une terre aussi ingrate, rarement celui qui sème est assuré de recueillir. A s'y aventurer, le moindre risque, selon moi, c'est la Bastille, le pire c'est la perte de son bonheur et

1. Madame de Collandre, morte le 27 novembre 1735.

2. Cette formule, ou autre approchante, se rencontre presque chaque fois que l'auteur parle de son frère et en dit le plus de mal.

de son repos. Immoler soi heureux à soi grand, quelle folie! »

Il lui seroit facile de se retrancher sur son mérite et sur les avantages qu'il possède; ses qualités naturellement aimables lui vaudroient plus que les détours et les artifices.

Juin 1735. — Mon frère aime les grandes fins, mais il veut les petits moyens pour y parvenir. Il a du génie, mais l'esprit rétréci par l'habitude de cour.

S'il s'étoit adonné à la lecture de l'histoire, il y auroit puisé de grands modèles. Le monde ne lui en a offert que de petits, et il a cru de bon goût de les imiter.

Août 1738. — Mon frère est naturellement fait pour le secret, le mystère, et même la profonde dissimulation; mais il est esclave du bon air et du goût d'imitation à ce point que, voyant M. de *Maurepas* indiscret, il se pique de l'être comme lui.

Août 1739. — Je pense que l'on nous a bien jugés l'un et l'autre, en disant que je prenois les hommes comme ils devroient être, et lui comme ils sont.

C'est ce qui a été dit, je crois, de *Corneille* et de *Racine*<sup>1</sup>.

Septembre 1739. — Mon frère s'est déclaré avec affectation l'ennemi de M. de *Chauvelin*.

1. L'auteur, tout en se plaçant assez haut, ne rabaisse pas trop son frère. Ailleurs il trace un long portrait de *Catherine de Médicis*, avec cette épigraphe : *Mutato nomine de fratre res agitur*. Nous nous dispenserons de le rapporter ici.

Au fond qu'est-ce qui l'y obligeoit, et pourquoi courir ce risque ?

Il s'entend à capter les vieillards. Il a gagné la confiance du cardinal ; c'est ainsi qu'il avoit séduit mon père et mon oncle, l'archevêque de Bordeaux, qui l'ont avantaagé à mon préjudice. Il a gagné les alentours du cardinal, sa garde-robe, etc.

— Mon frère, qui ne manque pas une occasion de se faire des prôneurs, me reproche mon attachement pour M. *Chauvelin*, attachement qui ne m'a guères profité, il est vrai, jusqu'à présent. Je lui ai répondu : « Que voulez-vous ? j'ai une maîtresse, et vous avez un sérail.

Avril 1739. — Mon frère a l'âme forte ; il a plus de hardiesse que moi, il ne s'épouvante, ni ne se rebute de rien. Je suis beaucoup plus timide ; il n'y a que les choses élevées qui puissent m'entraîner et me séduire. Alors je m'oublie moi-même totalement, et ne pense qu'à la nécessité de ce qui me paroît grand et sublime.

De cette petitesse d'âme, de cette force et hardiesse d'esprit, il est arrivé que mon frère ne peut travailler à rien de suivi, sinon à ce qui doit paroître promptement. Aussi préfère-t-il par goût les sciences de curiosité, comme physique et géométrie, à l'étude politique, morale et métaphysique. Et parmi les affaires politiques, il préfère la science du palais suivant nos lois et nos formes de procéder, qui sont pires que les abus dont elles doivent préserver les hommes.

— D'ailleurs, il n'est pas si ambitieux qu'on

pourroit le croire ; mais, élevé dans l'intrigue, il en a pris une habitude dont il ne peut se défendre. A proprement parler, l'ambition est innée chez les hommes, chacun désire son bien-être et son mieux être ; il ne s'agit donc que du plus ou moins de ce désir, des moyens qu'on emploie pour y satisfaire. J'ai remarqué chez mon frère plus de philosophie dans les revers, et plus d'indifférence pour tous ces objets qu'il semble souhaiter si ardemment, qu'on ne devoit le supposer. Mais ayant pris goût aux détours et aux finesses, il s'y est cru propre, et veut en mettre en toutes choses. Il est de bon ton aujourd'hui d'affecter du mépris pour la pure vertu, de la traiter de sottise et de chimère ; en sorte que l'on attribue tout à l'intrigue, comme font ces précepteurs charlatans qui rapportent au mérite de leur bonne éducation tous les succès de leurs élèves.

Mars 1737. — Mon frère vient d'être chargé de l'inspection de la librairie, sous M. le chancelier. Ce ministre a trois fils et deux beaux-frères, tous cinq parfaitement capables de ce détail<sup>1</sup> ; mais M. le chancelier montre pour mon frère une amitié toute paternelle. Du reste, cet emploi est peu lucratif ; il n'y a d'autres appointemens que des présens de livres. Mais les querelles de religion lui ont donné quelque importance, à cause de l'admission ou du refus des livres à imprimer. Mon frère avoit déjà,

1. MM. d'Aguesseau l'aîné, de Fresnes, conseiller d'état, et de Plimont, avocat général. Ce dernier mourut en 1741. Leur mère étoit née Lefèvre d'Ormesson.



sous M. de *Chauvelin*, le bureau des affaires contentieuses de la librairie et de l'imprimerie; ceci peut passer pour en être la suite. C'est M. *Hérault* qui préside la chambre de l'entrée des livres étrangers, nouveau morcellement des fonctions de chancelier.

Quand M. le chancelier revint de Fresnes en 1727, on lui ôta les sceaux, sous prétexte qu'il étoit janséniste. Aujourd'hui on lui a rendu les sceaux, mais on lui a retranché une partie des fonctions, sous le même prétexte de jansénisme. Je ne doute pas que son Éminence n'ait beaucoup contribué à cette détermination. Le cardinal est obsédé par le parti moliniste, jésuite, et des docteurs, dont madame la duchesse de *Gontaud*<sup>1</sup>, et la maréchale de *Gramont*, sa mère, sont les dévotes. Ces gens-là crient hypocritement au cardinal : « Ah Monseigneur, la religion est perdue, qu'allons-nous devenir ! » Et toutes ces criaileries n'ont d'autre but que d'exclure les uns et de procurer des grâces aux autres.

Si le chancelier est rentré en grâce en fléchissant devant le veau d'or, c'est-à-dire devant la constitution, sa famille ne l'a pas imité, et est restée naïvement imbue des principes jansénistes. Tel est le motif de l'exclusion où sont placés ses parens de toute fonction administrative.

Octobre 1737. — Mon frère a donc été atta-

1. Marie-Adélaïde de *Gramont*, mariée, en 1715, à Ch. Franç. Armand, duc de *Gontaud*, morte le 25 août 1740. C'étoit une des jolies femmes de la cour, menant de front la dévotion avec la galanterie. La maréchale de *Gramont*, sa mère, étoit Marie-Christine de *Noailles*.

ché au chancelier, comme l'est le mineur à une place pour la faire sauter. Il a tout crédit à la chancellerie, et pour une autorité qui lui commande, de la part de la sainte constitution *Unigenitus*, tout ce qu'il faut faire sous peine de déposition. Le pauvre chancelier n'a plus qu'une ombre de pouvoir, et si l'on pouvoit le faire tomber en quelque manque de souplesse, il seroit bientôt à Fresnes. Mon frère a avec le cardinal un travail de deux et trois heures, deux et trois fois la semaine. Il est plus garde des sceaux que s'il en avoit le titre, et il a les trois quarts de l'autorité chancelière.

— Depuis longtemps mon frère s'est fait le premier commis de M. le chancelier, en lui enlevant l'essentiel de ses attributions par la place de chef de bureau de la librairie et de la chancellerie, et le district de *la librairie*. Il a paru n'avoir ces places que comme ami du chancelier, mais au fond c'est un vrai ministère, et un démembrement des fonctions de chancelier, qu'il n'a dû qu'à la réputation entachée de jansénisme de M. d'Aguesseau. Mon frère, au moyen de cette place, a un travail suivi avec le cardinal *de Fleury*, et le parti ultramontain a vu avec plaisir que les fonctions du chancelier, qu'il n'aimoit pas, fussent ravalées.

Tout en blâmant mon frère d'avoir recherché ce patronage, à Dieu ne plaise que je veuille dire par là que le parti janséniste soit seul à suivre ! Dieu m'en préserve ! mais celui de la modération, de la sagesse, de l'amour de la patrie, de la conservation de nos droits, de l'amour du repos, de la justice, enfin tout ce qui s'oppose à l'ambition

vénale et à l'hypocrisie, et parle d'honneur public.

Taxera-t-on toujours de *jansénisme* de tels citoyens ? Parmi eux je ne rangerai pas l'abbé *Pucelle*<sup>1</sup>, si odieux à la cour, mais M. *Chauvelin*, ci-devant garde des sceaux ; et surtout feu mon père, que l'on a aussi accusé d'avoir servi les jésuites, mais qui savoit bien les arrêter à temps.

Ce patronage des ultramontains est devenu aujourd'hui odieux au public. Combien le cardinal de *Rohan*, avec sa haute naissance, son mérite personnel et sa figure, n'a-t-il pas été blâmé de l'avoir pris pour acquérir quelques dignités de plus ? Cependant il l'a quitté il y a plus de vingt ans ; mais ce qui en reste à sa réputation la ternit encore aujourd'hui. Car enfin quel rôle que d'être persécuteur et hypocrite par ambition, et ambitieux sans nécessité !

Encore mon frère a-t-il une autre condition qui rend ce rôle plus coupable : il n'a nul air de persuasion de la religion, il ne va pas à la messe, il est publiquement esprit fort et railleur. M. *Hérault* du moins a tout l'extérieur de la religion ; il en a même la persuasion intérieure, mais qu'il a accommodée à sa petitesse d'esprit et bassesse de cœur.

Quels gens que ces chefs d'ultramontanisme ! Un archevêque d'*Embrun*, le fléau des honnêtes gens, simoniaque, incestueux, mauvais citoyen,

1. L'abbé *Pucelle*, neveu du maréchal de Catinat. Il mourut en 1745, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il étoit conseiller clerc au parlement de Paris. L'abbé de *Chauvelin* le fut également.

Les parlementaires les plus ardents et les plus fougueux jansénistes appartenoient au clergé.

déshonoré et honni de tous ! A quels gens il faut s'associer pour suivre un pareil parti ! Et quand ce rôle engage à des réformes de religion , à la prendre pour texte et pour objet , alors quelle hypocrisie odieuse , quelle perfidie devant les honnêtes gens !

Août 1738. — Il a souvent été question de mon frère pour les places vacantes ou à vaquer dans le ministère. Je crains pour lui que les espérances qu'il conçoit et qu'il affiche n'inspirent plutôt l'envie et la haine que le succès.

Mon frère a beaucoup d'esprit ; il a une extrême facilité à entendre et à s'énoncer ; de la hardiesse , du courage , de la tranquillité devant ce qui émeut et effraye les autres , le goût du grand et le désir de se rendre illustre. Mais essayons de remonter plus haut en esquissant son portrait.

Chacun a de l'amour-propre ; c'est la source et le premier moteur de l'émulation , et même de la vertu , malheureusement pour l'humanité. Mais il s'agit de s'aimer soi-même en tout bien et tout honneur , et non par des vues coupables. Il faut s'aimer comme on aime une fille pour l'épouser , et non pour la corrompre. Il faut avoir dans le cœur de la *bienfaisance* de reste , pour après soi aimer encore les autres , et ce second amour est ce qu'on appelle *amour pur* , espèce d'amour que l'on a tort de nier , car nous l'avons presque tous ; ceux qui n'en ont absolument point sont des monstres. Pourquoi donc les théologiens l'ont-ils nié à l'égard de Dieu , comme ils ont fait lors de l'hérésie de M. de Cambrai ? Dieu s'est montré si aimable pour nous ! pourquoi n'y au-

roit-il pas en nous quelque portion d'amour désintéressé pour Dieu, par dessus les actes que nous lui adressons par intérêt d'espoir ou de crainte ?

Certainement nous aimons les pauvres quand nous les assistons secrètement. Nous aimons notre maîtresse par de là les besoins de la volupté. Un bon cocher aime ses chevaux au delà d'un mercenaire devoir.

Mais revenons au caractère de mon frère. Sans doute il s'aime en tout bien tout honneur. Il aime son élévation, sa célébrité, au plus haut point qu'elle puisse parvenir. Par de là lui, il aime sa maison ; il éprouve quelque intérêt pour ses parens, parfois même pour des étrangers. Mais son amour ne va pas plus loin. Il est peu susceptible de haine, la bile ne s'allume pas en lui ; mais il s'indigne d'avoir des égaux, et est porté à se croire supérieur à ceux desquels il dépend. Son âme est toujours égale ; s'il a peu de plaisirs sensibles, du moins ses peines sont-elles légères, car il a les passions douces. Son ambition, qui paroît sans bornes, n'est chez lui que l'effet du peu de cas qu'il fait des hommes. Rien ne l'étonne, et dès sa jeunesse il a montré cette façon de juger. Ceux qui ne le connoissent pas le croient dévoré d'ambition, ils se trompent ; mais, étant convaincu de sa supériorité, il voit les imperfections de chaque chose, il aperçoit partout les fils des marionnettes. Pourtant, lorsqu'il aborde les grands, c'est avec un air confus et embarrassé, plutôt par habitude que par timidité, et toujours avec la secrète intention de saisir leurs travers.

Près de ses égaux, il porte un air important et distrait, qui impose et le fait respecter.

Plus occupé de l'étude des hommes que de celle des livres, il n'a appris du droit public que les questions qui se sont présentées à lui, et qu'il n'a recueillies qu'isolément; il en a saisi quelques traits généraux, rassemblés par-ci par-là, comme je sais quelques racines grecques que j'ai prises je ne sais où. C'est malheureusement l'indifférence qui l'a conduit à cette ignorance, car il a beaucoup de facilité pour saisir et pour apprendre.

Mais je ne trouve pas en lui le *génie*, qui est l'invention et l'inspiration, ce beau feu céleste qui fait d'un savetier un poète, un général d'un laboureur, comme *Sforce*, un politique d'un moine, comme *Ximenès*, quand la passion du bien de la monarchie se joint au génie inventeur. Alors le cœur se remplit de beaucoup d'autres choses que de soi; ordinairement même le *soi* s'oublie, et s'abandonne absolument, comme chez les chasseurs déterminés, les hommes à passions ardentes, les passions de goût et de curiosité; les amours violens, tels que celui de *Moïse* pour son peuple; les savans qui ont perdu leur santé à poursuivre l'objet de leurs études, etc.

Cependant, sans cette faculté, il n'y a point d'hommes d'État; il n'y a que des serviteurs mercenaires, intelligens si vous voulez, mais toujours eux-mêmes le centre de leur cercle. Ils ne travaillent que pour ce qui est vu, pour ce qui leur fait honneur, pour ce qui leur attire récompense; tout le reste est négligé et abandonné.

Je reproche encore à mon frère d'avoir plutôt

songé, dans les divers emplois qu'il a remplis, à faire valoir son travail, à faire ce que l'on nomme *ouvrage de montre*, qu'à aller fermement au bien de la chose, à tendre à la perfection. Il a rempli jusqu'ici trois fonctions importantes, l'intendance de Tours, la police de Paris, et l'administration de la maison de M. le duc d'Orléans. Examinons sa conduite dans chacune.

A Tours, il s'est fait aimer, mais il a surtout brillé. Lors du passage des princesses de France et d'Espagne <sup>1</sup>, qui traversèrent son intendance, pour le double mariage, il se mit à la tête de la noblesse de Touraine, et sa figure, son aisance, ses manières distinguées, lui valurent tous les suffrages. Il prit grand soin d'accommoder les chemins pour le passage des princesses, et ces travaux retombèrent sur le pauvre peuple. Voilà tout ce qu'il fit pour le bien public. Il n'y fut qu'un an.

A la police de Paris, il resta trop peu de temps pour qu'on pût juger de sa conduite. M. *Hérault*, son successeur, a trouvé moyen de faire une charge de cour ou un ministère de cette charge municipale.

Mon frère y fut rappelé par le cardinal *Dubois*. Il y resta encore moins de temps, et le régent mourut à l'époque de sa plus grande faveur. Dès lors on commença à dire bien du mal de lui, à le taxer d'indifférence, sinon de perfidie : car on

1. Mademoiselle de *Beaujolois*, fille du régent, destinée à Don Carlos, et l'Infante, fille de Philippe V, destinée à Louis XV. L'échange des princesses eut lieu à l'île des Faisans, le 9 janvier 1722. Aucun de ces deux mariages ne fut consommé.

ne doit rien quand on n'a rien promis, et c'est ainsi qu'il faut le juger.

Dirigeant les affaires de M. le duc d'Orléans, il s'est fait, non un intendant ou un chef de conseil, mais un premier ministre de cette maison; il se donne dans le monde tout le brillant et l'importance d'un ministère. Quant aux intérêts dont il étoit chargé, certes il a eu de grandes facilités pour y mettre de l'ordre, un maître dévot, chaste, sans goûts dispendieux et économe. Avec cela il lui fut facile de payer les dettes de cette maison. Mais au milieu de cette excessive économie, il régnoit encore un certain désordre; les charges n'étoient payées qu'irrégulièrement et après de longues sollicitations, afin d'avoir des solliciteurs à sa porte, une audience nombreuse, et beaucoup de gens qui eussent besoin de lui.

Enfin il a aujourd'hui la *Commission de la librairie*. Cette place lui procure deux avantages : l'un, de se trouver à la tête du parti moliniste, inquisiteur et persécuteur; l'autre, d'être dans la familiarité du cardinal, en le berçant d'amusettes littéraires. Mais aucun règlement n'est exécuté, tout le monde se plaint, libraires et autres. Le prohibitif va roide, l'admissif mollement, et cet emploi n'est que celui de premier commis de la tyrannie.

Voilà pourtant sur quoi est fondée sa haute réputation de parvenir promptement au ministère, qui fait taire jusqu'à ses ennemis ! On vante sa figure agréable, son air important, ses discours spirituels, son bon air dans la dépense et le maintien; mais ce n'est là que la superficie, et même la perfection de cette superficie doit



nécessairement prendre sur le fond et être faite à ses dépens.

Il faut de la suite, du bon sens, un sens suivi, de la méditation approfondie, pour trouver du neuf échappé aux autres, et ce fond demande certaines négligences des choses extérieures. Cependant voilà le malheur des François, on prend pour médecins des gens d'imagination, tels que *Silva*, et pour ministres les robins qui ont le plus fréquenté la cour, c'est-à-dire ceux qui ont le plus perdu leur temps, négligé les pauvres et la justice.

Une juste vanité me fait ajouter que mon père et mes aïeux ont toujours passé dans leur temps pour gens francs, nobles et courageux, dignes de l'ancienne Rome, surtout de nulle intrigue à la cour, aimant la vie de province, riches ou pauvres, et cependant s'y faisant d'abord distinguer par les lumières de leur esprit et la bonté de leur cœur.

Or rien n'est si à propos, que de s'attirer dans le monde cette espèce de considération par où sa race est connue; il en faut conserver les qualités comme le nom et les armes. D'où je conclus que nous sommes bien gauches dans le monde pour réussir par l'intrigue de cour, et pour ce machiavélisme italien qui réussit peu dans les grandes choses, ou y succède mal tôt ou tard.

Décembre 1738. — Mon frère vient d'être nommé pour un an premier président du *grand conseil*. Le bruit est grand que pendant cette année on proposera le coup d'autorité dont on menace depuis longtemps, qui est de tirer du par-

lement tous les appels comme d'abus, et de les évoquer et porter au grand conseil.

Le *grand conseil* est devenu une véritable commission de conseil d'État, et par conséquent livré à toutes les influences du ministère. Les conseillers s'y regardent comme autant de maîtres des requêtes. Ils se piquent de leurs défauts. Ils voient leur revenu et leur considération augmenter depuis la suppression des charges de présidents. Pour peu qu'on y jette encore quelque passion de cour, et qu'on y prenne quelques intendans, la tête leur tournera tout à fait. Ce seront autant de *Maboul et de Choppin*, âmes mercenaires!

Évoquer ainsi les appels comme d'abus, ce sera ôter le plus beau fleuron, et même le seul, à la couronne parlementaire; et la justice, livrée à la cour, tombera dans toutes les brigues des dévots et des hypocrites, où Rome triomphera toujours par fausse politique, et en des temps foibles qui reviennent si souvent. Enfin l'ultramontanisme prendra la place de nos libertés gallicanes si vantées, et appelées *le palladium* de la France. Il y a longtemps que les évêques rêvent ce triste coup d'autorité, et l'inspirent par toute voie et même par argent; ils y touchent enfin par ce canal de la réformation du grand conseil. Il est impossible que ceci se passe sans de très-grands bruits. Le parlement jouera de son reste, et l'on s'y attend; il poussera les choses à bout, lui qui mit la cour aux abois, en 1732, pour un petit mandement.

Mais ce qui m'afflige, c'est de voir mon frère à la tête de cette armée destructive de nos li-

bertés et du vrai recours au trône, et j'en suis d'autant plus peiné qu'il semble le désirer et le solliciter vivement. Je le plains d'être livré à un parti aussi méchant, et de fonder sa grandeur sur de telles espérances.

1748. — J'ai dit à mon frère : Vous avez une belle charge ; c'est à vous de faire valoir la seule vertu qui reste aux François, qui est la valeur, car l'esprit n'est pas une vertu. La franchise, la bonne foi, toutes les vertus, se sont séparées de nous.

*La Reine* (1740, 1742, 1743).

Sans sortir du respect dû à notre reine, dont les vertus sont rares au milieu d'une cour corrompue, je me suis amusé aux contes que me fait une dame du palais, qui aime à jaser comme les femmes de chambre font d'ordinaire sur leurs maîtresses.

Je sais aussi des nouvelles de cette petite cour par mon frère, qui de tout temps y fut admis. Le nom de société qu'il y a reçu est celui de *Cadet*, et la reine ne le nomme pas autrement. Le cardinal *de Tencin*, qui jouit de la même intimité, le nomme de même. Or il faut savoir que S. M. a toute liberté de voir qui elle veut, et quand elle veut.

Voici le motif de l'amitié dont elle honore mon frère : quand celui-ci alla à Rastadt négocier le mariage de la jeune duchesse d'Orléans, et qu'on lui fit d'abord des difficultés, il revint par Stras-

bourg, et y vit le roi Stanislas et sa fille. A son retour à Versailles, où il étoit venu prendre de nouveaux ordres, il dit mille biens de la princesse *Leczynska*, la proposant pour duchesse d'Orléans; et c'est ce qui suggéra sans doute l'idée de l'élever au trône.

Le roi Stanislas le sut, et a traité depuis mon frère avec des égards particuliers. La reine est persuadée que mon frère travaille sous main à lui rendre les bonnes grâces de son époux; ce qui seroit le comble de ses vœux.

Cela me paroît difficile, d'autant qu'au dire de la dame du palais dont j'ai parlé, si le roi a pris une maîtresse, la première faute en fut à la reine.

Lorsque la reine vint à la cour de France, elle crut remarquer qu'il étoit de bon air de faire peu de cas des empressemens de son époux et des plaisirs du mariage. Elle prétendit suivre cette mode et faire la dégoûtée. Elle disoit : *Eh quoi! toujours coucher, toujours grosse et toujours accoucher!* En conséquence, elle faisoit faire de longs jeûnes au roi, sous prétexte de sa santé. Elle sembloit dédaigner ce qu'elle pleure amèrement aujourd'hui.

Ensuite il faut savoir que la reine a peur des esprits. Pour la rassurer, il lui faut toujours une de ses femmes à sa portée pendant la nuit, et il faut que cette femme lui fasse des contes pour l'endormir. A peine s'éloignoit-elle quand le roi arrivoit. La reine ne dort presque pas. Elle se lève cent fois dans une nuit pour chercher sa chienne. Enfin elle met positivement un matelas sur elle, tant elle est frileuse, de sorte que le roi étouf-

foit, et se levoit tout en sueur, n'y pouvant plus tenir. Il se retiroit dans sa chambre et dans son lit, pour y dormir à son aise. C'est ce qui d'abord lui a fait aimer les voyages de Rambouillet, et l'a conduit peu à peu à avoir une maîtresse (*madame de Mailly*), à laquelle il tient, quoique médiocrement jolie; mais celle-ci l'aime avec passion, à ce qu'il croit du moins, et c'est beaucoup.

Pour ce qui est de la société, au commencement de son mariage le roi vouloit passer ses soirées chez la reine, y jouer et y causer. La reine, au lieu de l'y attirer, de l'y mettre à son aise, de l'y amuser, faisoit toujours la dédaigneuse. Aussi le roi en prit-il du dégoût, et s'habitua à passer ses soirées chez lui, d'abord avec des hommes, puis avec des femmes, sa cousine *de Charolois*, madame la comtesse *de Toulouse*, etc. Le roi est fort timide de son naturel, et recherche les gens avec lesquels il peut être à l'aise. Quand il les a rencontrés une fois, on voit assez, par la durée du ministère du cardinal et de celui de madame *de Mailly*, à quel point il est homme d'habitude. Il en est résulté que le roi et la reine, ayant eu sept enfants, ne se sont presque point parlé de leur vie, et s'ils ont vécu ensemble pour le bien de l'État, ils ne devoient avoir mis au monde que des enfants tristes et stupides. Il en est pourtant arrivé autrement, car M. le dauphin est très-joli et a de l'esprit. On en dit autant de mesdames ses sœurs.

La reine est aujourd'hui dans une cruelle situation, à cause de madame *de Mailly*, qu'elle est obligée de garder pour dame du palais. Pendant

les semaines de cette dame, il lui prend une humeur horrible, et tous ses domestiques s'en ressentent. Certes c'est lui rendre un grand service que de se trouver, à l'après souper, en tiers entre elle et madame *de Mailly*. La reine croit, et cela paroît certain, que madame *de Mailly* l'examine sans cesse pour lui trouver de nouveaux ridicules, et égayer le roi à ses dépens dès qu'elle l'a quittée. C'est une indignité.

— La reine ne peut veiller dans sa chambre, ni y rester après son souper. Il faut qu'elle aille causer chez quelque dame du palais, surtout chez la duchesse *de Villars*, sa dame d'atours.

Là se trouvent le cardinal *de Tencin*, souvent mon frère, toujours le sieur *de Moncrif*, l'abbé *de Broglie*, *Tressan*<sup>1</sup>, exempt des gardes, etc. On y médit assez joliment; la conversation est même fort gaie, à en juger par le propos qui y fut tenu l'autre soir.

On disoit que les houssards faisoient des courses dans nos provinces, et approcheroient bientôt de Versailles. La reine dit : « Mais si j'en rencontrois une troupe, et que ma garde me défendît mal ? — Madame, dit quelqu'un, V. M. courroit

1. *Lavergne de Tressan* appartenoit à une famille noble du midi; né en 1705, mort en 1783. Il épousa secrètement une femme de bas étage, la demoiselle *Michel*, dont il avoit eu quatre garçons. Il fut obligé de vendre sa charge d'exempt des gardes, passa en Lorraine en qualité de commandant à Toul, et s'attacha à la cour du roi Stanislas. — L'abbé *de Broglie*, Ch. Maurice, abbé des Vaux-de-Cernay et du mont Saint-Michel, agent général du clergé à l'assemblée de 1710, promoteur à celle de 1723, etc. Il étoit fils du premier, et frère du second maréchal *de Broglie*.

grand risque d'être houssardée. — Et vous, monsieur *de Tressan*, que feriez-vous ? — Je défendrois Votre Majesté au péril de ma vie. — Mais si vos efforts étoient inutiles ? — Madame, il m'arriveroit comme au chien qui défend le dîner de son maître : après l'avoir défendu de son mieux, il se laisse tenter d'en manger comme les autres. »

Propos agréable et galant, si l'on veut, d'égal à égal, mais bien inconvenant, l'on m'avouera, de *Tressan* à la reine. La reine est si bonne qu'elle ne fit qu'en rire. Le lendemain *M. de Tressan* vint au dîner de la reine ; il lui fit des mines, et elle à lui, et il la lorgna tout le temps du dîner.

— L'an passé, le duc d'Orléans eut une longue conversation avec la reine. On ne sauroit dire de quoi ils s'entretinrent ; mais tout à coup, au milieu du colloque, le prince se jeta à genoux, et fit un acte d'amour de Dieu, demandant pardon des pensées immondes qu'il venoit d'avoir. La reine conte cela à ses plus chers familiers.

La reine regrette de n'avoir pas été duchesse d'Orléans, comme elle a pensé l'être, au lieu de reine de France : Nous mènerions une vie délicieuse ; tandis que mon mari seroit à Sainte-Geneviève, je serois aux Carmélites.

— Le cardinal ayant voulu parler au roi, à Compiègne, de renouer avec la reine, et d'en avoir encore des enfans, le roi répondit qu'il étoit certain de n'avoir que des filles ; que d'ailleurs il n'étoit plus propre aux femmes ; ce qui est assez dire : *Bonhomme, taisez-vous.*

La reine a fait tourner son lit à Fontainebleau de manière à n'y faire qu'une seule ruelle; ce que tout le monde a remarqué comme un divorce d'ostentation : affectation assez hors de propos!

Juillet 1737. — Quand on est venu annoncer au roi la nouvelle fille, au lieu du duc d'Anjou qu'il attendoit, on lui a demandé si on l'appellerait *Madame Septième*; il a répondu : *Madame Dernière*; d'où l'on conclut que la pauvre reine va être bien délaissée.

### *Affaires de la maison d'Orléans.*

Au mois d'août 1740, mon frère fut nommé à l'intendance de Paris, vacante par la mort de M. *Hérault*<sup>1</sup>. Il me sollicita instamment de le

1. *Fragment d'une lettre du président Hénault au comte d'Argenson.*

« Savez-vous que votre affaire fait un fameux bruit à la cour? Vos ennemis disent que vous avez trouvé moyen à la fois de placer votre frère et de sortir, sans vous commettre, d'une maison qui étoit un obstacle à votre ambition. En un mot, vous vous êtes fait renvoyer par le duc d'Orléans, comme M. de Richelieu se fait renvoyer par ses maîtresses dont il est las, et avec lesquelles il se donne l'air de bons procédés. M. votre frère, a dit et mandé à madame du Chastelet que vous étiez d'accord. On dit encore que M. le duc d'Orléans a été piqué de ne pas avoir l'intendance (de Paris). D'autres ajoutent qu'il la demandoit pour M. votre frère; mais ce dernier fait est facile à détruire. La maréchale de Villars se pique beaucoup d'être fâchée de ce qui vous arrive, et m'a chargé de vous le dire. Tout ce qui revient de Versailles, depuis hier, tient le même langage. Les uns vous plaignent de l'ingratitude, les autres de la perte de revenu; mais tous s'accordent à dire que cela vous sera utile. »



suppléer comme chancelier de la maison d'Orléans, disant qu'il seroit au désespoir si un autre étoit nommé à sa place. M. le duc d'Orléans, peut-être un peu piqué de l'abandon de mon frère, m'approuva.

Il fut convenu que j'entrerois en charge au premier janvier suivant, mon frère ayant jusque-là le temps d'arrêter ses comptes et d'achever les partages.

Là-dessus nos ennemis ont répandu que j'avois supplanté mon frère, et celui-ci a eu le tort de ne point le démentir comme il auroit dû le faire.

— M. le duc d'Orléans m'a dit, à notre première entrevue, qu'on lui avoit dit de moi un bien infini; qu'il avoit pourtant une recommandation à me faire, celle d'être mesuré dans mes propos touchant le cardinal. « Il ne faut pas fronder ouvertement les gens en place, ajouta-t-il. Cela fait partie du respect que l'on doit au roi. » On verra que S. A. eut encore plus sujet que moi de se plaindre du premier ministre.

— J'apportai tous mes soins à la gestion des affaires de cette maison, et il n'a pas tenu à moi que je ne les rendisse meilleures. Mais M. le duc d'Orléans a pour deux millions trois cent mille livres de revenus des plus beaux biens qui soient au monde, plus un million par an de forêts, un canal dont les droits sont payés comptant, des pensions qui se payent par préférence; et malgré tout cela le trésor étoit à sec à chaque instant, et l'on avoit peine à faire face aux dépenses les plus urgentes.

— S. A. R. me marquoit une entière confiance, disant que j'étois bien l'homme qu'il lui falloit, et regrettant de ne m'avoir pas connu plus tôt, pour son bien et celui de ses affaires. Mon frère lui plaisoit davantage pour l'agrément de la conversation, mais elle croyoit que je prenois mieux ses intérêts. Elle me reprochoit seulement d'être trop vif, trop ardent, de vouloir chasser les employés infidèles et peu zélés, ajoutant : « Ce n'est pas que je ne pense comme mon chancelier, mais j'y voudrois venir moins brusquement et avec plus de douceur. » Enfin M. le duc d'Orléans approuvoit ma bonne intelligence avec M. de Balleroi, gouverneur de M. le duc de Chartres, qui m'admettoit à des conversations avec son élève.

— La grande affaire de la maison d'Orléans a été et est encore le mariage de M. le duc de Chartres. M. le duc d'Orléans a deux motifs pour être pressé de le marier :

Le désir de se retirer du monde et de s'enfermer, pour le reste de ses jours, à Sainte-Geneviève ;

La crainte qu'il ne prenne une maîtresse ou ne commette quelque péché d'impureté.

On avoit espéré que le roi lui accorderoit Madame *Henriette*, cadette immédiate de Madame Infante <sup>1</sup>, qui épousa l'an dernier Don Philippe.

On assure que les jeunes gens s'aimoient, mais le cardinal mit toujours opposition à ce mariage. M. le duc d'Orléans, conduit par de bons con-

1. Elle étoit sa sœur jumelle.

seils, traita directement l'affaire avec le roi. S. M. a donné d'abord de bonnes paroles, puis s'est dédit.

M. le duc de Chartres parla lui-même au roi à la chasse. Il lui fit assez bien sa petite harangue : « Sire, lui dit-il bien bas, de cheval à cheval, j'avois une grande espérance ; Votre Majesté ne l'a pas ôtée à mon père : c'étoit de trouver en vous un père aussi bien qu'un maître. Je contribuois au bonheur de Madame *Henriette*, qui restoit en France auprès de vous. M'est-il encore permis d'espérer ? »

Sur cela le roi se pencha vers le jeune prince, et lui serra la main deux fois, ce qui signifie un refus net. Le jeune prince est revenu tout en larmes auprès de son gouverneur.

*Bachelier*<sup>r</sup> a été excellent dans toute cette circonstance. Je sais qu'il a dit, en parlant du duc de Chartres : Voilà un jeune homme charmant, et qui nous eût convenu parfaitement pour gendre.

28 septembre 1740. — On m'a confié que Madame *Henriette* et M. le duc de Chartres s'aimoient passionnément. On les a laissés s'aimer de jeunesse ; on les y a même excités. La poudre a pris aisément. Il ne s'agit que de les retenir, de peur d'éclat. Cependant ils savent quelle obéissance ils doivent aux volontés d'un père et d'un roi. En grandissant, la raison croissant aussi, l'amour ne fait que croître entre deux personnes du même âge, et élevées pour être destinées l'une à l'autre. Le roi les rendra infiniment

1. Valet de chambre du roi.

malheureux s'il marie Madame ailleurs<sup>1</sup>, comme ce vilain cardinal y pousse incessamment. Voilà donc comment commencent les romans. Quand le roi répondit si tristement à M. le duc de Chartres à la chasse, ce jeune prince, revenant à son gouverneur, étouffoit de sanglots.

M. le duc d'Orléans s'est donc retourné au mariage de Bavière ; mais la réponse en ayant été mauvaise, M. le duc de Chartres est fort allégé, et tout joyeux depuis dimanche qu'il la sait.

— A ne prendre la chose que sous le rapport de la politique, je ne doute pas que ce mariage ne fût avantageux. Quoi de plus rassurant pour l'Europe que de nous voir renouveler en quelque sorte les renonciations du traité d'Utrecht, déclarer le duc de Chartres duc d'Anjou, l'élever au rang de *fls de France*, l'annoncer hautement comme héritier de la couronne, à défaut de la postérité masculine du dauphin ?

Mais ce n'est pas ainsi que pense le cardinal. Il croit avoir hérité des vues de la vieille cour, dont le dessein secret fut toujours de contrevenir au traité d'Utrecht, et de nourrir la pensée d'une réunion future des deux royaumes de France et d'Espagne.

De là des alliances continuelles avec la branche espagnole afin de resserrer les nœuds du sang, des traités de commerce, enfin nos guerres et nos conquêtes en commun, dont l'Europe est justement alarmée.

1. Madame Henriette est morte en février 1752, sans avoir été mariée. Elle n'avoit pas vingt-cinq ans. Ce fut une des pertes les plus sensibles à Louis XV.

Nous devrions tenir à honneur de rétablir notre réputation de loyauté et de bonne foi. Mais parlez de droiture et de sermens devant nos hommes d'état : ils n'entendent pas ce langage.

Voilà donc où l'on voudroit en venir. Livrer ce royaume à des Espagnols d'origine et à leurs favoris orgueilleux, et pour ce prix nous attirer une guerre universelle de la part de l'Europe outragée ! Le fond de tout cela, ce sont les clameurs de quelques gros commerçans, que Son Éminence a toujours préférés aux petits. Ils insinuent qu'il faut être bien en cour à Madrid, pour obtenir les faveurs de Cadix.

Enfin on craint de trop élever la maison d'Orléans, en la mettant de pair avec la famille royale. Quand cela seroit, où seroit le mal ? Ce sont les efforts pour parvenir qui rendent coupable, et non le succès.

— Ce fut en janvier 1741 que M. le duc d'Orléans supplia S. M. de le dispenser d'assister aux conseils des dépêches et des finances. Bientôt après il cessa d'assister au conseil d'État, et se retira totalement de la cour.

M. le duc d'Orléans m'a fait part des deux motifs qui l'y ont porté :

D'abord, le refus que le roi lui fit de sa fille pour son fils, après la lui avoir fait espérer ;

Secondement, s'étant opposé à l'expédition du *marquis d'Antin* contre la Jamaïque<sup>1</sup> (1740), dont il avoit auguré le mauvais succès, on fit passer ce projet au conseil avec affectation, un

1. La flotte rentra sans avoir rien entrepris contre cette île.

jour qu'il s'étoit absenté de Compiègne pour revenir à Paris.

Il en conclut qu'on se cachoit de lui, et qu'on n'attachoit aucune importance à son avis.

A ces deux motifs, le maréchal *de Noailles* en ajoute un autre, c'est qu'il est indigné de ne voir au conseil que des *poëlons*, des gens sans naissance, et qu'on n'y admet plus de seigneurs. Après le roi, M. *Phelipeaux de Maurepas* est le personnage le mieux né du conseil. D'après cela il n'est pas étonnant que M. le duc d'Orléans ait jugé convenable de s'abstenir<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, le roi est extrêmement piqué contre ce prince, et a fait positivement défense aux huissiers de l'avertir.

— M. le duc d'Orléans, me parlant des apparences de mort prochaine du cardinal, m'a dit qu'en qualité de dévot, si le roi lui proposoit de le mettre actuellement à la tête de son ministère, ainsi qu'il en a été beaucoup parlé, il refuseroit; que peut-être il eût accepté au temps où le roi n'avoit pas de maîtresse, mais qu'aujourd'hui il se feroit conscience de gouverner sous les ordres d'un prince dont les amours adultères attirent visiblement sur le royaume les effets de la vengeance céleste.

— Quelquefois M. le duc d'Orléans se réveille tout à coup de ses méditations, et me fait des incartades sur le mariage de son fils. Il veut que

1. Le maréchal *de Noailles* entra lui-même au conseil en avril 1743.

celui-ci se marie tout de suite, n'importe à qui, pourvu que ce soit à une demoiselle. Amoureux de la retraite comme il l'est, il n' imagine d'autre bonheur que celui de se défaire de sa maison et de ses biens, et de remettre tout à son fils, ne se réservant que sa pension de prince du sang, disant qu'il en aura encore de reste pour ses charités.

Il a été question de la princesse de Bavière, puis de la palatine de *Soultzbach*.

Mai 1741. — Madame la princesse de *Conti* vient présentement de retirer sa fille du couvent. On la dit belle comme le jour. L'ambition de la princesse a toujours été de la marier au duc de Chartres; c'est pourquoi elle l'a laissée si longtemps au couvent, pour plaire au père. Mais depuis qu'elle pense que M. le duc de Chartres a voix au chapitre, et que les sens ont de l'empire sur lui, elle veut le rendre amoureux. Nous verrons si le feu prendra. La princesse est bien adroite.

Le duc d'Orléans redoute ce mariage, et les *Balleroi* s'y sont toujours opposés, et pour de bonnes raisons. « Je veux bien que mon fils aime sa femme, dit-il; mais je ne veux pas qu'elle le conduise, ni qu'elle se conduise mal<sup>1</sup>. »

Septembre 1741. — Comme il étoit question de ce mariage devant M. son fils, le duc d'Orléans l'a blâmé et décrié fortement. Il a dit

1. Le duc de Chartres épousa Mademoiselle *de Conti* le 17 décembre 1743.

qu'il y avoit dans cette famille des *Conti bosse et folie*, et que la jeune princesse pouvoit s'en ressentir; que feu son père étoit le dernier des hommes, et sa mère une femme sans pudeur, ainsi que ses sœurs, affichant partout son duc d'*Aiguillon*; qu'il faudroit vivre sous la tutelle d'une telle belle-mère, ou s'y brouiller, ce qui seroit encore pis; que l'on voyoit quel homme étoit son frère le prince *de Conti*, dans quel libertinage il vivoit; enfin, qu'il croyoit M. le duc de Chartres trop bien pour s'arrêter à quelque fortune qu'il trouveroit dans le parti de mademoiselle *de Conti*. Malgré ce discours, on craint que M. le duc d'Orléans, pressé comme il l'est, et rebuté sur le parti de madame *Henriette*, ne revienne à celui-là.

Avril 1741. — *Réforme de l'ordre de Saint-Lazare*. M. le duc d'Orléans étoit résolu de remettre au roi la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare, qui l'importune, disoit-il. Mais on vient de lui faire entendre que ce seroit dégrader sa maison. Alors, il veut proposer une réforme dans l'ordre, supprimer le maigre du mercredi, changer la condition de combattre les infidèles en celle de servir le roi, faire revenir quelques biens à l'ordre pour lui rendre de l'éclat, le purger de tous les *poëlons*<sup>1</sup> qui y sont, en exigeant de bonnes preuves de noblesse. Ce seroit ainsi une sorte de succursale de l'ordre du Saint-Esprit. Ce préalable remet l'affaire à d'autres temps.

1. Roturiers.



M. le duc d'Orléans a été longtemps gouverné par sa mère; mais il a reconnu peu à peu quelle femme c'étoit, haute, ambitieuse, déraisonnable, se préférant à tout, mettant toujours ses droits au-dessus de ceux de sa maison, abaissant même ceux de son fils pour élever les siens. Jamais M. le régent n'avoit pu vivre avec elle, quelque envie qu'il en ait eue parfois.

Elle tient beaucoup de sa mère, madame *de Montespan*. Elle y joint quelque esprit d'ordre, avec des travers d'injustice et de dureté qu'avoit Louis XIV. Ne remarquez-vous pas qu'il y a toujours dans les bâtards une élévation mal placée? Ils portent plus loin les prérogatives de leur rang que leur rang ne le leur permet, quel que soit celui où l'affection paternelle a pu les élever. Ils ressemblent aux financiers et aux parvenus qui, occupés de leur nouvelle fortune, craignent toujours qu'on ne leur manque, tandis que les anciens nobles y sont accoutumés, et en sont même ennuyés au point de les laisser perdre.

M. le duc d'Orléans respecte sa mère par religion et par piété naturelle; mais il ne lui accorde plus aucune autorité dans sa maison. Depuis que j'ai succédé à la place de mon frère, le crédit de S. A. R. a encore diminué. Elle ne m'honore d'aucun ordre, quoique sans me bouder ouvertement.

Madame *de Chelles* en use à peu près de même à mon égard. Cette princesse a de l'esprit, mais tourné aux petites choses. Elle est *moine* des pieds à la tête; elle a l'intrigue des moines, leur respect pour les puissances terrestres, leur ambition de plaire à celles-ci, d'être en relation

avec tout ce qui a du pouvoir ; leurs vues passionnées pour la superstition, et non pour ce qu'il y a d'essentiel dans la religion, leur fausseté, leur manque de sentiment et de générosité.

Juillet 1742.— Madame la duchesse d'Orléans a déclaré à M. son fils qu'elle oublierait le chagrin que lui a causé le testament de la reine d'Espagne<sup>1</sup>, par lequel ce prince est institué légataire universel, et elle oubliée, et l'assignation donnée pour la délivrance du legs, à cette seule condition : qu'il m'ôterait sa confiance et la place que j'occupe chez lui. A quoi le prince a répondu à madame sa mère qu'il s'en garderait bien, que je faisais très-bien ses affaires, et qu'elles n'avoient jamais été si bien. On dit madame *de Chelles* plus furieuse encore contre moi. Je me demande comment j'ai mérité cette colère, si ce n'est en faisant bien les affaires de M. le duc d'Orléans.

— M. le duc d'Orléans est au désespoir de toutes ces contrariétés domestiques. De jour en jour il devient plus misanthrope, et ne parle que de se retirer du monde. Aucun besoin de la so-

1. La duchesse de Montpensier, fille du régent et veuve de Louis I, fils de Philippe V, morte au palais du Luxembourg le 16 juin 1742. La duchesse d'Orléans, veuve du régent, ne mourut que le 1er février 1749, et l'abbesse de Chelles, sa fille, le 9 février 1743. « Savez-vous ce qu'a » fait *d'Argenson l'aîné*? Il a fait donner une assignation à » l'Altesse Royale, de la part de son fils, pour la succession » d'Espagne. L'Altesse Royale ne se tient pas de colère, et, » pour réparation, elle veut le faire chasser, et elle fera » bien. » (*Lettre du président Hénault à madame du Deffand*, 6 juillet 1742.)

ciété ne le lui rappelle et ne le lui fait regretter. Un jour il me parla du dessein qu'il avoit de se faire prêtre. Pour *moine*, ajouta-t-il, je ne le serai jamais. J'ai combattu ce projet par les raisons les plus fortes, dont j'ai même rédigé un mémoire particulier, pour le lui remettre si l'occasion se présente. Je lui ai dit que peut-être le cardinal y consentiroit par malignité, mais le roi jamais. — Il m'a répondu : « Le roi et le cardinal ne font qu'un, le roi ne peut rien par lui-même. » — A quoi je n'ai su que répondre.

Du reste, il passe sa vie à Sainte-Geneviève, dans les plus petites pratiques de dévotion. Il va faire le catéchisme aux enfants, avec les prêtres de Saint-Étienne. Il suit les moindres processions. Il travaille à la critique de l'Écriture sainte. Il ne lui suffit pas d'être saint, il faut encore qu'il sanctifie les autres. Ainsi voudroit-il être évêque pour le moins. Il se croit le talent, singulier pour un prince, de connoître à fond la théologie, de l'avoir puisée dans l'étude de l'Écriture sainte et des Pères dans les langues originales. J'ai lu de ses ouvrages de controverse; ils sont pleins de dialectique et profondément pensés<sup>1</sup>. Il croit que Dieu l'a appelé à la conversion des hommes, et ne veut pas manquer à sa vocation.

1. A sa mort, M. le duc d'Orléans légua ses manuscrits aux jacobins, comme dépositaires de la doctrine de saint Thomas, pour laquelle il manifestoit une vénération particulière. Le duc d'Orléans fonda également en Sorbonne une chaire de théologie hébraïque, afin, disoit-il, que les hérétiques ne fussent pas les seuls à étudier la Bible en langue originale.

M. le duc *d'Orléans* a toujours été outré en tout. Dans sa jeunesse, m'a dit M. *de Clermont*, son premier écuyer, il aimait les femmes avec passion, et sans réfléchir aux risques que couroit sa santé. Plus tard, il voulut se mettre à la tête des hussards, et faire une guerre de carabin. Ensuite il aimait la chasse à la fureur. Enfin, s'étant adonné à la dévotion, il choisit le rôle de père de l'Église et d'anachorète.

Il s'est brouillé complètement avec le roi et ne veut plus le voir.

La plupart du temps ses discours sont sérieux, raisonnables et éloquentes; mais ensuite il fait des pointes, et tombe dans de véritables écarts. Ces écarts sont des minuties, de vraies puérités. Il va passer des heures entières à Sainte-Geneviève à causer avec des pères érudits sur un passage hébreu ou chaldéen, sur la ponctuation d'un verset de la Bible. En ce moment, il travaille à bien fixer la situation du paradis terrestre.

— M. le duc d'Orléans est fils d'une mère de beaucoup d'esprit, mais méchante et vindicative: *Mater Gracchorum grande supercilium*. Le quartier de *Mortemart* s'y fait fortement sentir. Lui-même a de la fierté; il a l'ambition de n'être point dominé; il est on ne peut plus sensible sur l'article de la succession à la couronne, et sur la conservation du droit conventionnel, au préjudice du droit de naissance de la branche espagnole.

Mais tout à coup, au moment où il montre le plus de sagesse et d'élévation dans les pensées, il lui échappe des extravagances singulières et qui nous mettent au désespoir. Je les attribuerois

volontiers à sa grande retraite à Sainte-Geneviève, à une humeur de goutte qui se promène chez lui et se porte à la tête.

A quoi il faut ajouter la privation des femmes, qui produit cet effet chez un homme d'un tempérament ardent, mais contenu par la religion; peut-être encore à quelque disposition de famille. *Gauthier*, l'un de ses valets de chambre, m'a fait dire confidentiellement de ne point m'opposer à sa retraite du monde, s'il y persiste quand M. le duc de Chartres sera marié, parce qu'il est à craindre que d'ici là il ne donne des marques évidentes de folie; que peut-être d'ici à deux ans il courra les champs.

L'abbé *Omelane*, précepteur de M. le duc de Chartres, m'a dit encore dernièrement (juillet 1741) que le duc d'Orléans le demanda à Sainte-Geneviève, et lui dit qu'il ne vouloit plus du curé de Saint-Paul pour confesseur, qu'il ne le verroit plus, qu'il l'avoit trompé. « Et comment cela? dit l'abbé. — En deux choses. D'abord il a voulu me faire épouser madame *d'Alincourt*, et voici comment: il m'avoit chargé de dire à madame *d'Alincourt* quelque chose d'une espèce qui ne pouvoit être dite que par son directeur ou son mari; or je ne puis être son directeur, puisque je ne suis pas prêtre, à mon grand regret: il vouloit donc que je fusse son mari. Mais voici l'autre bien pire tromperie: il m'a fait accroire que madame *d'Alincourt* et madame *de Gontaud* étoient mortes, et je sais bien qu'elles ne le sont pas. »

Le premier mouvement de l'abbé *Omelane* a été de s'écrier: « Oh! Monseigneur, que dites-vous là? Quittez votre retraite! — Que je suis malheu-

reux ! etc. » Puis il sentit qu'il falloit se radoucir. Il parla de la notoriété publique, promit des extraits mortuaires. Notez que ces deux dames sont bien mortes et enterrées, l'une il y a trois ans, l'autre il y a deux ans <sup>1</sup>.

Ceci prouve que le Duc a besoin de quitter sa retraite, que la tête lui tourne à Sainte-Geneviève; mais ceci prouve aussi le besoin de femme. Il a eu un fond d'amour pour ces deux dames; mais la religion a dompté la nature. Ainsi commencent les premières atteintes de la folie.

Je crois que ce sont les *Noailles* qui lui avoient mis dans la tête d'épouser madame *d'Alincourt*. C'est ainsi qu'ils ont fait épouser une *Noailles* à M. le comte *de Toulouse*. Ils ne visoient pas à moins qu'au premier prince du sang. Madame *d'Alincourt* n'étoit pas *Noailles*, il est vrai, mais seulement leur nièce, étant nièce de la maréchale *de Gramont*. C'est cette domination des *Noailles* qu'on ne sauroit trop faire cesser chez M. le duc d'Orléans, pour le bien de sa maison.

M. *de Balleroi* m'a encore raconté qu'il avoit entendu le duc d'Orléans soutenir à madame *de Villars* l'avoir vue la veille dans une église où elle n'avoit seulement pas été, et, de plus, y avoir eu une longue conversation avec elle; ce qu'il croyoit fermement et de bonne foi. « J'ai tremblé, m'a dit encore M. *de Balleroi*, quand j'ai su l'extrémité où étoit M. le duc *de Villars*, car j'ai craint que M. le duc d'Orléans ne voulût épou-

1. Madame *de Gontaud*, veuve en 1736, morte en 1740, et la duchesse *d'Alincourt*, née *de Boufflers*, veuve en 1732, morte en 1738.

ser sa veuve. C'est sa passion dominante depuis la mort de madame de Gontaud. » Madame de Villars<sup>1</sup> a toute la légèreté et l'habileté possibles pour conduire une tête dérangée. Elle obéit aveuglément aux conseils de sa sœur d'Armagnac, qui est une femme à projets autant qu'il en existe au monde.

AOÛT 1741. — J'ai appris que M. le duc d'Orléans s'occupe d'une réfutation du jansénisme, à laquelle il travaille sous la révision de l'abbé Couturier, ce qui revient à celle du cardinal en personne. Cet ouvrage est, dit-on, très-avancé. Je crains fort que ce ne soit encore un trait de la politique perfide de ce cardinal, qui ne cherche que le décri et l'abaissement des princes du sang. Si cet ouvrage est jamais imprimé, le duc d'Orléans court risque de perdre les trois-quarts des suffrages publics que lui attiroient sa piété et sa générosité.

Le cardinal est adroit en petites friponneries de ce genre. C'est ainsi qu'il a perdu le cardinal de Noailles, son bienfaiteur. Il a lâché ses Sulpiciens contre le duc d'Orléans; il a fait accroire au duc d'Orléans qu'un prince pieux et savant comme lui devoit compte au public de sa doctrine sur les affaires du temps; qu'il étoit soupçonné de jansénisme, puisqu'il demouroit à Sainte-Geneviève, puisque madame de Chelles est janséniste déclarée, enfin parce qu'il a été long-

1. Madame de Villars, fille d'Adrien Maurice, maréchal de Noailles, ne devint point veuve, et son mari mourut longtemps après elle.

temps à confesse au curé de Saint-Paul. Ensuite on lui a suggéré de se disculper en écrivant pour la constitution, et la défendant quant au dogme seulement. Mais il y a bien près du zèle au goût de la persécution. Déjà l'on répand qu'il va quitter Sainte-Geneviève, et qu'il est à la recherche de quelque autre moinerie. Ensuite on l'aura pris par son amour-propre; il aura trouvé beau de composer un gros livre sur les cent-une propositions. Il est, dit-on, à plus de la moitié. L'abbé *d'Houteville* l'aide dans ses recherches.

Il y a des gens qui enragent de voir un prince du sang bien avec le public. Le cardinal ne cherche qu'à perdre ceux dont il envie la réputation. M. le duc d'Orléans tiroit du moins ce parti de sa retraite et de sa charité généreuse, qu'il étoit adoré du peuple de Paris, et même de celui des provinces. On n'a pas idée du bien qu'il a fait pendant les chertés dernières.

Mais, s'il se déclare constitutionnaire outré, il perdra les suffrages des quatre cinquièmes de Paris, qui se sont rangés du côté du jansénisme. Ainsi M. de Cambrai fut admiré et plaint généralement lors de sa disgrâce (causée par son opposition à la déclaration du mariage du roi avec madame de Maintenon), et par sa noble soumission à sa condamnation de prétendu quiétisme. Mais lorsque, ennuyé de son exil, et persuadé que la condamnation du Père *Quesnel* étoit juste, il se mit à écrire avec zèle pour le molinisme, le public le désapprouva, et le regarda comme un flatteur de Rome et cherchant à se raccrocher à la cour.

Tel est bien là le vieux jeu du cardinal, de



s'attacher à ceux auxquels il porte envie, pour les déshonorer et les rendre l'opprobre du public.

Heureusement il reste à M. le duc d'Orléans des conseillers sages et qui veulent son bien, qui sauront le détourner du piège qu'on veut lui tendre.

Je sais un ecclésiastique, homme de bien, en qui il met sa confiance, et qui doit lui faire à ce sujet de vives remontrances. J'espère que cette démarche lui fera faire réflexion. Si cela ne suffit pas, je compte paroître moi-même sur la scène, et m'y employer de mon mieux.

(Effectivement l'ouvrage n'a point paru.)

23 mai 1744. — Le roi m'a fait l'honneur de me nommer son *conseiller au conseil royal*, place qui me donne séance et travail près de la personne de Sa Majesté une fois par semaine. La condition, écrite de la main du roi, a été que je quitterois les affaires de la maison d'Orléans. Cette apostille se trouve sur la lettre de M. le chancelier, et y est même écrite deux fois, comme de peur de l'oublier. Pareille apostille est sur celle du contrôleur général, ajoutant que *l'on ne peut servir deux maîtres*. Je me suis donc trouvé obligé de quitter la maison de M. le duc d'Orléans, dans les circonstances les plus favorables, en supposant que ce fût mon vœu de la quitter. M. le duc d'Orléans en a paru fort affligé, et je le regrette aussi, car c'est le meilleur homme du monde.

M. le duc *d'Orléans* m'a confié un projet que

son père avoit formé, et qui n'a jamais été su que de lui, qui me l'a redit.

C'étoit, en cas que le roi mourût, ce qui pour lors étoit bien à craindre, de faire épouser l'infante à son fils. Cela eût bien embarrassé l'Espagne ; car en montant sur le trône l'infante devenoit reine, et le beau-père du duc d'Orléans n'eût osé le détrôner.

C'est ainsi que, passant pour fort indiscret, et parlant de tout avec imprudence, le régent savoit pourtant cacher ses pensées les plus secrètes.

Mars 1753. — Au sujet de M. le duc d'Orléans et de l'espèce de folie dont généralement, et peut-être à tort, on croit ce prince atteint, nul ne peut parler avec plus de certitude que moi, qui ai passé cinq ans dans sa familiarité la plus intime, et qu'il honora d'une bonté à toute épreuve.

Il est certain que M. le duc d'Orléans n'a jamais voulu croire à la mort des personnes qui lui avoient été chères. Ceci tient à des idées particulières sur la métempsycose. Je l'ai éprouvé moi-même à l'occasion de la mort de l'abbé d'Houteville, son bibliothécaire<sup>1</sup> ; car, m'ayant demandé les harangues qui furent tenues à l'Académie lors de la réception de son successeur, et m'étant empressé de les lui procurer, il dit que je l'avois trompé, que je les avois falsifiées pour me jouer de lui.

Un certain chevalier de Béthune, de l'Académie des belles-lettres, a eu quelque part à son

1. Mort en 1742.

éducation, et lui a donné des leçons de métaphysique. M. le duc d'Orléans m'a plus d'une fois recommandé la lecture des mémoires de ce fou savant et spirituel, mais dont l'esprit trop vif dépasse le but qu'il veut atteindre.

Or ce chevalier *de Béthune*<sup>1</sup> avoit imaginé un système de métempsycose renouvelé de Pythagore, et accommodé tant bien que mal à la doctrine du christianisme. M. le duc d'Orléans s'en est pénétré, et il est convaincu que les âmes vertueuses ne s'absentent que momentanément de la terre, pour y reparoître sous d'autres formes. Ni Louis XIV ni Henri IV ne sont morts à ses yeux. Mesdames *de Gontaud* et *d'Alincourt* ne le sont pas non plus. Et cela a été au point de cesser d'aller à confesse au curé de *Saint-Paul*, parce que ce curé avoit essayé maladroitement de dissiper l'illusion du prince.

1. On attribue au chevalier de Béthune l'*Histoire de Charles VI*, qui a paru sous le nom de mademoiselle *de Lussan*, en neuf volumes in-12, 1753.







## SUPPLÈMENT A LA NOTICE.

*Extrait des manuscrits du sieur LEDRAN.*

**P**our contenter les amateurs de ce genre de littérature historique redevenu à la mode de nos jours, gens qui n'estiment les perles qu'enfouies dans le fumier d'Ennius <sup>1</sup>, voici quelques traits sur le style des dépêches du marquis d'Argenson, et sur sa conversation lorsqu'il étoit ministre. Ce passage est tiré des manuscrits d'un nommé *Ledran*, premier commis, sous lui, aux affaires étrangères. Il a d'autant plus de prix, que, si nous ne le rapportions pas ici, on auroit certainement peine à le trouver ailleurs.

« Avant son ministère, dit M. *Ledran*, le marquis d'Ar-

1. Témoin le *Journal de Barbier*, dernière édition.

genson ne s'étoit guère occupé que de l'arrangement d'une nombreuse bibliothèque qu'il avoit héritée du garde des sceaux, son père, et vivoit dans la société de quelques amis particuliers, qui, ne tenant en rien à l'administration de l'État, ne laissoient pas de *fronder*, comme on dit, c'est-à-dire de critiquer à tort et à travers les opérations du ministère, ainsi que cela se pratique assez ordinairement dans la meilleure compagnie de la capitale. Du reste, il n'avoit dans ses expressions ni justesse ni noblesse, et cependant il paroissoit viser à briller par des proverbes appliqués à tout propos et accompagnés de réflexions bizarres. Les ministres formant le conseil du Roi et ceux des états étrangers, durent voir avec étonnement ces défauts essentiels dans le caractère d'esprit du nouveau ministre des affaires étrangères, etc. Le manque de succès d'une négociation si secrète, et dont on s'étoit promis tant d'avantages (celle de Turin), donna lieu à des satires dans le public contre l'administration de M. *d'Argenson*, et ses façons sentencieuses et proverbiales de s'exprimer ordinairement, tant par écrit que verbalement, sur les affaires politiques de la France avec les puissances étrangères. Une de ces satires, répandue au mois d'avril 1746, étoit intitulée : *Discours politique sur les affaires de la guerre et de la paix*. Elle commençoit ainsi :

« Messieurs !

» A considérer les choses comme elles étoient l'hiver dernier, ne pouvoit-on pas regarder le prétendu empereur (François de Lorraine) comme un étr... dans une lanterne, et la reine de Hongrie comme une biche aux abois ? Le roi d'Angleterre paroissoit entre deux selles le c... par terre,

ayant à craindre à la fois pour Londres et pour Hanovre. Nous pondions sur nos œufs; le prince Édouard faisoit florès, et donnoit du fil à retordre à nos ennemis. Mais, tout à coup, la chance a tourné; et comment cela? me direz-vous. Le voici, Messieurs : La reine d'Espagne est un bâton m..eux., qu'on ne sait par quel bout prendre. Elle a toujours eu, comme vous savez, la fureur de p.... plus haut que le c.... Qu'en est-il arrivé? Le roi de Prusse nous a p.... dans la main, le roi de Sardaigne nous a ch.. du poivre, le roi Georges a remonté sur sa bête, le prétendant a fait Gille, les Hollandois, qui nous donnent chaque jour quelque Godan, veulent nous faire avaler le goujon. Les avantages de nos armées en Flandre nous servent à peu près autant que de *battre l'eau pour faire du beurre*, etc. »

(Ce dernier mot n'étoit que trop véritable, et rachète un peu la grossièreté du reste.)



A l'occasion du *Journal de Barbier* déjà cité, je lis au tome V, page 297, que le jeune *de Collandre* auroit été tué en duel par son cousin germain le marquis de Voyer, à la suite d'une querelle survenue dans un souper. Ce fait me paroît *complètement faux* : un événement aussi grave eût laissé quelque souvenir, et le marquis d'Argenson, qui, nous le savons, ne ménage guère sa famille, y eût fait allusion dans ses nombreuses écritures, ce qui n'est pas. Le duel auroit eu lieu en novembre 1752, et le marquis d'Argenson n'est mort qu'en 1757.

*Ab uno disce.....*

Passons sur le comte de Maillebois, *gendre* de M. de Paulmy, et sur le duc d'Orléans *Égalité*, petit-fils immédiat du régent.

Ces fautes, et d'autres encore, se corrigeront à la troisième édition.

FIN DU TOME PREMIER.







## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
réface de l'éditeur. . . . .	v
<b>P</b> Notice sur la vie, le ministère et les écrits du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères sous Louis XV. . .	xix

### MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON.

Histoire abrégée des ministres qui se sont succédé en France, depuis la naissance de l'auteur.— Règne de Louis XIV. . . . .	1
— Régence. . . . .	13
Des inconvéniens et de l'utilité des conseils. . . . .	38
Le cardinal Albéroni. . . . .	40
Le cardinal de Rohan. . . . .	43
Le cardinal de Polignac et l'abbé de Rothelin. . . . .	46

	Pages.
Conversation avec le cardinal de Polignac . . . . .	58
L'abbé de Longuerue. . . . .	63
L'abbé Alary. . . . .	67
L'abbé de Choisy. . . . .	69
Mémoires du cardinal de Retz. . . . .	84
Histoire des conférences de l'Entresol. . . . .	87
Mort de M. de Plélo. . . . .	110
Disgrâce de l'abbé Alary. . . . .	113
Histoire du droit public ecclésiastique françois. . . .	115
M. de Moncrif, de l'Académie françoise. . . . .	118
Madame la marquise de Lambert. . . . .	127
MM. de Vendôme. Réflexions sur quelques change- mens survenus dans les mœurs du vivant de l'au- teur. . . . .	129
MM. de Belle-Isle. . . . .	138
M. de Sully. . . . .	148
M. le cardinal de Fleury. . . . .	154
M. de Chauvelin, garde des sceaux. . . . .	156
Triste dénoûment du ministère du cardinal de Fleury.	157
M. d'Argenson lieutenant de police et garde des sceaux. . . . .	161
Séjour de l'auteur et de son frère au collège. . . . .	183
Anecdotes diverses sur le temps de la régence. . . . .	189
Mort de M. le duc d'Orléans, régent; intendance de Valenciennes. . . . .	195
Arrivée de la Reine en France. . . . .	198
Quelques particularités sur madame de Prie, et sur la mort de cette dame. . . . .	202
Autres morts singulières. . . . .	207
Portrait de l'auteur et de son frère. . . . .	209

TABLE DES MATIÈRES. 263

Pages.

Le comte d'Argenson ministre de la guerre. . . . .	217
La Reine. . . . .	231
Affaires de la maison d'Orléans. . . . .	236
Supplément à la Notice. . . . .	257

*Fin de la table du tome premier.*



---

Paris. Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,  
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

10

12



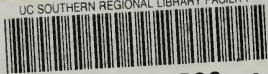
U O P LIBRARY

**University of California**  
**SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY**  
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388  
Return this material to the library  
from which it was borrowed.

---

--	--

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



**A** 000 527 526 8

